



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 140 • NUMÉRO 122 • 1<sup>re</sup> SESSION • 38<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

Le jeudi 23 juin 2005  
Partie A

Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 juin 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

## AFFAIRES COURANTES

● (1000)

[Français]

### LES NOMINATIONS PAR ARRÊTÉS EN CONSEIL

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, certains ordres en conseil qui ont été faits récemment par le gouvernement.

\* \* \*

● (1005)

[Traduction]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 20 pétitions.

\* \* \*

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

### TRANSPORTS

**L'hon. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent des transports.

### SANTÉ

**M. Colin Carrie (Oshawa, PCC):** Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre tous les partis et vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime au sujet de la motion suivante: je propose: Que le 13<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la santé, présenté à la Chambre le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2005 et dans lequel le comité demande un délai supplémentaire de 30 jours de séance pour l'étude du projet de loi C-420, soit adopté.

**Le Président:** L'honorable député d'Oshawa a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

## PÉTITIONS

### LE MARIAGE

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Monsieur le Président, je présente une série de pétitions concernant différents sujets. Les trois premières portent sur la question du mariage, qui préoccupe grandement les électeurs de ma circonscription. Les pétitions viennent de Nanaimo et d'ailleurs en Colombie-Britannique, comme de Lantzville, Parksville et Qualicum.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que le mariage est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants, que la définition selon laquelle le mariage correspond à l'union d'un homme et d'une femme est mise à rude épreuve et que la Chambre a adopté, en juin 1999, une motion disant que la définition du mariage devrait rester inchangée et désigner exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

Ils demandent au Parlement de veiller à ce que l'institution du mariage demeure réservée exclusivement à l'union entre un homme et une femme.

● (1010)

### LES PRODUITS DE SANTÉ NATURELS

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Monsieur le Président, la deuxième série de pétitions renferme 2 500 signatures de gens de partout au pays préoccupés par le projet de loi C-420. La plupart des pétitions viennent de Colombie-Britannique, mais il y en a aussi de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et du Québec. Elles concernent le projet de loi C-420 au sujet duquel la motion déposée par l'honorable député d'Oshawa vient tout juste d'être rejetée.

Le projet de loi C-420 traite des produits de santé naturels et de la façon dont nous les réglementons. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de veiller à ce que les produits de santé naturels soient réglementés comme des aliments et non comme des médicaments, qu'ils demeurent disponibles à bas prix et présentent peu de risques pour la santé des Canadiens.

### L'AUTISME

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Monsieur le Président, j'aimerais présenter une autre pétition signée par une trentaine de personnes qui demandent qu'on aide les personnes atteintes du trouble du spectre autistique.

Les pétitionnaires demandent que soient appuyées l'analyse comportementale appliquée et l'intervention comportementale intensive en vue d'aider les parents qui ont des enfants profondément autistes.

*Article 57 du Règlement*

## LE MARIAGE

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):**

Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui deux pétitions. La première porte sur une question qui a été souvent soulevée à la Chambre des communes, soit la question du mariage.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

## POSTES CANADA

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):**

Monsieur le Président, j'aimerais présenter une autre série de pétitions relatives à une question que beaucoup de personnes des petites localités de ma circonscription ont à coeur, soit la question des bureaux de poste; ces gens désirent conserver leurs bureaux de poste locaux.

Les pétitionnaires tiennent à faire observer que la Société canadienne des postes a déjà fermé plusieurs bureaux de poste ruraux parce qu'elle ne considère pas les localités comptant moins de 700 points de remise comme étant viables et, attendu que la fermeture de ces bureaux de poste nuirait à ces localités, ils demandent au Parlement de les garder ouverts et de décréter un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste.

[Français]

## L'IMMIGRATION

**Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ):**

Monsieur le Président, j'ai l'extrême plaisir de déposer une pétition de plusieurs dizaines de noms qui se rajoutent à quelques centaines de noms à la pétition que j'ai déposée la semaine dernière.

Cette pétition demande au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration d'utiliser son pouvoir discrétionnaire pour accorder le statut de résident permanent à M. Sergio Orestes Loreto Garcia pour des motifs d'ordre humanitaire.

Ce geste du ministre permettrait à M. Loreto de retourner vivre parmi les siens à Saint-Hubert et de quitter son sanctuaire de Toronto.

## LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

**M. Robert Vincent (Shefford, BQ):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer cette pétition de plus de 2 000 signataires au nom des agents correctionnels du Canada.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**Le Président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

**M. John Williams:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez, je crois, que les députés accepteraient à l'unanimité de revenir à la présentation de rapports de comités.

**Le Président:** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

## COMPTES PUBLICS

**M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le dix-huitième rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé: « Le Chapitre 2, La sécurité nationale au Canada—L'initiative de 2001 en matière d'antiterrorisme : sûreté du transport aérien, sécurité maritime et protection civile du Rapport d'avril 2005 du vérificateur général du Canada ». Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement y réponde dans les 120 jours.

\* \* \*

● (1015)

## LA PROLONGATION DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

## MOTION PORTANT QUE LE DÉBAT NE SOIT PLUS AJOURNÉ

**L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le président, en ce qui concerne l'affaire du gouvernement n° 17, je propose:

Que le débat ne soit plus ajourné.

**Le Président:** Conformément à l'article 67.1 du Règlement, la Chambre va maintenant entamer une période de questions de trente minutes. Je demande aux députés qui souhaitent poser des questions de se lever pour que la présidence ait une idée du nombre de questions.

Nous allons limiter les questions à une minute, une minute et demie environ, après quoi nous entendrons les réponses, puis nous passerons à la question suivante. Naturellement, les réponses dureront une minute environ également. La répartition des trente minutes prévues sera ainsi le plus équitable possible.

Nous allons donc entamer les trente minutes par une question du député de Prince George—Peace River.

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC):** Monsieur le Président, je n'ai pas besoin d'une minute pour poser ma question. Elle est plutôt facile à comprendre. Je demande au leader du gouvernement à la Chambre comment il justifie le recours à la clôture pour faire adopter à toute vitesse son programme dans les derniers jours de la session, pour prolonger la session en vue de faire adopter deux projets de loi qui, en fin de compte, n'entreront pas en vigueur tout de suite.

En effet, le projet de loi C-48, comme je l'ai expliqué abondamment hier, n'entrera pas en vigueur avant au moins un an, soit tant que ne sera pas connue l'ampleur du présumé excédent budgétaire libéral que, comme je l'ai précisé, les conservateurs estiment résulter d'une fiscalité excessive.

Quant au projet de loi C-38, il devra, en bout de ligne, attendre au Sénat tout l'été. Pourquoi le gouvernement imposerait-il la clôture pour faire adopter à toute vitesse ces deux projets de loi si, en agissant ainsi, il n'en accélère pas l'entrée en vigueur?

**L'hon. Tony Valeri:** Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord préciser que je fais en sorte que le Parlement ait la possibilité d'examiner certaines questions et de se prononcer au sujet de deux projets de loi.

*Article 57 du Règlement*

Ensuite, j'aimerais aussi dire qu'il appartient en fin de compte aux parlementaires de l'actuelle législature de décider s'il faut adopter la motion à l'étude. Nous sommes un gouvernement minoritaire. À lui seul, il ne réussira pas à faire adopter la motion à l'étude, de sorte que ce sera aux députés de décider s'il est nécessaire de prolonger la période de séance pour traiter à la fois de la loi budgétaire et du projet de loi C-38 et s'ils sont disposés à le faire.

À mon avis, le député devrait respecter, tout comme moi, et je suis sûr qu'il le fait, le résultat de tout vote tenu dans cette enceinte et souscrire à la décision prise par ses collègues parce que, après tout, nous sommes ici pour débattre. Les débats ont pour objet d'essayer de changer l'opinion des autres concernant une question particulière, ou d'affirmer cette opinion, puis de se prononcer. C'est là la raison d'être du débat: se prononcer sur un point.

**M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC):** Monsieur le Président, c'est ce que j'appellerais un simulacre de démocratie. Ceci est mon premier mandat et nous en venons à discuter de quelque chose d'aussi important que de savoir s'il existe des motifs pour prolonger les travaux. Limiter le débat sur le bien-fondé de cette motion et essayer de mettre fin au débat là-dessus, c'est pour le moins singulier.

Monsieur le Président, vous ne pourriez reporter l'ajournement de la Chambre que pour une question d'intérêt public. Il faudrait donc que ce soit pour quelque chose d'assez important, ce qui n'est pas le cas du projet de loi C-38 étant donné que la nation est contre son adoption. Le gouvernement, sous prétexte qu'il veut en faire une question d'intérêt public, l'a liée au projet de loi C-48, alors qu'il a eu toutes les occasions du monde de régler la question durant la session. Il n'y a rien, dans le projet de loi C-48, qui nous force à l'examiner maintenant ou qui exige que l'on prolonge la période de séance, absolument rien.

Cela reflète bien l'arrogance de ce gouvernement qui essaie de faire adopter à toute vapeur une mesure législative dont le public ne veut pas et qui n'est ni dans l'intérêt national ni dans l'intérêt public. Je demande alors pourquoi, dans ces circonstances, le leader du gouvernement à la Chambre tenterait-il de limiter le débat dans une démocratie libre, une démocratie où l'opinion...

● (1020)

**Le Président:** Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

**L'hon. Tony Valeri:** Monsieur le Président, j'espère que le député conservera la même attitude lorsque nous aurons le résultat du vote consistant à savoir si cette motion doit être adoptée ou rejetée. S'ils veulent montrer leur respect de la démocratie, les parlementaires de cette Chambre doivent être en mesure d'aborder la question et de voter; et c'est le Parlement qui, au bout du compte, prendra la décision.

Quant à savoir s'il y a eu débat ou pas, permettez-moi de rappeler que, en ce qui concerne le projet de loi C-38, il y a eu 28 heures et 20 minutes de débat. Pour ce qui est du projet de loi C-48, je crois que nous avons vu au cours des derniers jours que le seul parti ayant fait intervenir ses députés est celui représentant l'opposition officielle.

**Une voix:** C'est faux.

**L'hon. Tony Valeri:** Il a présenté la majorité des intervenants, pas parce qu'il voulait ajouter quelque chose au débat, mais parce qu'il entend retarder l'examen de la question.

En fin de compte, je crois que le Parlement doit non seulement débattre des questions, mais aussi avoir la possibilité de se

prononcer. Et c'est bien ce que nous avons fait. Nous avons donné à la Chambre l'occasion de trancher une question. C'est au Parlement de décider.

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC):** Monsieur le Président, nous savons ce qui se passe en face. Les Canadiens savent ce qui se passe. Le gouvernement veut prolonger la session simplement parce qu'il ne souhaite pas que le projet de loi C-38 soit examiné à l'automne. Le gouvernement sait que le moment serait alors trop rapproché des élections et que lui-même ne représente pas les vues de la majorité des Canadiens au sujet du projet de loi C-38.

Le gouvernement tient à prendre ses distances par rapport au projet de loi C-38. Il souhaite le faire adopter à toute vapeur dès maintenant pour qu'on ait le temps de l'oublier avant les élections. Voilà la véritable raison pour laquelle le gouvernement souhaite que soit examiné tout de suite le projet de loi C-38: pour que les Canadiens l'oublient durant l'été. N'est-ce pas là la véritable raison pour laquelle le gouvernement tient à prolonger les travaux de la Chambre?

**L'hon. Tony Valeri:** Monsieur le Président, pour ce qui est de prolonger la session, nous demandons en fait à la Chambre des communes de débattre d'une motion en ce sens. En fin de compte, comme je l'ai dit, il appartiendra à la Chambre d'en décider.

Quant à la raison pour laquelle nous agissons ainsi, il est clair que le projet de loi C-48 est important pour de nombreuses régions du pays. Des premiers ministres et des maires en train d'établir leur budget souhaitent savoir si le projet de loi à l'étude sera en fait adopté.

Si les députés d'en face souhaitent faire valoir des préoccupations et manifester leur opposition au projet de loi C-48, ils l'ont fait et, d'après les commentaires entendus, ils vont continuer de le faire. Le projet de loi prévoit des dépenses de 4,5 milliards de dollars durant le présent exercice et le suivant. Il prévoit de débloquer de l'argent pour les sans-abri, les étudiants, les villes et la protection de l'environnement. Les députés d'en face ont parfaitement le droit de s'y opposer, comme ils l'ont fait, et en fin de compte de se prononcer. Ce que nous faisons, c'est de fournir à la Chambre des communes l'occasion justement de le faire.

Pour ce qui est du projet de loi C-38, je pourrais parler abondamment de la longueur du débat qui a déjà eu lieu, mais je vais m'en abstenir parce qu'il est très public et parce que je sais que les députés ont déjà décidé comment ils voteront.

**M. Jeff Watson (Essex, PCC):** Monsieur le Président, il est intéressant de souligner le bilan de ce gouvernement pour les 12 dernières années. À plus de 80 reprises, il a mis fin aux débats de cette Chambre, et ce, qu'il soit majoritaire ou minoritaire. Le gouvernement n'a pas voulu entendre la voix des Canadiens exprimée par les députés de l'opposition dûment élus.

Trois millions de Canadiens ont voté pour des députés conservateurs comme moi et ils s'attendent à ce que nous luttons jusqu'au bout pour empêcher l'adoption de mesures législatives comme le projet de loi C-38. Malgré cela, le gouvernement fait la sourde oreille aux demandes des Canadiens que nous, députés dûment élus, représentons. Pour quelle raison? Pourquoi veut-il faire taire les Canadiens qui ont voté pour des députés de ce côté-ci de la Chambre qui s'opposent à leurs mesures législatives?

**L'hon. Tony Valeri:** Encore une fois, monsieur le Président, l'honorable député peut prendre la parole pour exposer son point de vue. Il l'a déjà fait maintes fois.

*Article 57 du Règlement*

Selon de nombreux éditoriaux d'un peu partout au pays, on se demande pourquoi les conservateurs continuent d'adopter cette approche à l'égard du Parlement. En fait, une fois qu'on a eu l'occasion...

**Une voix:** C'est notre droit et leur droit de le faire.

**L'hon. Tony Valeri:** Nous l'avons vu avec le projet de loi C-38. Nous pouvons poser la question au leader de l'opposition à la Chambre. Lors du débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-38, j'ai dit très clairement que tous les députés désireux de s'exprimer au sujet de cette mesure législative pouvaient le faire. Je crois qu'ils l'ont fait. Le projet de loi a ensuite été renvoyé au comité. Il reste l'étape du rapport puis la troisième lecture. Il y aura une autre occasion, plus tard, d'intervenir sur le projet de loi C-38. Il semble que ce que cherche l'opposition officielle, ce n'est pas d'avoir un débat visant l'échange d'idées, mais plutôt d'utiliser le débat pour retarder un vote à la Chambre.

Le Parlement a aujourd'hui l'occasion de décider s'il veut prolonger ses travaux. S'ils les travaux sont prolongés, ce sera parce que le Parlement aura voté en ce sens, et pas parce qu'un gouvernement majoritaire en aura décidé ainsi. Le gouvernement est minoritaire et ce sont les députés, en fin de compte, qui décideront si nous siégeons la semaine prochaine ou pas. Cette question devrait être mise aux voix et tranchée plus tard aujourd'hui.

• (1025)

**M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC):** Monsieur le Président, le projet de loi C-43 a été adopté par la Chambre des communes et renvoyé au Sénat, où le Comité des finances de l'endroit l'étudie. Les sénateurs conservateurs souhaitent adopter rapidement le projet de loi pour que le gouvernement puisse poursuivre ses activités. Toutefois, les sénateurs libéraux font traîner l'étude article par article. Ils bloquent l'adoption du projet de loi C-43 et sa sanction royale, sur instruction, je soupçonne, du leader du gouvernement à la Chambre ou du premier ministre.

J'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre pourquoi le gouvernement utilise le projet de loi C-43 comme monnaie d'échange pour faire adopter les projets de loi C-48 et C-38. Les sénateurs libéraux ont déclaré qu'ils examineraient le projet de loi C-43 la semaine prochaine, quand les projets de loi C-38 et C-48 auront été adoptés. Pourquoi de telles tractations ont-elles lieu au Sénat, pourquoi se sert-on des sénateurs libéraux pour bloquer l'adoption du budget libéral de 2005-2006 simplement pour pouvoir faire adopter les autres, ce qui retarde la mise en oeuvre de l'Accord atlantique? J'aimerais bien entendre l'explication du leader du gouvernement à la Chambre à cet égard.

**L'hon. Tony Valeri:** Monsieur le Président, tout ce que je puis dire, c'est que j'espère que les sénateurs conservateurs seront animés du même esprit de collaboration à l'égard des projets de loi C-48 et C-38 qu'ils semblent l'être à l'égard du projet de loi C-43.

Je ne me fais pas d'illusion. Je m'attends à ce que, dès que les projets de loi C-48 et C-38 auront été adoptés par la Chambre, le projet de loi C-43 ayant déjà été renvoyé au Sénat, celui-ci fera de son mieux pour adopter toutes les mesures législatives dont il a été saisi de manière à donner aux Canadiens ce qu'ils espèrent, ce que l'actuelle législature mérite, soit des fonds supplémentaires pour le transport en commun, pour les provinces atlantiques, pour la protection de l'environnement et pour les études postsecondaires.

Je ne puis dire que ceci. J'espère que, pendant que le député donne des coups de sifflet, il va prendre le temps de sortir de la Chambre, d'appeler les sénateurs conservateurs et de leur demander de

coopérer au sujet des projets de loi C-48 et C-38, puisqu'il a précisé qu'ils étaient disposés à le faire au sujet du projet de loi C-43.

**M. Rick Casson (Lethbridge, PCC):** Monsieur le Président, j'ai une question pour le leader du gouvernement à la Chambre. Il se peut qu'elle ne soit pas directement liée au présent débat. J'ai vu le calendrier législatif qu'il a présenté pour les deux ou trois prochaines semaines, et seul un projet de loi y figure, le projet de loi C-38.

Je reçois à mon bureau des appels de gens dont les maisons ont été endommagées par les inondations. Je reçois des appels d'agriculteurs dont les cultures sont inondées, de camionneurs qui sont en train de perdre leur gagne-pain et d'exploitants de parcs d'engraissement qui n'arrivent plus à s'en sortir. J'ai des producteurs de céréales qui crèvent de faim et des entreprises qui ferment, et tout ce que ce gouvernement a à son calendrier, c'est le projet de loi C-38.

Si le gouvernement se préoccupe tant de gérer les affaires du pays, il ferait bien de s'occuper des problèmes du pays et de les régler.

**L'hon. Tony Valeri:** Monsieur le Président, je ne sais pas quel calendrier l'honorable député a vu, mais le projet de loi C-48, celui sur le budget, y figure également.

La deuxième chose que j'aimerais dire, comme je l'ai indiqué aux leaders parlementaires, c'est que s'il y a des projets de loi et des initiatives que le Parlement aimerait adopter, je suis tout à fait prêt à en inscrire l'étude au calendrier, à toutes les étapes, et à accélérer le processus.

Je crois que les députés travaillent sur un certain nombre de mesures législatives au sujet desquelles ils ont trouvé un terrain d'entente et un consensus, et ils veulent que la Chambre des communes en termine l'étude. Je suis parfaitement prêt à ce que ça se fasse. Je pense que nous sommes ici pour représenter les intérêts des Canadiens.

Quant aux problèmes évoqués par le député, que je considère très importants, franchement, j'ai d'ailleurs beaucoup de respect pour lui parce qu'il parle de manière très passionnée de toutes les questions qui le préoccupent, je dirais au député que s'il peut obtenir l'assentiment de la Chambre pour aller de l'avant avec les initiatives qu'il vient de décrire, ce n'est certainement pas moi qui lui ferai obstacle.

• (1030)

**Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC):** Monsieur le Président, ce qui se passe dans ce Parlement est stupéfiant. Le projet de loi C-38 est très important, mais le fait est que les Canadiens de partout au pays ont majoritairement dit qu'ils n'en veulent pas. Néanmoins, le gouvernement essaie de passer outre à leur volonté. Les libéraux font tout pour que cette mesure législative soit adoptée.

Le devoir de tous les députés est d'écouter les Canadiens. Ce qui se passe ici ce matin est pitoyable. Dans ma circonscription, Kildonan—St-Paul, les gens ne veulent rien savoir du projet de loi C-38. Les députés d'en face devraient écouter tous les Canadiens, y compris ceux de leur propre circonscription.

**L'hon. Tony Valeri:** Monsieur le Président, le député d'en face devrait reconnaître que le projet de loi C-38 a été longuement débattu à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture. Des audiences ont eu lieu. Le Comité de la justice a tenu des audiences à son sujet en 2002-2003, bien que, si j'ai bien compris, beaucoup de députés ne s'entendent pas pour dire que ces audiences avaient beaucoup à voir avec le projet de loi C-38.

*Article 57 du Règlement*

Le comité a entendu, je crois, quelque 75 témoins au sujet du projet de loi C-38. Plusieurs amendements proposés à l'étape du rapport figurent au *Feuilleton* et il faudrait en débattre et se prononcer. Plusieurs amendements ont été proposés et débattus à l'étape du comité, et certains ont été adoptés.

Le député a dit que plusieurs Canadiens étaient opposés au projet de loi C-38, ce qui est vrai, mais il est tout aussi vrai que plusieurs y sont favorables. Toutefois, quand nous avons un débat, une partie de ce débat consiste à se prononcer sur la motion et je crois que les députés de la Chambre des communes ont décidé comment ils voteront. L'heure de la décision a sonné, et on vous demande de vous prononcer.

Si la motion est adoptée, nos séances seront prolongées de manière à pouvoir en finir avec la loi budgétaire et le projet de loi C-38.

**M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC):** Monsieur le Président, il n'y a pas si longtemps, je me suis présenté à la Chambre, et presque tous les jours, le gouvernement déposait des motions d'adoption pour faire passer le temps et faire de l'obstruction à son propre programme législatif, qui était très mince, c'est le moins qu'on puisse dire. Il n'y avait vraiment rien au menu et pas de projet de loi C-38. Il n'était pas encore question du projet de loi d'inspiration néo-démocrate modifiant le budget, et le gouvernement faisait passer le temps en déposant des motions d'adoption.

Or, voilà qu'à l'approche de l'ajournement d'été, quand les députés devraient retourner dans leur circonscription et renouer avec leurs électeurs, le gouvernement affirme qu'il faut absolument prolonger la session pour régler des questions qui auraient pu être réglées auparavant, mais qu'il a refusé de régler. Voilà que la question est pressante et que le gouvernement demande une prolongation. Si vous voulez mon avis, il ne sait pas ce qu'il veut.

Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il expliquer ou justifier la raison pour laquelle le gouvernement a gaspillé autant de temps à des motions d'adoption, il n'y a pas si longtemps, et qu'il affirme maintenant avoir besoin de plus de temps?

**L'hon. Tony Valeri:** Monsieur le Président, tout le monde au pays est bien conscient que les conservateurs n'ont rien fait d'autre que de l'obstruction à l'égard des projets de loi C-48 et C-38 dans le but de retarder le vote. Ils ont tout à fait le droit d'utiliser toutes les tactiques de procédure prévues dans le Règlement pour arriver à leurs fins.

Toutefois, je crois que la population s'attend à ce que la question soit résolue. Même si les Canadiens veulent un débat et bien que les députés prétendent qu'il n'y en a pas eu assez, je soutiens que nous avons débattu des projets de loi C-38 et C-48 à la Chambre.

Ce que je propose ce matin, c'est l'occasion pour les parlementaires de décider s'il faut prolonger les travaux. Si c'est ce que nous voulons, nous examinerons les projets de loi C-48 et C-38 et, en bout de ligne, c'est le Parlement qui se prononcera en faveur de l'adoption ou du rejet de ces projets de loi.

Les députés d'en face désapprouvent peut-être mon objectif, mais c'est le Parlement qui décidera si ma proposition est acceptable.

• (1035)

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NDP):** Monsieur le Président, je suis stupéfait par le niveau du débat et des discussions en cours. L'autre jour, je parlais à ma fille qui gardait un enfant d'environ cinq ou six ans. Tout ce qu'elle savait dire aux conservateurs, c'est « na, na, na, na, na, na ».

C'est presque comme s'ils n'avaient pas compris qu'ils n'avaient pas encore perdu les élections. Je les entends dire que la majorité des

Canadiens sont contre le projet de loi C-38, alors que les sondages successifs donnent constamment un tout autre son de cloche.

Si les conservateurs croient qu'ils ont raison, quand le projet de loi C-38 sera mis aux voix, ils pourront voter contre, si c'est ce qu'ils désirent, et ensuite, lorsque les élections seront déclenchées, ils pourront en faire leur plateforme électorale. S'ils s'opposent au projet de loi C-38, mais que celui-ci est adopté, ils pourront dire aux Canadiens qu'ils veulent utiliser la disposition dérogatoire pour éliminer les droits d'une minorité. Ils ont tout à fait le droit de dire cela aux Canadiens. Les conservateurs n'ont pas le courage d'avouer qu'ils invoqueraient la disposition dérogatoire contre le projet de loi C-38.

Ce sont les mêmes conservateurs dont le chef dit qu'il n'y a pas de problème à offrir des pots-de-vin, mais qu'il n'est pas permis d'en accepter. Ce n'est pas étonnant qu'ils soient en chute libre dans les sondages.

Le leader parlementaire peut-il nous dire ce que craignent les conservateurs?

**L'hon. Tony Valeri:** Monsieur le Président, je ne parle certes pas au nom du Parti conservateur, mais, à mon avis, les conservateurs craignent que la Chambre ne soit saisie de ces questions et qu'elle n'ait à se prononcer.

Les conservateurs demandent constamment à prendre la parole à la Chambre des communes et se servent des débats pour retarder le processus, ce qu'ils ont parfaitement le droit de faire, mais il faudrait aussi qu'ils aient le courage de se lever à la Chambre des communes pour voter et pour montrer aux Canadiens quelle est leur position à l'égard de ces questions particulières. Le reste des députés semble disposer à le faire.

Si les conservateurs sont si convaincus d'avoir raison, qu'ils votent, puis qu'ils consacrent leur été à défendre leur position auprès des Canadiens! Si vous voulez mon avis, les Canadiens ne souscrivent pas à cette position.

**M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC):** Monsieur le Président, je peux comprendre pourquoi mon collègue néo-démocrate est si troublé par les observations au sujet des pots-de-vin parce que ce parti s'est laissé acheter par les libéraux.

Le leader à la Chambre tente de faire quelque chose de très antidémocratique en lui donnant des airs de démocratie. Le fait est que ce qu'on nous demande d'approuver est contraire aux principes de la démocratie. Selon la logique libérale, en votant démocratiquement sur quelque chose qui est contraire à la démocratie, tout devient démocratique. C'est là un faux raisonnement.

Les libéraux ont consacré des mois à faire de l'obstruction à leur propre programme législatif. Les Canadiens se souviennent-ils du débat sur les traîneaux tirés par des chiens? Le gouvernement a déposé le projet de loi, puis a tout de suite voté l'ajournement. La députée libérale qui a déposé le projet de loi a déclaré qu'elle ne prend pas souvent la parole, mais que, chaque fois qu'elle le fait, c'est pour parler d'une question d'une grande importance. Quelques minutes plus tard, le gouvernement libéral a voté l'ajournement de son propre débat.

J'ai une question simple à poser au leader du gouvernement à la Chambre. Si nous réussissons ce soir à empêcher la prolongation des travaux, le gouvernement va-t-il s'engager à ne pas demander au Président de rappeler la Chambre, une fois qu'elle aura ajourné ses travaux?

*Article 57 du Règlement*

**L'hon. Tony Valeri:** Monsieur le Président, pour ce qui est du préambule à la question du député, chaque fois qu'un député d'en face se lève pour dire quelque chose, à quelques exceptions près, tout ce que nous entendons, ce sont des propos hypocrites.

Le député parle de gaspiller le temps de la Chambre des communes en déposant des motions d'approbation et en ayant recours à toutes sortes de moyens procéduraux dilatoires, mais c'est ce qu'ont fait les députés de son parti durant la plus grande partie de la session.

La Chambre est saisie d'une motion qui donne l'occasion de se prononcer. Quand le député parle de mesures législatives particulières qui, semble-t-il, n'ont aucune valeur aux yeux du Parti conservateur, c'est d'investissements dans l'environnement, dans des logements à prix modique et dans les villes dont il est question.

Les députés sont contre ce genre d'investissement, ce qui est parfaitement correct.

Toutefois, tout ce que nous proposons se trouve dans le Règlement et respecte les règles de la Chambre des communes. Il appartient en bout de ligne à la Chambre de décider s'il faut adopter la motion à l'étude. J'espère seulement que les conservateurs respecteront les résultats du vote d'aujourd'hui.

● (1040)

**L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais que tous les députés se reportent au soir des élections. Dans chacune des circonscriptions, nous avons connu des expériences similaires et différentes. Je me souviens de personnes qui me félicitaient d'avoir été élu. J'avais gagné avec une avance confortable, j'étais heureux et j'étais soulagé de savoir que j'étais réélu.

Les personnes ont ensuite ajouté qu'elles se réjouissaient que le gouvernement soit minoritaire parce qu'il fallait un changement d'attitude. Dans la circonscription que je représente, on se réjouit que le gouvernement libéral soit minoritaire.

Dans les jours qui ont suivi, on venait à moi pour me dire à quel point il serait difficile aux libéraux, au sein d'un gouvernement minoritaire, de gouverner parce qu'ils n'auraient pas les votes requis en comité ou à la Chambre des communes. On m'a dit qu'il faudrait négocier et collaborer avec les autres partis, mais d'une manière nouvelle.

J'avais sous-estimé ces propos jusqu'à ce que je revienne sur la Colline du Parlement. C'est alors que je me suis rendu compte à quel point la situation était difficile à gérer. J'ai également pris conscience que l'année ne serait pas normale. Je crois que les Canadiens nous ont élus pour que nous arrivions à gouverner. Ils nous ont élus pour au moins faire adopter un budget. Je ne m'attendais pas à ce que l'année soit normale, pas plus que je ne m'attends pas à ce que les vacances, à la fin de cette année, le soient.

**L'hon. Tony Valeri:** Monsieur le Président, je crois que mon honorable collègue traduit bien le message que nous ont transmis les Canadiens le soir des élections, soit qu'ils veulent que ce Parlement agisse. Nous avons eu des discussions fructueuses dans différents domaines avec plusieurs partis à divers moments, et c'est ce qui se passe quand on est en présence d'un gouvernement minoritaire.

Parfois, certains partis ne sont pas satisfaits du résultat des négociations ou des discussions, et c'est tout à fait acceptable. C'est ainsi que fonctionnent les gouvernements minoritaires.

L'honorable député d'en face a indiqué qu'il fallait respecter le vote. Tout ce que j'ai à dire, c'est que si cette motion est adoptée et

que nous devons revenir la semaine prochaine, j'espère que nous aurons un débat constructif et que nous pourrions finalement nous prononcer sur la question.

J'aimerais revenir un instant sur certains éditoriaux. Dans le *Globe and Mail* d'hier, il y a un article au sujet du projet de loi C-38 disant:

Il n'y a rien de réellement utile à ajouter. Il est temps que la Chambre des communes vote sur ce projet de loi et que tous les partis laissent le Parlement s'exprimer.

En fin de compte, nous sommes ici pour cela.

**M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC):** Monsieur le Président, je ne pense pas que le leader du gouvernement à la Chambre ait répondu à la question de mon collègue de Regina—Qu'Appelle. C'est très simple. Le leader du gouvernement à la Chambre a laissé entendre que nous étions tous censés respecter la volonté et les résultats des votes de ce Parlement. Pourtant, on a largement fait état ce matin du fait que, si le gouvernement perdait ce vote aujourd'hui, le leader du gouvernement à la Chambre reviendrait à la charge auprès du Président, par d'autres voies, ce qui équivaldrait à ignorer la volonté du Parlement et à demander que les députés soient rappelés la semaine prochaine.

Je repose donc la question. Le leader du gouvernement à la Chambre nous met au défi de respecter l'issue du vote d'aujourd'hui, mais a-t-il l'intention d'en faire autant?

**L'hon. Tony Valeri:** Monsieur le Président, je dirais que, quoi que je fasse, à la Chambre ou à l'extérieur, ce sera dans l'intérêt du public.

**M. Barry Devolin:** Je suppose que cela veut dire non.

**M. Pat O'Brien (London—Fanshawe, Ind.):** Monsieur le Président, j'ai écouté le leader du gouvernement à la Chambre nous dire qu'il y a eu un débat démocratique très complet sur le projet de loi C-38, mais il est clair que l'objectif visé ici est de faire adopter cette mesure législative à toute vapeur.

Mon collègue considère-t-il démocratique et juste qu'on donne un préavis de moins de 24 heures à des témoins pour venir comparaître devant un comité? Je parle en tant que député ayant été à trois reprises président du Comité de la défense nationale et des anciens combattants. Considère-t-il que de recevoir quatre témoins à la fois au comité, séance après séance, ce qui est inhabituel, est une pratique normale et démocratique à la Chambre?

Considère-t-il normale et juste l'imposition d'une date limite artificielle fixée au 14 juin pour faire rapport à la Chambre? J'aimerais qu'il réponde parce que, si c'est ce qu'il croit, ce n'est pas du tout ce que pensent les Canadiens.

● (1045)

**L'hon. Tony Valeri:** Monsieur le Président, c'est le comité qui a décidé de la date, et tous les partis étaient d'accord là-dessus. Le député conservateur siégeant à ce comité, et qui s'est exprimé de manière très virulente contre cette mesure législative, a aussi accepté que le rapport soit remis à la date fixée. La décision émanait du comité.

Quant aux témoins, sachez qu'il y en a eu 75 venus s'exprimer au sujet du projet de loi C-38, et il y a eu 28 heures et 20 minutes de débat sur cette mesure législative.

J'admets que le processus suivi ne satisfait pas tous les députés et que l'issue du vote ne fera pas le bonheur de tout le monde. Mais dire qu'il n'y a pas eu assez de débat sur la question est un point de vue personnel, que les députés ont parfaitement le droit d'avoir, mais qu'ils devraient exprimer comme tel.



## Article 57 du Règlement

Au bout du compte, monsieur le Président, il y a une question à trancher ici, et nous voterons pour décider si nous prolongeons les travaux de la Chambre des communes. C'est au Parlement à décider. Si c'est ce qu'il choisit, nous discuterons des projets de loi C-48 et C-38.

**M. Mark Warawa (Langley, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement vient d'admettre que le projet de loi C-38 est l'unique question à débattre. L'actuel gouvernement est un gouvernement à cause unique. Il veut recentrer la société canadienne plus à gauche que tout autre pays du monde. Nous l'avons entendu dire en comité.

J'étais membre de ce comité, une véritable imposture. Il était formé de telle façon qu'il était impossible aux Canadiens d'exprimer leur opinion. Le nombre de témoins était limité. Le comité n'était formé que de membres qui appuyaient le gouvernement et qui ont clôturé les travaux du comité par manipulation. Nous avons entendu des témoins dire que la liberté de religion ne serait pas protégée au Canada. Tous les partis ont proposé des amendements que le gouvernement a refusés. Il les a déclarés contraires au Règlement.

Le leader du gouvernement à la Chambre des communes n'avouera-t-il pas que des promesses spéciales ont été faites à des groupes d'intérêts spéciaux? Le gouvernement les a financés pour qu'ils viennent appuyer le principe du mariage entre conjoints de même sexe. Quelles promesses ont été faites à ces groupes d'intérêts spéciaux?

**L'hon. Tony Valeri:** Monsieur le Président, aucune promesse n'a été faite à quelque groupe d'intérêt que ce soit. Ceci répond directement à la question du député.

À propos de ce que le gouvernement a accompli, je peux attirer l'attention sur l'initiative en matière d'éducation préscolaire, le nouveau pacte pour les villes, les investissements dans le logement abordable et dans l'enseignement postsecondaire, la réduction d'impôt à l'intention des contribuables canadiens à faible revenu et les investissements dans le secteur de l'automobile. Je peux mentionner toutes sortes de secteurs d'intervention, mais l'opposition n'approuve rien de tout cela, et c'est son droit. L'opposition a le droit de désapprouver ce que fait le gouvernement.

Je voudrais simplement revenir sur le fait que, si la Chambre arrive à se prononcer sur la motion, nous pourrions alors porter notre attention sur le projet de loi d'ordre budgétaire, le projet de loi C-48, puis le projet de loi C-38.

**Le Président:** Il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour terminer l'étude de la motion dont la Chambre est saisie.

[Français]

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le Président:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le Président:** Convoquez les députés.

● (1135)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 140)

## POUR

## Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Angus
Asselin	Augustine
Bachand	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélanger	Bell
Bellavance	Bennett
Bergeron	Bevilacqua
Bigras	Blaikie
Blais	Blondin-Andrew
Boire	Boivin
Bonin	Bonsant
Boshcoff	Bouchard
Boudria	Boulianne
Bourgeois	Bradshaw
Brisson	Broadbent
Brown (Oakville)	Brunelle
Bulte	Canniss
Cardin	Carr
Carrier	Carroll
Catterall	Chamberlain
Chan	Christopherson
Clavet	Cleary
Coderre	Comartin
Comuzzi	Côté
Cotler	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Demers	Deschamps
Desjarlais	Desrochers
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanjh
Drouin	Dryden
Easter	Efford
Emerson	Eyking
Faille	Folco
Fontana	Frulla
Fry	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet	Gauthier
Godbout	Godfrey
Godin	Goodale
Graham	Guarnieri
Guay	Guimond
Holland	Hubbard
Ianno	Jennings
Julian	Kadis
Karetak-Lindell	Karygiannis
Khan	Kotto
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Outremont)	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lastewka	Lavallée
LeBlanc	Lee
Lemay	Lessard
Lévesque	Longfield
Loubier	Macklin
Malhi	Maloney
Marceau	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
Matthews	McCallum
McDonough	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Minna
Mitchell	Murphy

*Décision de la présidence*

Myers	Neville
Owen	Pacetti
Paquette	Paradis
Parrish	Patry
Perron	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Plamondon	Poirier-Rivard
Powers	Proulx
Ratansi	Redman
Regan	Robillard
Rodriguez	Rota
Roy	Russell
Saada	Sauvageau
Savage	Savoy
Scarpaleggia	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Beauport—Limoilou)
Simard (Saint Boniface)	Simms
Smith (Pontiac)	St-Hilaire
St. Amand	St. Denis
Stoffer	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Thibault (West Nova)	Tonks
Torsney	Valeri
Valley	Vincent
Volpe	Wasylycia-Leis
Wilfert	Wrzesnewskyj
Zed— 195	

**CONTRE**

Députés	
Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Batters	Benoit
Bezan	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Carrie
Casey	Casson
Chong	Day
Devolin	Doyle
Duncan	Epp
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Forseath
Gallant	Goldring
Goodyear	Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guergis
Hanger	Harris
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Jaffer
Jean	Johnston
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Kilgour
Komarnicki	Lauzon
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacAulay
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Mark	McTeague
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	O'Brien
Nicholson	Obhrai
O'Connor	Pallister
Oda	Poillievre
Penson	Preston
Prentice	Reid
Rajotte	Richardson
Reynolds	Scheer
Ritz	Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Schellenberger	Smith (Kildonan—St. Paul)
Skelton	Sorenson
Solberg	Stinson
Steckle	Thompson (New Brunswick Southwest)
Strahl	Toews
Tilson	Tweed
Trost	Van Loan
Ur	Warawa
Vellacott	Williams
Watson	
Yelich— 97	

**PAIRÉS**

Aucun

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

\* \* \*

[Traduction]

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

UN SYMBOLE POUR LA CHAMBRE DES COMMUNES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** J'ai une importante déclaration à faire à la Chambre au sujet du résultat du vote d'hier soir sur la motion n° M-228, présentée par le député de Scarborough—Rouge River.

Comme les députés le savent, le résultat annoncé était une égalité des voix, 143 députés étant inscrits comme ayant voté en faveur de la motion et 143 députés étant inscrits comme ayant voté contre.

[Français]

En apprenant que les voix étaient partagées également sur la motion, le vice-président a correctement exercé sa voix prépondérante et a voté contre la motion. Cette décision repose sur un motif de procédure voulant que puisque aucune discussion subséquente sur la motion n'était possible et que la Chambre n'avait pas été en mesure de prendre une décision, il ne revenait pas à la présidence de décider si la proposition devait ou non aller de l'avant.

Quelques minutes après que le Président a exercé sa voix prépondérante, et après que la Chambre a abordé d'autres questions, il a été porté à l'attention du Bureau qu'un député avait été compté, par erreur, comme ayant voté contre la motion. De plus amples vérifications ont confirmé l'erreur et il a été découvert que, à un certain moment du vote, plusieurs députés se sont levés en ne respectant pas l'ordre habituel et se sont rapidement assis l'un après l'autre. Parmi ce groupe de députés, l'un d'entre eux, le député de Verchères—Les Patriotes, était demeuré assis et n'avait par conséquent pas voté, même si, dans ce moment de confusion, son nom a été appelé et sa voix comptée parmi les « contre ».

[Traduction]

Peu après, les greffiers m'ont informé de ces faits. Comme les députés le comprendront, si cette voix défavorable n'avait pas été comptée par erreur, les choses se seraient déroulées autrement. Il n'y aurait pas eu égalité des voix, l'exercice de la voix prépondérante n'aurait pas été nécessaire et, ce qui est primordial, la motion n° M-228 aurait été adoptée, le résultat étant de 143 voix pour et 142 voix contre.

En ma qualité de Président de la Chambre, je m'efforce toujours de respecter les normes d'éthique les plus élevées dans l'exercice de mes fonctions. Ainsi, dans les circonstances, je conclus que la décision de rejet de la motion n° M-228 consignée dans les *Journaux* d'hier ne peut être maintenue, puisque nous savons qu'elle est fondée sur l'inscription erronée d'une seule voix.Par conséquent, j'informe la Chambre que la motion n° M-228 a été adoptée, le résultat du vote étant de 143 voix pour et 142 voix contre. J'ai ordonné aux greffiers de corriger les *Journaux* du 22 juin 2005 afin que nos comptes rendus officiels fassent état de la véritable décision de la Chambre.

Je remercie les députés de leur attention pendant cette annonce plutôt exceptionnelle.

[Français]

L'honorable député de Roberval—Lac-Saint-Jean a la parole sur un recours au Règlement.

**M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour la façon extraordinaire avec laquelle vous vous acquittez de vos lourdes responsabilités. C'est tout à votre honneur d'avoir fait ces vérifications. Toutefois, vous avez dit vous-même, dans votre décision, que le vote a été pris dans un état de désordre tel qu'il y a eu au moins une erreur, et peut-être d'autres car les députés se sont levés d'une façon irrégulière.

Dans les circonstances, je pense qu'il y a suffisamment de doutes et d'interrogations qui existent sur le vote d'hier, pour que celui-ci soit repris en bonne et due forme par la Chambre des communes plutôt que d'être changé 24 heures après.

Je sais qu'un vote à la Chambre des communes doit être au-dessus de tout doute...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Michel Gauthier:** J'aimerais que du côté libéral, on se calme. Je fais un rappel au Règlement. Je le fais correctement et dans le respect des règles. S'il y en a certains qui ne veulent pas respecter les règles, de l'autre côté, cela se joue à deux. Cela va changer d'allure dès maintenant. Je conseillerais à mes amis libéraux de se calmer, ce serait beaucoup mieux, et qu'ils me laissent terminer ma question.

Un vote de la Chambre des communes, pour être respecté, doit être au-dessus de tout doute, quel qu'il soit. À mon avis, malgré le respect que je vous dois, on ne peut pas, 24 heures après, reconsidérer un vote, affirmer qu'on a décelé au moins une erreur, peut-être quelques-unes, et dire que l'on va changer le vote. Je vous demande de revoir votre décision et de permettre que ce vote soit repris.

Si c'est l'intention de la Chambre des communes, nous allons la respecter. Si l'intention de la Chambre des communes est de rejeter la motion, vous la respecterez.

• (1140)

[Traduction]

**L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, il s'agit d'une initiative parlementaire, et je comprends l'intervention de mon collègue. Je m'en remets strictement à vous. Le gouvernement ne s'oppose pas à la tenue d'un autre vote s'il est nécessaire. Étant donné que c'est une proposition d'initiative parlementaire, s'il faut tenir un autre vote, nous nous en remettons à votre jugement.

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC):** Monsieur le Président, d'abord, sauf tout le respect que je dois à la présidence et à sa décision, je ne conteste pas celle-ci sous cet angle-là. Toutefois, j'appuie le leader parlementaire du Bloc québécois sur la question de savoir si les députés ont voté pour ou contre ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Comme le leader parlementaire du Bloc québécois l'a dit, il est important que la Chambre se prononce très clairement sur toute mesure législative. Tous les votes devraient refléter de façon incontestable la volonté de la Chambre.

Par conséquent, je propose que le vote soit repris à la première occasion, peut-être même maintenant.

### *Décision de la présidence*

**Le Président:** Je pense en avoir assez entendu là-dessus. Sauf votre respect, je vois que l'autre leader parlementaire demande la parole.

[Français]

La situation a été soulevée par un député. Celui-ci a indiqué qu'il n'avait pas voté. Nous avons regardé les bandes vidéo et avons déterminé que tel avait été le cas.

[Traduction]

En conséquence, j'estime qu'il ne fait pas de doute qu'il y a eu des allégations d'irrégularités durant le vote. L'une d'elles a été signalée aux greffiers au Bureau, elle a fait l'objet d'une enquête et il a été découvert qu'un député n'avait pas voté, comme les bandes l'ont montré. C'est en se fondant sur cette découverte que la présidence a rendu sa décision il y a quelques minutes.

Cependant, si la Chambre souhaite tenir un autre vote sur la question et s'il y a consentement unanime à cet égard, nous pouvons procéder à ce vote immédiatement. Tous les députés sont présents et rien ne s'oppose à ce que nous passions au vote si tel est le souhait des députés.

Il me semble qu'il ne revient pas à la présidence de prendre cette décision. C'est plutôt aux députés de le faire. S'ils s'entendent là-dessus, nous passerons au vote.

• (1145)

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, il s'agit d'une initiative parlementaire et notre caucus était divisé sur la question. De toute évidence, la Chambre l'est aussi. Nous croyons que la Chambre devrait poursuivre ses travaux. Un vote a été pris. Vous avez rendu votre décision, monsieur le Président. Qu'elle soit appliquée.

[Français]

**M. Michel Gauthier:** Monsieur le Président, la suggestion que j'ai faite plus tôt visait à faire en sorte que la Chambre des communes prenne des votes qui sont toujours au-dessus de toute controverse.

Vous avez vous-même, dans votre décision...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Michel Gauthier:** Ils nous demanderont de les appuyer sur des motions de clôture! Qu'ils attendent la prochaine!

Monsieur le Président...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Je n'ai pas de difficulté à entendre l'honorable député de Roberval—Lac-Saint-Jean. Peut-être y a-t-il beaucoup de bruit dans ce coin de la Chambre, mais ici, je peux très bien l'entendre.

**M. Michel Gauthier:** Monsieur le Président, puisque vous pouvez m'entendre, c'est cela qui est important, parce que je m'adresse à vous. Plus tôt, dans votre explication, vous nous avez dit avoir regardé les bandes vidéo.

Je sais que vous êtes au courant — et vous vous en souvenez certainement —, qu'il est absolument inacceptable ou impossible d'utiliser les bandes vidéo, soit pour rapporter les propos d'un membre, soit pour parler d'une attitude adoptée par quelqu'un, soit pour revoir une confrontation qu'il y a eu en cette Chambre. Les bandes vidéo ne sont pas considérées comme des documents officiels pouvant être utilisés.

*Initiatives ministérielles*

On ne peut pas le faire comme parlementaires et, en tant que Président — vous avez les mêmes droits que nous —, vous ne pouvez pas le faire non plus. À ce moment-là, la seule solution réelle est de reprendre le vote, et l'on acceptera le verdict.

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, puisqu'il est question ici de mon vote ou de mon non-vote, et comme vous avez évoqué très clairement la confusion qui a régné de ce côté-ci de la Chambre au moment du vote, je pense que la chose indiquée à faire dans les circonstances serait effectivement de reprendre le vote, de telle sorte que mon vote puisse s'exprimer clairement cette fois-ci et sans la moindre confusion.

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, je ne veux soulever qu'un seul point. Il y a un député qui est allé voir les greffiers de la Chambre pour leur indiquer qu'il n'avait pas voté. C'est clair et net.

Le député peut s'exprimer présentement à la Chambre, s'il le veut. Toutefois, si jamais on tenait un autre vote à la suite d'une confusion en Chambre, cela risquerait de créer un précédent. Ainsi, la prochaine fois que le résultat d'un vote serait de 149 contre 148, je pourrais me lever, vous indiquer, monsieur le Président, que j'ai constaté de la confusion à la Chambre des communes et demander un autre vote.

Monsieur le Président, votre décision a été prise et elle devrait être maintenue.

[Traduction]

**Le Président:** Je crois que j'en ai assez entendu. On n'est manifestement pas d'accord sur la nécessité de tenir un autre vote à ce moment-ci. Je suggérerais aux leaders parlementaires d'avoir une petite discussion à ce sujet et, s'il convient, dans l'intérêt de la Chambre, de tenir un autre vote, ce dernier pourra avoir lieu à 20 heures ce soir, en même temps que les autres votes.

Je crois donc que nous devrions laisser les leaders parlementaires discuter entre eux, et peut-être aussi avec les whips, pour voir si la question peut être résolue. Il est toutefois inutile de poursuivre le débat à ce sujet à ce moment-ci.

\* \* \*

• (1150)

### RECOURS AU RÈGLEMENT

LES REMARQUES DU DÉPUTÉ DE NEPEAN—CARLETON — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Hier, durant la période des questions, le député de Nepean—Carleton a fait allusion à un « contrevenant libéral » dans une question adressée au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Dans une décision précédente sur un rappel au Règlement soulevé par le député de Mississauga—Sud concernant des remarques faites par le député de Nepean—Carleton durant la période des questions le vendredi 3 juin et le lundi 6 juin, j'ai souligné que tous les députés devaient faire preuve de respect à l'égard de certaines affaires. Je citerai de nouveau le passage du Marleau et Montpetit que j'ai cité dans ma décision du 14 juin, soit il y a environ une semaine. Il dit ceci:

Les allusions aux débats et aux délibérations du Sénat sont déconseillées et il n'est pas acceptable de mettre en doute l'intégrité, l'honnêteté ou la réputation d'un sénateur. Cela « prévient les disputes inutiles entre les membres de deux organismes distincts qui ne peuvent pas se donner la répartition et protège contre la récrimination et les propos injurieux en l'absence de l'autre partie. »

Je pensais et j'espérais que le député de Nepean—Carleton lirait ma décision s'il ne l'avait pas entendue au moment où je l'ai rendue et qu'il la respecterait. Sa persistance à faire des remarques désobligeantes à l'égard de membres de l'autre endroit va à l'encontre des pratiques et des principes qui régissent le comportement à la Chambre, tels qu'ils sont énoncés dans le Marleau et Montpetit et tels qu'ils sont observés depuis un certain temps à la Chambre des communes.

Il ne nous est pas permis de manquer de respect envers les membres de l'autre endroit, tout comme il ne leur est pas permis de manquer de respect envers nous. Je demande donc au député de Nepean—Carleton de retirer l'expression « contrevenant libéral » qu'il a employée dans sa question. Je l'exhorte à ne plus se conduire de la sorte à l'avenir, sinon il se verra imposer des sanctions plus sévères par la présidence.

**M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC):** Monsieur le Président, purement par respect pour le Président et pour les règles qui gouvernent cette assemblée, je retire toute remarque négative que j'ai pu faire à l'égard d'un membre de l'autre endroit.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1155)

[Traduction]

### LA PROLONGATION DES TRAVAUX

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

**L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai avisé hier le président suppléant aussi bien que le Bureau de mon intention d'invoquer le Règlement au sujet de l'amendement à la motion proposé hier par le leader de l'opposition officielle à la Chambre.

L'amendement proposé hier par le député visait à modifier la motion ministérielle de telle manière que la Chambre n'aurait repris ses travaux qu'en septembre, bien qu'à une date un peu différente de celle de notre retour habituel. Par contre, la motion n° 17 ferait en sorte que la Chambre continuerait à siéger, après aujourd'hui probablement, et ce de façon continue jusqu'à l'adoption des mesures en question.

Ce que je tente de faire valoir, Votre Honneur, c'est que le but de l'amendement va à contresens de l'objet de la proposition principale et, à cet égard, j'attire votre attention sur le commentaire 578(2) du Beauchesne, à la page 183, qui dit ceci:

Un amendement qui, s'il était adopté, donnerait le même résultat que le rejet pur et simple de la proposition principale n'est pas conforme au Règlement.

Telle est la règle depuis le 23 juin 1990, comme on peut le constater à la page 435 des *Journaux* de ce jour-là.

De plus, selon le commentaire 575, un renvoi à six mois ou un amendement motivé ne vaut que pour la lecture d'un projet de loi et il ne s'applique pas à une motion. Autrement dit, on ne peut pas, en amendement une motion, proposer quelque chose qui aurait un effet semblable ou identique à celui d'un amendement motivé. Mon argument, c'est que l'amendement en question a justement cet effet.

J'attire maintenant votre attention sur la page 453 du Marleau et Montpetit, où il est précisé ceci:

*Initiatives ministérielles*

Un amendement devrait être rédigé de façon telle que, si la Chambre l'accepte, la motion principale soit intelligible et cohérente. Un amendement est irrecevable [...] s'il entraînerait le même résultat que le rejet de la motion principale.

L'objectif de la motion dont nous sommes saisis, c'est que la Chambre siège maintenant et que, vraisemblablement, le congé estival soit reporté à plus tard. Si l'amendement était adopté, le congé d'été commencerait maintenant et le Parlement recommencerait à siéger en septembre. Cette proposition va à contresens de l'autre.

Le leader parlementaire de l'opposition officielle à la Chambre fera valoir que la proposition est sensiblement différente, dans la mesure où la rentrée de septembre se ferait le 12 plutôt que le 19. Cela reste toutefois illogique par rapport à la motion principale.

L'objectif de la motion proposée par le leader du gouvernement à la Chambre c'est de siéger maintenant pour terminer l'étude des projets de loi. L'amendement proposé vise à retarder cette étude jusqu'à l'automne, ce qui va à contresens de ce que propose la motion principale.

Je pense qu'il faudrait examiner cet aspect avant que la motion ne soit mise aux voix ce soir, afin de déterminer si mes arguments sont fondés, c'est-à-dire que l'amendement à la motion serait irrecevable parce qu'il produirait l'effet contraire de celui recherché par la motion principale. Voter contre la motion principale produirait pratiquement le même effet que de voter en faveur de l'amendement, et cet aspect est aussi abordé par Marleau et Montpetit et par Erskine May.

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC):** Monsieur le Président, je soutiendrai, bien sûr, que le député a tort. En réalité, l'amendement ne va pas à contresens, comme le dit le député.

Je me permettrai de renvoyer le Président à la page 453 du Marleau et Montpetit. Je crois qu'un amendement doit porter sur la motion principale. L'ouvrage dit clairement:

Il ne doit pas déborder de son cadre, mais plutôt viser à en préciser le sens et l'objectif.

Le Beauchesne prévoit, quant à lui, à la page 18:

L'amendement peut avoir pour objet de modifier une proposition de façon qu'elle soit accueillie plus favorablement ou d'offrir à la Chambre un nouveau texte susceptible de remplacer la proposition originale.

La motion principale vise avant tout à fixer la date de la reprise des travaux de la Chambre des communes après son ajournement aujourd'hui, le 23 juin. C'est ce que fait la motion. Elle prévoit que le Parlement et la Chambre des communes reprendront leurs travaux le lundi 27 juin. C'est écrit dans la motion.

Je ferai valoir que de proposer la reprise des travaux le 12 septembre n'est pas contraire au sens de la motion. Il s'agit d'une date différente. La motion prévoit que lorsque la Chambre s'ajournera ce soir, elle demeurera ajournée jusqu'au lundi 27 juin. Mon amendement prévoit que la Chambre demeure ajournée jusqu'au 12 septembre. Ça ne va pas à contresens. C'est simplement une autre date.

L'amendement propose une date de rechange, soit la date du 12 septembre, sans condition. Il ne déborde pas du cadre de la motion et n'apporte pas un nouvel élément. L'amendement est donc recevable.

**Une voix:** Ça va à contresens.

**M. Jay Hill:** Ce n'est pas à contresens. Vérifiez la définition de « contresens ».

• (1200)

**Le Président:** J'apprécie l'argument que le député de Glengarry—Prescott—Russell a soulevé et la réponse qu'a donnée le député de Prince George—Peace River à cet argument très technique.

Je consulte la page 453 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit que les deux députés ont citée, où on peut lire:

Un amendement est irrecevable dans les cas suivants:

— et je cite un des alinéas —

S'il rejette directement la motion principale ou s'il entraînerait le même résultat que le rejet de la motion principale;

Si la motion principale est rejetée, la Chambre s'ajournera aujourd'hui jusqu'au 19 septembre. L'amendement ramènerait la date de la rentrée au 12 septembre si la Chambre s'ajourne aujourd'hui. À mon avis, c'est différent. Ce n'est pas la même chose que le rejet. Il change la date de la rentrée parlementaire. Par conséquent, j'estime que l'amendement est recevable.

La dernière fois que la Chambre a débattu cette question, le député de Prince George—Peace River a fait une longue intervention. Aujourd'hui, les députés disposent de 10 minutes pour lui poser des questions ou faire des observations à la suite de son intervention.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, je félicite le leader de l'opposition à la Chambre du magnifique travail qu'il a fait hier lorsqu'il a abordé la motion pour prolonger les travaux de la Chambre. Il a soulevé un nombre incroyable de points pertinents à la situation actuelle à la Chambre et à celle des derniers mois, et il a particulièrement noté que la Chambre doit composer avec un très haut niveau d'émotion dans ces derniers jours de la session. Je pense que c'est dans ces termes qu'il s'est exprimé.

Il aurait été possible de traiter ces projets de loi plus tôt si le gouvernement avait une vision cohérente, s'il savait ce qu'il fait. Je pense que le leader de notre parti à la chambre a clarifié cela au cours de sa brillante intervention d'hier.

Le gouvernement soutient que nous devons absolument adopter le budget. Le programme de la Chambre n'était pas si chargé au cours des dernières semaines et nous aurions pu nous pencher sur cette question plus tôt, mais nous devons maintenant prolonger la session et cela entraînera des dépenses supplémentaires pour les Canadiens. Si nous respectons le calendrier établi, nous pourrions retourner dans nos circonscriptions, comme l'a si bien précisé mon collègue, pour faire le travail que nous devons faire à titre de député. Nous pourrions passer du temps dans nos circonscriptions respectives pour servir nos électeurs et assister aux événements locaux. Toutefois, on nous demande plutôt de nous pencher sur une motion qui nous éloigne encore davantage des responsabilités que nous devons assumer dans nos circonscriptions, alors que nous savons tous que cela constitue une partie importante de notre travail.

J'aimerais que mon collègue, le leader de l'opposition à la Chambre, nous dise ce qui se passera exactement dans les jours et les semaines à venir. N'est-il pas d'avis que ce serait plus utile pour les Canadiens si nous pouvions retourner dans nos circonscriptions pour servir nos électeurs?

*Initiatives ministérielles*

Il en a brièvement parlé hier. J'aimerais qu'il élabore un peu à ce sujet. Il pourrait également nous dire ce qu'il pense du fait que nous apprenons aujourd'hui que la majorité libérale au Sénat retarde l'adoption du projet de loi C-43 que nous avons adopté à la Chambre. Le gouvernement a insisté sur le fait que ce projet de loi devait être adopté. Il veut également que le projet de loi C-48 soit adopté, et c'est la raison pour laquelle il tente de prolonger la session. Pourquoi les libéraux font-ils preuve d'autant d'hypocrisie en retardant, au Sénat, l'adoption de ce projet de loi? Tout cela ne démontre-t-il pas le manque de pertinence de tout ce processus? J'aimerais qu'il nous donne son opinion à cet égard.

● (1205)

**M. Jay Hill:** Madame la Présidente, je suis très flatté que le député tienne mes propos d'hier en si haute estime. Je le remercie de ses commentaires.

Le député soulève la question pertinente, le point central du débat, qui a commencé hier et qui se poursuit aujourd'hui, soit la prolongation de la session. Il a tout à fait raison. J'ai souligné hier l'importance que tous les députés, pas seulement ceux du Parti conservateur du Canada, mais aussi ceux des trois autres partis, puissent retourner dans leur circonscription et remplir leurs engagements.

Je suppose que nous nous sommes tous engagés auprès de nos électeurs à être présents et disponibles, à interagir avec eux et à prendre part à des événements dans notre circonscription. Dans notre processus démocratique, il est important que les députés soient accessibles dans leur circonscription et pas toujours confinés à la Chambre.

Une chose avec laquelle les députés de tous les partis ont de la difficulté est le conflit continu entre le travail dans la circonscription et le travail de législation à la Chambre des communes. Le cas des whips des partis est encore plus complexe, car il leur incombe de faire en sorte que les députés de leur parti soient présents à la Chambre lorsque leur présence est requise. C'est une responsabilité importante. Ils doivent être constamment à l'écoute lorsque des députés sont coincés entre un engagement envers leurs électeurs et leur engagement envers leur parti, soit leur rôle de législateurs à la Chambre des communes.

Pour revenir à la motion n° 17, le gouvernement a pris la décision exceptionnelle d'invoquer la clôture aujourd'hui. Il met fin au débat. Il dit que c'est primordial, que c'est urgent. Comme je l'ai dit hier, la réalité est tout autre. Il n'y a aucune urgence pour que la Chambre engage les frais liés à la prochaine semaine de séance, alors que l'ajournement est prévu pour ce soir, à minuit. Il n'y a aucune raison logique pour que cela se produise, ni pour que les députés de tous les partis annulent leurs engagements envers leurs électeurs pour la semaine prochaine, alors qu'il croyaient que la Chambre serait ajournée.

Comme mon collègue l'a indiqué, le projet de loi C-43, la Loi d'exécution du budget de 2005, a été adopté. Le Parti conservateur du Canada l'a appuyé le 15 juin. Nous l'avons appuyé le 19 mai. Nous nous sommes abstenus lors du vote initial, quand le budget a été présenté en mars. Nous avons pris ces mesures extraordinaires parce que, comme je l'ai expliqué hier, la position de notre parti sur les projets de loi repose sur des principes. Nous évaluons chaque projet de loi d'après ses mérites et nous arrêtons notre position.

Le projet de loi C-43 est maintenant bloqué à l'étape des audiences du comité au Sénat parce que les libéraux au Sénat ne veulent pas qu'il avance avant qu'ils n'aient reçu le projet de loi C-48, afin de respecter un engagement politique conclu entre le premier ministre

du pays et le leader du Nouveau Parti démocratique. Voilà pourquoi il est bloqué là-bas.

Voilà pourquoi Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse attendent toujours que leur argent provenant de l'Accord atlantique commence à couler. C'est pourquoi les municipalités de tout le pays attendent toujours l'argent dont elles ont désespérément besoin pour améliorer et réparer leurs infrastructures. Le projet de loi est bloqué au Sénat, non pas à cause des sénateurs conservateurs, mais parce les sénateurs libéraux retiennent le projet de loi en otage jusqu'à ce qu'ils obtiennent que le budget néo-démocrate et le projet de loi sur le mariage entre personnes de même sexe soient adoptés, sous la contrainte, par notre Chambre.

● (1210)

Je crois que cette façon de faire est méprisante et malhonnête. J'estime que le gouvernement mérite d'être condamné et devrait être tenu de rendre des comptes non seulement pour avoir agi ainsi, mais aussi parce qu'il tente de rejeter le blâme sur l'opposition officielle de ce qu'il fait lui, pour l'essentiel, à savoir bloquer cet important projet de loi budgétaire en faisant valoir de manière erronée que nous devons prolonger les travaux afin de faire passer par la force les projets de loi C-48 et C-38.

**L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Madame la Présidente, il est un peu hypocrite de la part des conservateurs de laisser entendre qu'ils veulent retourner dans leurs circonscriptions pour rejoindre leurs électeurs. En fait, je suis d'accord avec eux. J'aimerais également rentrer dans ma circonscription. Je devrais annuler des événements très importants auxquels je me faisais une joie de participer.

Cependant, ce sont également tous les députés conservateurs qui, pendant le débat sur le projet de loi C-43, ont répété inlassablement le même discours. Il apparaît clairement dans le hantsard qu'ils ont utilisé exactement les mêmes mots à plusieurs reprises. Je n'ai rien contre le fait de disposer, en toute démocratie, du temps qu'il faut pour débattre d'une motion, à condition bien sûr que l'exercice de ce droit enrichisse le débat par une sorte de valeur ajoutée pour les Canadiens et pour la Chambre, compte tenu des frais encourus.

Le député a laissé entendre que les députés d'en face prennent leurs décisions en se basant sur les principes, ce qui est excellent. Je ne peux qu'apprécier et même applaudir. Cependant, dans le cadre du débat sur le projet de loi C-43, la vaste majorité des députés conservateurs ont dit en fait que les éléments contenus dans le projet de loi C-43, notamment le transport urbain, l'aide étrangère, le logement abordable et la réduction des frais de scolarité, étaient admirables et que, finalement, ces objectifs étaient valables.

Par conséquent, si les conservateurs prennent leurs décisions sur la base de leurs principes, pourquoi ne votent-ils pas en faveur de ces objectifs que la plupart des conservateurs considèrent valables?

**M. Jay Hill:** Madame la Présidente, le Nouveau Parti démocratique essaie de faire passer le projet de loi C-48, et non pas le projet de loi C-43, pour un budget équilibré amélioré, alors qu'en fait il s'agit d'un budget dilapidant des milliards de dollars, comme l'a suggéré l'un de mes collègues.

*Initiatives ministérielles*

L'une des raisons pour lesquelles nous nous opposons en principe à ce projet de loi, comme je l'ai expliqué clairement dans l'exposé de deux heures que j'ai fait hier, c'est non seulement parce qu'il ne contient aucun détail, aucun plan, sur la façon dont les libéraux ont l'intention de dépenser 4,6 milliards de dollars puisés à même les deniers publics, mais aussi parce que l'ensemble du processus est une insulte pour tous ceux qui ont participé au processus de consultation prébudgétaire, car un tel projet de loi peut être concocté en une seule nuit, dans une chambre d'hôtel de Toronto.

[Français]

**M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ):** Madame la Présidente, d'entrée de jeu, vous me permettez de dire à ceux et celles qui nous écoutent que cette motion qui demande de prolonger les travaux de la Chambre des communes sera appuyée par le Bloc québécois à la condition, bien sûr, qu'on retrouve dans le menu législatif, avant que ne s'ajourne la Chambre, la réalisation à toutes les étapes du projet de loi C-38.

Si nous en sommes aujourd'hui à voter sur une motion de prolongation des débats de la Chambre, c'est que la session parlementaire que nous venons de vivre a donné lieu aux pires abus. Au cours des derniers mois, il y a eu des pertes de temps incroyables ici, à la Chambre des communes.

Pour la première fois dans mon expérience de parlementaire, j'ai constaté un gouvernement qui boycottait lui-même l'ordre du jour de ses propres travaux. C'est arrivé en cinq occasions. Pendant cinq jours au cours de la dernière session, le gouvernement a lui-même usé de mesures dilatoires pour empêcher cette Chambre d'aborder les questions législatives qu'il avait lui-même soumises. Quelle curieuse situation!

En effet, la session qui se terminera bientôt a été improvisée par le gouvernement. Nous aurions eu le temps d'adopter beaucoup plus de mesures législatives, si encore il y avait eu un minimum de planification. Nous aurions pu adopter toutes les mesures législatives que nous aurions voulu. Par contre, le gouvernement lui-même, pour sauver sa peau ou parce qu'il craignait ne pas être en conformité avec la pensée de la majorité des députés de cette Chambre, a tenté de nous distraire de l'ordre du jour, ce qui a créé un précédent.

Bref, malgré toute notre coopération, notamment dans les dernières semaines de la session, nous sommes dans l'obligation de prolonger les travaux. Nous le ferons, parce que je veux que les gens sachent que nous étions fermement résolus à appuyer le gouvernement et à faire en sorte que le bilan législatif ne soit pas trop mince au terme de nos travaux. Nous allons accepter que ces travaux se prolongent, en raison d'un projet de loi majeur auquel les députés du Bloc québécois tiennent à tout prix. Il s'agit du projet de loi qui permettra de régulariser la situation concernant le mariage entre conjoints de même sexe.

C'est une question de droits. Je dois dire que nous respectons tous ceux et celles qui pensent différemment. Nous comprenons que certaines croyances religieuses ou certaines situations sociales fassent en sorte que des gens ont de la difficulté à vivre avec cette réalité. Néanmoins, en cette Chambre des communes, nous avons le devoir non pas de laisser traîner les problèmes dans la société, mais de les régler. Même si la situation n'est pas facile, nous devons nous prononcer, étudier la situation, analyser les arguments pour et contre, mettre le tout dans une balance et enfin tirer nos propres conclusions.

Ce projet de loi est soumis à un vote libre, en fonction de la conscience des personnes. Je rappellerai toutefois que de refuser d'adopter le projet de loi C-38, c'est refuser de reconnaître la décision rendue par sept cours de justice. Celles-ci ont statué qu'en vertu de la

Charte canadienne des droits et libertés, qui a cours ici au Canada, tous les citoyens et toutes les citoyennes, indépendamment de leur orientation sexuelle, ont le droit de choisir et ne peuvent être discriminés sur cette base. Sept tribunaux ont rendu cette décision. Aujourd'hui, la Chambre des communes doit rendre la Loi sur le mariage civil conforme à ces décisions.

Ne pas vouloir adopter le projet de loi C-38 supposerait qu'il faille suspendre les droits et libertés d'un grand nombre de personnes ici, au Canada.

• (1215)

On suspendrait les droits et libertés. On dirait à ces personnes qu'on sait que la Charte vous donne le droit de vous marier, mais vous ne le ferez pas car on vous enlève des libertés. La plupart de mes collègues du Bloc et moi-même ne voulons pas être de ceux qui suspendront des droits et libertés à un groupe de personnes dans notre société. Il n'est pas question que nous agissions de cette façon.

C'est pour cela que, non seulement nous souhaitons, mais nous tenons à ce que le projet de loi C-38 soit adopté au terme de la prolongation. À cette fin, j'ai exigé des garanties écrites de la part du leader parlementaire du gouvernement. Non pas que nos paroles ne suffisent pas, mais dans ce cas, compte tenu des enjeux importants, il fallait que j'obtienne ces garanties pour pouvoir être absolument certain que nous allions faire notre travail jusqu'au bout, que nous allions assumer notre devoir jusqu'à la toute fin.

Cela vaut la peine de prolonger la session parlementaire de quelques jours pour rendre justice à nos concitoyens et faire cesser ce débat dans notre société qui oppose les citoyens les uns contre les autres. C'est un débat qui fait appel à la conscience de chacun.

Je le dis encore une fois, nous respectons les valeurs de chacune des personnes, la conscience des individus et les croyances religieuses. À travers tout cela, il nous faut tirer la ligne quelque part. Mes collègues, comme moi-même, nous ne pourrions pas, un jour, suspendre les droits et libertés pour empêcher des gens d'avoir accès à une union à laquelle ils ont droit, présentement, dans la plupart des provinces du Canada.

Cela étant dit, nos exigences ont été claires. C'est un devoir qui est le nôtre et nous allons prolonger.

Il y a aussi le projet de loi C-48 qui a une image beaucoup moins reluisante que le projet de loi C-38. En effet, selon la volonté du gouvernement, le projet de loi C-48 sera étudié durant la prolongation pour son adoption. Ce projet de loi constitue un *addendum* au budget du gouvernement. Il y a 4,5 milliards de dollars qu'on appelle le budget du NPD. Toutefois, j'appelle ces 4,5 milliards de dollars le prix que cela a coûté pour faire en sorte que le NPD abandonne les chômeurs du Canada.

Nous étions en pleine négociation. Avec les forces du NPD, du Bloc et du Parti conservateur, nous étions en position d'obtenir du premier ministre — s'il voulait se maintenir en place en tant que premier ministre — une concession majeure sur une réforme en profondeur du régime d'assurance-emploi. Voilà, selon le Bloc québécois, une condition qui était sine qua non. Une somme de 47 milliards de dollars a été volée aux chômeurs du Canada au cours des sept ou huit dernières années et le pillage de la caisse continue de façon moins rapide, mais tout aussi éhontée, au rythme de quelques milliards de dollars par année.

### *Initiatives ministérielles*

Ces milliards de dollars devraient aller dans les poches des personnes qui perdent leur emploi, des gens qui ont des familles et qui sont trois, quatre, parfois jusqu'à sept mois sans travailler. Aujourd'hui, à cause des coupures successives faites au régime d'assurance-emploi, ces gens se voient privés de la ressource minimale pour nourrir leur famille ou pour survivre en tant qu'individus.

Nous avons cette condition sine qua non. Avec le NPD, nous avons cette force nécessaire pour obliger le gouvernement à céder sur la question de l'assurance-emploi. Malheureusement, les députés du NPD ont préféré choisir un *addendum* au budget qui parlait d'habitation et de transport en commun. En effet, ce sont des excellentes choses. Nous ne disconvenons pas du fait que c'est de l'argent utile. Toutefois, on comprend aujourd'hui que cela a coûté au premier ministre 4,5 milliards de dollars pour dire aux chômeurs du Canada qu'on ne leur donnera pas leur réforme du régime d'assurance-emploi, on ne leur donnera pas ce qu'on leur doit, on ne leur rendra pas les 47 milliards de dollars, et qu'ils doivent continuer à avoir de la misère parce qu'on a réglé l'affaire avec le NPD. Cela, le Bloc québécois ne l'accepte pas. C'est pour ces raisons que nous allons voter contre le projet de loi C-48.

● (1220)

C'est le prix que l'on doit aux chômeurs. Le Bloc ne vendra jamais sa revendication en faveur des chômeurs pour un plat de lentilles.

Effectivement, il y a une exigence que nous avons demandée. On voulait que le gouvernement montre au moins un peu d'intention de régler le déséquilibre fiscal. Celui-ci coûte extrêmement cher à toutes les administrations provinciales et également à l'administration québécoise.

Tous les premiers ministres, tous les ministres des Finances, tous les partis politiques des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale du Québec, tous les partis politiques en cette Chambre, sauf les Libéraux, l'admettent. Les experts, les firmes libérales et les universitaires l'admettent; il y a un profond déséquilibre fiscal au Canada.

Ce déséquilibre fiscal signifie que le gouvernement fédéral occupe un champ de taxation dont il n'a pas besoin. Lorsque l'on taxe trop pour nos besoins, cela engendre des surplus. Lorsque l'on libère un champ de taxation, on cesse de faire des surplus. Les provinces, le gouvernement du Québec ou les administrations provinciales peuvent occuper ce champ de taxation et offrir enfin les services qu'ils doivent à leurs populations.

On se retrouve dans une situation difficile. En tant que citoyens du Québec et citoyens canadiens — c'est également vrai pour les autres provinces —, on se voit obligés de donner plus de la moitié de nos impôts au gouvernement fédéral et un peu moins de la moitié au gouvernement du Québec. On demande des services au gouvernement du Québec et certains services au gouvernement fédéral, mais moins de services de lignes directes, comme par exemple la santé et l'éducation, qui sont deux grands postes de dépenses budgétaires.

On demande des services au gouvernement du Québec. Celui-ci nous dit qu'il ne peut plus nous taxer car on l'est déjà assez. Toutefois, on paye déjà beaucoup d'impôts, car on en envoie à Ottawa. Pendant ce temps, Ottawa accumule les surplus, dépense et injecte de l'argent dans ceci et dans cela. Tout va bien. La vie est belle. On annonce 2 milliards de dollars de surplus, mais on se retrouve avec 10 milliards de dollars à la fin de l'année, comme si des milliards de dollars était quelque chose que l'on ramassait dans les arbres. On ramasse un milliard de dollars! Eh bien, un milliard de dollars, ce sont les impôts de milliers de familles du Canada. Il y a

des gens qui se crèvent à la tâche tous les jours. Ils payent leur essence 1 dollar le litre, alors qu'ils en gagnent 7 et 8 dollars de l'heure. Ils payent leur essence 1 dollar pour conduire leur voiture afin d'aller travailler, parce qu'ils donnent beaucoup de taxes au gouvernement fédéral.

Un milliard de dollars, ce sont des taxes, des sueurs et des sacrifices de milliers de personnes du Canada. Ici, au gouvernement fédéral, on considère que 1 milliard de dollars c'est quelque chose d'agréable. On en a ramassé 8 de plus que ce que l'on prévoyait. Alors, le gouvernement se dit: « Bien, on les injectera dans la dette ». Ou encore: « Peut-être va-t-on en donner quelques-uns pour acheter le NPD; peut-être va-t-on en investir un petit peu pour aider le transport en commun; peut-être va-t-on en investir dans l'habitation. »

Lorsque l'on dépense l'argent qui provient de la sueur des travailleurs et des travailleuses qui peinent quotidiennement pour faire vivre les gouvernements, on devrait avoir la décence de dire: « Si j'en perçois trop, je m'empresserai de libérer le champ fiscal. Ce faisant, je ne prendrai aux citoyens que ce dont j'ai besoin pour leur offrir les services que je leur rends ».

Si un autre gouvernement qui offre des soins de santé ou des services d'éducation a besoin d'aller chercher le fruit de la sueur et du labeur de chacun des travailleurs, qu'il le fasse. S'il n'en a pas besoin, les citoyens profiteront d'une réduction d'impôts. Tel est le déséquilibre fiscal, soit quand celui qui en a le moins besoin en perçoit le plus, et quand celui qui en a le plus besoin n'en a pas assez. C'est ce que l'on vit dans ce régime fédéral.

Nous sommes souverainistes. Nous avons une solution tout à fait opposée à ce dont on parle ici, mais pour l'instant, il nous semblerait approprié que le gouvernement corrige ce déséquilibre fiscal.

Quand les gens se disent heureux des quelques milliards que l'on retrouve dans le projet de loi C-48, ils doivent constater qu'au lieu des quelques milliards, ce sont des dizaines de milliards que leur doit le gouvernement fédéral.

● (1225)

C'est beaucoup plus d'argent que les quelques centaines de millions de dollars qu'ils recevraient pour le transport en commun. Si l'on réglait définitivement le déséquilibre fiscal, on réglerait du même coup les problèmes des gouvernements qui doivent donner des services.

Encore là, le projet de loi C-48 représente le plat de lentilles qu'on offre contre le droit d'ainesse. On endort les gens avec des cadeaux, un peu d'argent, une petite subvention pour ceci et une autre pour cela. Ce faisant, on ne s'occupe pas des vrais problèmes des chômeurs. On donne de l'argent à gauche et à droite, mais on ne s'occupe pas du vrai problème que constitue le déséquilibre fiscal, lequel est pourtant reconnu par tout le monde politique au Canada, sauf le Parti libéral du Canada.

C'est pour cette raison que nous voterons contre le projet de loi C-48. Nous voterons contre un projet de loi qui aurait dû plutôt contenir une réforme en profondeur de l'assurance-emploi, afin de rendre justice aux plus pauvres de notre société, soit ceux et celles qui vivent l'épreuve de perdre leur emploi.



*Initiatives ministérielles*

On aurait dû y trouver également l'amorce du début d'un règlement du déséquilibre fiscal. Ce dernier pénalise nos amis les citoyens, puisque chaque jour, ils sortent de leurs poches et envoient au gouvernement fédéral des milliers de dollars en trop par rapport à ce qu'il a besoin pour véritablement assurer les services qu'il doit offrir. Cela lui garantit donc d'énormes surplus, ce qui lui permet, par la suite, de faire chanter les administrations des provinces et du Québec en imposant ses conditions, en discutant, en se donnant des pouvoirs qu'il n'a pas et en outrepassant sa propre Constitution. Et on s'imagine que nous devrions aimer ce système, que nous devrions nous mettre à genoux pour remercier le gouvernement fédéral de nous redonner une petite partie des impôts que nous avons payés en trop. En effet, il est trop gourmand; il n'a pas voulu réduire les impôts, ne voulant pas occuper uniquement le champ fiscal dont il a besoin. Telle est la réalité.

Nous allons appuyer la motion de prolongation, mais nous allons nous battre contre le projet de loi C-48 jusqu'à la fin. Par contre, nous allons nous battre positivement pour le projet de loi C-38, dans le but de régler une fois pour toutes le terrible débat qui déchire notre société et qui concerne le mariage entre conjoints de même sexe.

Nous voterons donc en faveur de la prolongation. Puisque nous ne voulons pas non plus abuser du temps de la Chambre ni de l'argent de nos concitoyens et concitoyennes, nous espérons que dans les prochains jours, possiblement lundi, mardi ou mercredi, nous aurons réglé ces deux questions. Nous pourrions alors prendre des vacances bien méritées.

• (1230)

**L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le leader parlementaire du Bloc québécois. Je suis très content de savoir qu'il appuiera la motion de prolongation.

Je voudrais tout de même lui poser une question concernant le projet de loi C-48. En débattant de ce projet de loi, il a soulevé la question du déséquilibre fiscal. On pourrait dire qu'il en existe certainement un, puisque certaines provinces éprouvent de grandes difficultés. Par l'entremise du projet de loi C-43, nous avons conclu des ententes avec deux provinces. Quant à la péréquation, nous avons pu aider toutes les provinces et régler certains problèmes.

La suggestion du député comporte deux difficultés. Je lui demanderai donc de commenter.

Premièrement, ce ne sont pas toutes les provinces qui éprouvent des difficultés. Si on libère des champs de taxation, donc si le fédéral se retire de ces champs de taxation pour équilibrer ses budgets et éliminer les surplus, deux problèmes se présentent. Je reviendrai plus tard sur le troisième.

Le premier problème réside dans la nécessité pour le gouvernement du Canada de diminuer la dette. En effet, le fardeau fiscal et les dépenses de la dette privent d'argent les citoyens canadiens qui travaillent très fort. C'est ce qui arrive si on leur offre plus de services plutôt que d'envoyer de l'argent à l'étranger au service de la dette.

L'autre problème, c'est que certaines provinces, par exemple l'Alberta, présentent de grands surplus. Devrait-on libérer des champs de taxation pour ces provinces? C'est plutôt elles qui devraient en libérer au profit du gouvernement fédéral, qui essuie une dette nationale majeure, contrairement à ces provinces. C'est un grand enjeu. Il ne faut pas taxer davantage les Albertains ni leur enlever ce qu'ils ont mérité. Tel est le problème.

D'autre part, l'opposition ne se trouve malheureusement pas de ce côté-ci; elle ne forme pas le gouvernement au pouvoir. Peut-être

qu'un jour un autre parti formera le gouvernement et ne dégagera pas de surplus, mais accusera plutôt des déficits en raison de questions économiques et internationales. Le cas échéant, devrait-on retirer des champs de taxation des provinces pour rééquilibrer le déficit fédéral? Cela crée un grave problème. On a déjà retiré des champs de taxation en faveur des provinces, sous le gouvernement Chrétien.

Je pose donc la question au député.

**M. Michel Gauthier:** Monsieur le Président, le député doit savoir que l'histoire de l'impôt sur le revenu, au gouvernement fédéral, date d'un conflit mondial, soit de la Première Guerre mondiale, alors que le gouvernement fédéral avait besoin de ressources pour participer à l'effort de guerre. Cela faisait suite à une entente. Avant cela, le gouvernement fédéral n'avait pas accès aux champs de taxation de l'impôt personnel. À l'époque, les provinces avaient accepté de donner un espace fiscal pour permettre au gouvernement fédéral de faire ce que l'on appelle « l'effort de guerre », et de coordonner le tout pour couvrir les dépenses du moment.

Jamais le gouvernement fédéral n'a retourné un cent de cela aux provinces. Après, cela a été fini. Il s'est immiscé dans les services. Puis, graduellement dans l'histoire, au fur et à mesure, comme il disposait de ressources qu'il avait obtenues pour l'effort de guerre et qu'il n'avait jamais retournées, le gouvernement fédéral s'est retrouvé avec beaucoup d'argent et a commencé à élargir son champ d'activité. Tantôt on intervient dans ceci; tantôt, dans cela. Graduellement, il a gardé les impôts et a élargi son champ de compétence. C'est ce qu'il fait encore aujourd'hui.

De nos jours, avec ses surplus, ce n'est pas vrai que le gouvernement fédéral ne fait qu'abaisser la dette du Canada. Il multiplie les initiatives dans les champs de compétence du Québec, notamment dans les garderies et la santé. De fait, il multiplie les interventions, alors que l'argent devrait être redonné au gouvernement des provinces, ou simplement abandonné par le gouvernement fédéral pour que les provinces puissent percevoir ces impôts pour leurs propres besoins.

Le gouvernement fédéral affecte de l'argent à la santé, comme si cela venait de la planète Mars, alors que c'est notre argent qu'il nous redonne. Sous prétexte qu'il injecte de l'argent dans la santé, il nous dit qu'il doit avoir un droit de regard; qu'il ne peut pas simplement donner l'argent, comme cela, aux gouvernements des provinces qui le dépensent sans qu'il contrôle —, car il taxe les citoyens. Justement, on ne veut pas qu'il taxe. On voudrait qu'il se retire du champ de taxation, qu'il reconnaisse que nous avons des problèmes en matière de santé et qu'il dégage un espace fiscal.

Concernant la richesse de l'Alberta et des provinces plus riches, il y a un système de péréquation au Canada qui n'a rien à voir avec le déséquilibre fiscal. C'est un système qui permet de donner une certaine richesse. Le gouvernement fédéral n'a qu'à travailler de concert avec les provinces pour mettre sur pied un système de péréquation adéquat, plutôt que de traficoter dans ledit système comme il le fait, à gauche et à droite. Actuellement, le gouvernement est en train de détruire le système de péréquation au Canada, en réglant les dossiers à la pièce.

• (1235)

[Traduction]

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC):** Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir pour moi, et tous les députés, d'écouter les points de vue du leader parlementaire du Bloc québécois. Il s'exprime avec passion et il nous a offert un plaidoyer passionné pour une réforme plus en profondeur du Programme de l'assurance-emploi, tout particulièrement.

### *Initiatives ministérielles*

Ce qui m'inquiète, c'est qu'il a dit qu'il ne pourrait jamais appuyer la suspension des droits de citoyens canadiens. Il parlait du projet de loi C-38 et du fait que nous devions, à son avis, prolonger les travaux pour faire en sorte que le projet de loi C-38, sur le mariage de conjoints de même sexe, soit adopté parce que cela pourrait, je ne sais trop comment, avoir un impact sur leurs droits.

Je signalerais à l'honorable leader parlementaire du Bloc québécois que premièrement, le mariage entre conjoints de même sexe est déjà permis dans sa province, le Québec. Je suis convaincu qu'il le sait. Par conséquent, le projet de loi C-38 n'aura aucun impact sur les droits des gais et des lesbiennes au Québec. De plus, selon toute probabilité, le projet de loi C-38 va passer tout l'été au Sénat, peu importe que nous prolongions ou non les travaux de la Chambre. Qu'en est-il des droits de tous les Canadiens qui s'inquiètent énormément au sujet de la liberté d'expression religieuse dans notre pays? Cela ne l'inquiète-t-il pas de suspendre leurs droits?

L'une des raisons pour lesquelles nous tenons à nous assurer que le projet de loi C-38 ne franchisse pas l'étape du rapport, c'est que les Canadiens auraient ainsi la possibilité de s'exprimer quant à savoir si les amendements au projet de loi C-38 assureraient une protection suffisante de la liberté d'expression religieuse au Canada. Ils pourraient dire ce qu'ils en pensent aux députés tout au long de l'été. Si, à l'automne, le projet de loi en était toujours à l'étape du rapport, tous les partis auraient l'occasion d'exprimer leur opinion et peut-être d'améliorer ou de protéger encore plus l'expression religieuse. Qu'en est-il de ces droits?

Finalement, je suis très préoccupé par le précédent qui a été créé ici aujourd'hui. J'aurais pensé que le leader parlementaire du Bloc québécois aurait été inquiet du précédent que son parti a créé en appuyant la clôture. Qu'en est-il des droits des députés de s'exprimer à la Chambre des communes? Je pense que c'est la première fois, et il peut me corriger si j'ai tort, que les députés du Bloc québécois appuient le gouvernement pour imposer la clôture et étouffer le débat. Que penser de cet affreux précédent de supprimer des droits?

• (1240)

[Français]

**M. Michel Gauthier:** Monsieur le Président, ce sont des questions intéressantes que soulève mon collègue.

Concernant les droits des homosexuels et ceux des personnes de croyance religieuse qui s'opposent au mariage gai, je dirai qu'il ne faut pas que la religion des uns devienne la loi des autres. Tout le monde s'entend là-dessus. Nous respectons profondément les gens de confession religieuse qui s'opposent au mariage entre conjoints de même sexe. Néanmoins, notre intention n'a jamais été, d'aucune façon, d'obliger quelque religion ou croyance religieuse que ce soit à célébrer des mariages religieux. Il s'agit du mariage civil. On ne doit presser aucune confession religieuse de célébrer des mariages entre conjoints de même sexe. Cette décision leur appartient, c'est leur droit. Je suis d'accord.

D'ailleurs, une motion a été présentée en ce sens et nous l'avons appuyée. Nous serions ouverts, à n'importe quel moment, à ajouter à ce projet de loi des considérations soutenant qu'aucune confession religieuse ne doit être pressée ou obligée de célébrer ou d'autoriser des mariages entre conjoints de même sexe.

C'est une question civile. Nous respectons les confessions religieuses différentes, de même que les gens qui y adhèrent. Nous voulons que soient respectés leurs droits, mais nous ne voulons pas que leur religion devienne la loi des autres. C'est simplement cela.

Concernant notre appui à la motion de clôture, c'est simple. Nous avons la ferme conviction que les citoyens qui nous écoutent, qui nous ont vus procéder durant l'année, sont un peu impatients de nous voir adopter les pièces législatives sur lesquelles nous serons appelés à voter. Personne ne souhaite qu'on fasse se traîner le Parlement inutilement jusqu'au mois d'août, alors qu'il en coûte 35 000 \$ de l'heure. Je pense que les gens veulent que nous réglions ces questions une fois pour toutes.

C'est pour cette raison, exceptionnellement, que nous pensons qu'il est acceptable de pouvoir nous prononcer sur les projets de loi après un débat normal. Je sais que c'est une chose inhabituelle, mais cela ne vise pas à enlever le droit de parole, mais plutôt à limiter dans le temps les débats que nous allons tenir ici. Le fait de prolonger jusqu'à la fin du mois de juin nous apparaît raisonnable et suffisant. C'est tout.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ

**M. Colin Carrie (Oshawa, PCC):** Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez qu'il y aurait consentement unanime à l'égard de la motion qui suit. Je propose que le treizième rapport du Comité permanent de la santé, présenté à la Chambre le mercredi 1<sup>er</sup> juin, demandant une prolongation de 30 jours de séance pour étudier le projet de loi C-420, soit adopté.

**Le vice-président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LA PROLONGATION DES TRAVAUX

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, je suis ravie de prendre la parole aujourd'hui au sujet de la motion présentée par le leader du gouvernement à la Chambre proposant de prolonger les travaux la semaine prochaine.

J'écoute le débat depuis qu'il a commencé hier. Je me rends compte que la majorité des Canadiens sont habitués de mettre le temps voulu lorsqu'il faut mener une affaire à bien de manière urgente.

*Initiatives ministérielles*

Il ne fait aucun doute que la question dont nous sommes saisis par rapport au processus est inhabituelle. En effet, la motion indique clairement que, au lieu d'ajourner la Chambre ce soir à minuit, nous reviendrons pour poursuivre notre travail. Je pense qu'il faut se demander s'il s'agit d'une question légitime et s'il s'agit d'une chose raisonnable à faire.

Manifestement, trois partis, dont le NDP, sont favorables à la motion. L'autre est résolument contre le fait de revenir ici la semaine prochaine pour poursuivre nos travaux sur les deux projets de loi dont nous sommes saisis. Hier, j'ai entendu le leader parlementaire du Parti conservateur parler de la possibilité que ces mesures législatives soient adoptées à toute vapeur. J'ai vraiment dû réfléchir à ce commentaire. Que veut-il dire par là?

Nous débattons du projet de loi C-48 et du projet de loi C-38 depuis déjà un certain temps. Si nous sommes ici aujourd'hui et si nous allons voter ce soir sur cette motion, c'est que nous continuons notre travail habituel dans ces deux dossiers.

Pourquoi parle-t-on d'adopter ces mesures législatives à toute vapeur? Il me semble que les Canadiens comprennent que nous sommes élus pour faire notre travail et que notre principale responsabilité est d'être au Parlement, pour le faire fonctionner et pour faire avancer les dossiers. Je pense que les Canadiens comprennent que nous avons le devoir d'être dans cette enceinte.

J'ai aussi entendu le leader parlementaire des conservateurs parler d'une conception erronée voulant que, lorsque nous quitterons cette enceinte, nous rentrerons tous chez nous prendre des vacances. En somme, il se lamentait de ce qu'on entend dire dans la population en général. Je suis d'accord avec lui. Je suis d'accord pour dire que les députés s'échinent pendant la session parlementaire et qu'ils s'échinent encore lorsqu'ils rentrent dans leur circonscription.

En réalité, les conservateurs ont le choix. Ils ont le choix depuis le début. S'il leur tarde tellement de retourner dans leur circonscription, ils n'ont qu'à accepter de voter sur ce projet de loi avant la fin de la séance ce soir, malgré la motion à l'étude. C'est clairement le choix qu'ils ont. Mais, ils ont décidé de ne pas faire ce choix. Ils ont décidé, pour leurs propres fins politiques, d'étirer les travaux parce qu'ils s'opposent au projet de loi.

Je pense que, dans nos circonscriptions, nos électeurs comprennent pourquoi nous sommes ici et quelles sont nos obligations lorsque vient le temps d'adopter un projet de loi crucial. À l'inverse, ils ne comprennent pas les tactiques, les manoeuvres et les guéguerres des députés conservateurs, qui font tout pour empêcher l'adoption du projet de loi.

Je suis d'accord avec les députés qui ont dit que, passé un certain point, on tombe dans l'absurde. Nous connaissons exactement la position de chaque parti dans ce dossier. Nous savons qu'il y a des députés au sein d'un parti qui s'opposent au mariage homosexuel, c'est-à-dire au projet de loi C-38. Nous connaissons certainement la position du Parti conservateur à cet égard, et le public la connaît aussi.

Il est sûr qu'au bout du compte, nous avons la responsabilité d'être ici, de faire notre travail et de prendre une décision. Nous ne pouvons pas nous limiter à débattre du sujet. Nous devons prendre une décision dans l'intérêt du public, selon les commentaires dont nous avons pris connaissance.

Je vais respecter la décision des députés conservateurs qui veulent voter contre le projet de loi C-48 et contre le projet de loi C-38. Je respecte entièrement le fait qu'ils ont un point de vue différent et qu'ils veulent voter contre ces projets de loi. Soit. Bien sûr, ils ont cette prérogative et c'est ce qu'ils ont décidé de faire. Là où je ne suis

pas d'accord, c'est qu'ils veulent apparemment empêcher le Parlement de continuer de siéger pour que nous puissions prendre une décision sur ces deux projets de loi.

● (1245)

Sur quoi ces deux projets de loi portent-ils? Je crois que les deux portent sur la qualité de vie. Je suis très fière que nous débattions le projet de loi C-48 et qu'une décision sera prise à son égard, car il offre un budget équilibré plus progressiste. C'est un meilleur budget que celui que le gouvernement libéral a présenté initialement.

Je suis très fière que notre chef, le député de Toronto—Danforth, et les députés de notre caucus appuient ce projet de loi. Je suis fière que nous nous soyons entendus avec les libéraux pour bonifier et renforcer ce budget et pour offrir aux Canadiens des mesures concrètes qui portent sur la qualité de la vie.

De quoi parlons-nous? Nous parlons du principe fondamental qu'est le logement abordable. Dans ma circonscription, Vancouver-Est, un quartier du centre-ville, et dans bien d'autres circonscriptions dans tout le pays, plus de 1,7 million de ménages essaient tant bien que mal de trouver un logement abordable. Ils ont du mal à payer le loyer. Ils se battent contre les avis d'expulsion. Le projet de loi C-48 affectera des fonds au logement abordable pour que des habitations puissent être construites. À mon sens, il n'y a rien de plus fondamental que le logement abordable pour permettre à tous les Canadiens d'avoir un accès égal à une bonne qualité de vie. Je suis très fière que le projet de loi C-48 comporte cet élément.

Vient ensuite l'environnement: 900 millions de dollars. Comme nous l'avons entendu dire à de nombreuses reprises à la Chambre, tous les maires du pays attendent du financement qui les aidera à répondre aux besoins de leurs municipalités en matière de transport en commun et autres éléments d'infrastructure. Le projet de loi fournira les fonds nécessaires pour cette priorité des municipalités.

Pour ce qui est de l'accès à l'éducation, 1,5 milliard de dollars est prévu. Ce n'est pas quelque chose dont il est beaucoup question à la Chambre. Il faudrait demander leur avis aux étudiants du pays qui doivent assumer un fardeau moyen de 25 000 \$, voire parfois de 50 000 à 60 000 \$ en dettes et en emprunts. Il faudrait en parler aux étudiants et à leurs familles qui leur viennent en aide; ils nous diront que la somme injectée est insuffisante — et je suis la première à le reconnaître —, mais cet investissement est indispensable pour rendre accessible l'éducation postsecondaire, pour injecter de l'argent, pour travailler avec les provinces et pour veiller à réduire la dette ou les frais de scolarité des étudiants.

Un autre élément du projet de loi C-48 est notre engagement en tant que pays riche à l'égard de la population des pays pauvres. Même s'il y a de la pauvreté chez nous et même si nous avons des sans-abri, dans l'ensemble nous sommes un pays riche au sein de la communauté internationale. Le projet de loi comporte donc une disposition qui viserait à ce que le Canada, nation riche, vienne en aide à des nations moins bien nanties comme il s'est engagé à le faire.

### *Initiatives ministérielles*

Une étape très importante en ce sens consiste à nous approcher de l'objectif de consacrer 0,7 p. 100 de notre PIB à l'aide et au développement étrangers. Nous avons entendu les critiques des militants du genre de Bob Geldof selon lesquelles le gouvernement tarde à respecter cet engagement.

Voici donc une façon de nous assurer que nous allons de l'avant et que nous accroissons réellement la capacité du Canada d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100. Voilà autant d'éléments fondamentaux en matière de qualité de vie.

En ce qui concerne le projet de loi C-38, il en a été beaucoup question à la Chambre. Notre caucus et moi considérons qu'il est urgent de continuer à en assurer le cheminement, de même que pour le projet de loi C-48.

Le Comité de la justice a tenu de vastes audiences sur le mariage homosexuel en 2002 et 2003. Un comité législatif a étudié le projet de loi C-38. Cette mesure soulève des préoccupations, soit, mais dans une certaine mesure il importe de reconnaître et de confirmer qu'on a répondu à ces préoccupations. Le projet de loi C-38, qui prévoit l'égalité d'accès au mariage pour les couples homosexuels, n'empiète aucunement sur la liberté de religion. Cette mesure a fait l'objet de moult interprétations, mais on n'a pas pu prouver qu'elle anéantirait la liberté d'expression ou la liberté de religion.

Le comité n'a pas ménagé ses efforts en vue d'assurer que la liberté de religion serait protégée. Je sais qu'un amendement à l'étape du rapport précisera que les organismes ayant le statut d'organismes de bienfaisance conserveront leur statut et dissipera toute crainte relative à la révocation de ce statut. Le comité législatif et la Chambre des communes n'ont pas ménagé leurs efforts pour répondre aux préoccupations que le Parti conservateur, qui s'oppose au projet de loi C-38, a soulevées.

● (1250)

En fin de compte, sans égard à ce qui est dit ou fait relativement à cette mesure, les conservateurs s'y opposent farouchement. Ils s'opposent unilatéralement à l'élargissement aux gais et aux lesbiennes de l'accès au mariage. C'est une honte et une politique contradictoire à préconiser, une politique qui contrevient à notre Charte des droits et libertés.

Selon moi, un député qui s'oppose au mariage homosexuel peut tout de même appuyer le projet de loi, étant donné que celui-ci concerne l'égalité des droits. La mesure préconise la liberté de choix. Comme je l'ai dit, personne n'oblige le chef du Parti conservateur à épouser un homme. Le projet de loi consacre le choix que font deux personnes, que ce soit deux femmes, deux hommes ou un homme et une femme, de contracter un mariage civil ou un mariage religieux s'ils trouvent une institution religieuse prête à bénir leur union.

Je ne crois pas avoir le droit, en ma qualité de députée, de nier les droits d'autres Canadiens de faire ce choix. Il est vrai que je suis d'accord avec le projet de loi et avec le mariage entre conjoints de même sexe, mais même si je ne l'étais pas, que je sois ou non personnellement d'accord avec ce projet de loi, je ne crois pas avoir le droit de refuser ce choix à deux adultes consentants qui veulent souligner leur engagement l'un envers l'autre par le mariage ou sous le régime de la common law. Qui suis-je et qui sommes-nous pour prendre cette décision?

Je pense que lorsque nous en arrivons à cette prémisse fondamentale du projet de loi, c'est alors que nos chemins divergent. Je peux comprendre les préoccupations qui ont été mentionnées. Je peux comprendre que nous devons tenir ce débat, que nous devons en réalité examiner ces préoccupations en ce qui concerne la liberté de religion et que nous devons réagir à ces préoccupations, et je suis

convaincue que nous avons tout fait cela. Nous sommes maintenant prêts, dans cette Chambre, à tenir ce débat, à passer à l'étape du rapport et, espérons-le, à la troisième lecture pour finalement prendre une décision.

Je juge répréhensible que le Parti conservateur, pour un programme partisan très étroit, fasse tout en son pouvoir et ait recours à toutes les manoeuvres de procédure et à toutes les motions d'adoption pour faire obstruction à ce projet de loi, car je pense que nous nions l'égalité à des personnes.

Permettez-moi de dire qu'en fin de compte, j'ai été élue, au même titre que tous les autres députés de notre caucus et de la Chambre, pour prendre des décisions difficiles. Nous sommes élus pour cela. Nous sommes élus pour travailler fort. Nous sommes bien rémunérés pour le faire. Je respecte le fait que des députés travaillent fort pour faire valoir leurs convictions, mais je pense qu'il nous appartient et qu'il nous incombe d'examiner cette mesure législative, de ne pas la laisser s'éterniser et de reconnaître que l'adoption du projet de loi C-48, qui va de pair avec le projet de loi C-43, est un élément critique du budget.

Les conservateurs peuvent le critiquer tant qu'ils veulent. Ils peuvent dire que le projet de loi n'est pas vraiment sur un pied d'égalité avec d'autres projets de loi et qu'il a trait à la façon dont le gouvernement « peut » et non « doit » dépenser l'argent. Tout cela a été dit. Si nous voulons savoir ce qu'on a dit au Comité des finances ou plus particulièrement ce que le contrôleur général du Canada a dit au sujet du projet de loi, nous constaterons qu'il dit que le projet de loi C-48 est présenté comme s'il s'agissait de n'importe quel autre projet de loi de crédits. Il est libellé de la même façon. Essentiellement, c'est une mesure législative permissive, qui permet aux divers ministères et ministres d'aller de l'avant et d'effectuer ces dépenses dans les domaines qui y sont précisés.

Toutes ces fanfaronnades, ces arguments et cette propagande voulant que le projet de loi ne signifie rien ou qu'il ne constitue pas une vraie mesure, sonnent tout à fait creux. Il s'agit d'arguments purement politiques visant à donner aux gens l'impression que cette mesure n'existe pas. Or, elle existe. Le projet de loi existe. Il se fonde sur une assise financière dans le projet de loi budgétaire. Il se fonde sur un budget équilibré.

J'ai pleinement confiance que le projet de loi sera adopté et que ces dépenses seront faites par les divers ministères. Nous remercions le ciel du fait qu'un plus grand nombre de Canadiens jouiront d'une meilleure qualité de vie parce qu'ils auront plus facilement accès à l'enseignement et à des logements abordables. Nous aurons aussi le sentiment de respecter nos obligations vis-à-vis de la communauté internationale.

● (1255)

Mes collègues néo-démocrates et moi n'éprouverons absolument aucune gêne ce soir à voter en faveur de cette motion, afin que nous siégions la semaine prochaine. Oui, j'aimerais rentrer à la maison. J'ai beaucoup de travail qui s'est accumulé dans ma circonscription, et je suis certaine que c'est le cas pour chacun d'entre nous, mais notre parti a pris un engagement vis-à-vis du projet de loi C-48. Nous voulons que cette mesure soit adoptée, parce que nous avons pris l'engagement d'assurer l'égalité entre les Canadiens. Nous sommes prêts à être ici et à travailler. Je pense que c'est le cas de la majorité des députés, même si nous savons que le Bloc québécois s'oppose au projet de loi C-48.

*Initiatives ministérielles*

Nous allons appuyer la motion et nous serons ici la semaine prochaine. Nous allons faire notre travail. J'espère que cela ne prendra pas trop de temps, mais nous sommes prêts à être ici pour accomplir ce travail et faire adopter ces deux mesures législatives.

• (1300)

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté la députée avec intérêt. Je n'ai pas mentionné les projets de loi dont nous sommes saisis en ce moment, particulièrement le projet de loi C-38. Il serait intéressant de s'arrêter à la désinformation qui provient de nos vis-à-vis.

L'autre jour, j'ai discuté du projet de loi C-38 avec des personnes qui s'y opposent fermement. Je leur ai posé une seule question. Je leur ai demandé ce qui se produirait si tous les députés votaient contre le projet de loi C-38. Ils ont déclaré que le mariage homosexuel serait alors illégal au Canada. Je leur ai dit que le mariage homosexuel serait légal dans sept provinces et un territoire.

Le fait est que le projet de loi ne transformerait pas le Canada. Il ne ferait qu'étendre aux régions restantes une règle qui s'applique déjà dans la majeure partie du Canada. Que cela nous plaise ou pas, le seul débat rationnel qu'il peut y avoir pour les opposants au projet de loi c'est de déterminer si oui ou non, on invoque la disposition de dérogation. La seule chose que les opposants au mariage homosexuel peuvent faire pour empêcher ce type d'union, c'est d'invoquer la disposition de dérogation pour écarter la jurisprudence des tribunaux.

Toutefois, pas un seul parti à la Chambre n'a préconisé cette solution. Cela signifie qu'une bonne partie de ce qui se dit à la Chambre sur la question n'est que fanfaronnade politique.

Je crois qu'il est temps pour les opposants aux mariages homosexuels de reconnaître que la société canadienne a évolué. Le train a quitté la gare depuis longtemps. À moins que les personnes qui s'opposent à ce type d'union ne soient prêts à invoquer la disposition de dérogation, ils ne peuvent qu'appuyer le projet de loi.

Cependant, la question que je veux poser à la députée a plutôt trait à l'aide au développement. Son parti s'oppose avec virulence au septième point. Le Canada consacre à l'aide au développement beaucoup de fonds qui ne sont pas comptabilisés sous cette rubrique. C'est le cas notamment des 950 millions de dollars qu'il a consacrés l'an dernier aux missions humanitaires et aux missions de maintien de la paix.

La députée reconnaît-elle que le coût de ces missions devrait entrer dans le calcul de l'aide publique au développement?

**Mme Libby Davies:** Monsieur le Président, je répondrai ceci à propos du premier point du député: nous avons atteint le point de non retour. Des couples de même sexe se marient tous les jours. Il s'agit ici d'adopter une loi qui préciserait clairement que le mariage entre personnes de même sexe est légal, et ce, partout au pays. En plus de l'arrêt de la Cour suprême, des tribunaux ont rendu huit décisions dans les provinces et territoires. Il s'agit d'égalité et de dire aux gens que nous comprenons l'importance de la question et nous comprenons que le projet de loi doit être adopté afin de veiller à ce que les couples de même sexe aient le droit de se marier civilement, au même titre que les autres couples. C'est aussi simple que ça.

À propos de son autre question, il devrait la poser à ses collègues et aux ministres de son gouvernement. D'après ce que j'ai pu comprendre, l'argent consacré au maintien de la paix ne fait pas partie du 0,7 p. 100. Nous parlons d'aide internationale. C'est un fait, le Canada fait l'objet de critiques sur la scène internationale.

Bob Geldof a dit au premier ministre de ne pas se donner la peine de se présenter au concert Live 8 à Toronto parce que le Canada se traîne les pieds relativement à ses engagements. Je pense qu'il faut prendre cela très au sérieux parce que le Canada est très vulnérable et risque de perdre sa crédibilité. Nous devrions être en tête de file.

J'étais très fière que notre chef, le député de Toronto—Danforth, ait insisté pour que 500 millions de dollars soient consacrés à l'aide à l'étranger dans le cadre du projet de loi C-48, car cela veut dire que nous faisons des progrès dans le dossier.

Le député devrait parler à ses propres ministres, mais le gouvernement canadien n'a pas respecté cet engagement. Au moins, grâce à ces 500 millions de dollars, nous ferons un pas dans la bonne direction.

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Monsieur le Président, il va sans dire que ces questions ne manquent pas de susciter bien des belles paroles et, comme l'a noté le député, il y en a en abondance en face.

Le député affirme que le projet de loi C-48 est une importante mesure législative. Pour ma part, je dis que c'est un projet de loi mal ficelé et pour lequel le NPD s'est vendu, parce qu'il est intervenu pour appuyer la corruption libérale. Au moment où les Canadiens avaient l'occasion d'exiger des comptes des libéraux, le NPD a estimé qu'il avait la possibilité de faire valoir certaines idées politiques qui lui permettraient de survivre. Cependant, les néo-démocrates se sont essentiellement rendus complices des libéraux.

Les néo-démocrates ne cessent de dire que, dès l'adoption du projet de loi C-48, les fonds prévus commenceront à être versés aux étudiants, au secteur de l'environnement et à d'autres secteurs préoccupants. Cependant, ils semblent oublier que le versement de ces fonds est conditionnel à un excédent de quelque 2 milliards de dollars. Quelle certitude ont les néo-démocrates que les libéraux verseront ces fonds, compte tenu que l'adoption du C-43 est tributaire de la mise en oeuvre de l'entente? Encore une fois, ce sont des manoeuvres politiques.

La deuxième question vient de la députée qui dit qu'il y a eu énormément de débats sur le projet de loi C-38. Elle a fait mention du Comité de la justice et des consultations que celui-ci a tenues auprès des Canadiens. Où est-ce rapport du Comité de la justice? La députée sait que le comité a cessé ses travaux avant de pouvoir déposer à la Chambre un rapport sur les opinions que les Canadiens ont exprimées.

Les députés d'en face savent que les Canadiens ne sont pas d'accord avec l'idée de modifier la définition traditionnelle du mariage. Une grande majorité de Canadiens appuient la définition traditionnelle du mariage et proposent d'autres possibilités pour les couples de même sexe, que ce soit l'union civile ou une autre formule reconnue.

La députée dit qu'il n'y a pas de preuve d'atteinte à la liberté religieuse. Elle soutient que la question ne se limite pas à la célébration du mariage. Je ne partage pas son opinion. Elle vient de Colombie-Britannique. Elle a certainement entendu parler du cas de Chris Kempling qui travaille comme conseiller pédagogique à Quesnel, en Colombie-Britannique. M. Kempling a été suspendu sans solde simplement parce qu'il a écrit une lettre à un éditeur pour exprimer un point de vue chrétien à l'égard du mariage entre personnes de même sexe. Qu'en est-il de l'article 2 de la Charte des droits et libertés qui protège la liberté de conscience et de religion?

*Initiatives ministérielles*

Si les députés d'en face veulent se couvrir de la charte et la défendre, ils devraient peut-être également défendre le droits des citoyens, notamment Chris Kempling, d'exprimer leur point de vue sur la question. Cela nous donnerait peut-être une certaine confiance pour élargir la portée de la charte et mieux la comprendre. Toutefois, comme ils ne respectent pas des droits clairement établis dans la charte, comment les Canadiens peuvent-ils croire qu'ils s'arrêteront à ce que propose cette motion?

• (1305)

**Mme Libby Davies:** Monsieur le Président, depuis quand le logement abordable, les études postsecondaires et les prêts étudiants sont-ils devenus une idéologie politique dont il faut se méfier? Nous parlons de questions fondamentales ici.

**Une voix:** Il faudra attendre encore 18 mois avant qu'un sou soit déboursé.

**Mme Libby Davies:** Je ne faisais que reprendre l'argument du député. Il a assimilé ces questions à une idéologie politique.

À part cet aspect, de quoi est-il question au juste? Il est question de logement. Il est question d'éducation. Il est question d'aide étrangère. Il est question de transport en commun. Est-ce là des questions dont il faut se méfier?

À mon avis, le député devra lui-même expliquer à ses électeurs pourquoi il s'oppose au versement de fonds additionnels aux secteurs d'activité qui en ont désespérément besoin.

Nous ne devrions pas parler d'idéologie politique. Nous faisons preuve de pragmatisme, c'est tout. Nous voulons faire en sorte que ce Parlement, qui est en situation de gouvernement minoritaire, réalise quelque chose. Il n'est pas question de favoriser qui que ce soit. Il n'est pas question de fermer les yeux sur la corruption. Il s'agit au contraire de prendre des mesures concrètes.

En ce qui concerne le Britanno-Colombien, j'appuie entièrement son droit à la liberté d'expression et à la liberté de religion. Comment pourrait-il en être autrement? Si la question aboutit devant les tribunaux, c'est tout à fait normal dans une société démocratique. Les tribunaux existent pour trancher les questions qui sont contestées. C'est la raison pour laquelle nous avons la Charte.

Cela n'a rien à voir avec le fait de privilégier un droit plus qu'un autre. Je crois que c'est ce que le député laisse entendre. Nous disons que l'égalité est un droit fondamental pour les gais et les lesbiennes, que la liberté religieuse est un droit fondamental, et que ces droits ne s'excluent pas mutuellement. Il est dommage, à mon avis, que le débat soit si souvent abordé sous cet angle par les députés conservateurs.

**L'hon. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.):** Monsieur le Président, c'est un plaisir de participer au débat sur la motion correspondant à l'affaire du gouvernement n° 17.

Ce que nous semblons perdre de vue dans ce débat, c'est que, si la motion est adoptée, elle suspendra l'application du paragraphe 28(2) du Règlement, qui fixe le calendrier parlementaire. Il ne faut pas oublier que ces dispositions ont été adoptées en 1982 pour accorder assez de temps aux travaux des Communes tout en laissant aux députés la possibilité d'organiser leur travail dans leur circonscription et leur vie personnelle. Cette disposition du Règlement qui nous donne un calendrier prévisible a été adoptée par la Chambre après que deux comités l'eurent étudiée et recommandée.

Les députés savent bien qu'il est possible de modifier des dispositions du Règlement ou d'en suspendre l'application par un simple vote majoritaire, mais avant de le faire, nous devons veiller à ce que cela ne soit pas imposé de façon arbitraire.

Le dernier exemple de modification semblable à celle qui est proposée dans la motion du gouvernement remonte au 13 juin 1988. Celui qui était alors président du Conseil du Trésor, prenant la parole au nom du gouvernement conservateur de l'époque, a déclaré le 13 juin 1988, comme on peut le lire à la page 16379 des *Débats de la Chambre des communes*:

Je crois qu'il est juste de dire que nous comprenons particulièrement que, en suivant cette ligne de conduite, le gouvernement doit tenir compte du calendrier parlementaire et ne pas modifier celui-ci sans raison valable.

Voilà ce qu'on a dit au cours du débat sur le libre-échange et la loi qui le mettait en oeuvre, en 1988, et il était très important que la Chambre se prononce.

Dans la motion à l'étude, le leader du gouvernement à la Chambre reconnaît qu'il ne s'agit pas d'une motion simple et banale. La première ligne dit ceci: « Que, nonobstant tout article du Règlement ou pratique habituelle... ». Il est clair qu'il ne s'agit pas d'un stratagème de procédure limité, courant ou banal. La motion pose la question des principes généraux de l'étude ordonnée et contrôlée des affaires publiques.

Ce qui est proposé dans la motion, pour reprendre les termes de celui qui était alors député de Windsor-Ouest, le très honorable Herb Gray, est un effort en vue de « légiférer par épuisement ». Le 9 juin 1988, M. Gray s'est longuement exprimé, comme membre de l'opposition libérale, sur une motion identique à celle qui est à l'étude. Il a dit, et je cite de nouveau la page 16294 des *Débats de la Chambre des communes* du 9 juin 1988:

Certes, ce n'est pas ainsi que l'on suscite des débats éclairés et que l'on tient compte de l'opinion de la population. À mon avis, le gouvernement espère que ses lois, pour reprendre une image de Bourinot, seront adoptées spontanément, et cela, c'est répréhensible.

Les observations faites par le député de Winnipeg—Birds Hill, celui-là même qui représente aujourd'hui la circonscription de Elmwood—Transcona à la Chambre, au cours du même débat tenu le 9 juin 1988 sont relevées à la page 16302 des *Débats de la Chambre des communes*, et je cite:

J'ai le devoir de dire, au nom de ces deux comités de réforme dont j'ai fait partie et des députés présents et à venir, que si nous sacrifions le calendrier parlementaire au programme politique pré-électoral du gouvernement, car c'est bien de cela qu'il s'agit, puisqu'il n'y a pas urgence...

Deux lignes plus loin, il ajoute:

...nous nous rendrions un mauvais service et nous mettrions en péril la santé de l'institution parlementaire elle-même.

Il n'y a pas urgence. Il n'existe aucune raison prépondérante de déroger au paragraphe 28(2) du Règlement. Ce qui est envisagé ici, advenant l'adoption de la motion, selon la même logique que celle dont s'inspirait M. Gray en 1988, c'est la dictature de la majorité.

• (1310)

Permettez-moi de citer le député de Winnipeg—Birds Hill, qui représente aujourd'hui la circonscription de Elmwood—Transcona, à la page 16302 des *Débats de la Chambre des communes* du 9 juin 1988:

Nous tous, et ceux qui siégeront ici après nous, regretterons le jour où nous avons mis de côté le calendrier parlementaire. Ce calendrier mettait, en un sens, un peu d'ordre à la Chambre. Certains députés s'efforcent de se défaire de ce calendrier et tout le monde en fera les frais tant et aussi longtemps que le Parlement existera, simplement parce que le gouvernement conservateur a voulu faire passer son propre programme politique avant le bien de notre institution.

*Initiatives ministérielles*

L'aspect le plus paradoxal et tragique de cette motion tient au fait qu'elle vise notamment à imposer quotidiennement un débat ininterrompu, durant parfois 14 heures, portant notamment sur le projet de loi C-38, une mesure qui prétend défendre et protéger les droits des minorités.

N'est-il pas tragique en effet que, pour protéger les droits des minorités, la motion invite la majorité à la Chambre à fouler aux pieds et à écarter les règles qui assurent la conduite ordonnée des affaires de la Chambre et du pays?

Le gouvernement dit déplorer la prétendue suppression des droits des minorités mais, par le truchement de cette motion il incite la majorité à ne pas tenir compte des règles et du droit parlementaires pour être en mesure de supprimer ce qu'il espère ardemment être la volonté d'une minorité qui s'oppose à son mépris tout aussi lâche que capricieux de l'ordre parlementaire.

Chaque député a le devoir de protéger les traditions, les conventions et les règles de cette enceinte telles qu'elles sont énoncées dans le Règlement. Celui-ci a évolué et il existe pour garantir le respect des principes fondamentaux du Parlement.

On a qu'à s'imaginer, par exemple, le tollé que soulèverait à juste titre, dans cette enceinte, une décision majoritaire de changer le Règlement sur la question du quorum, pour que celui-ci ne soit plus que de trois députés. Imaginons encore ce qui se produirait si, par une autre décision de ce genre, on éliminait la période des questions. On aurait le droit de le faire. Il suffirait qu'une majorité de députés votent pour une motion visant à changer le Règlement dans cette optique.

Enfin, j'aimerais faire un commentaire sur la formulation de la motion elle-même, qu'un journaliste m'a décrite récemment comme du charabia. On y trouve deux fois le mot « réputé ». On y écrit: « que ladite motion soit immédiatement réputée avoir été adoptée ». Plus loin, on écrit aussi: « que [...] la Chambre soit réputée ajournée ».

En rédaction juridique, on devrait éviter d'employer le mot *deemed*, c'est-à-dire l'équivalent anglais de « réputé ». À la page 425 de la septième édition du *Black's Law Dictionary*, qui date de 1999, il est écrit:

1. traiter (quelque chose) comme si (1) elle était quelque chose d'autre ou (2) comme si elle avait des qualités qu'elle n'a pas en réalité. Par exemple, on dirait « bien que le document n'ait pas été signé avant le 21 avril, il dit explicitement qu'il est réputé avoir été signé le 14 avril ».

La définition se poursuit ainsi dans le *Black's Law Dictionary*:

Traditionnellement, le mot « réputé » s'est révélé utile pour établir une fiction juridique, soit de manière affirmative, lorsqu'une chose est « réputée » être ce qu'elle n'est pas, soit de manière négative, lorsqu'une chose est « réputée » ne pas être ce qu'elle est en réalité [...] tout autre usage du mot devant être évité.

Il est certain qu'étant donné qu'il n'y a pas vraiment d'urgence dans ce dossier et que nous disposons d'une pléiade de rédacteurs juridiques dans cette enceinte, les députés devraient éviter d'établir un précédent si dangereux alors même que, je me permets de le souligner, les néo-démocrates et les libéraux avaient dénoncé avec vigueur une motion semblable en 1988.

● (1315)

C'est un précédent qui mine les fondements mêmes du Règlement, qui a été établi et qui a évolué de manière à ce que les affaires de la Chambre soient traitées de façon ordonnée, dans le respect des principes fondamentaux du Parlement. On nous propose d'agir en nous appuyant sur une fiction juridique, ce qui, selon moi, constitue une raison suffisante pour voter contre la motion.

● (1320)

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):** Monsieur le Président, je prends bonne note de la position du député sur cette motion ainsi que sur d'autres dossiers. Il arrive que des députés d'arrière-ban libéraux s'opposent à des motions comme celle-ci. Certains sont même contre le projet de loi C-38 et nous en sommes très heureux. Cependant, ce qui me trouble à leur sujet, c'est qu'ils font simplement de beaux discours. Lorsque nous avons vraiment besoin de leur aide, ils disparaissent.

Ces députés ont toujours appuyé le gouvernement dans les votes de défiance. Nous avons tenté de redonner voix aux gens dans ce dossier, car nous croyons que c'est opportun. Ces députés pourraient alors déclarer qu'ils sont contre le projet de loi, ce qui les aiderait dans leur circonscription apparemment. Cependant, ils pourraient aussi appuyer le gouvernement, de sorte qu'ils n'auraient rien à voir avec cela.

Le député ne tente-t-il pas simplement de faire bonne figure? Nous donnerait-il réellement son appui dans un vote de défiance visant à faire tomber le gouvernement pour mettre fin au projet de loi C-38? Quand se manifesterait-il pour représenter la majorité de ses électeurs qui veulent le voir s'opposer au projet de loi C-38?

**L'hon. Roger Gallaway:** Monsieur le Président, c'est une question intéressante. Je signalerai toutefois au député d'en face que j'ai été élu quatre fois.

Il semble y avoir confusion quant à l'objet du projet de loi C-38. Le projet de loi C-38 ne fera pas l'objet d'un vote de défiance, c'est très clair. En m'opposant à une motion qui va à l'encontre du fondement même du Règlement, je vois mal le lien qu'il pourrait y avoir avec la politique financière du gouvernement. Mon collègue met de l'avant un concept de rapprochement intéressant, mais je crains malheureusement de ne pouvoir faire de rapprochement.

Par ailleurs, on pourrait interroger le député au sujet des membres du caucus de son parti qui appuient le gouvernement au sujet du projet de loi C-38. Quelles mesures ce caucus prend-il pour composer avec cela?

Je ferai remarquer à nouveau que le projet de loi C-38 suscite la controverse au pays, c'est évident. La Chambre n'est pas parvenue à un consensus sur le projet de loi C-38, c'est évident. En fin de compte, la question du député est totalement illogique. En effet, qu'est-ce que le projet de loi C-38 a à voir avec le projet de loi C-43 ou même avec le projet de loi C-48?

**M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC):** Monsieur le Président, je crois avoir entendu le député d'en face dire que son argument était suffisant pour justifier un vote contre la motion qui sera mise aux voix ce soir. Je suis curieux de savoir si, pour lui, cette raison sera suffisante pour qu'il vote contre la motion.

**L'hon. Roger Gallaway:** Oui, monsieur le Président.

**M. David Anderson:** Monsieur le Président, j'aimerais répondre à ce que le député a dit à propos d'être dans l'incapacité d'établir un lien entre le projet de loi C-38, le projet de loi C-43 et le projet de loi C-48. Il existe un lien. La seule façon d'empêcher l'adoption du projet de loi C-38 est de faire tomber le gouvernement.

*Initiatives ministérielles*

Pourquoi le député insiste-t-il pour s'opposer à certaines de ces motions? Il peut bien voter contre celle qui sera mise aux voix ce soir; il sait qu'elle sera adoptée. S'il votait contre le projet de loi C-38, cela pourrait lui gagner des appuis dans sa circonscription. Étant donné la situation actuelle, il sait qu'il est fort possible que ce projet de loi soit adopté. Pourtant, quand nous avons besoin de lui pour dire qu'il est important de stopper le gouvernement en ce qui a trait aux projets de loi C-38 et C-48, il ne se présente pas.

Il a l'occasion de le faire avec le projet de loi C-48. La motion d'aujourd'hui n'est pas une motion de défiance, mais nous espérons qu'il y sera. Avec un peu de chance et l'aide du député et d'autres de ses collègues, nous pouvons rejeter ce projet de loi et mettre un terme à toutes ces sottises que le gouvernement veut faire avaler aux Canadiens.

**L'hon. Roger Gallaway:** Monsieur le Président, encore une fois, le député d'en face essaie de lier les projets de loi C-38, C-43 et C-48. Cela reflète une perception très simpliste de la procédure. La notion de représentation est justement beaucoup plus qu'une simple notion. En effet, c'est une obligation constitutionnelle à laquelle sont tenus les députés.

Selon la vision simpliste du député d'en face, quelqu'un qui s'oppose à une chose doit logiquement s'opposer à tout le reste. Je dois donc lui demander si c'est bien cela qu'il pense? Alors, comment peut-il concilier ce point de vue avec le fait qu'un certain nombre de députés de son caucus appuient le gouvernement en ce qui concerne le projet de loi C-38, tout en s'opposant aux projets de loi C-43 et C-48? Comment le député peut-il me reprocher mon incohérence alors que l'incohérence est manifeste au sein de son propre caucus?

Ce concept est fascinant. Le député affirme que la position de son parti consiste à s'opposer au projet de loi C-38, ce qui semble vrai. Pourtant, dans les rangs conservateurs, certains députés appuient en fait le projet de loi C-38. Une fois que les conservateurs auront résolu cette question au sein de leur propre caucus, ils pourront la soulever à nouveau à la Chambre.

•(1325)

**L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour le député libéral. Il a souvent parlé au nom des électeurs de sa circonscription, comme aujourd'hui, parfois en adoptant une position contraire à celle du gouvernement.

Je le félicite de son bon travail, comme secrétaire parlementaire, dans le dossier du déficit démocratique. J'invite tous les députés à consulter le premier rapport sur le plan d'action qui a été déposé hier à la Chambre, pour se rendre compte des progrès considérables réalisés par le premier ministre, le député et d'autres en ce qui concerne le déficit démocratique.

Le député d'en face et les conservateurs sont aux prises avec de bien plus gros problèmes de déficit démocratique que les libéraux. Ils ont fréquemment voté en bloc contre des projets de loi qui auraient été bénéfiques pour les Canadiens, le député compris.

Ce soir, les conservateurs vont probablement tous voter contre la motion, tandis que chez les libéraux, compte tenu de la nouvelle approche démocratique instaurée par le premier ministre, on verra toutes sortes de votes.

Le député a parlé de protéger les droits de la minorité, ce qui est bien, mais il veut le faire de la mauvaise façon en modifiant les procédures parlementaires. Ne pense-t-il pas que les députés ont le droit et l'obligation d'établir les règles du Parlement? Nous passons notre temps à les modifier. Des dispositions prévoient qu'on accorde

une attention spéciale à certaines questions, comme le vote de ce soir. Certaines conditions peuvent amener le Président à prolonger les heures. Ce sont là les règles du Parlement, établies et modifiées par le Parlement. Je ne vois rien d'antidémocratique là-dedans. J'aimerais entendre les commentaires du député.

**L'hon. Roger Gallaway:** Monsieur le Président, je n'ai jamais laissé entendre que c'était antidémocratique. Le Président Fraser a même jugé, dans une décision rendue le 13 juin 1988, que cela pouvait se faire. Je signale qu'il faut être prudent quand on commence à modifier la loi ou à y déroger et ce, d'une façon qui me paraît arbitraire, car le droit du Parlement se trouve dans notre Règlement, peut-être pas intégralement, mais en bonne partie en tout cas.

La Chambre possède d'énormes pouvoirs. Nous pourrions décider de déroger aux règles en matière de conduite en état d'ébriété pour une journée. Personne ne dit que cela va arriver. Lorsqu'il existe des lois comme celles du Parlement qui sont consignées dans notre Règlement et que l'on commence à jouer avec ces lois ou à y prévoir des exceptions, jusqu'où cela ira-t-il?

Je me reporte aux *Débats de la Chambre des communes* du 9 juin 1988, jour où les conservateurs ont fait la même chose, mais avec une plus forte sentiment d'urgence que celui qui nous anime actuellement. Le moment viendra où, après que nous aurons ajourné nos travaux pour l'été, cette mesure législative que d'aucuns jugent urgente sera mise de côté jusqu'à l'automne. Cela fera dire à certaines personnes que nous devrions tout simplement continuer de siéger.

La motion dont la Chambre est saisie et qui doit faire l'objet d'un vote est une question ouverte que l'on pose aux députés. Veulent-ils siéger durant 95 jours, ou jugeraient-ils opportun de donner à un leader parlementaire le droit et le pouvoir de prolonger les travaux jusqu'à minuit du lundi au jeudi? J'ai invoqué cette citation pour cette raison. C'est légiférer par l'épuisement. Il n'est ni opportun ni convenable de tenir des débats ou délibérations et d'exercer nos pouvoirs de représentation et de délibération en tant que députés dans de telles circonstances. Je me dois de m'objecter à une telle façon de faire.

•(1330)

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, c'est avec un vif plaisir que je prends la parole aujourd'hui à la Chambre, bien que je ne souscrive guère à la motion dont nous sommes maintenant saisis.

J'ai le plaisir de prendre la parole après mon collègue, le leader parlementaire de l'opposition. Nous avons tous été emballés par sa performance d'hier à la Chambre. Il a prononcé un discours, comment dire, des plus féconds. Il a abordé un certain nombre de questions clés liées à cette motion qui a été présentée par le gouvernement, ainsi qu'un certain nombre d'autres questions importantes sur lesquelles nous sommes en désaccord, à savoir les projets de loi faisant l'objet de la prolongation, les projets de loi C-48 et, bien sûr, C-38.

Je doute pouvoir faire aussi bien que lui. Il a parlé brillamment pendant deux heures, émettant des opinions très pertinentes. Il a été d'une éloquence à couper le souffle. Je ferai de mon mieux pour exprimer notre opposition à la motion n° 17 dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

Le député de Sarnia—Lambton a parlé de façon détaillée du précédent que crée cette motion et de ceux qui ont été établis dans le passé.



*Initiatives ministérielles*

Si vous le permettez, je vais lire la motion pour que tous ceux qui suivent le débat sachent exactement de quoi il retourne. La motion stipule:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou pratique habituelle, lorsque la Chambre s'ajourne le 23 juin 2005, elle demeure ajournée jusqu'au 27 juin 2005; à n'importe quel moment à compter du 27 juin 2005, un ministre de la Couronne peut proposer, sans avis, une motion ayant pour effet, qu'à l'ajournement le jour où ladite motion est proposée, la Chambre s'ajournera à un temps spécifié au plus 95 jours plus tard; que ladite motion soit immédiatement réputée avoir été adoptée, sous réserve que, pendant cet ajournement, aux fins de tout article du Règlement, la Chambre soit réputée ajournée conformément à l'article 28 du Règlement; et commençant le 27 juin 2005 et se terminant le jour où une motion que la Chambre soit ajournée conformément à cet ordre est adopté, l'heure ordinaire d'ajournement les lundis, mardis, mercredis, et jeudis soit minuit.

Tout cela semble un peu hermétique. Il est difficile pour les gens qui suivent le débat à la maison de suivre la logique d'une motion de ce genre. Comme nous l'avons vu hier, mon collègue, le leader de l'opposition à la Chambre, a présenté un amendement à la motion. Cet amendement précise que, conformément au Règlement et à la pratique habituelle, après ce soir, la Chambre doit s'ajourner et il fait ensuite disparaître tout le reste de la motion, qui portait un peu à confusion, pour ajouter tout simplement que nous reviendrons à la Chambre le 12 septembre, ce qui est plus conforme aux dispositions du Règlement que ce que le gouvernement propose de faire.

Comme l'a dit mon collègue de Sarnia—Lambton, cette motion semble complètement inutile, surtout qu'elle n'a pour but que de modifier le Règlement à des fins purement politiques.

Le député de Sarnia—Lambton a souligné qu'il y avait des précédents. Il a rappelé que les conservateurs avaient eu recours à telle mesure en 1988. Contrairement à lui, je n'étais pas à la Chambre à ce moment-là, et je ne peux pas parler de mon expérience personnelle. Je me souviens toutefois d'avoir suivi la situation. J'étais étudiant ici à Ottawa à ce moment-là et j'ai suivi ce qui se passait. Je me souviens d'avoir vu des députés participer au débat, comme le député de Sarnia—Lambton, et d'avoir été très étonné de la façon dont la situation se déroulait.

Je me souviens qu'il y avait à ce moment-là un sentiment d'urgence qui expliquait pourquoi il fallait modifier le Règlement. Le dossier à l'étude était celui du libre-échange. On se préoccupait alors, à juste titre d'ailleurs, de l'importance pour la Chambre d'étudier rapidement ce projet de loi et des répercussions qu'il pourrait avoir sur notre économie et sur des millions de Canadiens. Il est clair qu'on a alors évalué l'opportunité de modifier le Règlement de la Chambre.

Nous devons tenir compte du point soulevé par le député de Sarnia—Lambton qui a affirmé qu'une telle mesure allait à l'encontre des principes de base de notre Règlement et des principes démocratiques de la Chambre. Le leader de l'opposition à la Chambre a abordé cette question hier. Il est donc très clair que la présente mesure contrevient aux règles de fonctionnement de la Chambre.

Il est inutilement frustrant de voir ce type de changements faits par le gouvernement. Mon collègue de Sarnia—Lambton a rappelé la virulence avec laquelle les libéraux se sont opposés à la modification du Règlement en 1988 alors que le gouvernement de l'époque tentait de le faire, même s'il y avait incontestablement plus d'urgence à ce moment-là qu'il n'y en a maintenant.

• (1335)

L'autre élément qu'il a fait ressortir avec clarté et qui doit nous préoccuper, je pense, c'est que le gouvernement tente de légiférer par épuisement. Si on jette un coup d'oeil sur la Chambre, on se rappelle que les débats ont été chargés d'émotions, particulièrement à propos des questions dont nous avons traité ces dernières semaines.

Beaucoup d'opinions différentes ont été exprimées. Bon nombre de nos électeurs attendent avec impatience le retour de leur député pour que celui-ci mène à bien les activités qui l'attendent dans la circonscription.

Si nous prenons un peu de recul, nous voyons que nous avons adopté le projet de loi C-43. Il est actuellement au Sénat, mais, comme nous le savons, le Sénat le bloque et cela échappe à notre contrôle. Il y a eu un sentiment d'urgence à l'égard du budget. Nous l'avons appuyé afin qu'il franchisse toutes les étapes. Il contenait quelques mesures auxquelles nous pouvions souscrire.

Maintenant qu'il a été adopté ici, l'urgence de l'adoption du budget n'existe plus. En vérité, les projets de loi C-48 et C-38 ne présentent aucune réelle urgence. Nous pourrions suivre le Règlement normal, retourner chez nous, écouter nos électeurs et traiter ces deux projets de loi quand nous reviendrons normalement, selon ce que prévoit le Règlement. Encore une fois, pour reprendre les propos du député de Sarnia—Lambton, modifier le Règlement pour des objectifs politiques, c'est vraiment malheureux. En faisant cela, les libéraux sapent la démocratie en cet endroit. Le gouvernement dit que c'est nécessaire.

Je dis cela pour étoffer la raison pour laquelle nous étudions la motion de prolongation des travaux. Le gouvernement dit que c'est nécessaire pour adopter le projet de loi permettant l'approbation du budget. Comme je viens de le dire, cette affirmation est fautive. Il me semble que le Parti libéral continue de jouer un jeu absurde à propos du projet de loi budgétaire que, justement, les libéraux ont accusé les conservateurs de bloquer, le projet de loi C-43.

Le projet de loi initial d'exécution du budget, qui comprend l'Accord atlantique, est maintenant retenu en otage par le Sénat, à majorité libérale, ce qui dépasse vraiment mon entendement. Je ne comprends pas ce qui se passe. Le gouvernement domine manifestement le Sénat. Pourquoi, maintenant, après un tel sentiment d'urgence, le Sénat retarde-t-il l'adoption du projet de loi C-43? Je présume que les libéraux n'ont jamais voulu sérieusement adopter le projet de loi. Si nous pouvions faire adopter ce projet de loi plus rapidement au Sénat, et soyons réalistes, les sénateurs conservateurs ont dit qu'ils étaient disposés à l'étudier en une séance, nous pourrions obtenir les fonds pour le Canada atlantique, et pour les villes et les municipalités canadiennes qui attendent ces fonds. Il pourrait être adopté beaucoup plus rapidement et nous pourrions obtenir ces fonds avant notre retour, à l'automne.

Je crois qu'il se passe quelque chose. Il semble que le gouvernement demande à ses sénateurs de retarder l'adoption de ce projet de loi. Au congrès de la FCM, auquel j'ai assisté récemment avec le chef de l'opposition, j'ai lancé un défi au gouvernement. Nous aurions pu examiner le nouveau pacte pour les villes et les municipalités et l'Accord atlantique si les libéraux avaient voulu supprimer ces éléments du budget. Je crois qu'ils auraient obtenu le consentement de la Chambre pour adopter ces éléments du budget si rapidement que les fonds auraient pu être versés aujourd'hui aux gens qui en ont besoin. Mais nous assistons à des jeux politiques et nous n'avons même pas su pourquoi les libéraux ont refusé de supprimer ces éléments du budget. Ils ont ajouté ce nouveau budget néo-démocrate qu'ils affirment être extrêmement urgent. Pourquoi n'ont-ils pas pu apporter cette modification pour verser les fonds aux gens qui en ont le plus besoin?

### Initiatives ministérielles

Ce n'est pas seulement moi ou mes collègues qui le disent. Nous savons combien le leader du gouvernement à la Chambre aime citer des passages d'éditoriaux. Permettez-moi de citer un extrait de l'éditorial paru aujourd'hui dans le *Chronicle-Herald* de Halifax, qui porte sur ce sujet. Il nous apprend beaucoup de choses sur les jeux auxquels se livrent les libéraux, à mon avis. L'article dit:

Mercredi, les libéraux ont retardé l'adoption de l'Accord atlantique par le Sénat, ce qui fait dire aux conservateurs qu'il s'agit là d'une tentative cynique pour exercer des pressions sur les députés conservateurs. Le leader du gouvernement au Sénat, Jack Austin, a rejeté l'offre du leader adjoint de l'opposition au Sénat, Noël Kinsella, qui proposait que l'on passe à l'étude du projet de loi article par article hier soir. Si le leader du gouvernement avait accepté cette proposition — qui respecte l'ordre des choses — le projet de loi C-43 aurait été adopté aujourd'hui, si bien qu'il aurait pu obtenir la sanction royale cet après-midi et que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador auraient pu recevoir immédiatement les sommes prévues dans le cadre des accords intervenus avec le gouvernement libéral sur les recettes tirées des ressources extracôtières. Ces accords, intervenus après des mois de négociations ardues, représentent 830 millions de dollars pour la Nouvelle-Écosse et plus de 2 milliards de dollars pour Terre-Neuve-et-Labrador, mais le ministère fédéral des Finances ne peut pas signer les chèques tant que le budget n'aura pas été adopté. Les libéraux ne veulent pas que le Sénat adopte le projet de loi C-43 avant que la Chambre n'ait adopté le projet de loi C-48, l'amendement budgétaire néo-démocrate portant sur des dépenses additionnelles de 4,5 milliards de dollars, a déclaré le sénateur Kinsella.

• (1340)

M. Kinsella a dit: « C'est dommage que les libéraux aient refusé que leur propre projet de loi budgétaire reçoive la sanction royale. » Les libéraux ont ajouté le projet de loi C-48 à leur budget afin de se gagner l'appui du NPD, et les conservateurs s'opposent vivement aux nouvelles dépenses sociales contenues dans la nouvelle mesure. À l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes, le président a dû trancher, permettant ainsi l'adoption de justesse du projet de loi et sauvant du même coup le gouvernement libéral.

Voilà la teneur de l'éditorial paru aujourd'hui dans le quotidien de Halifax. Bref, on fait état des jeux que le gouvernement joue alors que les fonds prévus pourraient être versés. Le gouvernement retarde l'adoption du projet de loi au Sénat. Cela n'a guère de sens pour nous qui sommes d'accord pour que ces sommes soient versées. Nous pourrions même sortir d'ici et ne pas déroger au Règlement comme le propose la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Cela m'amène à poser la question suivante: que font les libéraux? Ils sont majoritaires au Sénat. Il s'agit de leur budget. De quoi ont-ils peur?

Les libéraux continuent de nous prouver ainsi qu'aux Canadiens que la seule raison pour laquelle ils se livrent encore à ces jeux, ce n'est pas qu'ils se préoccupent réellement de bon nombre des questions dont ils prétendent se préoccuper, mais c'est qu'ils ont énormément de mal à demeurer en place. Ils veulent s'accrocher au pouvoir, voilà pourquoi ils font toutes ces manoeuvres. Ils concluent des marchés avec certaines personnes, dans le but de sauver leur situation politique.

Nous sommes saisis de la motion d'aujourd'hui parce qu'ils ont négligé, au cours des dernières semaines, de faire adopter ce projet de loi beaucoup plus rapidement par la Chambre.

Comme l'ont mentionné nombre de nos collègues, notre parti s'oppose vigoureusement à deux grands projets de loi, à savoir le C-48 dont nous craignons qu'il n'autorise des dépenses dangereuses et débridées, et également celui sur le mariage homosexuel.

En tant qu'opposition officielle, il ne nous appartient pas d'aider le gouvernement à faire adopter une mesure législative qui, à nos yeux, ne répond pas aux intérêts supérieurs du pays. C'est ce qu'a déclaré hier notre leader à la Chambre. Nous allons voter contre toute prolongation du calendrier convenu qui permettrait au gouvernement de compenser sa propre mauvaise gestion du programme législatif. Nous allons réunir à la Chambre le plus grand nombre de députés

possible pour voter contre ces projets de loi, y compris pour le vote de confiance sur le projet de loi C-48.

J'aimerais prendre quelques minutes pour parler de l'esprit de la motion n° 17 et de la raison pour laquelle il faut rejeter cette motion en ce qui concerne le projet de loi C-48.

Ce projet de loi prévoit une série de nouvelles dépenses. Je l'ai déjà mentionné dans mon discours. Le Canada pourrait offrir un plus grand nombre d'emplois, et mieux payés, et bénéficier d'un niveau de vie beaucoup plus élevé, mais Ottawa prélève trop d'impôts et dépense trop. Nous l'avons constaté au nombre d'excédents enregistrés au cours des dernières années. Depuis 1999-2000, les dépenses de programmes sont passées de 109,6 à 158,1 milliards de dollars, ce qui correspond à une augmentation de plus de 44 p. 100 et à un taux de croissance annuel composé de 7,6 p. 100, alors que l'économie, elle, n'a connu qu'une augmentation de 31,6 p. 100, ce qui correspond à un taux de croissance annuel composé de 5,6 p. 100.

Nous ne pouvons pas appuyer cette motion parce que la calamité en ce qui concerne le gouvernement libéral, c'est qu'une fois qu'il a notre argent en main, il ne peut s'empêcher de le dépenser plus rapidement que l'économie ne croît. Pas étonnant qu'il y ait tant de gaspillage au gouvernement.

Je voudrais mentionner quelques exemples de gaspillage qui donnent à un parti comme le nôtre, l'opposition officielle, d'autres raisons de ne pas offrir un chèque en blanc au gouvernement en adoptant le projet de loi C-48. Est-il besoin de rappeler à la Chambre et aux Canadiens le registre des armes à feu, qui est un exemple parfait à cet égard? Le gouvernement a dit qu'il lutterait contre l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles. Un projet de loi qui devait occasionner des dépenses de 2 millions de dollars aux Canadiens a finalement été adopté. Or, selon certaines estimations, les coûts dépasseraient maintenant les 2 milliards de dollars.

Si les coûts ont atteint des proportions aussi exagérées, c'est nécessairement parce que le gouvernement n'a pas mis en place de plan, sans parler des coûts annuels associés à ce programme. Qu'est-ce que les Canadiens ont retiré de cela? Peut-on dire qu'on a empêché que des crimes soient perpétrés avec des armes et que nous nous en sommes pris aux criminels et pas aux chasseurs de canards? Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de députés, même du côté ministériel, pour dire que ce programme a été couronné de succès. Cette situation s'est produite à cause de dépenses inconsidérées et parce que le gouvernement n'avait pas de plan précis sur la meilleure façon de dépenser l'argent. Avec le projet de loi C-48, le gouvernement nous demande encore une fois de lui faire confiance.

Nous avons aussi été témoins d'une bien triste situation. Nous avons vu, à Davis Inlet, des enfants planer après avoir reniflé des vapeurs d'essence et nous y avons constaté une foule d'autres problèmes sociaux. Qu'a fait le gouvernement? Il a encore une fois injecté des fonds pour régler le problème, mais sans avoir de véritable plan.

• (1345)

Et maintenant, la communauté a été déplacée pas très loin de son emplacement original, au coût d'environ 400 000 \$ par personne, et les problèmes n'ont pas disparu. Malheureusement, ces dépenses sociales n'ont pas donné lieu aux améliorations escomptées. Une fois de plus, il n'y a pas de plan, seulement une réaction impulsive de dépenser.

*Initiatives ministérielles*

Nous savons tous que nous avons évité de peu de perdre le pays en 1995 à cause du manque de vision de l'actuel gouvernement. Quelle a été la solution? Jeter de l'argent au Québec afin d'acheter des votes par l'entremise du programme de commandites. Quel a été le résultat? Un gaspillage total de l'argent des contribuables.

Tout d'abord, il y a le scandale des commandites et le fiasco sans fin des enquêtes à son sujet. Nous connaissons la corruption dont le côté d'en face fait preuve. Cela prouve à nouveau qu'il est difficile pour l'opposition de donner libre cours à un gouvernement qui a démontré à plusieurs reprises qu'il est incapable de gérer l'argent des contribuables.

J'ai donné quelques exemples à la Chambre aujourd'hui. D'ailleurs, nous pourrions en citer d'autres, qui sont révélés quotidiennement. Nous avons vu ce qui s'est passé à Partenariat technologique Canada. Mon collègue d'Edmonton—Leduc exerce des pressions afin que ce programme fasse l'objet d'une vérification. Nous avons vu d'autres exemples de ce genre de gaspillage. Par conséquent, il est très difficile pour nous d'appuyer le projet de loi C-48.

En 2003-2004 et en 2004-2005, les libéraux n'ont pas pu résister. Ils ont augmenté les dépenses de programmes d'environ 12 p. 100. Sous l'actuel gouvernement, ces dépenses, calculées par habitant, ont atteint un niveau record depuis plus d'une décennie, et on prévoit qu'elles augmenteront encore dans l'avenir.

Avant d'adopter la motion et de se donner plus de temps pour débattre du projet de loi C-48, nous devrions peut-être nous pencher sur le bilan des libéraux relatif aux pratiques budgétaires. J'ai parlé des dépenses, mais ce qu'ils ont fait avec leurs budgets ne vaut guère mieux.

En 1996-1997, les dépenses fédérales réelles au titre des programmes s'élevaient à un peu plus de 3 000 \$ par habitant. Elles auront tout juste franchi le cap des 4 000 \$ en 2005-2006. C'est une hausse d'environ 800 \$ par habitant ou d'un peu plus de 3 000 \$ pour une famille de quatre. Les plans de dépense actuels des libéraux et des néo-démocrates porteront ces dépenses à environ 4 600 \$ d'ici 2009-2010. Il s'agit d'une hausse prévue d'environ 1 200 \$ par personne.

L'accroissement des dépenses du gouvernement ne permet pas nécessairement de régler les problèmes ou d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens par le biais des services offerts. Je crois que la plupart des Canadiens partageront cet avis. Le système de soins de santé et d'autres éléments de notre tissu social ont souffert de la façon dont le gouvernement a géré ses budgets, tout comme les services dont les Canadiens continuent de bénéficier. Pourtant, les Canadiens n'ont jamais payé autant d'impôts.

Il est incroyable d'entendre le ministre des Finances répéter que le gouvernement a allégé les impôts des Canadiens. Les Canadiens ont-ils bénéficié de mesures d'allègement fiscal depuis que les libéraux sont au pouvoir? Si on leur pose la question, ils répondront majoritairement qu'ils n'ont reçu rien de concret ou d'important. Voilà un aspect qui mérite certainement d'être examiné. Cela explique pour il nous est si difficile d'appuyer le projet de loi C-48.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons toujours cru — et notre leader à la Chambre en a fait état hier — qu'un excédent découle du fait que le gouvernement prélève des impôts trop élevés. Une partie de cet argent devrait être remboursée aux Canadiens, surtout lorsque la valeur des services fournis n'est pas à la hauteur.

Nous sommes d'avis qu'un montant de 1 000 \$ dans les poches du Canadien moyen est utilisé de façon beaucoup plus judicieuse que s'il est entre les mains du gouvernement, qui semble dépenser à

mauvais escient l'argent des contribuables. Un bel exemple est le placement d'un montant de 1 000 \$ dans un REER, dont la valeur grimperait à 1 160 \$ dans un premier temps. Après 30 ans, à un taux de 5 p. 100, la valeur totale des montants de 1 000 \$ investis annuellement dans un REER atteindrait presque 81 000 \$. Le même investissement annuel de 1 000 \$ dans un moyen de placement autre qu'un REER, à un taux de 5 p. 100, vaudrait encore plus après 30 ans.

Il est évident que le gouvernement a perdu de vue cette réalité, puisqu'il fait payer des impôts aux Canadiens, puis dépense d'une façon telle que ceux-ci obtiennent très peu en retour. Nous continuons de dire qu'il faut prendre les excédents et trouver des façons efficaces et utiles de redonner cet argent aux Canadiens. Ces derniers en arrachent à tous les jours. Un grand nombre d'entre eux ne peuvent joindre les deux bouts. Pourquoi ne pas redonner cet argent aux Canadiens, ce qui créerait une économie plus productive et des emplois mieux rémunérés, de sorte que les Canadiens pourraient prendre soin d'eux-mêmes? Nous sommes d'avis que le fait de travailler fort devrait être récompensé. Malheureusement, ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

● (1350)

Il est évident, pour les raisons que j'ai mentionnées, que l'opposition officielle ne peut appuyer la motion visant à prolonger la présente session, en raison des folles dépenses qui sont proposées dans le projet de loi C-48. Cette mesure est aussi une attaque contre le processus démocratique à la Chambre et contre le Règlement, que nous devrions tous respecter et suivre, comme nous avons convenu de le faire.

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, le député a abordé beaucoup de sujets. Je crois que nous devons tous admettre que les députés de tous les partis jouent à de petits jeux depuis quelques temps déjà. Cela est peut-être une indication de la suite des choses.

Je préférerais parler du calendrier de la Chambre des communes. En 1984, la Chambre a décidé d'adopter un calendrier fixe pour que les gens, y compris les députés, puissent vivre normalement et planifier en raison du contexte unique dans lequel nous travaillons. Lorsqu'il y a des séances prolongées, elles portent sur un sujet précis, pas sur de nombreux sujets. Le député pourrait-il commenter ce point?

Même s'il est dit dans la motion que nous pourrions avoir jusqu'à 95 jours de prolongation, nous avons de nombreux projets de loi sur lesquels nous pouvons travailler. Je présume que la véritable question se ramène à l'interprétation que nous donnons à l'intérêt public. À mon avis, tout ce que nous faisons est d'intérêt public.

Il faut pousser l'interprétation plus loin et dire que nos travaux doivent avoir une importance cruciale. Ce n'est peut-être pas à l'avantage de tous, mais c'est peut-être la bonne chose à faire. La loi doit être en vigueur pour corriger une situation.

Il est peut-être temps de se repentir un peu. Lorsque nous faisons notre travail ici, les règles que nous appliquons devraient tenir compte du contexte historique et de la raison des modifications apportées au Règlement. À mon avis, interrompre nos délibérations pour les reprendre après le 19 septembre, comme prévu au calendrier, n'aurait aucune répercussion sur les effets ultimes ou les avantages de l'un ou l'autre des projets de loi à l'étude.

*Initiatives ministérielles*

**M. Rahim Jaffer:** Monsieur le Président, nous avons entendu l'intervention du député de Sarnia—Lambton. Il a clairement indiqué dans son discours, et j'en conviens, que le calendrier normal de la Chambre est fixé par le Règlement. Si ces projets de loi étaient réellement urgents, comme le prétend le gouvernement puisqu'il propose de prolonger les travaux de la Chambre, la réaction d'un certain nombre de députés serait peut-être alors différente.

À la lumière du précédent établi en 1998, et j'en ai parlé brièvement dans mon discours, on pourrait dire que, s'il s'agissait effectivement d'une question de menace à la sécurité du pays et qu'il fallait prendre une décision dans un délai précis, il y aurait alors lieu de prolonger les travaux, car nous avons la responsabilité, dans l'intérêt des Canadiens, de traiter les mesures législatives urgentes.

Je ne veux pas dire par là que les questions que nous débattons actuellement ne sont pas importantes. Ce que le gouvernement propose doit quand même faire l'objet d'un débat, mais la démocratie n'est pas menacée. C'est le point que je voulais soulever. Nous avons un Règlement en vigueur et nous le respectons tous. Nous travaillons tous ensemble afin de respecter le calendrier. Chercher à changer le Règlement sans qu'il y ait urgence véritable, c'est s'en prendre à la démocratie et remettre en question la capacité des députés de faire leur travail.

Nous ne comprenons pas vraiment pourquoi le gouvernement s'empresse tant de faire adopter ces mesures législatives. Nous pourrions tout aussi bien en débattre à notre retour à l'automne. C'est maintenant le temps de rentrer dans nos circonscriptions pour régler d'autres questions et écouter ce que les Canadiens ont à dire, et non d'occasionner des dépenses supplémentaires en prolongeant les travaux de la Chambre pour satisfaire les fins politiques du gouvernement. La façon d'agir du gouvernement me renverse, particulièrement lorsque nous pourrions régler la plupart de ces questions à l'automne.

• (1355)

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, je tiens à clarifier quelque chose pour mon collègue conservateur qui est très mécontent parce que le projet de loi C-48 coûtera au gouvernement du Canada tellement d'argent de plus.

Les conservateurs ont appuyé le projet de loi C-43 qui proposait des réductions d'impôt de 4,6 milliards de dollars pour les entreprises. Ils ne voyaient aucune objection à cela. Maintenant, le député dit carrément que les conservateurs s'opposent aux dépenses sociales. Ce sont ses mots. Les conservateurs estimaient acceptable d'accorder des réductions d'impôt de 4,6 milliards de dollars aux entreprises et de ne rien prévoir pour les Canadiens.

Il ne fait aucun doute que tous les Canadiens bénéficieront des modifications prévues dans le projet de loi C-48. Les investissements accrus dans le logement abordable se traduiront par des projets de construction d'un océan à l'autre. Des petites et moyennes entreprises, un peu partout au Canada, bénéficieront des projets de construction et de rénovation résidentielle. Ce ne sont pas uniquement les Canadiens qui auront enfin un logement décent qui en bénéficieront; les petites et les moyennes entreprises de tout le Canada, notamment dans le secteur rural de la Saskatchewan et dans les régions éloignées du Manitoba, en bénéficieront également. Tout le monde y trouvera son compte. Les investissements au titre de l'éducation servent les intérêts des Canadiens à l'échelle de tout le pays.

Je sais que le budget n'appuie pas les gens auxquels les conservateurs semblent s'intéresser. Il n'appuie pas les entreprises. Comment les conservateurs peuvent-ils intervenir à la Chambre pour

dire aux Canadiens qu'ils ne les considèrent pas comme aussi importants que les entreprises?

**M. Rahim Jaffer:** Monsieur le Président, l'honorable députée peut déformer mes paroles autant qu'elle le voudra. Si elle veut parler d'hypocrisie, voyons qui a voté contre le premier budget présenté à la Chambre, c'est-à-dire le projet de loi C-43. Je me rappelle très bien que les députés du NPD se sont levés et ont demandé ce qu'ils en retireraient. Ils n'étaient pas prêts à appuyer le gouvernement tant que celui-ci ne leur donnait pas quelque chose, ce qu'il a fait en présentant le projet de loi C-48. À l'origine, ils ont voté contre le projet de loi C-43 jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur juste part de ce qu'ils jugeaient important.

De toute évidence, par rapport aux points qu'elle soulève, nous avons toujours maintenu qu'il était important de dépenser de façon responsable pour les programmes sociaux. Cependant, est-ce que je fais confiance au gouvernement d'en face pour offrir ces services? Les Canadiens sont de plus en plus cyniques vis-à-vis de la façon dont le gouvernement dépense l'argent et du genre de services qu'il leur offre en retour.

Cela me dépasse que les députés du NPD appuient maintenant un gouvernement corrompu qui continue de dépenser ainsi, ce qui bien souvent ne donne pas de résultats positifs pour les Canadiens. Les Canadiens ne comprennent pas non plus que ces députés agissent de façon aussi irresponsable. Tout ce que nous proposons, ce sont des dépenses responsables avec des résultats responsables.

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Monsieur le Président, le député a visé juste. Nous avons le budget truqué du NPD, qui n'est rien d'autre qu'une illusion. Le député de Sarnia—Lambton a parlé de fiction juridique, de l'emploi du mot « réputée » dans la motion, pour donner l'impression qu'une chose n'est pas ce qu'elle est, créant ainsi une illusion.

Le NPD ne recevra pas un sou de tout cela. Nous savons que ce ne sont que des dépenses éventuelles. Tout cela sert à créer une illusion et à parler de toutes ces choses. Ils ne verront pas un sou de cet argent avant qu'il y ait des élections. C'est la même chose pour le projet de loi C-38. Les députés ne peuvent pas dire quelles sont les protections pour les droits relatifs à la liberté de religion.

Un peu plus tôt, le député a dit qu'on avait discuté pendant 28 heures à la Chambre d'une mesure qui transformerait une institution qui existe dans notre pays et dans d'autres depuis des milliers d'années. Où est l'urgence?

Est-ce que le député pourrait nous dire comment, d'après lui, des réductions d'impôt, auxquelles les députés de l'autre côté s'opposent, stimulent l'économie, la productivité et la concurrence, ce qui rend notre économie plus concurrentielle à l'échelle mondiale, et ce qui nous permet d'avoir les emplois qui font le bonheur des députés de ce parti?

**M. Rahim Jaffer:** Monsieur le Président, nous, de l'opposition officielle, avons répété à maintes reprises, entre autres choses, que la balance devrait pencher du côté de l'allègement fiscal pour les Canadiens, qui sont surtaxés. Nombreux sont ceux qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Nous avons toujours maintenu que nous aiderions les Canadiens, mais que nous aiderions aussi à stimuler l'économie. Mon collègue a raison; c'est une des raisons pour lesquelles nous nous opposons au projet de loi C-48.

*Article 31 du Règlement*

Il y a une chose que je ne m'explique pas, et c'est une incohérence que j'ai signalée dans mon discours, surtout en ce qui concerne le gouvernement. Celui-ci veut manifestement faire adopter le projet de loi C-48 à toute vapeur à la Chambre. Le projet de loi C-43 a fait l'objet d'un débat approfondi, et nous l'avons appuyé. Alors que le gouvernement pourrait commencer à verser aux Canadiens les sommes prévues dans le projet de loi C-43, le Sénat à majorité libérale en retarde l'adoption sans raison apparente.

Nos sénateurs conservateurs ont fait savoir qu'ils souhaitent faire adopter le projet de loi C-43 au Sénat en une séance. Ils veulent tabler sur ce que prévoit ce projet de loi pour que les collectivités, les villes et les particuliers reçoivent l'argent qu'ils attendent, dans des domaines où les Canadiens connaissent des difficultés. Pourquoi les libéraux mettent-ils des bâtons dans les roues?

Les libéraux veulent maintenant prolonger les travaux de la Chambre afin de terminer l'étude des projets de loi C-48 et C-38, mais ils ne sont pas pressés de faire adopter le projet de loi C-43 au Sénat.

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1400)

[Français]

### LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

**Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.):** Monsieur le Président, aujourd'hui, je désire féliciter le gouvernement libéral pour sa récente évaluation de la Prestation nationale pour enfants. Le rapport intitulé « Évaluation de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants » confirme que cette mesure réduit la pauvreté infantile au Canada et ses sérieuses répercussions.

Depuis 1998, le gouvernement du Canada a augmenté de manière constante les crédits consacrés aux enfants et à leur famille. D'ici à 2007-2008, les crédits fédéraux annuels consacrés aux familles canadiennes ayant des enfants, par l'intermédiaire de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et du Supplément du régime national de prestation pour enfants, devraient atteindre 10 milliards de dollars.

Des progrès ont été réalisés dans la réduction de la pauvreté infantile, mais le gouvernement libéral reconnaît qu'il faut une stratégie permanente et des efforts continus pour arriver au but fixé. De toute évidence, les enfants et leur famille sont prioritaires pour notre gouvernement.

En terminant, je profite de cette occasion pour souhaiter une bonne Saint-Jean-Baptiste à tous mes concitoyens.

\* \* \*

[Traduction]

### LA TOURNÉE ESTIVALE DES BARBECUES

**M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC):** Monsieur le Président, en bon canard boiteux qu'il est, le premier ministre a voulu conseiller notre chef sur la tournée des barbecues, mais c'est maintenant moi qui ai un conseil à donner au chef libéral et au chef du NPD au sujet des barbecues auxquels ils ne manqueront pas de prendre part cet été.

Le premier ministre, ayant terminé depuis longtemps de claironner tous azimuts qu'il était furieux et indigné, il doit maintenant entreprendre la tournée de l'homme qui s'est fait prendre la main dans le sac. Il s'est engagé à attendre que les Canadiens aient en main

toute l'information nécessaire pour porter un jugement éclairé sur le scandale des commandites avant de déclencher sa dernière campagne électorale. Or, comme la population en sait maintenant plus que le premier ministre ne l'aurait souhaité à ce sujet, il devra se refaire une vertu avant les prochaines élections. Il aura certainement besoin de retrouver la forme pour cette dure épreuve. Heureusement, il pourra obtenir rapidement un rendez-vous dans sa clinique privée favorite; il préfère laisser les listes d'attente à ceux qui sont assez naïfs pour s'en accommoder. Et pour ce qui est du régime amaigrissant, rien de plus facile: il peut se gaver de vantardise autant qu'il veut, avec quelques portions d'humilité et un grand verre de complexe de supériorité.

Le chef du NPD, lui, devra entreprendre une tournée pour claironner tous azimuts son mea-culpa. Les contribuables canadiens ne manqueront certainement pas de lui rappeler le désastre budgétaire engendré par les libéraux et les néo-démocrates au début des années 1970. Il a comme dilemme de déterminer s'il devrait colporter sa marchandise à bicyclette ou demander à son chauffeur de polir sa Cadillac compatible avec le Protocole de Kyoto. Bien entendu, il doit aussi se demander s'il lui faut servir sa salade budgétaire de haricots magiques dans de la vaisselle de porcelaine.

\* \* \*

### LES ANCIENS COMBATTANTS

**L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.):** Monsieur le Président, une plaque sera dévoilée aujourd'hui au Musée canadien de la guerre pour commémorer la contribution de 300 Antillais des deux sexes qui se sont joints aux Forces canadiennes afin de se battre à nos côtés au cours de la Deuxième Guerre mondiale.

[Français]

Ces hommes et ces femmes venaient de neuf îles des Antilles. Après leur service militaire au Canada, trois d'entre eux sont devenus des premiers ministres de leur pays respectif.

[Traduction]

Par ailleurs, je voudrais rendre un hommage particulier à M. Owen Rowe, qui a largement contribué aux efforts pour convaincre le nouveau Musée canadien de la guerre de reconnaître officiellement la contribution de ces Antillais. Malheureusement, M. Rowe est décédé le 16 avril.

[Français]

Cette plaque est le fruit des efforts de plusieurs vétérans en vue d'obtenir une reconnaissance nationale et internationale pour les états de service des anciens combattants antillais pour le Canada.

[Traduction]

Je suis fier de participer aujourd'hui à un événement historique de cette importance.

\* \* \*

[Français]

### L'AGRICULTURE

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, le 11 mai dernier, plus de 350 producteurs laitiers sont venus livrer 28 sacs de lait écrémé en poudre aux quatre ministres concernés par la gestion de l'offre et au premier ministre, pour que le Canada utilise l'article XXVIII du GATT afin d'empêcher les importations non contrôlées de plusieurs ingrédients laitiers.

*Article 31 du Règlement*

Le ministre du Commerce international devrait être conscient des dangers que représentent ces importations pour la gestion de l'offre et utiliser l'article XXVIII du GATT.

Pendant que le ministre nous dit que ce n'est pas le temps d'instituer de nouveaux contingents tarifaires en vertu dudit article XXVIII, les importations non contrôlées des ingrédients laitiers menacent maintenant notre système de gestion de l'offre.

Le ministre doit, dès maintenant, prendre les moyens pour limiter l'importation d'ingrédients qui remplacent le lait d'ici et renforcer véritablement la gestion de l'offre.

J'en profite, moi aussi, pour souhaiter une bonne fête nationale à tous les Québécois et Québécoises.

\* \* \*

[Traduction]

**LE VOL D'AIR INDIA**

**L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre du Canada se trouve aujourd'hui en Irlande pour souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'attentat à la bombe contre Air India.

Tout en commémorant les événements tragiques survenus il y a 20 ans, nous devons continuer à tirer les leçons du passé afin que de tels événements ne se reproduisent plus.

Nos mesures de sécurité ont été modifiées à de nombreux égards, et la police poursuit son enquête. Le gouvernement consulte un conseiller indépendant au sujet de questions restées jusqu'ici sans réponse relativement à la destruction de l'avion qui effectuait le vol 182 d'Air India.

Le conseiller indépendant du gouvernement, Bob Rae, consulte abondamment des membres des familles ayant perdu certains des leurs dans cet attentat. En se mettant à leur écoute, M. Rae cherche à conseiller le gouvernement au sujet des leçons qu'il reste à tirer de cette terrible tragédie.

Par respect pour les 329 victimes et de leurs familles, nous nous devons de retirer des enseignements importants de cet acte terroriste, d'en punir les auteurs et de faire en sorte qu'une telle chose ne survienne plus jamais.

\* \* \*

●(1405)

**LA FÊTE NATIONALE HISTORICA**

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC):** Monsieur le Président, la Fête nationale Historica se tient chaque année au mois de juillet dans une ville canadienne différente. Cette année, Saskatoon aura l'honneur d'être la ville hôte de cet événement national qui aura lieu du 11 au 18 juillet. L'école Bishop James Mahoney servira de résidence et de bureau central durant le séjour des élèves.

Au total, 165 élèves âgés de 10 à 15 ans qui représentent toutes les provinces et tous les territoires se réunissent pour une semaine de tourisme, de visites historiques, d'ateliers et d'activités spéciales. Grâce à cette fête nationale, les élèves explorent une région du pays qu'ils n'auraient autrement jamais eu la chance de visiter. Cette fête laissera des souvenirs impérissables aux élèves, de nouvelles amitiés et expériences, et créera ou renforcera des liens entre jeunes Canadiens.

Au cours de l'exposition publique d'une journée, les élèves font fièrement connaître leurs projets d'histoire au grand public et à leurs

camarades. J'invite tout le monde à venir rencontrer ces jeunes délégués venus des quatre coins du pays, à l'exposition qui se tiendra à la Saskatoon Field House, le vendredi 15 juillet.

Mes félicitations les plus sincères aux délégués et mes remerciements au comité organisateur ainsi qu'aux nombreux bénévoles qui participent à la tenue de cette manifestation. Je souhaite beaucoup de plaisir et un bon séjour à tous!

\* \* \*

[Français]

**LE CLUB LION DE BLAINVILLE**

**Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ):** Monsieur le Président, je désire rendre hommage à une membre fondatrice du Club Lion de Blainville. Depuis 13 ans, Lion Réjane Picard est engagée dans des actions humanitaires et sociales et son dévouement est un exemple pour tous les membres Lions des Clubs des Basses-Laurentides.

Récipiendaire d'un compagnon Melvins Jones, Mme Picard qui cumula tour à tour diverses fonctions, soit la première, deuxième et troisième vice-présidence, la présidence, le secrétariat et qui s'est investie ensuite dans plusieurs comités et diverses campagnes de financement, mérite notre plus profond respect.

Les députés du Bloc québécois se joignent aux membres du Club Lion de Blainville pour féliciter Lion Réjane Picard et lui dire toute notre admiration. Je suis particulièrement fière de représenter ma marraine du Club Lion de Blainville à la Chambre des communes.

\* \* \*

[Traduction]

**LE VOL D'AIR INDIA**

**M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, il est opportun maintenant de rappeler à notre mémoire les vies perdues il y a 20 ans et de rendre hommage aux victimes du vol 182.

Comme l'a signalé la vice-première ministre, les drapeaux de tous les emplacements fédéraux sont en berne aujourd'hui. Le premier ministre a déclaré le 23 juin jour national de commémoration des victimes du terrorisme. Le gouvernement s'est également engagé à établir un site commémoratif permanent au Canada.

Chacune de ces mesures souligne l'importance de reconnaître cet événement tragique qui a marqué l'histoire du Canada. Cet acte de terrorisme doit nous inciter à faire en sorte que pareille chose ne se produise plus jamais. Cependant, nous devons aussi honorer la mémoire des victimes en tant que personnes.

\* \* \*

**LE CONGRÈS DES PRODUCTEURS DE PORC DE L'ONTARIO**

**M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour faire connaître un événement très important qui se déroule cette semaine dans ma circonscription, Perth—Wellington.

Le 32<sup>e</sup> congrès des producteurs de porc de l'Ontario est lancé. Il s'agit d'un événement fort couru qui met en vedette l'industrie du porc de l'Ontario sous le thème du défi de l'excellence en 2005.

Il s'agit d'un événement haut en couleurs qui donne un aperçu de l'avenir de l'industrie tout en célébrant son passé. Un savant dosage de tradition et d'innovation.

Samedi dernier, je me suis joint aux producteurs de porc de l'Ontario pour leur dîner de gala à Stratford. Je tiens à saluer cordialement leur président John Crowley, de même que tous les producteurs et fournisseurs qui participent au congrès de cette semaine.

J'invite les députés à se joindre à moi pour célébrer l'industrie du porc de l'Ontario et les aliments sûrs et délicieux qu'elle produit.

\* \* \*

#### AIR INDIA

**Hon. Roy Cullen (Etobicoke North, Lib.):** Monsieur le Président, nous réfléchissons aujourd'hui à la tragédie des 329 vies perdues à bord du vol 182 d'Air India.

Au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis cet attentat à la bombe, de nombreux procès et enquêtes ont débouché sur un grand nombre d'améliorations de la sécurité du système de transport aérien du Canada.

• (1410)

[Français]

Nous avons complètement modifié notre structure de sécurité nationale pour qu'elle soit axée sur le terrorisme. Nous avons également amélioré la collaboration entre les organismes responsables de la sécurité et du renseignement, tels que la GRC et le SCRS.

[Traduction]

Pour prévenir les attaques terroristes, le gouvernement a fait adopter la Loi antiterroriste et la Loi sur la sécurité publique, en plus d'intégrer de nombreuses stratégies sur la sécurité publique par l'intermédiaire de la politique de sécurité nationale.

[Français]

Ces initiatives témoignent de l'engagement du gouvernement à être vigilant dans ses efforts visant à protéger les Canadiennes et les Canadiens. Nous avons retenu des leçons de la tragédie survenue il y a 20 ans et nous devons continuer de mettre en pratique ce que nous avons appris.

\* \* \*

[Traduction]

#### L'ISOLATION À LA ZONOLITE

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, c'est avec grande tristesse que j'informe la Chambre que l'isolation à la Zonolite a fait une autre victime. Hier matin, Rebecca Bruce, une résidente de ma circonscription, est décédée d'un mésothéliome, forme de cancer due à l'exposition à l'amiante. Elle n'avait que 47 ans; elle laisse dans le deuil son époux Dennis et ses deux fils, Sidney et Shawn.

La soeur de Rebecca, Raven Thundersky, lutte depuis des années pour qu'on s'attaque aux risques pour la santé de la Zonolite, matériau à forte teneur en amiante. Les deux soeurs ont grandi sur la réserve indienne de la rivière Poplar, dans une maison isolée à la Zonolite, et maintenant, ce matériau tue les membres de leur famille à un rythme alarmant. En effet, Rebecca est la quatrième à mourir dans une famille de huit.

Aujourd'hui, nous honorons l'esprit de Rebecca Bruce, une autre femme autochtone contrainte de vivre dans un logement insalubre, une autre femme autochtone assassinée par la W.R. Grace Company,

#### Article 31 du Règlement

qui a vendu de la Zonolite longtemps après avoir appris qu'elle était contaminée par de l'amiante trémolite, particulièrement mortelle.

Demain, pour honorer sa mémoire, nous continuerons à lutter pour toutes les victimes de l'amiante et nous poursuivrons le combat pour protéger les Canadiens contre le danger mortel qu'est l'isolation à la Zonolite.

\* \* \*

[Français]

#### LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

**M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC):** Monsieur le Président, demain, le Québec fêtera la traditionnelle Saint-Jean-Baptiste.

L'histoire de cette fête nous ramène aux célébrations des nations de la Gaule qui, selon la tradition, allumaient des feux toute la nuit lors du solstice d'été, soit le jour le plus long de l'année. Cette tradition fut maintenue en France jusqu'à la Révolution, pour ensuite traverser l'Atlantique et s'implanter sur les rives du fleuve Saint-Laurent.

Proclamé fête officielle des Québécois et Québécoises en 1834 par la Société Saint-Jean-Baptiste, ce jour revêt depuis un caractère tout particulier dans le coeur des Québécois et Québécoises.

Le caucus du Parti conservateur s'unit à moi aujourd'hui pour souhaiter une bonne Saint-Jean-Baptiste à tous les Québécois et toutes les Québécoises à travers les pays.

\* \* \*

#### LA FÊTE NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS

**Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ):** Monsieur le Président, dès ce soir et pendant toute la journée demain déferlera sur le Québec un vent de bonne humeur, une tempête de rires et de joie de se dire Québécoises et Québécois de toutes origines.

Des Îles-de-la-Madeleine à Blanc-Sablon, de l'Abitibi à Pointe-à-la-Croix, en passant par Québec, Montréal, Verchères, Sherbrooke, Trois-Rivières et Rivière-du-Nord, partout au Québec, les Québécoises et Québécois célébreront avec une grande fierté leur fête nationale.

Cette année, nous honorons la chanson québécoise et ses artisans. Comme nous le savons, l'histoire du Québec est intimement liée à sa culture et à sa langue.

Au fil des saisons et des ans, par delà 400 ans de marche vers notre affirmation nationale, nos artistes ont prêté leurs mots, leur rythme ainsi que leur voix pour exprimer ce que nous sommes et pour accompagner nos émotions, nos peines, nos joies, nos élans et nos espoirs aussi.

Le Québec est beau à voir et à entendre. Nous le dirons et le chanterons. Bonne fête, Québec!

\* \* \*

[Traduction]

#### LE MULTICULTURALISME

**Mme Ruby Dhalla (Brampton—Springdale, Lib.):** Monsieur le Président, la population canadienne est de plus en plus diversifiée. Nous pouvons et devrions être fiers de notre patrimoine multiculturel. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres, ainsi que de la façon dont les diverses communautés canadiennes contribuent à l'édification et au renforcement de notre nation.

*Questions orales*

La diversité est l'un des atouts du Canada. La combinaison énergique et pacifique d'un si grand nombre de gens de différentes traditions, langues et croyances est une source d'inspiration pour le reste du monde. Tous les Canadiens ont un rôle indispensable à jouer en contribuant à cette source de fierté, et en la fortifiant.

Le 27 juin, nous soulignons la Journée canadienne du multiculturalisme. Le Canada est le premier pays officiellement multiculturel au monde. Cette importante journée permettra de rassembler la population canadienne pour célébrer les valeurs que nous partageons et pour nourrir une atmosphère de tolérance, de compréhension et de respect. J'invite l'ensemble des Canadiens à participer aux festivités du 27 juin.

\* \* \*

● (1415)

**LE VOL D'AIR INDIA**

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC):** Monsieur le Président, la journée d'aujourd'hui, le 23 juin, marque le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'attentat à la bombe contre un avion d'Air India. À ce jour, cet attentat demeure la pire attaque terroriste au Canada. Nous n'avons toujours pas de réponse. Plus de 320 personnes sont mortes et aucun responsable n'a été traduit devant les tribunaux.

Je prends la parole tant au nom des personnes décédées qu'au nom de leurs familles et de leurs proches, dont la vie a changé à jamais. En un instant, des enfants ont perdu leurs parents, et des époux ont été séparés. L'ampleur de cette tragédie est incommensurable et indescriptible.

En 1999, j'ai assisté au service commémoratif célébré en Irlande. Cette année, le chef de l'opposition officielle est présent, au nom du Parti conservateur, au service qui a lieu dans ce même pays.

Mes collègues et moi offrons nos condoléances les plus sincères aux familles des victimes. Le Parti conservateur est en faveur de désigner le 23 juin jour de deuil national pour les victimes du terrorisme.

\* \* \*

**LE VOL D'AIR INDIA**

**L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, la vice-première ministre a déclaré que le gouvernement du Canada entend faire tout son possible pour que des tragédies comme celle du vol 182 d'Air India ne se produisent plus jamais, et c'est très bien. M. Bob Rae a fait remarquer que cet attentat a été ourdi et commis au Canada, ce sur quoi notre société ne saurait fermer les yeux.

Les Canadiens forment un peuple hétéroclite qui tire ses origines de presque tous les coins du globe. Or, dans de nombreux pays, la xénophobie et la haine religieuse, ethnique et raciale existent depuis des centaines d'années, voire des millénaires.

Si nous voulons bâtir une société où règnent la sécurité, la paix et le respect, il faut renoncer à ces vieilles haines. Nous ne saurions tolérer quelque acte de violence ou de haine que ce soit. Les gouvernements à tous les niveaux doivent jouer, de concert avec la société civile, un rôle plus concret quand il s'agit de promouvoir la tolérance au sein d'une société multiculturelle et de garantir la cohésion sociale.

Voilà la meilleure façon d'honorer la mémoire des 329 personnes qui ont été assassinées il y a 20 ans, jour pour jour.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LE BUDGET**

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, il est clair que le premier ministre n'était pas sérieux lorsqu'il a dit que le temps était venu de mettre la politique de côté et d'adopter le budget. Le leader du gouvernement libéral au Sénat se sert du projet de loi budgétaire de son propre gouvernement pour se livrer à des jeux politiques cyniques en retardant l'adoption. Cela prouve encore une fois que ce premier ministre fourbe qui dit n'importe quoi et fait n'importe quoi est prêt à tout pour s'accrocher au pouvoir.

Le premier ministre a demandé à son leader au Sénat de retarder délibérément l'adoption du projet de loi d'exécution du budget jusqu'à ce que le projet de loi C-48, celui qui comprend les ajouts du NPD, soit adopté. Sa mauvaise gestion des affaires de la Chambre a conduit à cette impasse.

Pourquoi punit-il maintenant les Canadiens de l'Atlantique pour servir ses propres intérêts politiques?

**L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, comme les députés le savent, nous ne parlons pas au nom de l'autre endroit. Je suggérerais au député de téléphoner à ses collègues à l'autre endroit et d'essayer peut-être d'obtenir le genre de collaboration dont nous bénéficions à l'égard du projet de loi C-43, d'après ce qu'il semble dire. Il pourrait peut-être demander la même collaboration pour que le Sénat termine rapidement l'étude des projets de loi C-48 et C-38 lorsqu'il en sera saisi.

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, je suis surpris d'entendre un leader parlementaire dire que le Sénat pourrait examiner une mesure législative dont il n'est pas saisi.

Les sénateurs conservateurs ont proposé l'étude rapide du projet de loi C-43, le projet de loi budgétaire initial, de façon à ce qu'il puisse être adopté en une journée. Cela aurait fait en sorte que les redevances provenant des hydrocarbures extracôtiers auraient commencé à être versées aujourd'hui. Le retard coûte 132 000 \$ par jour à Terre-Neuve-et-Labrador et 55 000 \$ par jour à la Nouvelle-Écosse en intérêts perdus.

Pourquoi le premier ministre permet-il à son Sénat dominé par les libéraux de punir le Canada atlantique en l'empêchant de bénéficier immédiatement des avantages de l'Accord atlantique? Le gouvernement versera-t-il à ces provinces les intérêts qu'elles auront perdus à cause de ses tergiversations de mauvaise foi?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, l'an dernier, le budget a été présenté vers la fin du mois de mars, et la principale mesure législative d'exécution de ce budget a été adoptée à la dernière étape vers la mi-mai.

Les députés de l'opposition ont eu huit semaines pour étudier de cette mesure législative. Ils n'ont pas raté une seule occasion de faire de l'obstruction. Ils sont bien mal placés pour accuser le gouvernement de retarder les choses.

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, quels propos insensés de la part du ministre des Finances, qui sait pertinemment que son propre parti ne cesse de tergiverser en ce qui a trait à ces deux projets de loi.



*Questions orales*

À l'autre endroit, les libéraux retardent délibérément l'adoption de leur propre projet de loi et de l'Accord atlantique pour intensifier les pressions concernant l'adoption du projet de loi contenant les ajouts du NPD, projet de loi qui ne visait qu'à maintenir le gouvernement au pouvoir.

Soyons bien clairs. Le Parti libéral conclut maintenant des ententes avec les séparatistes pour apaiser les socialistes qui soutiennent son gouvernement corrompu. Encore une fois, le gouvernement est de mèche avec le Bloc québécois et le NPD.

Pourquoi le gouvernement se livre-t-il à des jeux politiques avec ses nouveaux amis au détriment du Canada atlantique et de ses habitants?

• (1420)

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, suivons l'évolution de la position du parti de l'opposition au sujet des mesures législatives budgétaires à la Chambre.

Tout d'abord, les députés de l'opposition ont dit que c'était un budget qu'ils pourraient appuyer. Puis, lors du premier vote, ils se sont abstenus. Ensuite, lors du premier vote de confiance crucial, ils ont voté contre le budget. Ils ont voté pour défaire le gouvernement, ce qui aurait eu pour effet d'annuler l'Accord atlantique. Ils ont finalement accepté d'appuyer le projet de loi C-43 après des mois et des mois de retard. Ils auraient pu l'adopter en mars.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Je demande un peu d'ordre. On pourrait peut-être se calmer pendant quelques instants. Le député de St. John's-Sud—Mount Pearl a maintenant la parole.

**M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC):** Monsieur le Président, le ministre essaie délibérément de faire croire aux Canadiens que les libéraux sont des héros dans cette affaire.

**Des voix:** Bravo!

**M. Loyola Hearn:** Il induit la Chambre en erreur...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de St. John's-Sud—Mount Pearl a la parole et le pauvre ministre voudra certainement entendre sa question.

**M. Loyola Hearn:** Monsieur le Président, le ministre induit la Chambre en erreur puisque le projet de loi d'exécution du budget n'a été présenté qu'à la fin d'avril. Le gouvernement craignait de le soumettre à un débat et à un vote.

Puisque vous ne pouviez pas gérer vos propres affaires, pourquoi...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis convaincu que le député de St. John's-Sud—Mount Pearl avait l'intention de s'adresser à la présidence, mais je crois qu'il ne se plaint pas de ma gestion. Le ministre des Finances a la parole.

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, je peux très bien comprendre pourquoi le député essaie de brouiller les pistes. Le fait est que l'Accord atlantique contenu dans le projet de loi C-43 avait été soumis à la Chambre il y avait des semaines et c'est ce parti d'opposition qui a refusé de l'adopter.

C'est ce parti d'opposition qui a voté contre les mesures budgétaires et l'Accord atlantique serait tombé si le vote négatif avait été majoritaire. Heureusement, les oui l'ont emporté et notre parti a pris position en faveur du Canada atlantique.

**M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC):** Monsieur le Président, un libéral de premier plan, que les députés connaissent très bien, a

déclaré aujourd'hui sur une tribune téléphonique dans le cadre d'une émission de radio de Terre-Neuve que le projet de loi C-43, le projet de loi qui contient l'Accord atlantique, ne pouvait pas passer par toutes les étapes législatives au Sénat en une seule fois.

Le gouvernement sait que ce n'est pas vrai. Tout ce qu'il faut, c'est que les libéraux acceptent qu'ils soit adopté rapidement. Pourquoi les libéraux retardent-ils l'adoption de l'Accord atlantique puisque les conservateurs ont accepté d'adopter le projet de loi C-43 et de lui faire donner la sanction royale sans délai?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, l'opposition essaie de donner une fausse impression. Les députés de l'opposition ont une position plutôt ambiguë sur la politique budgétaire. Parfois ils l'appuient, parfois ils votent contre, parfois ils s'abstiennent de voter. Pas étonnant que les Canadiens ne sachent plus à quoi s'en tenir.

Ils avaient la possibilité d'adopter ce projet de loi il y a des semaines, mais ils ont refusé. Ils sont entièrement responsables de la situation. Le gouvernement a agi au sujet de l'Accord atlantique.

\* \* \*

[Français]

**LA RADIODIFFUSION**

**M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, à la suite de la décision du CRTC concernant la radio par satellite, la ministre du Patrimoine canadien nous a affirmé attendre que quelqu'un d'autre fasse appel au cours de la période de 45 jours prévue à cette fin. Or, la ministre du Patrimoine canadien a le pouvoir de faire appel elle-même de cette décision, qui ne réserve que 2,5 p. 100 des canaux à la radio francophone.

Pourquoi la ministre n'agit-elle pas? Pourquoi attend-elle les autres dans un dossier aussi important pour la francophonie?

• (1425)

**L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai dit que cette décision avait une incidence importante sur l'ensemble de la radiodiffusion. Le CRTC a mis un an pour en arriver à cette conclusion.

Nous étudions la situation. Je dois dire aussi que non seulement nous avons sensibilisé certains groupes, mais le caucus libéral du Québec est également très sensible à cette question. Je procéderai à ma façon et selon mon bon vouloir.

**M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, je ne voudrais pas déranger les bonnes volontés de la ministre, mais je voudrais sauver la francophonie, par contre. Je voudrais aider les francophones à garder leurs stations de radio. Un quota de 2,5 p. 100 est nettement insuffisant, voire dangereux pour la francophonie et la culture québécoise.

La ministre est une Québécoise. Elle a des responsabilités. Elle a au maximum 45 jours pour en appeler de la décision. Qu'elle le fasse, c'est ce qu'on attend d'elle.

*Questions orales*

**L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.):** Monsieur le Président, alors que le Bloc se prélassait confortablement depuis 14 ans à poser des questions sans responsabilité, voici ce que nous avons fait en 11 mois, en parlant de responsabilité: la Loi sur le droit d'auteur; le texte pour la Convention sur la diversité culturelle, acceptée par 127 pays; 100 millions de dollars pour le Fonds canadien de télévision; la gouvernance du CPF; un investissement de 5 millions de dollars pour les nouveaux médias; un fonds de 960 millions de dollars dans le budget que vous avez rejeté. Ne me parlez pas de...

**Le Président:** Encore une fois, j'encourage tous les honorables députés à adresser leurs remarques au Président.

L'honorable député de Saint-Lambert a la parole.

**M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ):** Monsieur le Président, en toute sérénité et en tout respect, je dirai que la ministre du Patrimoine canadien fait montre d'une passivité inquiétante dans le dossier de la radio par satellite. En effet, elle dit attendre que des groupes fassent appel de la décision du CRTC, alors qu'elle-même peut agir, mais refuse de le faire.

Comment la ministre peut-elle défendre sa position devant l'ADISQ ou l'Union des artistes, qui s'inquiètent, à juste titre, de cette décision du CRTC, décision qui, une fois de plus, met en danger la francophonie?

**L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.):** Monsieur le Président, quand on veut défendre la francophonie et la culture autant francophone que canadienne, tout d'abord, on ne vote pas contre un budget où on retrouve 960 millions de dollars sur cinq ans pour les arts et la culture. De plus, on ne vote pas contre la Loi sur les langues officielles. Ils sont les seuls à avoir voté sur le projet de loi S-3, qui est la Loi sur les langues officielles. Quand on veut protéger la francophonie, on ne reste pas assis à poser des questions. On prend ses responsabilités.

**M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ):** Monsieur le Président, comme l'autre jour, je dirais: « trêve de sophismes ».

Je retiendrai une chose: « Qui ne dit mot consent », nous dit le proverbe qui, selon la définition du dictionnaire, signifie que ne pas élever d'objection, c'est donner son adhésion.

Doit-on comprendre par le silence ou la torpeur de la ministre du Patrimoine canadien dans ce dossier qu'elle est favorable à la décision du CRTC? Si oui, qu'elle l'affirme, tout simplement.

**L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.):** Monsieur le Président, on peut savoir jouer la comédie, mais la réalité est tout autre. Je le répète. Quand on veut défendre la francophonie et la culture, on prend des mesures pour le faire. En 11 mois, voici toutes les mesures que nous avons prises, en commençant par le droit d'auteur, la convention sur la diversité culturelle, 100 millions de dollars dans le Fonds canadien de télévision. La seule chose qu'ils avaient à faire, c'était de se lever debout et de voter en faveur du budget et des 960 millions de dollars réservés pour les arts et la culture. Nous allons prendre nos responsabilités et je...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** L'honorable député d'Elmwood—Transcona a la parole.

[Traduction]

**LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION**

**L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NDP):** Monsieur le Président, on m'a demandé de croire bien des choses à la Chambre au fil des années, mais hier, lorsque le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a voulu nous faire croire que 74 des 76 visas temporaires n'avaient rien à voir avec des interventions politiques partisans, c'était le comble.

Quand le gouvernement libéral va-t-il prendre au sérieux le sort de ceux qui demandent que l'on reconnaisse leurs titres de compétence étrangers? Quand va-t-il déployer autant d'efforts pour aider ces personnes qu'il n'en déploie, semble-t-il, pour aider ses amis?

• (1430)

**L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, le député sait sans doute que nous avons déjà amorcé ce processus. Un montant de quelque 68 millions de dollars sera affecté, au cours des quatre prochaines années, afin de coordonner l'activité des autorités compétentes aux niveaux provincial, professionnel et de la réglementation. Celles-ci s'occuperont des évaluations et de la reconnaissance des titres de compétence pour que nous puissions faire une place à tous ceux que nous avons invités à venir s'installer chez nous, et faire en sorte qu'ils s'intègrent à un environnement professionnel. C'est là une mesure très progressive qui s'applique à tous.

\* \* \*

**LES ANCIENS COMBATTANTS**

**L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NDP):** Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre d'avoir presque réussi à dire tout cela sans sourciller.

Ma deuxième question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il sait sans doute qu'aujourd'hui, les gens de Gagetown expriment leur colère envers son ministère pour la façon dont il a géré le dossier de l'agent Orange au fil des ans, et surtout récemment.

Je veux poser au ministre une question qu'il s'est déjà sûrement posée. Étant donné que ce sont les députés néo-démocrates qui ont pour la première fois soulevé la question à la Chambre des communes, en janvier 1981, pourquoi son ministère fait comme s'il en a seulement entendu parler il y a quelques années? Pourquoi n'a-t-il rien fait au fil des ans au lieu de se rendre à Gagetown...

**Le Président:** L'honorable ministre de la Défense nationale a la parole.

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je ne peux pas me prononcer sur les décisions qui ont été prises il y a 20 ans et dont parle le député, mais je peux parler de celles qui sont prises aujourd'hui.

Le gouvernement est déterminé à ce que les gens de la région comprennent les faits, sachent ce qui s'est passé et puissent juger d'eux-même de ce qu'ils devraient faire pour se prévaloir de leurs droits.

Je peux assurer au député que nous mettrons l'information à leur disposition et que nous trouverons une solution à ce problème très complexe.

## LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC):** Monsieur le Président, le rapport du commissaire à l'éthique montre que les libéraux ont trahi notre confiance et rendu le système canadien d'immigration inéquitable.

Pendant les élections de 2004, 97 p. 100 des permis de séjour temporaire délivrés à la demande de députés étaient destinés à des libéraux.

Les Canadiens méritent l'ouverture et la transparence. Le rapport du commissaire à l'éthique a prouvé l'existence d'une liste des députés par l'intermédiaire desquels ont été délivrés des permis de séjour temporaire.

Pourquoi les libéraux cachent-ils cette information au Parlement et au public?

**L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, personne ne cache quoi que ce soit. Comme je l'ai dit, nous présentons au Parlement un rapport annuel qui contient tous les faits et les chiffres pertinents.

La députée est membre du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Lorsqu'elle demande de l'information, celle-ci lui est fournie.

Pour ce qui est de la façon dont elle a manipulé ces chiffres, elle aurait dû préciser que les chiffres qu'elle a ajoutés représentaient une partie infime des 13 000 permis qui ont été délivrés à la suite d'une série d'événements qui peuvent survenir au cours d'une année.

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC):** Monsieur le Président, le ministre sait très bien que ces chiffres proviennent du rapport du commissaire à l'éthique. Selon un éditorial publié aujourd'hui dans le *Sun*:

Il est enfin clair que les libéraux ont abusé grossièrement du programme des permis de séjour temporaire à des fins politiques partisans.

Les Canadiens et tous ceux qui cherchent à venir au Canada méritent mieux. Les libéraux se sont fait prendre sur le fait et le Parlement a le devoir de nettoyer ce gâchis.

Pour commencer, le gouvernement rendra-t-il public dès aujourd'hui le nombre de permis de séjour temporaire délivrés à la demande de chaque député depuis le 1<sup>er</sup> février 2004?

**L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, la députée sait sans doute que le Parlement approuve un certain nombre de demandes de résidence permanente d'immigrants qui pourront venir s'installer au Canada.

L'année dernière, nous en avons accepté environ 236 000. Quelque 600 000 nous ont visités en touristes et 110 000 autres sont entrés au Canada comme étudiants internationaux. De plus, environ 70 000 candidats ont demandé à être admis comme visiteurs temporaires avec permis de travail. Enfin, 13 000 autres sont venus ici dans le cadre d'événements spéciaux.

•(1435)

**Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC):** Monsieur le Président, le commissaire à l'éthique a jugé que l'ancienne ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration était en position de conflit d'intérêts, mais cela, le premier ministre le savait depuis longtemps.

Après les élections du mois de juin dernier, Mme Katherine Abbott, une aide au service de l'ancienne ministre, a informé le directeur des communications du premier ministre de problèmes de conflits d'intérêts dans plusieurs dossiers d'immigration. Malgré cela, le premier ministre a fait entrer la députée de York-Ouest au Cabinet.

## Questions orales

Quand exactement le premier ministre a-t-il été mis au courant de la possibilité que la députée ait été en position de conflit d'intérêts?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai en main le rapport du commissaire à l'éthique, et j'ai pris la peine de le lire. Le personnel du premier ministre n'a rien à se reprocher.

Le commissaire à l'éthique est un mandataire de la Chambre, qui est indépendant. La question lui a été renvoyée. En fait, de nombreux députés siégeant de ce côté-ci ont demandé au commissaire à l'éthique de se pencher sur la question. Il l'a fait. Il a présenté son rapport dans lequel sont énoncées ses constatations et sa conclusion.

Le premier ministre a examiné ses recommandations et il a demandé au ministre et au Bureau du Conseil privé de les étudier à leur tour et de déterminer comment y donner suite.

**Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC):** Monsieur le Président, c'est l'habituelle réponse de ceux qui pratiquent la politique de l'autruche.

Tous les députés doivent se conformer au code relatif aux conflits d'intérêts et l'ancienne ministre a enfreint ce code en délivrant des permis de séjour temporaires à des parents de gens associés à sa campagne électorale.

Le premier ministre était au courant, et nous le savons parce qu'une ancienne employée de la ministre l'a dit à un collaborateur du premier ministre, lequel l'a quand même fait entrer au Cabinet.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas agi dès qu'il a été mis au courant de cette violation du code relatif aux conflits d'intérêts?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, la députée suit les traces d'autres députés d'en face en portant des accusations hâtives...

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Anne McLellan:** Je vous le dis, monsieur le Président, ces gens-là n'ont pas de quoi être fiers à ce chapitre.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. La vice-première ministre a la parole et tous veulent entendre sa réponse.

**L'hon. Anne McLellan:** Monsieur le Président, dans les faits, si la députée avait lu le rapport du commissaire à l'éthique, elle y aurait pensé à deux fois avant de dire ce qu'elle a dit à la Chambre.

Je m'excuse auprès des Canadiens de la grossière indifférence dont fait preuve la députée à l'égard de la réputation des gens...

**Le Président:** Le député de Rosemont—La Petite-Patrie a la parole.

*Questions orales*

[Français]

**L'AGRICULTURE**

**M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, le ministère de l'Agriculture et Santé Canada ont donné leur feu vert à une variété de maïs génétiquement modifié, connue sous le nom de MON 863. Or, des souris nourries avec ce maïs ont développé des anomalies aux reins et une augmentation de leurs globules blancs.

Comment le gouvernement peut-il expliquer les autorisations données à ce produit, alors que de l'avis même d'un fonctionnaire d'Agriculture Canada, et je cite: « On était au courant et il n'y a rien qui a changé dans notre décision ».

[Traduction]

**L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, ce produit a été testé dans le monde entier, notamment dans les pays du G8. Un grand nombre de ces pays ont approuvé ce produit.

Après avoir terminé son examen et obtenu les résultats des tests qu'il avait effectués, aucun pays n'a rejeté ce produit au motif qu'il était inutile.

Par conséquent, je pense que Santé Canada a fait ce qui s'imposait en maintenant le statu quo.

[Français]

**M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, je demande au ministre si, demain matin, il serait prêt à consommer ce type de maïs? Le représentant de Greenpeace affirme qu'il serait bon de suspendre l'approbation de ce maïs génétiquement modifié et de faire une autre évaluation.

Le gouvernement entend-il suivre la recommandation de Greenpeace et suspendre l'approbation, ou va-t-il encore continuer à se faire le défenseur de la grande multinationale Monsanto?

• (1440)

[Traduction]

**L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, Santé Canada a été informé de ces résultats en 2004. Santé Canada s'est fondé sur sa propre étude et sur les conclusions de l'Autorité européenne de sécurité des aliments et celles de Food Standards Australia New Zealand, qui ont aussi étudié ce produit. Aucun de ces organismes ne l'a retiré du marché.

Je choisis soigneusement ma nourriture, tout comme l'ensemble des Canadiens, et je consomme des aliments canadiens.

\* \* \*

[Français]

**L'INDUSTRIE DU TEXTILE**

**M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ):** Monsieur le Président, au lendemain de l'annonce des fermetures des usines de textiles de Huntingdon, le gouvernement rendait public un plan improvisé qui ne rencontre pas ses objectifs, car depuis cette annonce, plus de 4 000 emplois ont encore été perdus.

Comme il devient chaque jour plus évident que son plan ne marche pas, est-ce que le gouvernement compte appliquer le plan d'action mis de l'avant par le Bloc québécois, qui prévoit notamment un plan d'accès pour le textile et le vêtement au marché américain et une aide au développement de nouveaux créneaux pour l'industrie du vêtement? Va-t-il accepter notre bonne idée?

**L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.):** Monsieur le président, bien avant la fermeture des usines de textiles à Huntingdon, mon ministère est entré en communication avec les entrepreneurs locaux. Nous avons siégé au comité de relance de Huntingdon. Les entreprises ne se sont pas prévaluées des offres que nous leurs faisons. Les fermetures d'usines se sont produites. Nous faisons le suivi de ce dossier en collaboration avec le gouvernement du Québec pour d'intervenir de façon conjointe afin d'aider la population de Huntingdon.

Ce n'est pas par des mesures qui font bien que nous réglerons les problèmes, mais c'est par des mesures qui seront efficaces. D'ailleurs, nous aurons des dispositions bientôt.

**M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ):** Monsieur le Président, contrairement au gouvernement qui refuse de croire dans l'avenir de cette industrie, hier, lors d'un reportage à Radio-Canada, les manufacturiers canadiens et québécois ont dit qu'ils croient toujours en leurs chances de survie. Ils soutiennent que le gouvernement devrait être plus attentif aux besoins de l'industrie si on veut conserver ce secteur.

Le gouvernement entend-il suivre les conseils des manufacturiers et revoir son plan d'aide à l'industrie du textile, plutôt que de demeurer immobile?

**L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.):** Monsieur le Président, notre programme CANtex avait pour but d'aider justement les entreprises à affronter cette concurrence différente, soit par l'encouragement à la productivité, par l'investissement dans les nouveaux équipements ou par la formation.

Nous avons des preuves que cela marche. Lorsque l'on va à Stedfast à Granby et à Chemise Empire à Louiseville, on constate que cela marche. On a des exemples partout au Québec que cela peut marcher. Toutefois, il faut que les gens se prennent en main. Nous sommes là pour les appuyer.

\* \* \*

[Traduction]

**LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION**

**Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC):** Monsieur le Président, le rapport du commissaire à l'éthique donne une petite idée des efforts désespérés du Parti libéral pour se faire réélire.

Katherine Abbott, l'adjointe de l'ancienne ministre, a dit au commissaire à l'éthique:

[...] Nous réagissions aux événements extérieurs [...]

[...] l'éventualité d'une non-réélection accentuait la pression pour simplement [...] régler les dossiers.

Pourquoi les libéraux ont-ils l'habitude d'aider des partisans politiques à resquiller?

**L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que, si nous lisons en entier le rapport du commissaire à l'éthique, nous pourrions constater qu'il existe un mécanisme qui tient compte de tous les demandeurs.

*Questions orales*

Ce que le commissaire à l'éthique n'a pas mentionné, bien sûr, ce sont les événements cycliques qui nécessitent la prise de décisions, car ils se produisent à un moment en particulier. Un de ces événements aura lieu ce week-end. J'espère voir quelques-uns des députés d'en face à ce congrès, qui accueillera des milliers de participants du monde entier, dont certains ont dû obtenir un permis de séjour temporaire pour y assister.

**Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement libéral fait subir aux immigrants légitimes une foule de tracasseries administratives, mais laisse ses amis et ses partisans passer devant les autres.

Au cours de la dernière semaine de campagne électorale, l'ancienne ministre a autorisé six permis pour un homme décrit comme étant « d'un grand secours pendant la campagne électorale [...] il était capable de nous fournir des bénévoles, des heures-personnes, de la main-d'oeuvre ».

Le gouvernement va-t-il changer ses habitudes, faire preuve de transparence et cesser de recourir aux permis de séjour temporaire à des fins électorales?

**L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, à propos de changement d'habitudes, permettez-moi d'informer tous les députés que ceux qui demandent de l'aide au gouvernement du Canada ne sont pas tenus de verser des dépôts pour s'assurer d'obtenir des services. Nous n'obligeons personne à signer des garanties de 1 000 \$, 5 000 \$, 50 000 \$ ou 250 000 \$. Les services sont offerts parce que le gouvernement du Canada, ainsi que le Parti libéral, les offrent à tous les citoyens qui veulent obtenir des services de l'État.

•(1445)

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, le ministre devrait jeter un coup d'oeil sur ce qui se passe dans son ministère, car il ne fonctionne certainement pas aussi bien que nous le voudrions.

En réaction aux pressions exercées par le Parti conservateur l'automne dernier, le gouvernement a prétendu avoir supprimé le programme d'immigration des effeuilleuses. Cependant, Sandy MacDonald, porte-parole de RHDCC, a déclaré dans la livraison de ce matin du *Globe and Mail* que le gouvernement n'avait que suspendu temporairement ses activités de promotion de l'industrie du sexe. Je cite: « De nouvelles demandes provenant de danseuses exotiques seront traitées. »

Pourquoi le gouvernement promet-il de recommencer à recevoir ces demandes, alors qu'il a prétendu avoir mis un terme à ce programme?

**L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, nous ne délivrons pas de visas de travail temporaires en nous basant sur une évaluation globale du marché. Nous ne le faisons qu'au cas par cas. Les employeurs et les employés, éventuels ou non, doivent faire valoir leur cas. Tant que leurs déclarations ne sont pas vérifiées, aucun visa n'est délivré.

Je ne sais pas de quoi le député parle au juste. En fait, j'ai eu de la difficulté à le reconnaître. Je me demande si ce n'est pas son sosie qui parle.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, il n'est pas surprenant que le ministre défende les danseuses. Danser autour des questions qu'on lui pose semble être une seconde nature pour lui.

À une époque, la ministre actuelle de RHDCC était préoccupée par l'exploitation sexuelle des immigrants. Aujourd'hui, à titre de membre du Cabinet libéral, elle prend des mesures pour relancer un programme d'accueil de travailleurs étrangers dans l'industrie canadienne du sexe.

La ministre a-t-elle approuvé, en pleine connaissance de cause, un avis concernant l'impact sur le marché du travail de ces effeuilleuses, ou a-t-elle tout simplement remis en vigueur un programme que son gouvernement avait prétendument annulé?

**L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, ce programme fait toujours l'objet d'une étude. Un rapport sera présenté dans quelques semaines. Nous étudions chaque demande au cas par cas. Aucune nouvelle demande n'a été approuvée depuis la conclusion de l'étude.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

**M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin—Kapusking, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Il y a plusieurs mois, le gouvernement a annoncé la fermeture de quatre centres agronomiques, dont la ferme expérimentale de Kapuskasing. Je comprends que le gouvernement veuille que l'argent réservé à la science soit dépensé dans la recherche et le développement et non dans l'entretien inutile et d'autres frais généraux.

Le 17 mai, au Comité de l'agriculture, le ministre a fait part de son intention de réaliser un examen exhaustif des activités en sciences agricoles et d'envisager des partenariats avec les provinces, les universités, les centres de recherche et autres.

Le ministre pourrait-il nous dire où il en est sur cette question importante?

**L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, nous allons réaliser un examen national, qui nous permettra de faire en sorte de respecter nos engagements nationaux et régionaux envers la science, de communiquer avec les intervenants et d'encourager leur participation. En attendant, nous allons appliquer un moratoire sur les fermetures prévues à Kapuskasing, Nappan, St. John's et Winnipeg.

J'aimerais remercier les députés d'Avalon, de Kings—Hants et de Cumberland—Colchester de leur apport en l'occurrence.

\* \* \*

**LES TRANSPORTS**

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, le port de Halifax génère annuellement 9 000 emplois et des revenus de l'ordre de 700 millions de dollars. Dans la frénésie publicitaire préélectorale de mai dernier, le gouvernement fédéral a annoncé l'octroi de 423 millions de dollars pour des améliorations à la sécurité maritime; or, quand Halifax a demandé la modeste somme de 1,2 million de dollars pour améliorer la sécurité, l'administration portuaire de Halifax n'a reçu que 220 000 \$ de ces 423 millions de dollars.

Le ministre nous donnera-t-il l'assurance aujourd'hui que, dans la deuxième phase du financement au titre de la sécurité maritime, les 2,9 millions de dollars...

*Questions orales*

**Le Président:** Le ministre des Transports a la parole.

**L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, dans la première phase, le port de Halifax n'a évidemment pas obtenu tout l'argent qu'il souhaitait, comme tous les autres ports du reste, mais nous avons prévu d'autres mesures et d'autres phases. Nous savons que, lorsque les intéressés soumettront des demandes pour des projets opportuns, l'argent sera disponible. Des fonds sont prévus dans le budget et ils aideront les ports qui ont des besoins en matière de sécurité, le port de Halifax étant un de ceux-là.

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, le port de Halifax est le troisième en importance au Canada et il est un élément clé de notre économie régionale et nationale. Quelque 525 000 conteneurs transitent par le port de Halifax chaque année, ce qui fait de la sécurité une question très importante. Dans la première phase des améliorations apportées au titre de la sécurité, les ports de Montréal et de Vancouver, qui reçoivent un peu plus de deux fois le nombre de conteneurs transitant par Halifax, ont reçu respectivement un financement 15 fois et 40 fois plus élevé que Halifax.

Le ministre nous donnera-t-il aujourd'hui l'assurance que, dans la deuxième phase, Halifax recevra sa juste part du financement fédéral pour améliorer la formation et la sécurité technologique?

• (1450)

**L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, nous allons évidemment traiter Halifax équitablement, mais il faut que ses demandes visent des choses autorisées dans le cadre du programme. L'argent est là. Si Halifax demande ce qu'il faut, elle obtiendra l'argent nécessaire.

\* \* \*

**LES ANCIENS COMBATTANTS**

**M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, le ministère de la Défense nationale continue de minimiser les effets de l'agent orange sur nos militaires et de nier catégoriquement toute répercussion sur des collectivités environnantes et des civils. Le MDN a préjugé des conclusions de toute enquête à venir, laissant entendre qu'on ne trouverait rien.

Comment le ministre peut-il prétendre à une certaine légitimité dans ce dossier alors que les fonctionnaires de son ministère ont déjà préjugé des résultats?

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je rejette totalement la prémisse de la question. Nous n'avons rien préjugé du tout. J'ai présenté les choses très clairement à la Chambre. Ces événements se sont produits il y a longtemps. Nous savons que ce produit a effectivement été utilisé pendant trois jours en 1966 et pendant quatre jours en 1967. L'agent orange et l'agent pourpre n'ont été utilisés que sur quelques acres de terrain.

Nous travaillons de concert avec les collectivités. Nous collaborons avec tous les Canadiens qui pourraient avoir été touchés. Nous ne minimisons aucunement les répercussions. Nous reconnaissons l'importance de ce problème. Nous tenons à ce que les Canadiens soient traités comme il se doit et c'est ce que nous ferons.

\* \* \*

**PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE CANADA**

**M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC):** Le ministre de l'Industrie a dit ce qui suit en réponse à une question qui lui avait été posée relativement au programme Partenariat technologique Canada:

Tout l'argent qui a été versé aux experts-conseils chargés d'aider les clients à obtenir des fonds au titre du programme PTC a été remboursé. Chaque cent a été remboursé.

Il a également dit:

En réalité, la vérification n'est pas terminée. C'est très complexe.

Si la vérification n'est pas terminée, comment le ministre peut-il savoir que chaque cent a été remboursé?

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Edmonton—Leduc attend patiemment qu'on lui réponde. Le ministre s'est levé et le député aimerait bien entendre sa réponse.

**L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, le député est très drôle. Je crois qu'il sait que je parlais de la vérification judiciaire. Cette vérification a permis de découvrir quatre cas dans lesquels des honoraires conditionnels ont été versés, ce qui contrevient clairement aux dispositions du marché conclu.

Le député agirait de manière beaucoup plus responsable s'il félicitait plutôt le ministère de l'Industrie du bon travail qu'il a fait pour améliorer l'administration du programme, mener efficacement la vérification et protéger l'argent des contribuables.

\* \* \*

**L'ÉCONOMIE**

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC):** Monsieur le Président, un rapport unanime du Sénat qui a été déposé hier recommande que le gouvernement élimine immédiatement l'impôt fédéral sur le capital, sabre les taux d'imposition du revenu des sociétés et autorise les entreprises à amortir plus rapidement leurs dépenses d'équipement. Ces mesures permettraient de donner de l'expansion à l'économie pour que nous puissions financer les programmes sociaux à l'avenir.

Pourquoi les libéraux ont-ils sacrifié la capacité du Canada de financer les programmes sociaux pour conclure en secret un marché avec Buzz Hargrove et le NPD? Jusqu'où s'abaisseront-ils?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons amélioré les déductions pour amortissement. Nous proposons d'éliminer l'impôt sur le capital. Nous allons plus loin et proposons d'éliminer la surtaxe. Nous proposons également de réduire les taux de l'impôt sur le revenu. Tout cela va améliorer la productivité et la compétitivité.

Par contre, nous croyons aussi qu'il est important de dépenser dans des domaines comme l'éducation et la formation, le logement et l'environnement et l'aide à l'étranger. Le gouvernement fait la preuve qu'il est possible de faire tout cela en même temps.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC):** Monsieur le Président, il est étrange qu'il ne l'ait pas su en février.

Le bilan du gouvernement est pathétique. En ce moment, le Canada dispute au Danemark le rang de pays le moins productif de l'Occident. Probablement parce que nous leur avons envoyé Gagliano, qui sait?

Sous le gouvernement actuel, nos résultats sur le plan de la productivité sont pires que ceux de la Suède, du Japon, des Pays-Bas, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Grèce, des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, du Portugal, de l'Australie, de la Finlande et de l'Irlande. Très éloquent.

*Questions orales*

Pourquoi le gouvernement n'admet-il pas simplement qu'il nous a sacrifiés, qu'il a renoncé à notre capacité de financer des programmes sociaux à l'avenir, à la possibilité de relever le niveau de vie, simplement pour conclure un marché avec le NPD?

• (1455)

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, quelle question indigné.

En réalité, le taux d'amélioration de la productivité du Canada, ces dernières années, est au deuxième rang parmi les pays du G7. Nous entendons parvenir au premier rang. C'est le but de notre programme d'amélioration de la productivité.

Je renvoie le député à un mot d'esprit du grand humoriste canadien Rick Mercer. Il a demandé aujourd'hui: « Y a-t-il quelque chose de plus pathétique, lorsque le soleil brille, que de rester à l'intérieur pour lire un blogue de Monte Solberg? »

**Le Président:** Je suis persuadé que, en utilisant ce nom, le ministre des Finances voulait parler du très populaire député de Medicine Hat. Il sait que, même lorsqu'on lit une citation qui contient le nom d'un député, il faut prendre grand soin d'employer le nom de la circonscription du député ou un autre titre. Je dois donner cet avertissement au ministre et je souhaite qu'il se conforme à nos règles à tous égards la prochaine fois qu'il répondra à une question du député de Medicine Hat.

[Français]

L'honorable députée de La Pointe-de-l'Île a la parole.

\* \* \*

### LA JUSTICE

**Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ):** Monsieur le Président, le Comité contre la torture des Nations Unies a dénoncé, dans son rapport de mai 2005 sur le Canada, l'absence de recours civils pour indemniser les victimes de torture en sol étranger. Les tribunaux canadiens avaient établi, en effet, dans l'affaire Bouzari, l'absence de recours contre l'État responsable d'actes de torture, en vertu de la Loi canadienne sur l'immunité des États.

Est-ce que le gouvernement du Canada entend offrir aux victimes de torture dans les pays étrangers l'accès à la justice devant les tribunaux au Canada, comme le recommande le Comité contre la torture des Nations Unies?

**L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je respecte l'engagement. Maintenant, nous étudions ce sujet, et j'espère que nous aurons une réponse à cet égard.

**Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ):** Monsieur le Président, Zarah Kazemi est morte, William Sampson, Maher Arar, Houshang Bouzari et tant d'autres ont souffert physiquement et moralement de la torture infligée en sol étranger.

Le ministre est-il conscient que le Canada ne peut accepter, d'une part, d'être incapable de protéger les citoyens d'une deuxième nationalité contre la torture et, d'autre part, de ne pas même leur donner le droit, au Canada, de poursuivre pour compensation les États responsables de la torture?

**L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit, maintenant, nous sommes en train d'explorer des moyens pour voir comment on peut donner des recours à cet égard.

[Traduction]

### LA SANTÉ

**M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC):** Monsieur le Président, le ministre de la Santé affirme que la prestation de services de santé privés chassera les employés du système public. Pourtant, le ministère de la Défense a confié à une entreprise privée le mandat de fournir du personnel médical supplémentaire dans ses installations militaires. Il s'agit d'un marché de près d'un demi-milliard de dollars. Le gouvernement dénonce la prestation de services privés alors qu'il accorde un marché à des fournisseurs de services privés.

Le ministre peut-il expliquer cette contradiction?

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué à la Chambre à maintes reprises, le ministère de la Défense, en raison de ses besoins opérationnels, n'est pas assujéti à la Loi canadienne sur la santé. Lorsqu'ils sont en Afghanistan ou en Bosnie, nos militaires ne vont pas dans un hôpital provincial local. Ils doivent avoir accès à des services médicaux lorsqu'ils en ont besoin.

Nos militaires risquent leur vie pour leur pays. Appuyons-les plutôt que de les attaquer de façon aussi ridicule que le fait le député.

• (1500)

**M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC):** Monsieur le Président, c'est la réponse du ministre qui est ridicule. Je parle des militaires canadiens qui sont au Canada.

L'entreprise privée dont je parle recrute des médecins dans le système public. Somme toute, le gouvernement recourt à des employés des services publics pour la prestation de services privés. Si on applique la logique du ministre, on privera le système public des professionnels de la santé dont il a besoin. Pourquoi le ministre de la Santé dénonce-t-il la prestation de services privés alors que son propre gouvernement passe des marchés de services médicaux avec des entreprises privées?

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le député sait très bien que les Forces canadiennes sont fières d'assurer que nos militaires, nos hommes et nos femmes en uniforme, ont accès aux services médicaux dont ils ont besoin pour accomplir leur devoir.

C'est ce qu'on demande aux Forces canadiennes de faire. C'est pour cette raison qu'elles n'ont pas à suivre la procédure prévue aux termes de la Loi canadienne sur la santé. Ce sont les besoins opérationnels qui commandent une telle pratique au nom du bien-être de nos militaires et de notre pays. Tous les députés de mon côté de la Chambre reconnaissent cette réalité.

\* \* \*

### LA DÉFENSE NATIONALE

**M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.):** Monsieur le Président, au début de 2006, un QG de brigade et une force opérationnelle de l'armée seront déployés à Kandahar dans le cadre d'un engagement continu à l'égard de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan. Compte tenu de l'insécurité permanente dans la région de Kandahar, le ministre de la Défense nationale peut-il dire à la Chambre, en prenant en compte les contraintes liées à la sécurité opérationnelle, quelles préparations sont en cours en ce qui concerne l'équipement, la formation et la protection des unités des Forces canadiennes qui doivent être affectées à Kandahar?

### *Hommages*

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il est extrêmement versé dans les questions militaires. Il est originaire d'un pays de cette région. Il sait pertinemment, à l'instar des autres députés, que les membres des Forces canadiennes possèdent une expérience extraordinaire de l'Afghanistan.

Je lui assure, ainsi qu'aux autres députés, que, sous le commandement du général Hillier, qui a été à la tête de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan et qui est reconnu comme un expert de la région, nos forces seront entraînées et équipées comme il se doit et qu'elles s'acquitteront bien de leur mission qui sera certes dangereuse mais qui sera une réussite pour ce pays et pour l'instauration de la paix dans le monde.

**Le Président:** Conformément à l'ordre adopté le mardi 21 juin, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés. J'invite la vice-première ministre à prendre la parole.

\* \* \*

### LE VOL 182 D'AIR INDIA

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rappeler le décès des 329 passagers du vol 182 d'Air India, qui a été détruit à la suite d'un acte odieux commis il y a 20 ans.

Aujourd'hui, de nombreux membres de leurs familles se sont joints au premier ministre, aux chefs des trois partis de l'opposition et au premier ministre de la Colombie-Britannique pour une cérémonie commémorative en Irlande. D'autres se sont joints à nous au Parlement cet après-midi.

[Français]

Leur présence m'honore et je les remercie d'être ici aujourd'hui. Je me joins également à tous mes collègues du Parlement et à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes pour leur présenter nos condoléances.

[Traduction]

Lorsque nous perdons des êtres chers, il nous arrive de nous réunir, en famille et entre amis, pour partager nos souvenirs. Ces histoires nous permettent de nous les remémorer et peut-être de commencer le processus de guérison.

J'ai ici un livre qui raconte l'histoire des passagers du vol 182 d'Air India, *Love, Honour, Respect: The Memories of Our Loved Ones*. Il a été écrit par quelques-unes des familles voulant rendre hommage à leurs femmes, maris, enfants et parents qui ont péri au large des côtes de l'Irlande. Le premier ministre en a reçu un exemplaire lorsqu'il a rencontré les familles le 7 juin à Toronto.

J'ai rencontré des membres des familles à Toronto et à Vancouver récemment. Leurs propos vont au-delà des histoires racontées dans le livre. Personne ne peut rester insensible face au sentiment de perte, à la douleur, à la souffrance et, oui, à la colère qu'éprouvent ceux qui ont perdu des êtres chers. Les membres des familles m'ont aidé à comprendre que cette tragédie avait bouleversé des vies à tout jamais et que les personnes qui sont mortes auraient contribué quelque chose au pays et au monde.

Nous ne pouvons ramener ces victimes innocentes, mais nous pouvons honorer leurs vies en faisant en sorte que des actes comme celui qui nous les a enlevés ne se reproduisent plus et que nous mettions tout en oeuvre pour prévenir les attentats terroristes dans le monde.

Les drapeaux sont en berne aujourd'hui, au Parlement et partout au Canada, et la journée d'aujourd'hui a été déclarée jour de deuil national, pour montrer que nous nous souvenons des disparus. C'est dans ce même esprit de commémoration que le gouvernement collaborera avec les membres des familles des victimes afin de trouver la meilleure façon de commémorer de façon permanente les victimes de l'attentat contre Air India et leurs familles.

Hier, le premier ministre a annoncé que le 23 juin serait la journée où les Canadiens se souviennent des victimes du terrorisme. Il est approprié que cette date corresponde à celle de la première attaque terroriste à grande échelle de l'histoire de notre pays. Ainsi, les Canadiens n'oublieront jamais le coût terrible du terrorisme et les vies perdues.

L'oeuvre du regretté Rabindranath Tagore, un des plus grands poètes de l'Inde, est présente sur plusieurs pages du livre commémoratif que j'ai ici aujourd'hui. Il écrit:

Laissons à ce qui est mort l'immortalité de la gloire, mais à ce qui est vivant l'immortalité de l'amour.

J'espère que, par nos actions, aujourd'hui et à l'avenir, nous offrirons appui et compassion aux vivants dont la vie a changé à jamais à la suite de cet événement.

Comme le premier ministre l'a dit ce matin, au cours d'un émouvant service commémoratif, en Irlande:

[...] rappelons-nous toujours que l'acte même du souvenir est un geste d'amour immémorial. C'est ainsi que nous perpétuons le souvenir de ceux qui nous manquent. Que nous sentons leur présence dans notre coeur. Que nous les pleurons et les célébrons. Et que nous gardons leur mémoire, toujours et à jamais.

● (1505)

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, en cette journée nationale de deuil, nous nous rappelons de ceux qui ont perdu la vie à bord du vol 182, il y a 20 ans aujourd'hui. Au nom du Parti conservateur, je tiens à exprimer notre sympathie et à offrir nos condoléances et nos prières aux familles des 329 victimes de ce tragique accident.

[Français]

Nous offrons nos condoléances aux familles des victimes de cette tragédie.

[Traduction]

Ni le recul, ni l'appareil gouvernemental n'ont fourni de réponses à ceux dont la vie a basculé le 23 juin 1985.

Il y a vingt ans, des familles ont été brisées et transformées à tout jamais par cette explosion mortelle survenue au large de l'Irlande, au-dessus des eaux glacées de l'Atlantique Nord.

C'est le pire acte terroriste jamais planifié en sol canadien. Des enfants, des mères, des pères et des familles ont perdu la vie à cause de cet acte terroriste aveugle. Plus de 80 enfants ont péri. Six parents ont perdu tous leurs enfants et plus de 20 familles complètes ont été tuées.

Cet acte de pure cruauté et de pure terreur a laissé des traces indélébiles dans toute la population canadienne. Cet assaut à la sensibilité demeure une plaie ouverte. Il n'y a pas encore d'explication et justice n'a pas été rendue aux parents et aux proches des victimes dont nous nous remémorons le souvenir.

[Français]

Nous partageons avec les familles la mémoire des êtres chers perdus.



*Hommages*

[Traduction]

Nous agissons ainsi parce que nous sommes complètement frustrés de voir que tant de questions restent sans réponse. Pourtant elles en méritent une. Nous méritons tous de savoir ce que notre gouvernement, notre pays, a fait tout son possible pour faire la lumière sur ce qui est arrivé.

Ce qui est le plus important, qui a commis ce crime? Qui est à l'origine du massacre de ces innocents? Est-ce qu'une erreur commise par un responsable aurait eu quelque chose à voir avec cette triste histoire?

[Français]

Ces dernières années, nous nous sommes rendu compte que les questions de sécurité ne pouvaient pas toutes être examinées en public, mais elles doivent l'être par des personnes compétentes et dignes de confiance. Il faut répondre aux questions importantes et, dans la mesure du possible, il faut y répondre publiquement.

● (1510)

[Traduction]

Des citoyens de ma province d'origine, la Nouvelle-Écosse, et en particulier de la région de Peggy's Cove, ont également fait l'expérience d'une telle tragédie en 1998, dans laquelle bien des vies ont également été perdues. L'écrasement de l'avion de la Swissair a changé pour toujours la vie des familles des victimes, mais aussi celle des habitants des environs du site de l'écrasement.

Par conséquent, je tiens à reconnaître et à remercier les Irlandais qui se sont occupés des restes des victimes de ce meurtre et qui continuent d'honorer leur souvenir. Ils ont pris soin pendant 20 ans des familles des victimes. En rassemblant familles, amis et dignitaires, la population irlandaise a exprimé encore une fois à l'occasion de ce service, comme elle le fait depuis plus de 20 ans, sa sympathie et son appui à l'occasion d'une cérémonie importante de commémoration. Aujourd'hui, nous remercions ces gens de leur compassion et de leur humanité.

Par-dessus tout, en nous remémorant les passagers du vol 182, qui ont été assassinés, nous acceptons notre responsabilité collective pour qu'eux et leurs familles puissent avoir la certitude que nous posons actuellement des questions difficiles en nous efforçant de leur trouver des réponses.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à la mémoire de leurs âmes. Nous offrons notre compassion à ceux qui ont vécu une énorme peine et subi des pertes déchirantes, mais qui n'ont pas lâché pour autant, grâce à leur courage et à leur conviction, déterminés à rechercher la vérité et à obtenir justice, en faisant en sorte, comme l'a déclaré la vice-première ministre, qu'une tragédie pareille ne se reproduise jamais.

Cela me rappelle une expression émouvante qui dit que pour perdre un être cher il faut d'abord l'avoir trouvé. C'est pourquoi l'ampleur d'une perte devient la mesure de la générosité de la vie.

[Français]

**M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ):** Monsieur le Président, il y a 20 ans aujourd'hui mouraient dans des circonstances inacceptables les 329 passagers d'un Boeing 747 d'Air India. Parmi les victimes, on comptait 278 passagers canadiens.

Ce drame, qui est l'attentat le plus dévastateur de l'histoire canadienne, est encore aujourd'hui brouillé par le mystère, et les questions restent nombreuses. Nul n'a encore été condamné ou tenu responsable de cette tragédie sans nom.

Une seule chose est certaine: il s'agit d'un acte terroriste. Bien qu'un pur accident puisse causer autant de pertes de vies humaines et une douleur immense chez ceux qui aimaient les victimes, je crois que lorsqu'une telle tragédie provient de gestes volontaires, planifiés en sachant parfaitement bien que les victimes étaient innocentes, qu'elles n'y pouvaient rien et n'étaient aucunement responsables de la situation qu'on voulait corriger, la douleur est encore plus pénible à supporter. Notre sympathie est d'autant plus grande pour les familles ainsi éprouvées, car à la peine que nous partageons se mêle un immense sentiment d'horreur.

Il semble que les motivations des terroristes étaient, au moins partiellement, religieuses. Pourtant, dans toutes les grandes religions, on croit que l'Être suprême est infiniment bon et infiniment juste. Croit-on qu'il peut approuver l'exécution sommaire de centaines d'innocents? Peut-on croire que la réponse à l'injustice soit une plus grande injustice encore? Est-ce là l'une des pierres d'assise de la nouvelle société qu'on veut bâtir, où la règle la plus importante serait, comme dans toutes les grandes religions, l'amour du prochain? Ne réalise-t-on pas l'immense discrédit que l'on jette sur la cause que l'on prétend ainsi défendre?

Hélas, cette croyance aberrante qu'un acte terroriste est justifiable existe dans le monde d'aujourd'hui. Nous pourrions tous en être les victimes. En cet instant, nous ne pouvons qu'exprimer notre plus profonde sympathie.

Mais il faut faire plus. Il faut chercher à comprendre l'incompréhensible. Et pour cela, il faut d'abord savoir tout ce qu'on peut savoir. Car si pour tous l'explosion du Boeing 747 d'Air India est une tragédie effroyable, rien ne peut être comparé à la douleur et au vide permanent que vivent depuis 20 ans les familles des victimes. C'est à elles que nous pensons aujourd'hui. C'est vers elles que nous envoyons notre sympathie sincère. C'est pour elles, pour leur colère qui perdure, pour leur peine continue, que nous demandons au gouvernement de faire enfin, une fois pour toutes, la lumière sur ce tragique événement.

Il y a 20 ans, 329 personnes mouraient d'être dans le mauvais vol à la mauvaise époque, éléments collatéraux de crise sur lesquels elles ne pouvaient rien. Nous, parlementaires qui pouvons, avons la responsabilité d'agir et de faire tout ce qui nous est possible de faire pour que jamais ne se reproduise un tel drame.

Aux familles, aux amis, à celles et ceux qui sont toujours affectés par les événements du 23 juin 1985, j'offre encore une fois, au nom du Bloc québécois et au nom du peuple que nous représentons, mes plus sincères sympathies.

● (1515)

[Traduction]

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom du Nouveau Parti démocratique du Canada, de notre chef, le député de Toronto—Danforth, et des membres du caucus; avec nos collègues de la Chambre des communes, nous souvenons de la tragédie, pour le Canada, qui a eu lieu il y a 20 ans aujourd'hui au large des côtes de l'Irlande.

Deux décennies se sont écoulées depuis cette soirée horrible où 329 personnes ont péri à bord du vol 182 d'Air India, mais le temps n'a pas effacé la peine de familles entières déchirées en un instant, ni la douleur de ceux qui ont survécu aux victimes. Ces gens qui ont perdu des êtres chers sont les victimes vivantes des conséquences impitoyables de la terreur.

*Initiatives ministérielles*

Trop longtemps, au Canada, de nombreuses personnes ont vu dans la catastrophe d'Air India une tragédie étrangère plutôt que ce qu'elle a été, le plus important acte terroriste dans l'histoire de notre pays, une tragédie canadienne qui a coûté des vies canadiennes et a fait des victimes canadiennes.

[Français]

Aujourd'hui, les chefs des quatre partis politiques de cette Chambre sont en Irlande pour partager le chagrin, les souvenirs et le deuil des familles éprouvées. Malheureusement, leur présence à la cérémonie commémorative n'effacera en rien les deux décennies de négligence. Toutefois, c'est un premier pas pour les familles qui pourront enfin partager leur peine avec un pays compatissant, un réconfort qui leur a été refusé pendant longtemps, trop longtemps.

[Traduction]

Le plus grand réconfort que le Canada puisse donner à ces familles, ce sont des réponses aux questions qui les hantent depuis 20 ans. Le moment est venu que le gouvernement corrige un héritage de négligence. Le moment est venu que des réponses soient données, réponses que la justice n'a pas fournies.

Au nom du Nouveau Parti démocratique du Canada, j'offre nos sincères condoléances à tous ceux qui ont subi la douleur atroce de perdre quelqu'un et je formule l'espoir que, bientôt, la compréhension s'installera là où, pendant beaucoup trop longtemps, il n'y a eu que larmes et douleur.

[Français]

**Le Président:** Je remercie tous les honorables députés qui ont pris la parole aujourd'hui.

[Traduction]

J'invite maintenant la Chambre à se lever pour observer un moment de silence.

[La Chambre observe un moment de silence.]

\* \* \*

• (1520)

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC):** Monsieur le Président, dans des circonstances plus normales, j'imagine qu'aujourd'hui, en ce dernier jour de séance prévu au calendrier de la session printanière de 2005, j'aurais pris la parole pour souhaiter à tous les députés de passer un bon été dans leurs circonscriptions et pour m'informer de ce que le gouvernement avait l'intention de faire à notre retour, prévu pour le 19 septembre.

Toutefois, étant donné que le gouvernement a décidé d'avoir recours à la clôture dans une motion visant à prolonger les travaux au-delà d'aujourd'hui, je me retrouve dans une position difficile, puisque nous ne connaissons pas encore le résultat du vote sur la motion, qui aura lieu ce soir.

Je demande au leader du gouvernement à la Chambre quelles sont ses intentions en ce qui a trait au plan A et au plan B? Si nous ajournons pour l'été, qu'est-ce qu'il prévoit pour la rentrée parlementaire, à l'automne? Par ailleurs, si sa motion visant à prolonger les travaux est adoptée, quels sont ses plans pour la semaine prochaine et, dans le même ordre d'idée, a-t-il l'intention de présenter d'autres motions de clôture relativement à des mesures législatives?

**L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, cet après-midi nous poursuivrons le débat sur la motion concernant la prolongation des

travaux de la Chambre. Par la suite, nous passerons à l'étude des projets de loi C-48, le projet de loi budgétaire, et C-38, Loi sur le mariage civil.

Je ne m'avancerai pas plus loin pour l'instant. Le vote est censé se tenir à 20 heures ce soir. Après le vote, nous verrons quelles mesures législatives sont envisagées pour la rentrée à l'automne. Je vais essentiellement m'en tenir à ce dont nous allons discuter maintenant que la période des questions orales est terminée. Une fois qu'on aura voté sur la motion ce soir, nous devrions passer à l'étude du projet de loi C-48, puis du projet de loi C-38, qui porte sur le mariage civil.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LA PROLONGATION DES TRAVAUX**

La Chambre reprend l'étude de la motion, et de l'amendement.

**L'hon. Raymond Simard (secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet de la motion concernant la prolongation des travaux de la Chambre.

Je dirai d'entrée de jeu que je vais voter en faveur de la motion. Dès lundi de cette semaine, j'ai déclaré qu'il m'intéressait fort de siéger pour régler les questions qui sont devant nous, et tout particulièrement le projet de loi C-48 et le projet de loi C-38. Il s'agit à mon avis d'enjeux critiques pour notre gouvernement, que nous devons régler avant le congé d'été.

Je voudrais commencer par le projet de loi C-48, qui porte sur un investissement additionnel de 4,5 milliards de dollars, dans quatre grands secteurs d'importance pour les Canadiens: le logement abordable, l'environnement, l'enseignement postsecondaire, et l'aide à l'étranger.

Nous allons consacrer 1,6 milliard de dollars de plus au logement abordable. Pour moi, il est toujours important de voir comment les décisions que nous prenons à la Chambre se répercutent dans nos circonscriptions. Je vais donc parler de certains projets sur lesquels les nouvelles disponibilités financières en matière de logement abordable vont avoir une incidence dans ma circonscription, Saint Boniface.

Nous avons de nombreuses occasions de rencontrer les électeurs avant, pendant et après les élections et aussi lors d'événements qui ont lieu durant l'année. Après les soins de santé, l'accès à des logements abordables est certainement l'enjeu qui importe le plus à mes électeurs de Saint Boniface. Ils de réjouissent de voir que nous avons réglé, en partie du moins, la question des soins de santé, domaine dans lequel nous avons investi 41 milliards de dollars sur cinq ans.

**M. John Williams:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pensais que nous étions de train de débattre la motion n° 17.

Le député parle du logement abordable et des projets de loi qui seront présentés si la motion est adoptée. Je pensais qu'il traiterait de la question de savoir si nous devrions ou non appuyer la motion. Si elle est adoptée, nous aurons alors amplement de temps pour aborder les autres projets de loi. Il faut parler avec pertinence. Il est question de la motion n° 17, et non du logement abordable.

*Initiatives ministérielles*

•(1525)

**Le Président:** Je n'ai pas entendu les dernières phrases de l'allocation du secrétaire parlementaire.

Le député d'Edmonton—St. Albert semble avoir sapé son propre argument, s'il me permet de m'exprimer ainsi, en disant que le secrétaire parlementaire énumérait toutes ces choses pour justifier que nous appuyions la motion n° 17. Nous pourrions accomplir toutes ces choses une fois la motion adoptée.

Il me semble qu'en examinant la possibilité d'adopter ou non une motion, on pourrait se projeter dans l'avenir pour savoir ce qui pourrait se produire à la suite de l'adoption de la motion. Que le député énumère des choses dont il espère qu'elles se produiront à la suite de l'adoption de la motion, cela ne me semble pas sans rapport avec l'étude de la motion elle-même.

Je ne crois pas que les observations du député n'étaient pas pertinentes. Le député d'Edmonton—St. Albert continuera sûrement de faire preuve de vigilance lorsqu'il est question de pertinence.

**L'hon. Raymond Simard:** Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec vous. Je crois que débattre de l'urgence de ces questions est précisément la raison pour laquelle nous sommes ici. Si nous croyons qu'elles sont sans importance, alors nous ferions peut-être mieux de rentrer chez nous pour l'été.

Je crois que débattre des projets de loi C-48 et C-38 est crucial et que nous devons vider la question avant l'ajournement d'été. C'est pourquoi je vais parler des deux projets de loi.

Je suis désolé d'avoir à le répéter à l'intention du député, mais les soins de santé étaient de loin la question la plus importante dans ma circonscription. Mes électeurs sont ravis que nous ayons investi substantiellement dans les soins à domicile et que nous ayons apporté d'importantes modifications.

Si les députés se donnent la peine d'écouter leurs électeurs, je crois qu'ils découvriront que le logement abordable est une très grande priorité. Ils trouveront dans toutes les circonscriptions des électeurs qui n'ont pas les moyens de s'acheter un condominium ou de se payer un loyer de luxe.

La situation n'est pas différente dans ma circonscription. Saint-Boniface est loin d'être une circonscription pauvre. Qu'à cela ne tienne, avec une économie qui s'emballa au Manitoba et des loyers qui augmentent de 30 ou 40 p. 100, les gens se demandent s'ils ne seront pas obligés de déménager. Personnellement, je crois qu'il est crucial d'investir davantage dans le logement abordable.

J'aimerais également vous entretenir d'un projet immobilier particulier situé en plein cœur de ma circonscription. Saint-Boniface est un quartier de gens à l'aise, mais nous avons un projet de 100 unités qui étaient tellement insalubres que les locataires envisageaient de déménager, mais ils n'avaient aucun autre endroit où habiter.

En vertu du programme du gouvernement fédéral, nous avons réuni le secteur privé et deux ordres de gouvernement. Nous avons mis à profit les sommes accordées en rénovant les 100 unités. Les résidents n'ont pas été obligés de déménager. Les loyers ont également été plafonnés pour une période de dix ans de telle sorte que les locataires savent qu'ils ont les moyens de payer leur loyer.

L'argent du gouvernement fédéral était essentiel pour tirer profit des sommes provenant d'ailleurs pour permettre aux locataires de continuer de vivre dans un secteur où les logements sont abordables.

**M. John Williams:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons tous eu l'occasion d'écouter le discours du

député. Nous débattons de la motion n° 17 quant à savoir si les travaux seront prolongés après la séance d'aujourd'hui. Il semble que le député articule son discours autour des questions qui pourraient faire l'objet de débats la semaine prochaine, s'il y a prolongation des travaux, au cas où la motion serait défaite.

Le député n'en est pas encore arrivé à la motion n° 17 concernant la prolongation des travaux. C'est la motion dont nous sommes saisis. J'espère que le député s'apprête à entrer dans le vif du sujet, car il me tarde d'entendre ses arguments.

**Le Président:** J'espère que le secrétaire parlementaire établira un lien entre la situation dans sa circonscription et la motion dont la Chambre est saisie. Le député d'Edmonton—St. Albert est pressé de savoir comment les débats qui pourraient être tenus la semaine prochaine pourraient aider ses électeurs.

•(1530)

**L'hon. Raymond Simard:** Monsieur le Président, c'est ce que je vais essayer de faire. Je pensais qu'il était plus qu'évident que, si je parlais de l'urgence de tenir un débat sur les projets de loi C-48 et C-38, le député comprendrait pourquoi j'appuie la motion voulant que nous restions la semaine prochaine pour en discuter. Je pensais que mon processus était extrêmement clair.

J'aimerais parler d'un troisième projet dans ma circonscription, un village pour personnes âgées. Encore une fois, il est question de bénévoles et de citoyens ordinaires qui aimeraient assurer aux personnes âgées un continuum de soins. Le projet de loi C-48 est essentiel car il procurerait des sommes pour des logements à prix abordable à l'intention de ces personnes. Pour moi, le lien est très évident, et je ne vois pas pourquoi l'honorable député ne le comprend pas.

Il est urgent que l'on reste ici et que l'on débattre des projets de loi C-48 et C-38. Je m'emploie à démontrer que le projet de loi C-48 est une urgence. Nos collectivités ont besoin de ces sommes. Je donne ma collectivité en exemple, mais je suis convaincu que le même raisonnement s'applique partout au Canada. J'appuie des sommes supplémentaires pour des logements à prix abordable. Plusieurs raisons expliquent pourquoi nous devons agir rapidement et approuver ce financement additionnel.

Le projet de loi C-48 traite d'environnement, deuxième sujet dont j'aimerais parler. Le projet de loi consacrerait 900 millions de dollars à l'environnement. Les questions environnementales sont importantes pour nous tous.

Contrairement à ce que pensent mes honorables collègues d'en face, le changement climatique n'est pas un mythe. Il existe bel et bien et il est extrêmement important que nous continuions à y investir. Les Canadiens savent que nous avons investi des sommes importantes dans le Protocole de Kyoto et que nous continuerons de le faire.

Le Protocole de Kyoto reçoit aussi l'appui de nombreux pays en voie de développement un peu partout dans le monde. Nous comprenons les répercussions du réchauffement planétaire et des émissions de gaz à effet de serre. Nous ne pouvons pas sous-estimer leur incidence sur les Canadiens et sur les habitants de la planète. Par exemple, les répercussions du réchauffement de la planète sur le Nord sont importantes. Mes collègues du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon vous parleront de ses répercussions sur la toundra, notamment, et les icebergs.

*Initiatives ministérielles*

Ce sont là de véritables problèmes pour les Canadiens. Le projet de loi C-48 propose, dans une certaine mesure, des investissements pour corriger un certain nombre de ces problèmes. Encore une fois, le lien que nous faisons avec l'importance de rester ici est passablement pertinent.

Nous constatons aussi qu'il y a des changements radicaux dans les conditions météorologiques au Canada, en raison du réchauffement de la planète. Dans ma province, le Manitoba, il y a deux ou trois semaines, nous avons eu des inondations comme nous n'en avions pas vues depuis 100 ans. Nos collègues de l'Alberta vivent maintenant la même expérience.

Il s'agit là de changements radicaux aux régimes météorologiques. À mon avis, ils sont reliés au réchauffement de la planète. Le projet de loi C-48 prévoit un investissement considérable, 900 millions de dollars pour être exact, dans les questions de changements climatiques.

J'aimerais parler de certains des projets que le gouvernement finance. Les étangs bitumineux de la Nouvelle-Écosse en sont un bon exemple. Il s'agit d'un projet qui exige des investissements de centaines de millions de dollars pour résoudre un problème. Je félicite mes collègues de cette province qui ont consenti d'énormes efforts pour obtenir le financement nécessaire au nettoyage de ces sites pollués.

Le Nord du Canada compte des sites miniers entièrement pollués aussi, dont le nettoyage exigerait des millions. Le gouvernement n'a pas hésité un instant à investir dans l'environnement; cependant, nous pourrions toujours faire davantage, nous en sommes tous conscients.

Le projet de loi C-48 nous permettrait d'investir dans les systèmes de transport en commun. La ville de Winnipeg s'intéresse précisément à un projet de ce genre. Les députés du Manitoba, plus particulièrement ceux de Winnipeg, savent sans doute que presque tous les habitants de cette ville utilisent une voiture. Très peu ont recours à l'autobus parce qu'il est assez facile de se déplacer en voiture dans cette ville. Nous aimerions encourager les citoyens à emprunter l'autobus et ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est bien sûr l'un de nos objectifs et l'un des objectifs du projet de loi C-48. Il est urgent d'adopter ces projets de loi.

• (1535)

Le projet de loi C-48 viserait à réduire les coûts énergétiques pour les consommateurs qui effectuent des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur résidence. Je suis vraiment convaincu que l'investissement que nous ferions est valable et urgent.

Le projet de loi C-48 nous permettrait d'investir 1,5 milliard de dollars dans un troisième domaine, soit l'éducation postsecondaire. Dans le passé, notre gouvernement a investi substantiellement dans ce domaine, jusqu'à 5 milliards de dollars par année, mais surtout en recherche et développement.

Nous comprenons qu'il est important de cibler les familles à faible revenu pour que tous les Canadiens aient accès à l'éducation postsecondaire. En tout cas, c'est l'un de nos objectifs, et cette injection de 1,5 milliard de dollars nous aidera certainement à l'atteindre.

Dans ma circonscription se trouve le Collège universitaire de St-Boniface. Je m'entretiens régulièrement avec certains de ses étudiants. D'ailleurs, mes neveux et nièces le fréquentent. L'un des défis qui se posent à eux, c'est que, après quatre ans d'études postsecondaires, ils sont endettés chacun de 26 000 \$ en moyenne.

Il est facile d'imaginer que s'ils poursuivent leurs études jusqu'au niveau de la maîtrise ou du doctorat, ils auront accumulé une dette de 50 000 \$ à 80 000 \$. Selon moi, nous devons assumer une partie de ce fardeau et investir dans les établissements d'enseignement postsecondaire et dans nos étudiants.

Le quatrième élément est l'aide extérieure. C'est à ce domaine que je m'intéresse particulièrement. J'ai déjà fait partie du Comité des affaires extérieures. J'ai eu la chance de me rendre dans de nombreux pays asiatiques, où des gens nous ont parlé du rôle du Canada dans le monde, non seulement en ce qui a trait à ses prouesses industrielles et commerciales, mais aussi en ce qui a trait au rôle de chef de file que nous pourrions assumer quand vient le temps d'investir dans l'aide extérieure et de susciter le respect partout dans le monde, comme nous savons le faire.

Ces voyages m'ont ouvert les yeux. J'en étais à ma première année comme député. J'aimerais dire que, selon moi, le Canada a une responsabilité. Je crois que nous devrions investir cette somme de 500 millions de dollars dans l'aide extérieure. Je suis de ceux qui croient que nous devons jouer un rôle plus dynamique dans le dossier de l'aide extérieure. Par conséquent, cet investissement de 500 millions de dollars me semble nécessaire pour montrer clairement que nous prenons nos responsabilités au sérieux et que nous respectons nos engagements à titre de chef de file sur la scène internationale.

Selon moi, il est urgent d'adopter le projet de loi C-48, qui est essentiel pour le bien-être des Canadiens, et j'accepte que nous prolongions nos travaux pour que nous puissions respecter ces engagements.

J'aimerais parler brièvement aussi du projet de loi C-38, puisque je crois bien que nous sommes ici pour discuter des deux projets de loi. C'est évidemment une question épineuse. Les difficultés qu'elle présente sont apparues au cours des derniers mois, alors que la Chambre en a débattu. Il s'agit sans doute de la décision la plus difficile que j'ai eue à prendre au cours de mes trois années comme député. Mais, j'ai pris ma décision concernant ce dossier. Je n'appuierai pas le projet de loi C-38, et on m'a vraiment laissé libre d'adopter cette position.

J'ai participé à de nombreux débats à la Chambre. J'ai pu entendre les députés de tous les partis expliquer leurs opinions sur les questions en jeu. Dans le cas de cette question si sensible et si grave, le débat s'est fait dans le respect le plus total. J'applaudis tous les députés pour avoir su se comporter ainsi lors de nos discussions, parce qu'il s'agit d'un dossier très sensible, que de nombreuses personnes prennent très à coeur.

J'ai le sentiment que la question du mariage homosexuel a fait l'objet d'un débat très solide à la Chambre des communes. Des opinions ont été exprimées des deux côtés. Les gens ont eu la possibilité d'exprimer leurs points de vue. Je pense que les députés ont pu bel et bien énoncer leur position.

Nous avons voté à plusieurs reprises sur des amendements au projet de loi C-38 et voté à l'étape de la deuxième lecture. Je ne pense pas que les députés aient changé d'idée depuis à ce sujet. Le Comité de la justice a eu l'occasion de parcourir le pays. Au Manitoba, il n'est pas allé qu'à Winnipeg; il a rencontré des gens des régions rurales. Il s'est rendu dans deux villes du Manitoba. Il était important que les habitants des régions rurales fassent entendre leur voix. Ils n'ont pas nécessairement la même opinion que ceux des milieux urbains. Je pense que le Comité de la justice a fait de l'excellent travail. Il est ensuite revenu et a fait rapport à la Chambre.

*Initiatives ministérielles*

• (1540)

Dernièrement, un comité législatif a eu la possibilité d'entendre des témoins. Je ne me souviens plus si ce sont 56 ou 64 témoins qui ont comparu devant le comité et exprimé leurs préoccupations. Si je me souviens bien, un amendement a été proposé pour garantir, dans le projet de loi C-38, une protection accrue aux organisations religieuses si jamais il se posait un problème à cet égard.

Nous débattons le projet de loi C-38 depuis des mois. Le leader du gouvernement à la Chambre a parlé d'environ 200 heures de débat. Je pense que les gens se sont fait une idée. Je suis prêt à voter. Les Canadiens veulent que nous réglions la question. Je pense que nous devrions siéger la semaine prochaine et celle d'après, s'il le faut, pour continuer à discuter de ces mesures. Il faut régler les problèmes et clore le dossier avant les vacances estivales.

**M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, je réitère les recours au Règlement que j'ai faits précédemment. C'était un magnifique discours sur les projets de loi C-38 et C-48, mais il n'avait rien à voir avec la motion n° 17 dont nous discutons actuellement.

Cela étant dit, le député a expliqué que les gens ont annoncé leur position, que leur idée est généralement faite et qu'ils ne changeront pas d'avis. Les libéraux ont pourtant fait une volte-face complète et absolue il y a environ un mois; je pense qu'ils se sont en quelque sorte convertis au socialisme lorsque le NPD est allé leur proposer un pacte susceptible de les maintenir au pouvoir s'ils allongeaient l'argent demandé par les néo-démocrates. On a tout à coup assisté à une volte-face, et les libéraux ont appuyé le projet de loi C-48 qui n'avait rien à voir avec le budget du ministre des Finances.

Le député de Saint-Boniface a dit que le projet de loi C-48 est essentiel, qu'il faut l'adopter de toute urgence et que les fonds qu'il prévoit sont nécessaires. Je reviens au budget du ministre des Finances qui ne prévoyait rien de tous ces fonds pour l'environnement, l'éducation ou le logement. Il était complètement muet sur ces questions.

Tout à coup cette conversion au socialisme semble la nouvelle lubie du Parti libéral désireux de rester au pouvoir. Cela n'a rien à voir avec la politique gouvernementale. Cela a tout à voir avec le désir de rester au pouvoir. Le NPD pense qu'il a maintenant le bon bout du bâton et, par conséquent, il savoure son nouveau pouvoir. Tous les députés de ce côté-là de la Chambre vivent des moments extraordinaires aux dépens des contribuables.

Le projet de loi C-48 prévoit des dépenses qui pourraient coûter jusqu'à 4,5 milliards de dollars aux contribuables et il n'a que deux pages. Il n'est absolument pas sérieux. Il y est question de 1,5 milliard de dollars au titre de l'éducation.

J'ai une question pour le député de Saint-Boniface, qui célébrera bientôt le premier anniversaire de son élection. Si l'on ajoute le 1,5 milliard de dollars au fonds des bourses d'études du millénaire et qu'on le dépense sur une vingtaine d'années, cela sera-t-il suffisant? Le député croit-il que ce sera une bonne façon de dépenser ce montant de 1,5 milliard de dollars dans le fonds des bourses d'études du millénaire alors qu'actuellement, on ne sait absolument pas comment cet argent sera dépensé? Le député pourrait peut-être éclairer notre lanterne.

**L'hon. Raymond Simard:** Monsieur le Président, en élisant un gouvernement minoritaire, les Canadiens attendaient de celui-ci qu'il consulte les partis et qu'il assure le bon fonctionnement du Parlement. C'est précisément ce qu'il fait.

En Europe, les gouvernements minoritaires forment des coalitions et des alliances. C'est ce que les Canadiens nous ont demandé de faire et c'est précisément ce que nous nous efforçons de faire. Nous avons formé des coalitions, comme les partis ont essayé de le faire avec le Bloc québécois à l'égard de certains dossiers. Ainsi fonctionnent les gouvernements minoritaires. C'est sain pour un certain temps et dans une certaine mesure.

En ce qui concerne les investissements au chapitre de l'enseignement postsecondaire, nous allons élaborer une formule permettant d'investir les fonds au mieux, comme cela est notre habitude. Aucun des gouvernements qui se sont succédé au cours des 100 dernières années n'a mieux réussi que le nôtre à gérer les finances. Le député devrait se fier au bilan financier du gouvernement, qui veillera à ce que les fonds destinés à l'enseignement postsecondaire soit bien investis.

• (1545)

**M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC):** Monsieur le Président, ce que le député veut faire, par son vote, c'est passer outre au Règlement. Pour l'essentiel, il invoque la disposition dérogatoire à l'égard du Règlement de la Chambre.

Je ne suis ici que depuis peu, comme mon collègue d'ailleurs, mais le Règlement et les règles de la Chambre se fonde sur énormément de précédents. Tant les déclarations des députés que la période des questions sont régies par le Règlement.

Ce que le député propose revient exactement à la même chose que si le gouvernement se disait trop embarrassé par tous les scandales. Chaque jour nous apporte un autre scandale de gaspillage, de corruption et de mauvaise gestion des libéraux. Si les libéraux disaient que, les scandales étant donné trop dommageables pour leur propre parti, ils présenteraient une motion visant à annuler la période des questions; ils pourraient présenter une motion au libellé très similaire disant que, nonobstant tout article du Règlement, il n'y aura pas de période des questions d'ici l'automne prochain, ou quelque chose du genre, pour se sortir de leur propre embarras.

Ce que le député propose établirait un énorme précédent, que son parti a déjà dénoncé avec véhémence. Plus tôt aujourd'hui, mon collègue de Sarnia—Lambton a rappelé au député l'intervention virulente du très honorable Herb Gray contre une tentative de ce genre, lorsqu'un gouvernement précédent a tenté de faire prolonger les travaux de la Chambre.

C'est un peu comme un match de hockey. Nous jouons contre l'autre équipe, mais nous jouons aussi contre l'horloge. Une partie du processus législatif se caractérise par le fait que nous disposons d'un certain temps. Proposer de faire fi de l'horloge, en l'occurrence le calendrier parlementaire, serait très similaire à un match de hockey où une équipe réalise qu'elle ne gagne pas, donc elle propose de jouer une période de prolongation, car elle veut une occasion de gagner. Je crois que cela est très dommageable.

Pourquoi le député pense-t-il qu'il n'y a pas de mal à présenter ce genre de disposition dérogatoire tout à fait contraire à la tradition de la démocratie et aux précédents de la Chambre, alors que son gouvernement a fait de l'obstruction systématique pendant des mois contre ses propres projets de loi? Si c'était à ce point une priorité, pourquoi les libéraux ne l'ont-ils pas mis à l'étude en mai, période où ils présentaient toutes leurs motions, puis ajournaient le débat sur leurs propres motions? Pourquoi, après avoir pratiqué de l'obstruction systématique contre justement ce projet de loi, sont-ils maintenant pris de panique au point où nous devons prolonger les travaux de la Chambre?

*Initiatives ministérielles*

**L'hon. Raymond Simard:** Monsieur le Président, je vais d'abord répondre à la deuxième question. Elle concerne la quantité de travail que nous avons accompli à la Chambre depuis quelque temps. Le député devrait regarder les projets de loi qui ont été présentés et adoptés à la Chambre. Aucun gouvernement minoritaire par le passé n'a accompli autant de travail.

Nous sommes très fiers de nos réalisations en tant que gouvernement minoritaire et je crois qu'il faut en féliciter tous les partis. Malgré des moments difficiles et l'extrême difficulté de certains aspects du travail en comité, ce gouvernement minoritaire a fait beaucoup de travail.

Pour ce qui est de recourir à la clôture, les députés de tous les partis doivent veiller à ne pas abuser de leurs privilèges ou du Règlement. Nous ne pouvons...

**M. Andrew Scheer:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que le député a l'esprit confus. Ma question ne concernait pas la clôture puisque cette question a déjà été réglée. Je parlais de la prolongation des travaux.

**Le vice-président:** Je remercie le député pour cette précision, mais il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Je suis sûr toutefois que le secrétaire parlementaire se prononcera aussi sur cette question.

**L'hon. Raymond Simard:** Le député a raison. Cela concerne la prolongation des travaux. Comme je l'ai déjà dit, je compte parmi ceux qui sont en faveur de la prolongation. Nous avons une responsabilité envers les Canadiens. Ils nous élisent pour que nous assumions cette responsabilité. S'il faut siéger pendant deux ou trois semaines de plus, nous le ferons.

Je crois qu'il est important que les députés n'abusent pas de leurs privilèges parlementaires en faisant obstruction aux projets de loi lorsque tout a été dit à leur sujet. Les Canadiens s'attendent à ce que nous nous prononcions sur ces questions sans nous éterniser.

Je sais qu'il s'agit de questions délicates et que le projet de loi C-38 a touché beaucoup de députés à un niveau personnel. C'est mon cas, et ce fut extrêmement difficile. Je crois cependant que nous devons nous imposer certaines conditions si nous voulons finir par trancher la question.

• (1550)

**M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC):** Monsieur le Président, en prenant la parole sur la question de la prolongation, je tiens à ce que les Canadiens et les électeurs de ma circonscription, Calgary-Centre-Nord, comprennent clairement ce qui se passe ici.

Nous avons examiné une motion de clôture et nous sommes maintenant saisis d'une motion portant prolongation des travaux de la Chambre. L'effet de la clôture, combinée avec la prolongation des travaux de la Chambre, a pour but de permettre au gouvernement libéral d'adopter à toute vitesse plusieurs projets de loi. Je peux prédire que ce n'est que la première d'une série de motions de clôture qui seront imposées sous le couvert de cette prolongation des travaux que les Canadiens pourront observer pendant les sept prochains jours.

L'objectif sous-jacent de cette tentative consiste à essayer de passer outre à l'article 28(2) du Règlement, ce document qui assure le bon fonctionnement de la Chambre, dans des circonstances où il n'y a aucune urgence. Il n'y a actuellement aucune urgence au Canada et cette prolongation des travaux n'est pas nécessaire.

Ce qui est actuellement proposé, c'est que le gouvernement sacrifie le calendrier parlementaire, qui est déterminé en vertu de l'article 28(2) du Règlement, aux fins de son opportunisme et de ses

visées politiques plutôt qu'à des fins nationales ou en raison d'une situation d'urgence, où cela serait nécessaire.

Actuellement, la Chambre est saisie de deux projets de loi controversés, notamment le projet de loi C-48, connu sous le pseudonyme de projet budgétaire néo-démocrate, et le projet de loi C-38, ou projet de loi sur le mariage gai. Ce sont là deux projets de loi importants. J'en parlerai plus en détail à mesure, mais je pense qu'il serait juste de dire au nom de tous les députés de la Chambre que ces deux projets de loi ont suscité une attention et une controverse considérables. Il s'agit de projets de loi qui inspirent un grand nombre d'opinions divergentes à la Chambre et beaucoup de députés souhaitent prendre la parole sur les deux questions au nom de leurs électeurs.

La question dont nous sommes saisis cet après-midi est la raison pour laquelle le gouvernement a estimé nécessaire d'invoquer la clôture pour prolonger les travaux de la Chambre des Communes, afin qu'elle puisse examiner rapidement ces deux projets de loi dont la Chambre est saisie depuis un certain temps déjà.

D'entrée de jeu, je signale incidemment que ce n'est pas le calendrier du gouvernement que la motion vise à changer, mais bien le calendrier de la Chambre des communes. C'est le calendrier qui a été établi et négocié avec un soin considérable au nom des Canadiens. En fait, un comité du Règlement s'est penché sur toute la question du calendrier parlementaire. Le calendrier que nous avons actuellement a été adopté après mûre réflexion. Deux comités distincts ont examiné ce paragraphe du Règlement à deux occasions différentes. En réalité, cette disposition vise à mettre un peu d'ordre dans le calendrier de la Chambre des communes en contournant les problèmes et en trouvant un juste équilibre entre les exigences liées aux horaires des députés et celles qui sont liées aux travaux de la Chambre.

Le Règlement a été établi, si je ne m'abuse, avec le consentement de tous les partis et ne devrait pas être modifié à la légère.

Plus tôt aujourd'hui, le député libéral de Sarnia—Lambton s'est opposé à ce que le gouvernement essaie de faire, c'est-à-dire d'adopter à toute vapeur ces deux mesures législatives. Il a parlé de légiférer par épuisement. Je pourrais ajouter à cette expression celle de « légiférer par clôture », car le recours à la motion de clôture est un élément essentiel de la stratégie qu'applique le gouvernement.

J'aimerais parler de l'hypocrisie dont le gouvernement fait preuve en procédant de façon si peu démocratique à l'égard de ces deux mesures législatives très controversées et qui suscitent des opinions très variées à la Chambre. J'estime que nous pouvons tous convenir que, par définition, le fait d'invoquer la clôture et de demander la prolongation des travaux sous-entend la prise de mesures non démocratiques parce que la Chambre ne disposera pas d'une période de temps appropriée pour traiter les projets de loi dont elle est saisie.

• (1555)

Il suffit d'examiner quelques documents pour bien saisir la duplicité et l'hypocrisie du premier ministre et de son leader du gouvernement à la Chambre.

*Initiatives ministérielles*

Je voudrais ramener les députés, d'abord, à la prestation du serment du premier ministre. Le premier ministre a prêté serment le 12 décembre 2003, et toute analyse de vaines attentes et de l'hypocrisie doit donc commencer ce jour-là.

Ce jour-là, le premier ministre a dit: « Nous allons changer les procédés d'Ottawa pour inciter les Canadiens à renouer avec le processus politique. » Il a dit que ce serait sa première priorité ou, du moins, une de ses nombreuses premières priorités.

Ce jour-là, il n'a pas parlé d'invoquer la clôture. Il n'a pas parlé de faire adopter précipitamment des projets de loi au terme des travaux, au beau milieu de la nuit. Il n'a pas parlé de limiter le débat des représentants élus de la population canadienne.

La seule chose que nous avons entendue, c'est une déclaration hypocrite, et nous savons maintenant qu'elle était hypocrite, car il n'avait pas l'intention de l'honorer: « Nous allons changer les procédés d'Ottawa ».

C'est certainement ce que nous faisons, mais c'est en vain et ce n'est pas dans l'intérêt des Canadiens.

Le discours du Trône a suivi peu après. Si les gens veulent comprendre ce que fait le gouvernement avec le projet de loi C-48 et le projet de loi C-38, il leur suffit de jeter un coup d'oeil au discours du Trône du 2 février 2004, dans lequel le gouvernement a dit:

Nous devons amener les citoyens à s'engager davantage dans la vie politique de leur pays. Un tel mouvement doit s'amorcer là où il doit avoir la portée la plus profonde, soit au Parlement, en veillant à améliorer son fonctionnement.

Plus loin, il a dit:

Le gouvernement du Canada est déterminé à replacer le Parlement au centre du débat national et du processus décisionnel [...]

Le discours faisait référence à un plus grand nombre de votes libres et à l'élargissement du rôle des députés dans l'élaboration des projets de lois. Il déclarait ensuite:

En rehaussant sensiblement le rôle de tous les députés, le Parlement retrouvera sa vocation première de tribune où les Canadiens et Canadiennes puissent constater que leurs opinions sont examinées et que l'on fait valoir leurs intérêts. En bref, une tribune où ils puissent infléchir les politiques qui ont une incidence sur leur vie.

Plus loin, dans le même discours du Trône, il a ajouté:

Les Canadiens n'attendent-ils pas de leur gouvernement qu'il fasse bon usage de leurs taxes et de leurs impôts? Ils veulent avoir la certitude que l'on utilise les fonds publics — leur argent — à bon escient.

N'est-ce pas curieux? Le discours du Trône ne dit rien de la clôture. Il ne dit rien de la clôture et de la prolongation des travaux pour adopter à toute vapeur deux projets de loi que les Canadiens jugent importants. Il ne parle pas d'invoquer la clôture, de court-circuiter le débat de tronquer la discussion publique.

Peut-être que quelqu'un de ce côté-là de la Chambre, quelqu'un qui a un tant soit peu d'intégrité, pourra nous expliquer comment concilier ce que le gouvernement a promis dans le discours du Trône, en février 2004, et les gestes qu'il a posés au cours des derniers jours.

Cependant, les choses s'améliorent. Le 4 février 2004, deux jours après le discours du Trône, le gouvernement a déposé un document intitulé *Plan d'action pour la réforme démocratique*. Ce document parle des trois piliers de la démocratie, si chère au premier ministre. Le deuxième pilier touche le rétablissement du rôle représentatif et délibératif des députés.

Plus loin dans le rapport, il est écrit que: « La réforme démocratique rétablira le lien entre le Parlement et la population en garantissant que les députés pourront plus aisément exprimer leurs points de vue et ceux de leurs électeurs ».

Il est également écrit que:

Pour les Canadiens, cela veut dire que leurs représentants seront davantage en mesure de faire valoir leurs opinions dans le processus gouvernemental. Cela signifie également que les députés se verront confier de nouvelles responsabilités pour veiller à ce que ces réformes amènent de véritables changements.

Ce plan d'action pour la réforme démocratique ne fait aucune mention de la clôture, ni d'une prolongation des travaux accompagnée de la clôture, ni de l'élimination du droit des députés de la Chambre de prendre part aux débats, ni de l'imposition d'une limite à la liberté parlementaire de nos électeurs en forçant l'adoption de deux projets de loi sans que la Chambre ait eu la possibilité de tenir un débat complet et adéquat pendant la durée normale de ses travaux.

• (1600)

Si l'on regarde le plan d'action pour la réforme démocratique, intitulé « Éthique, responsabilité, imputabilité », nous constatons que ce document comporte évidemment une lettre du premier ministre, dans laquelle il dit:

Le Parlement doit être le pivot du débat national sur les programmes d'action [...] Les députés pourront plus aisément exprimer leurs points de vue et ceux de leurs électeurs; renforcer le rôle des comités de la Chambre...

Je ne lis rien dans cette lettre du premier ministre au sujet de ce que le gouvernement essaie de faire dans ce cas avec le projet de loi C-48, dont je vais parler dans quelques instants. Je ne lis rien à ce sujet dans cette lettre du premier ministre ou dans celle du leader du gouvernement qui accompagne le même document, dans laquelle il dit:

Deuxièmement, nous devons rétablir le rôle des parlementaires afin de susciter des débats véritables, sérieux et constructifs.

Si le gouvernement y croit, s'il en a la conviction sincère, pourquoi n'est-il pas prêt à présenter le projet de loi C-48 et à poursuivre le débat en respectant le calendrier parlementaire? Si cela signifie que la troisième lecture se fera à la reprise des travaux à l'automne, qu'il en soit ainsi. Quelle est l'urgence d'imposer la clôture, conjuguée à une prolongation des travaux, pour faire adopter cette mesure législative par la Chambre des communes à ce moment-ci?

Si nous continuons et lisons ce document, il est stupéfiant de voir tout ce que ce gouvernement a dit et à quel point ses propos ne correspondent pas à sa conduite en ce qui concerne la réforme démocratique au Canada.

À la page 1 du document de février 2004, « Plan d'action pour la réforme démocratique », nous pouvons lire:

Les institutions démocratiques doivent constamment s'adapter et se transformer pour que le processus continue à bien fonctionner. Les particuliers, par l'intermédiaire de leurs représentants, doivent pouvoir se faire entendre haut et fort dans les grands débats nationaux. Il faut garantir de véritables échanges et des dialogues constructifs entre les députés, afin qu'ils puissent faire valoir les opinions des personnes qu'ils représentent.

Dans un énoncé des principes généraux qui suit, nous avons au point 3:

Le Parlement devrait constituer une tribune nationale où se débattent et se façonnent les politiques et les lois nationales et où les préoccupations et les enjeux régionaux sont examinés.

### *Initiatives ministérielles*

Le principe 4 est le suivant:

Les députés devraient pouvoir exprimer plus souvent leurs propres points de vue et ceux de leurs électeurs.

Le principe 5 s'énonce ainsi:

Les comités de la Chambre doivent disposer des ressources et des instruments nécessaires pour occuper le centre des débats et façonner la législation.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que ce gouvernement ne suit aucun de ces principes en ce qui concerne le projet de loi C-48, la mesure législative budgétaire du NPD.

Je poursuis. Cette semaine, le gouvernement a déposé à la Chambre des communes un document daté du 22 juin 2005, le premier *Rapport sur la réforme démocratique*, rapport qu'entend publier annuellement le gouvernement. Le titre est rempli de noblesse mais, à la lecture on en voit toute l'hypocrisie du fait que le gouvernement actuel n'a nullement la volonté de mettre en oeuvre les idées et les concepts que contient le rapport en matière de réforme démocratique.

Ici encore, on trouve une lettre du premier ministre, dans laquelle il déclare que le Parlement doit être davantage en mesure de demander des comptes au gouvernement. Il ajoute que le renouveau démocratique dépend de tous les parlementaires, que ce doit être un processus constant.

Si le premier ministre y croit sincèrement, pourquoi les libéraux ont-ils proposé un motion de clôture combinée à une proposition de prolongation des travaux pour tenter de faire adopter à toute vapeur le budget des néo-démocrates et des libéraux, qui comporte des lacunes dont nous allons parler incessamment et qui méritent d'être scrutées à la loupe par le Parlement.

Le leader du gouvernement à la Chambre, qui a eu l'audace de tenter d'intimider la Chambre avec la motion de clôture, aussi bien que par celle qui est déjà devant la Chambre, a osé, dans le rapport annuel du 22 juin 2005, formuler des invitations en se disant impatient de travailler avec les parlementaires étant donné que, selon lui, il est essentiel d'améliorer la capacité des parlementaires de représenter leurs électeurs et d'influer sur la politique publique, afin de donner aux Canadiens confiance en leurs institutions politiques.

• (1605)

Si c'est ce qu'il pense, pourquoi n'est-il pas disposé à ce que le projet de loi C-48 fasse l'objet d'un débat complet et exhaustif, en temps et lieu, suivant le calendrier parlementaire?

Plus loin dans la lettre, il indique qu'il se réjouit à l'idée de collaborer avec tous ses collègues. Et le gouvernement continue. Il est question de l'importance de rétablir le rôle délibéré et représentatif des députés, ainsi que des principes clés de la réforme démocratique. Tout est là, sauf que le document n'aborde pas la clôture. Rien dans ce document sur la réforme démocratique ne fait référence à l'abrogation du calendrier parlementaire et au fait de forcer le Parlement à débattre les projets de loi de manière accélérée, ce que le député de Sarnia—Lambton a appelé « légiférer par épuisement ».

Paradoxalement, les documents dont je parle, qui émanent tous du premier ministre et du gouvernement, ne contiennent rien sur ce genre de processus parlementaire tronqué que le gouvernement veut imposer.

Cela m'amène au projet de loi C-48, le prétendu deuxième projet de loi d'ordre budgétaire, le budget du NPD. C'est l'une des mesures législatives que le gouvernement cherche à adopter à toute vapeur dans le cadre de sa stratégie actuelle.

Je persiste à croire que ce projet de loi est une abomination qui enfreint le processus budgétaire parlementaire et qui assujettit les Canadiens à des impôts excessifs et à des dépenses sans représentation. Ce projet de loi me répugne et je m'y oppose.

Il porte le titre quelque peu prometteur de « Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements ». Ces « certains versements » s'élèvent à 4,5 milliards de dollars. Ce projet de loi aura pour effet d'établir un fonds de recettes fiscales excédentaires, ce qui a permis aux libéraux d'acheter 19 voix néo-démocrates à la Chambre des communes. Le projet de loi fait deux pages, ne comprend aucun détail et autorise des dépenses de 4,5 milliards de dollars.

Comment peut-il aller de pair avec le premier rapport annuel sur la réforme démocratique déposé par le premier ministre, dans lequel ce dernier dit vouloir que la Chambre des communes joue un rôle délibératif et examine de plus près le processus budgétaire public?

Ceci n'est pas un budget. Ce n'est rien d'autre qu'une vague série de promesses faites au NDP avec l'argent que les contribuables ont durement gagné.

Ce n'est que sous un gouvernement libéral que quelque chose comme le projet de loi C-48 pouvait voir le jour, car le gouvernement confond l'argent des Canadiens avec son argent. Le gouvernement dépense les futurs excédents.

Arrêtons-nous un instant pour réfléchir. Le gouvernement devra accumuler un excédent de 8,5 milliards de dollars, c'est donc dire procéder à une surimposition de 8,5 milliards de dollars, pour financer les dépenses promises dans le projet de loi C-48. En fait, le projet de loi crée une caisse noire dans laquelle seront versés une partie des excédents de 2005-2006 et de 2006-2007, et le gouvernement dépensera cet argent.

Au nom des citoyens de ma circonscription, je constate qu'il s'agit là d'une des nombreuses choses curieuses qui se sont produites à la Chambre. Le projet de loi ne contient que des détails très flous sur la façon que l'argent sera dépensé et sur ce à quoi il servira.

Examinons le projet de loi. Il tient sur moins de deux pages. Il compte en tout environ 900 mots. Des dépenses de 4,5 milliards de dollars sont en cause et le gouvernement a maintenant comme stratégie de limiter le débat.

Qui passera en revue ces dépenses au nom des Canadiens? Ce ne sera très certainement pas ce Parlement si on en juge d'après ce que fait le gouvernement. Le projet de loi compromet les finances publiques du Canada. Quand les Canadiens ont-ils accepté d'être gouvernés de la sorte? Ce projet de loi ne cadre pas avec le principe de responsabilité financière auquel nous souscrivons traditionnellement. Il va à l'encontre des engagements pris à l'égard des Canadiens dans la dernière campagne électorale.



*Initiatives ministérielles*

•(1610)

Personne, dans ma circonscription du moins, n'a jamais consenti à payer des impôts à un niveau suffisant pour couvrir ce qu'il en coûte pour administrer le Canada et, de surcroît, établir avec l'excédent un fonds de 4,5 milliards de dollars que le gouvernement libéral peut dépenser pour des choses que préconise le NPD.

C'est de l'irresponsabilité financière. C'est tout le contraire de la bonne gouvernance. C'est l'équivalent d'une surimposition de 4,5 milliards de dollars. Il faut un débat approfondi qui s'inscrit dans le cadre du calendrier parlementaire. Il n'y a aucune raison d'abroger ce calendrier et d'adopter à la hâte ce projet de loi.

**L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai apprécié le discours du député d'en face. J'ai beaucoup de respect pour lui. En fait, il a étayé son exposé de faits et de chiffres et il a apporté une excellente contribution au débat.

Cependant, il est évident que je ne peux être d'accord avec lui en ce qui concerne ses conclusions sur le déficit démocratique. Il est opportun, comme je l'ai mentionné, qu'un rapport ait été publié hier. Le document vante les résultats de la réforme démocratique qui est, comme je l'ai dit, l'un des piliers du gouvernement du premier ministre. Nous avons développé nos objectifs et nous pouvons maintenant en constater les résultats dans le rapport, notamment la nomination du tout premier commissaire à l'éthique indépendant et la création du propre code de la Chambre en matière de conflits d'intérêts.

De même, un nombre sans précédent de projets de loi sont renvoyés aux comités avant l'étape de la deuxième lecture, ce qui permet aux députés d'influer sur leur contenu. Les ressources des comités, qui font un travail énorme, ont été accrues. De plus, on a augmenté le budget des services de recherches législatives indépendants de la Bibliothèque du Parlement, qui aident les députés.

Les nominations aux postes de direction des sociétés d'État feront dorénavant l'objet d'un examen. Une nouvelle procédure s'applique maintenant à la nomination des juges de la Cour suprême: le ministre de la Justice doit comparaître devant le Comité de la justice pour énoncer les compétences professionnelles des candidats.

La réforme la plus importante est, de loin, celle qui permet aux députés ministériels de voter librement sur une vaste majorité d'initiatives, et ce, depuis le jour où le premier ministre a été élu. En effet, les députés ministériels peuvent maintenant voter sur presque toutes les initiatives qui ne mettent pas en cause la confiance envers le gouvernement. Il n'y a donc désormais que peu de mesures qui peuvent faire l'objet d'une motion de défiance. Cela a entraîné d'immenses changements à la Chambre depuis la dernière législature.

En fait, comme le député d'en face le constatera, s'il y a un déficit démocratique à cet égard, c'est au sein de son propre parti qu'il se trouve, pas au sein du Parti libéral. Si les gens suivent le déroulement du très important vote qui se tiendra ce soir sur la prolongation de la séance pour l'adoption d'un projet de loi, je ne doute pas qu'ils verront que les libéraux seront divisés sur la question alors que je suppose que tous les députés de son parti voteront de la même façon.

Il a dit être surpris qu'il n'y ait rien dans le projet de loi sur les dispositions du Règlement de la Chambre qui permettent le recours à la clôture et la limitation du débat. Le premier ministre ne s'attendait probablement pas, à l'époque, à ce qu'ils aient recours au petit manège auquel ils se sont livrés avec le projet de loi C-48. Je m'étonne que le député soulève cette question alors que son parti est

si vulnérable en raison de la façon dont il s'est comporté dans le présent débat, exception faite de sa propre intervention.

Je lui rappelle que, sur le projet de loi C-48, nous avons entendu exactement le même discours de la part de ses collègues. Hier, durant le débat sur l'affaire du gouvernement n° 17, le whip de l'opposition officielle n'a laissé personne parler, discourant lui-même sur toutes sortes de choses n'ayant aucun rapport avec le projet de loi. Faut-il donc se surprendre que les trois autres partis soient intervenus pour défendre les contribuables du pays quand les députés de ce parti faisaient de l'obstruction? Heureusement que ces dispositions existent pour faire cesser ce gaspillage de temps causé par l'obstructionnisme.

Je demande au député de justifier les actes de son propre parti s'il veut qu'il soit crédible et que la démocratie soit respectée à la Chambre.

**M. Jim Prentice:** Monsieur le Président, je remercie le député de ses bons mots. J'éprouve aussi du respect envers lui. Toutefois, celui-ci a dit que le gouvernement libéral allait protéger les contribuables canadiens. Je suis convaincu qu'il le croit, mais ce n'est pas une perspective qui devrait aider qui que ce soit à mieux dormir. Je ne peux tout simplement pas imaginer que cela se produise.

Cela dit, je veux revenir sur le fonctionnement de la Chambre et sur la façon dont elle a dirigé les destinées des Canadiens. Il ne fait aucun doute que la Chambre a la capacité d'agir très rapidement lorsqu'il y a entente. Le problème c'est qu'il y a deux mesures législatives concernant lesquelles des personnes raisonnables sont en désaccord et ces mesures nécessitent un débat complet et exhaustif à la Chambre des communes.

S'il y avait consensus à la Chambre, comme ce fut le cas la semaine dernière pour l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador, la Chambre pourrait agir très rapidement. Dans ce cas, une loi très importante a été adoptée en une heure environ. J'ai été fier de l'appuyer et de collaborer avec mes collègues. Mais cette mesure législative avait été précédée de 23 ans de travail et elle inspirait largement confiance. Nous n'en sommes pas là pour certaines autres mesures dont la Chambre doit être saisie.

Le plus important, c'est qu'il n'y a aucune urgence. Il a été dit très clairement que le paragraphe 28(2) du Règlement n'avait pas été adopté à la légère. Avant qu'il le soit, deux comités parlementaires distincts et impartiaux l'ont examiné et ont décidé qu'il nous fallait un calendrier parlementaire permettant de ménager l'équilibre entre toutes les fonctions que les députés doivent remplir pour leurs électeurs.

Que je sache, on n'a dérogé qu'une fois à cet article du Règlement, et ce fut lors du débat d'urgence sur le libre-échange, en 1988. Qu'y a-t-il dans le projet de loi C-48 qui présente la moindre urgence? Soyons sérieux, l'excédent dont dépend l'application du projet de loi ne sera connu qu'à la fin de l'exercice 2005-2006. Où est donc l'urgence qui oblige à adopter le projet de loi à toute vitesse?

Il y a bien des choses à réformer à la Chambre. C'est mon premier mandat de député, et je dirais que cette institution est un anachronisme qui nous ramène au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le vrai problème, c'est que le gouvernement n'a pas de programme législatif. Depuis septembre dernier, il a eu tout le temps de faire adopter son programme législatif. Il a hésité, il a fui, il a esquivé, il a fait son chemin à force de contorsions, et il est parfois allé jusqu'à faire obstruction à son propre programme.

*Initiatives ministérielles*

Voilà le problème. Voilà pourquoi le gouvernement est à court de temps. Aucun des partis d'opposition n'est en cause.

•(1615)

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):** Monsieur le Président, comme les députés l'ont déjà si bien précisé, il n'existe pas de programme national. Ce n'est toutefois pas la raison pour laquelle nous parlons de prolonger les travaux.

Il y a plusieurs choses qui me sont venues à l'idée ce matin en entendant les propos du leader à la Chambre. Il me semble que l'on n'a jamais parlé, avant la semaine dernière, de la possibilité de prolonger les travaux de la Chambre, si ce n'est des discussions habituelles tenues à cette période de l'année à propos de la fin des travaux. Le leader parlementaire a rencontré les journalistes et il a pris certains engagements dont, à mon avis, le premier ministre lui-même n'était peut-être même pas au courant. Cela comprend l'adoption des projets de loi C-48 et C-38.

C'était la première fois que nous entendions dire que ces deux projets de loi devaient être adoptés avant que nous puissions faire relâche. Il s'était probablement déjà tellement avancé qu'il n'a pas pu faire marche arrière. À mon avis, c'est une des raisons qui expliquent pourquoi nous nous retrouvons dans la situation actuelle.

La deuxième raison qui nous amène à débattre de la motion n° 17, qui permettra au gouvernement de faire adopter le projet de loi C-38, c'est que le gouvernement veut clore ce dossier avant les vacances d'été. Les libéraux ne veulent pas débattre de la question au cours de l'été. Ils ne veulent pas risquer de se faire critiquer. S'ils refusent d'attendre la reprise de la session à l'automne pour que la Chambre puisse tenir un débat approfondi sur cette mesure et s'ils font des pieds et des mains pour la faire adopter à toute vapeur, c'est qu'ils espèrent que les Canadiens passeront à autre chose pendant l'été. Les libéraux veulent faire adopter le projet de loi à toute vitesse dans l'espoir que les Canadiens n'y penseront plus par la suite. Je ne crois pas que les Canadiens aient la mémoire aussi courte.

Le fait que l'adoption du projet de loi C-43 ait été reportée dans l'autre endroit indique bien que le gouvernement n'a pas de plan national et qu'il n'y a pas d'urgence, comme il le prétend. À diverses reprises au cours des débats sur le projet de loi C-43, en particulier lorsqu'il a été question de l'Accord atlantique, nous avons tenté de faire accélérer les choses pour que le gouvernement puisse commencer à verser les fonds au Canada atlantique.

Chaque fois que nous avons tenté de faire progresser les choses, le gouvernement libéral nous a mis des bâtons dans les roues. C'est au Sénat que le gouvernement met maintenant des bâtons dans les roues pour empêcher l'adoption du projet de loi. Les sénateurs conservateurs ont demandé qu'on ne laisse pas traîner les choses et ils ont offert de procéder promptement, mais le gouvernement libéral, qui se plaît à jeter le blâme sur les autres, est le seul responsable de la situation. Il a refusé de permettre que le projet de loi franchisse rapidement toutes les étapes.

J'aimerais savoir ce que le député pense de cela.

•(1620)

**M. Jim Prentice:** Monsieur le Président, rien ne presse au point de justifier que le gouvernement invoque la clôture et prolonge les travaux, en contravention du paragraphe 28(2) du Règlement. Celui-ci ne le fait que par opportunisme politique, afin de sauver l'honneur du leader parlementaire du gouvernement qui, comme mon ami l'a signalé, s'est retrouvé coincé dans une fâcheuse position la semaine dernière.

La raison d'être du paragraphe 28(2) du Règlement est d'assurer un équilibre entre les intérêts du gouvernement et ceux des représentants élus de la population canadienne pour que ceux-ci puissent s'occuper des affaires gouvernementales, mais aussi voir leurs électeurs pendant l'été. On n'a jamais passé outre à cette règle, sauf en cas d'urgence nationale. Ce que le gouvernement fait là est peu orthodoxe et tout à fait inutile. C'est faire preuve d'un manque total de respect envers le Parlement et envers les Canadiens.

**M. Andrew Scheer:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne suis pas certain que nous soyons suffisamment nombreux à la Chambre en ce moment pour écouter le beau discours que le député s'appête à prononcer. J'aimerais savoir s'il y a quorum.

*Et les députés ayant été comptés:*

**Le vice-président:** Il y a 20 députés à la Chambre. Reprise du débat. Le député de Davenport a la parole.

[Français]

**M. Mario Silva (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole au sujet de la motion du gouvernement n° 17, concernant la prolongation des heures de séance. J'aimerais remercier les députés qui ont voté en faveur de la motion de clôture pour terminer le débat sur cette motion.

Le but de la motion est simple. L'opposition officielle entrave l'adoption de projets de loi urgents dont la Chambre est saisie.

[Traduction]

L'opposition officielle continue de refuser d'appuyer la motion. En fait, le leader parlementaire de l'opposition officielle à la Chambre a proposé un amendement à la motion qui aurait pour effet que la Chambre s'ajourne aujourd'hui et reprenne ses travaux en septembre sans avoir terminé l'étude des initiatives ministérielles. Par conséquent, le gouvernement a présenté hier un avis de clôture que la Chambre a maintenant accepté.

[Français]

Cette semaine, le premier ministre du Québec a demandé au Parlement d'appuyer les mesures législatives du projet de loi C-48. Les maires de l'ensemble du pays ont également insisté sur la nécessité de faire en sorte que ce projet de loi soit adopté immédiatement pour qu'ils puissent lancer leur processus de planification et être en mesure de planifier efficacement, en sachant que les mesures législatives fédérales ont été adoptées et qu'ils peuvent aller de l'avant.

Le projet de loi C-48 qui accompagne le budget prévoit un fonds d'urgence de 4,5 milliards de dollars pour l'environnement, la formation et l'éducation postsecondaire, le logement abordable et l'aide internationale. Il faut l'adopter immédiatement.

L'opposition empêche également l'adoption du projet de loi C-38 sur le mariage civil. Le gouvernement reconnaît que l'un des objectifs du débat en Chambre est d'aider les gens à prendre position sur le sujet. Cependant, tous les députés l'ont fait. Le débat ne devrait pas être utilisé pour retarder la décision du Parlement. Tous les députés savent que le Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile a tenu des audiences, partout au pays, sur le mariage civil, en 2002-2003.

De plus, nous avons discuté longuement du projet de loi C-38 à l'étape de la deuxième lecture. En comité, nous avons entendu les témoins sur tous les aspects du projet de loi. Dans l'éditorial du *Globe and Mail*, hier, on pouvait lire ce qui suit: « Il n'y a rien d'autre à ajouter. Il est temps pour le Parlement de mettre aux voix le projet de loi et pour tous les partis, de laisser la Chambre s'exprimer. »

*Initiatives ministérielles*

•(1625)

[Traduction]

Les Canadiens nous ont élus pour que nous défendions ensemble leurs intérêts. Le gouvernement a respecté son engagement, celui qui consiste à essayer de faire fonctionner un gouvernement minoritaire dans l'intérêt de ceux qui nous ont élus.

Contrairement à l'opposition officielle, nous trouvons inacceptable de recourir à des tactiques procédurières pour simplement retarder la mise aux voix de questions urgentes à la Chambre. À cause de ces retards, la Chambre devra revenir la semaine prochaine pour clore l'étude de questions urgentes.

J'exhorte tous les députés à appuyer la motion visant à prolonger les travaux de la Chambre de manière à ce que nous puissions mener à bien le travail que les Canadiens, en nous élisant, ont voulu nous confier.

**M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC):** Monsieur le Président, le député a parlé des tactiques servant à retarder le travail du Parlement. Il a parlé de se servir de la procédure pour empêcher le Parlement de faire son travail.

J'aimerais lui rappeler, ainsi qu'aux autres députés ici présents, que jour après jour, à la fin de mai, les libéraux ont présenté des motions d'adoption de rapports de comités, qu'ils ont débattues sans fin pour éviter d'avoir à s'occuper des affaires du Parlement. Il se trompe en laissant entendre que d'autres ont retardé le travail du Parlement. Ce sont eux qui ont gaspillé tant de temps plus tôt dans l'année et c'est à cause d'eux que nous sommes dans cette situation.

De surcroît, je n'accepte pas qu'il laisse entendre que moi, mes collègues, les députés de l'opposition et ceux du gouvernement perdent du temps lorsqu'ils débattent des motions. Après tout, où sommes-nous réunis, sinon au Parlement? Si je ne me trompe pas, la racine du mot est la même que pour le verbe parler. Le Parlement, c'est l'endroit où nous parlons.

Il m'arrive de dire à mes petits-enfants que je travaille dans une usine de mots. Nous nous servons de mots dans l'optique d'échanger des idées. Dans le cadre de nos débats, nous devrions pouvoir ajuster et modifier nos règles, nos lois et nos motions dans le meilleur intérêt du pays. Je crois dur comme fer qu'en prolongeant les travaux, le gouvernement ne fait que réduire le temps que nous devrions prendre pour nous acquitter des engagements que nous avons pris envers nos électeurs et tous les Canadiens. Plutôt, le gouvernement a dit que nous devons rester pour débattre du projet de loi C-48 et du projet de loi C-38.

Comme nous l'affirmons quotidiennement dans nos prières, notre travail au Parlement consiste à faire de bonnes lois et à prendre de sages décisions. En l'occurrence, le fait de pouvoir arrêter ou au moins ralentir le processus serait une bonne chose pour les électeurs Canadiens, les contribuables et les citoyens. Nous ferons de meilleures lois si nous pouvons entretenir un débat. Il faut rejeter la motion.

**M. Mario Silva:** Monsieur le Président, je crois que tous les députés viennent à la Chambre des communes avec l'intention de servir la population. Cependant, je suis déconcerté. Comment servirons-nous la population si nous ajournons nos travaux alors que des questions aussi importantes sont en jeu?

Beaucoup de premiers ministres appuient le projet de loi C-48. Les maires du pays nous demandent d'adopter ce projet de loi avant d'ajourner pour l'été. Il s'agit d'un projet de loi qui permettra de verser 4,5 milliards de dollars en fonds urgents pour l'environne-

ment, la formation, l'éducation postsecondaire, le logement abordable et l'aide étrangère. C'est de cela dont il est question dans la motion.

L'autre sujet important, c'est le projet de loi C-38, qui, je crois, est aussi un projet de loi fondamental pour le Canada et qui correspond à notre Charte des droits. À mon avis, et de l'avis de beaucoup de députés ministériels, il s'agit d'une question de droits de la personne fondamentaux et il nous faut adopter ce projet de loi.

Malheureusement, il est évident que l'opposition n'appuie ni le projet de loi C-48 ni le projet de loi C-38. C'est regrettable parce que, selon moi, la majorité des Canadiens les appuient.

•(1630)

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):** Monsieur le Président, j'aimerais relever quelques erreurs dans la déclaration du député, puis lui poser une question ou obtenir un engagement de sa part si possible.

Premièrement, il a affirmé que le projet de loi C-48 devait être adopté parce qu'il prévoit le versement de sommes urgentes. Il ne l'a pas lu, à mon avis, parce qu'aucune somme ne peut-être remise avant l'année prochaine alors que le gouvernement déterminera si nous avons un excédent budgétaire et, si oui, quel est son ampleur. Qui plus est, le projet de loi ne contient aucun engagement de consacrer quelque somme que ce soit à ces quatre secteurs. Je l'invite à lire le projet de loi au complet afin de bien se renseigner.

Le projet de loi C-38 n'a rien à voir avec les droits de la personne, comme il l'a affirmé. Il concerne la redéfinition d'une institution traditionnelle que défendent la majorité des Canadiens. Il a dit que nous ne pouvons même songer à ajourner vu l'importance des mesures législatives à l'étude. Je tiens à souligner que le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré cet avant-midi que nous étions ici pour en débattre. Il a absolument raison sauf qu'il limite le débat. Le gouvernement veut le beurre et l'argent du beurre et, comme d'habitude, il jettera le blâme sur les autres.

Je m'attends à ce que les députés ministériels en aient assez après une journée ou deux de plus. Je ne serais nullement étonné de les voir tâter la question de la clôture au sujet de ces deux projets de loi.

Puisque le député estime que nous ne pouvons ajourner en raison de l'importance des mesures législatives à l'étude, s'engagera-t-il dès maintenant à refuser d'appuyer toute démarche qu'entreprendrait le gouvernement en vue de clore le débat au sujet des projets de loi C-48 et C-38?

**M. Mario Silva:** Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le député. Les deux projets de loi sont cruciaux et importants pour le pays. Je suppose que le député a un problème avec les maires partout au pays et les premiers ministres qui demandent l'adoption du projet de loi le plus tôt possible. Il est très important et crucial qu'il soit adopté.

Je ne suis pas d'accord non plus avec le député en ce qui a trait au projet de loi C-38. Il concerne les droits de la personne. Il concerne la Charte. Malheureusement, le député ne partage pas mon point de vue.

*Initiatives ministérielles*

**L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député à propos de l'importance des fonds accordés aux municipalités dans le projet de loi C-48. Le député de l'opposition semble croire que ce n'est que dans le projet de loi C-43. C'est dans le projet de loi C-43. Nous aimerions que ce budget soit adopté. La nouvelle entente pour les villes prévoit plein de choses pour les municipalités. Comme il l'a dit, très justement, les maires veulent que nous adoptions ce projet de loi le plus vite possible, chose que nous pourrions faire si l'opposition met fin à ses tactiques dilatoires.

J'aimerais que le député nous parle de l'importance des transports urbains et des autres choses prévues pour les municipalités dans les projets de loi, afin que nous puissions adopter ces derniers.

**M. Mario Silva:** Monsieur le Président, un des éléments les plus marquants du gouvernement est sa coopération avec les villes. Toutes les municipalités en sont d'ailleurs très reconnaissantes. En tout cas, le maire de ma ville, Toronto, a tenu à féliciter le premier ministre non seulement d'avoir accordé plus d'argent aux villes mais aussi de traiter ces dernières comme des partenaires dans les négociations qui se déroulent.

Le premier ministre a ajouté que c'était une question de coopération entre les divers partis politiques, pour bâtir le Canada aujourd'hui et aussi pour les 10, 20 et 30 prochaines années. Les générations futures penseront à nous et diront: « Mon Dieu, qu'ils ont bien fait les choses. »

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):** Monsieur le Président, il faut tirer quelque chose au clair. Les députés de Yukon et de Davenport devraient demander pardon aux Canadiens pour les avoir induits en erreur à propos du contenu du projet de loi C-48.

J'en ai un exemplaire ici. Il fait une page et demie, ce qui revient à 2,5 milliards de dollars par page. C'est sans doute le projet de loi le plus onéreux dont la Chambre des communes a jamais été saisie et il ne contient absolument rien à propos des maires, du transport urbain ou des villes.

Si les députés d'en face veulent parler d'un projet de loi, parlons du projet de loi C-43 qui, lui, parle de maires, de transport urbain, de villes et de l'Accord atlantique. C'est le gouvernement qui retarde l'adoption du projet de loi C-43. Il l'a retardé au Sénat. Il refuse de le laisser suivre son cours. Les sénateurs conservateurs ont proposé d'accélérer l'adoption du projet de loi. Le gouvernement a refusé.

Ces deux députés devraient demander pardon aux Canadiens pour les avoir induits en erreur. Je cède maintenant la parole au député pour qu'il le fasse.

• (1635)

**M. Mario Silva:** Monsieur le Président, je pense que la présidence a rendu une décision selon laquelle on ne doit pas dénigrer l'autre endroit.

**M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC):** Monsieur le Président, la tentation est tout simplement trop forte. Je suis certain que tous les députés ont vu à la télé les annonces de Brick, dans lesquelles on dit: « Ne payez rien avant 2007 ». C'est exactement la même chose avec ce projet de loi. Les députés devraient le lire. Le projet de loi dit qu'aucun montant ne sera payé avant qu'un excédent ait été déclaré en 2006, à la fin de l'exercice. Il n'y aura pas d'argent. Je ne sais pas pourquoi les députés ne comprennent pas cela. Le projet de loi est très clair.

**M. Mario Silva:** Monsieur le Président, le député aura tout l'été pour expliquer aux maires et aux premiers ministres provinciaux d'un bout à l'autre du pays pourquoi le projet de loi n'a pas été adopté.

D'après ce que j'ai lu et compris, et après en avoir parlé avec un grand nombre de maires de toutes les régions du pays, ceux-ci appuient fortement le projet de loi. Ils veulent que nous l'appuyions aussi et que nous l'adoptions le plus rapidement possible.

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Hamilton-Centre.

Je suis heureuse de discuter de cette motion visant à prolonger les travaux de la Chambre, afin que le Parlement adopte des mesures législatives qui ont été retardées à cause des bouffonneries, des petits jeux et des tactiques d'obstruction des conservateurs.

Il est malheureux que l'on en soit là, que l'on doive avoir recours à cette motion, mais c'est bien le cas aujourd'hui.

Je tiens à rectifier les faits, suite aux propos du député conservateur qui vient de s'exprimer au sujet du projet de loi, des fonds prévus et du moment où ces fonds seront affectés. Les conservateurs sont très habiles pour ce qui est de délibérément donner une idée fautive de l'objet du projet de loi et des mécanismes de mise en oeuvre des dispositions budgétaires.

Cela fait des jours que j'entends les conservateurs dire que cet argent ne sera dépensé que dans un an ou deux, que le budget ne sera pas mis en oeuvre immédiatement, qu'il est trop gros et qu'il ne renferme pas assez de détails. Je dis que toutes ces prétentions ne sont que foutaise.

Je commence par la plus odieuse de ces allégations, selon laquelle les fonds ne seront pas versés avant une autre année et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de se presser. Les députés ont tort. La loi budgétaire précise clairement que ces fonds, 4,6 milliards de dollars étalés sur deux exercices, soit le présent exercice et le prochain, seront versés immédiatement, dès que le ministre des Finances aura établi exactement l'excédent imprévu.

D'après l'expérience antérieure et d'après les déclarations du gouvernement, nous savons que, dès le début septembre, le montant exact de l'excédent imprévu sera connu. Il n'y a pas lieu d'attendre une autre année pour savoir cela. Le ministre des Finances connaîtra l'ampleur de l'excédent, de la même façon que la Chambre l'a su quand les conservateurs ont fait toute une histoire à propos du fait que le gouvernement avait mal calculé et sous-estimé l'excédent.

Le gouvernement avait dit que l'excédent devait être de 1,9 milliard de dollars, mais nous avons constaté qu'il était de 9,1 milliards de dollars. Qui a crié le plus fort? Ce sont les conservateurs, parce qu'ils ont crié au méfait, à la malhonnêteté et ont dit que le gouvernement devrait être ouvert et honnête en matière de finances et communiquer les informations qu'il possède.

Cette fois-ci, c'est exactement ce qui se passe, mais nous avions déjà réagi depuis longtemps quand les conservateurs ont pris conscience de cette possibilité. Nous avons négocié une entente tenant compte d'un excédent nettement plus élevé que prévu dans le cadre financier du budget 2005.

En termes très clairs, cela signifie que, pour les trois prochains exercices, nous envisageons un excédent de 8 milliards de dollars. Dans le budget que nous proposons, nous recommandons que le gouvernement réserve 2 milliards de dollars de l'excédent pour les éventualités et qu'il applique ces fonds au remboursement de la dette. Cela laisse encore 6 milliards de dollars.

*Initiatives ministérielles*

Nous disons simplement que 2,3 milliards de dollars de ces 6 milliards de dollars devraient être investis pour répondre à certains besoins élémentaires des Canadiens, notamment pour aider les étudiants à aller à l'université et les citoyens à avoir un logement décent et sûr, à respirer de l'air pur, à utiliser le transport en commun et à partager avec générosité un peu de la richesse du Canada avec des gens qui vivent dans la pauvreté ailleurs dans le monde.

C'est ce que nous faisons. Nous mettons de côté 2,3 milliards de dollars pour chacune des deux prochaines années, ce qui fait que l'excédent sera énorme, dépassant largement les 2 milliards de dollars réclamés. Il y aura plus d'argent que prévu.

Il faudrait que les conservateurs finissent par comprendre que l'argent doit servir à répondre aux besoins des Canadiens, à créer des emplois et à favoriser la croissance économique. Ils ne devraient pas rouspéter comme ils le font contre l'esprit d'initiative, le chutzpah, le toupet des néo-démocrates, qui sont allés proposer un marché aux libéraux. C'est une entente qui sert bien les Canadiens.

● (1640)

Je recommanderais aux conservateurs de faire preuve de plus de sérieux. Le projet de loi budgétaire à l'étude est prudent sur le plan financier et repose sur de solides principes économiques, pas sur le genre de calculs farfelus des conservateurs. Il répond aux besoins des Canadiens. Il se fonde sur ce que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays nous ont dit durant les consultations prébudgétaires.

Les Canadiens nous ont dit: « Une partie de l'excédent devrait nous revenir. Nous le méritons, car on est venu le chercher dans nos poches lorsque le gouvernement libéral a amorcé en 1993 ses compressions dans les programmes sociaux. Cet argent, on nous le doit parce que, sous le régime libéral, les sociétés et les riches ont bénéficié d'allègements fiscaux, pas nous. »

Les Canadiens estiment que c'est à leur tour. Le Nouveau Parti démocratique a abondé dans leur sens. Nous allons répondre à ce besoin et faire tout notre possible pour veiller à ce que le gouvernement soit attentif et sensible aux besoins des Canadiens.

Les conservateurs font totalement fausse route lorsqu'ils laissent entendre que le projet de loi ne contient aucun détail et que, d'aucune façon, l'argent ne pourra être versé. Le projet de loi est plus précis que les dispositions du projet de loi C-43, que les conservateurs ont appuyées. Il est plus concret, en ce qui a trait à l'utilisation de l'argent et des bénéficiaires des fonds, que la moitié des dispositions du projet de loi C-43 que les conservateurs ont appuyées. L'hypocrisie; c'est pour cela que nous disons qu'ils sont de mauvaise foi. Ils ne font que retarder les choses et entraver les travaux de la Chambre pour leurs propres fins politiques.

Ce parti est vraiment désespéré. Il a besoin d'un cheval de bataille. Il a mis tous ses oeufs dans le panier d'une élection forcée par le scandale des commandites, mais ils se sont rendu compte qu'il y aura bel et bien une élection découlant du scandale et de la corruption. Les Canadiens s'attendaient à plus des conservateurs qu'un programme à un seul volet. Ils voulaient que ce parti ait des plans. Ils voulaient savoir ce que les conservateurs souhaitent accomplir, mais ils n'ont vu que du vide.

Tout ce que les conservateurs peuvent faire à la Chambre, c'est nuire aux travaux, faire de la politicaillerie et jouer aux fiers-à-bras. Depuis deux jours, tout ce que nous avons entendu de ce côté-là, c'est un discours de fier-à-bras: « Qui pourra stopper ceci; comment allons-nous bloquer cela; comment allons-nous interrompre les témoins; qui peut être le plus grossier; qui peut être le plus impoli... ». Ils en sont réduits à cela. Je suis frustrée et outrée, et je crois que les Canadiens partagent ces sentiments.

Les Canadiens souhaitent que notre programme soit mis en oeuvre aussi rapidement que possible. Ce budget aura une incidence énorme sur la vie des Canadiens. L'argent commencera à être transféré dès cet automne. Il est impératif que nous l'adoptions dès maintenant, sans attendre à l'automne. Nous devons l'adopter maintenant afin que les plans soient dressés, que les programmes soient élaborés et que tous ceux qui ont accès à ces fonds aient la chance de participer.

Je tiens à souligner que l'argent sera versé cet automne. Le ministre saura alors de combien l'excédent dépassera les prévisions financières et budgétaires de 2005 que nous connaissons tous. Nous devons dans les trois prochains mois collaborer avec les membres de la Fédération canadienne des municipalités, avec les maires des villes et des municipalités du pays. Nous devons collaborer maintenant avec les Autochtones du Canada qui bénéficieront de ces fonds pour le logement et l'éducation.

Il nous incombe de travailler avec les provinces et la Fédération canadienne des étudiants en vue de dresser des plans pour nous assurer que cet argent rendra réellement l'éducation plus accessible. Il nous incombe de faire notre travail et d'adopter le budget pour que l'argent soit distribué cette année. Si l'argent n'est pas versé, ce sera parce que les conservateurs nous auront empêché de faire notre travail avec leurs tactiques dilatoires. Je demande aux conservateurs de cesser leurs petits jeux. Mettons-nous au travail et adoptons ce budget dès que possible pour que les Canadiens puissent profiter des avantages à venir.

● (1645)

**Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC):** Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour la députée d'en face. Elle vient de ma ville d'origine. J'ai hésité un peu à poser une question, mais, moi aussi je sais calculer, et plutôt bien.

Le projet de loi C-43 a été préparé dans le cadre du processus budgétaire normal, où l'on examine les initiatives qu'on veut promouvoir, où l'on collabore avec des experts pour enfin déterminer ce qui peut être fait. Il faut un certain temps pour achever ce processus. Le projet de loi C-48, d'autre part, est tout à fait différent. Il a été élaboré dans une chambre d'hôtel de Toronto, en un rien de temps. Il a été élaboré en collaboration avec le NPD. Franchement, le NPD n'a pas été élu à la Chambre des communes. Ce parti compte 19 députés...

**Une voix:** Oh! Intéressant.

**Mme Joy Smith:** Je veux dire pour diriger le pays. Le NPD ne forme pas le gouvernement. Dix-neuf députés ne suffisent pas pour former un gouvernement majoritaire. De ce côté-ci, nous constituons une opposition plus substantielle, mais nous ne sommes pas au pouvoir non plus.

À l'heure actuelle, c'est le gouvernement libéral qui a la responsabilité de préparer le budget, car les Canadiens ont élu les libéraux pour faire ce travail. Ils n'ont pas élu un gouvernement libéral-néo-démocrate pour diriger le pays.

*Initiatives ministérielles*

Cela étant dit, voilà ce dont il est question lorsque nous parlons de démocratie. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont contribué activement à l'élaboration du projet de loi C-43. En ce qui concerne le projet de loi C-48, personne de ce côté-ci de la Chambre n'a été consulté d'aucune façon. Le projet de loi C-48 est simplement le rejeton de l'alliance entre deux partis dans le but de sauver un gouvernement corrompu.

À mon avis, la députée d'en face est une femme intègre. Je l'admire beaucoup. Avec tout le respect que je lui dois, je me demande quand même: comment le NPD peut-il soutenir ainsi le gouvernement libéral corrompu? Comment peut-il faire fi du processus démocratique? Les gouvernements au pouvoir sont censés...

**Le vice-président:** La députée de Winnipeg-Nord a la parole.

**Mme Judy Wasylycia-Leis:** Monsieur le Président, voici le plus bel exemple de rancœur et d'envie à l'endroit du NPD qu'il m'ait été donné d'entendre de la part des conservateurs.

Je ne sais pas ce qu'il en est pour la députée de Kildonan—St. Paul, mais je suis venue ici pour faire tout en mon possible pour mes électeurs et la population canadienne. Je suis venue ici pour améliorer le sort de mes concitoyens, non pas pour rester en marge et jouer le rôle de la mouche du coche, mais bien pour essayer de modifier les choses.

Il n'est pas interdit aux députés de l'opposition d'essayer d'influer sur ce qui se passe dans cette Chambre et d'essayer de changer le cours des choses, et c'est précisément ce que nous avons fait. Nous n'avons pas fait comme les conservateurs qui ont jeté un coup d'oeil au budget de février 2005 et dit: « Ce n'est pas si mal. C'est meilleur que ce qu'on avait prévu » et se sont empressés de l'appuyer comme l'a fait leur chef le 23 février.

Bien au contraire, nous avons dit que le budget n'était pas ce à quoi nous nous attendions. Il ne reflétait pas les propos que nous avons entendus au cours du processus démocratique des consultations prébudgétaires auquel, je me permets d'ajouter, les députés du Parti conservateur ont participé. Ils étaient représentés au sein du Comité des finances qui a entendu un très grand nombre de Canadiens d'un bout à l'autre du pays dire qu'il fallait faire quelque chose du côté de l'éducation. C'est un salmigondis de programmes. Les étudiants ne peuvent même pas y avoir accès lorsqu'ils veulent faire des études supérieures et ils ne sont pas capables de rembourser leurs énormes prêts aux étudiants.

Si la députée n'a pas entendu cela de la part de centaines d'électeurs, je ne sais pas ce qu'elle fait, car il s'agit là de l'un des principaux problèmes dont nous entendons parler en ce moment. Nous l'avons entendu pendant les consultations prébudgétaires.

Il se trouve qu'à ce moment-là le gouvernement libéral n'a pas respecté le processus démocratique visant à faire en sorte qu'il y ait quelque chose dans le budget pour l'éducation et le logement. Nous l'avons rappelé aux libéraux. Nous nous sommes servis du pouvoir dont nous disposons avec nos 19 députés, non pas les 99 députés d'en face qui n'ont rien fait. Nous avons 19 députés et nous nous sommes servis de notre pouvoir pour faire bouger les choses. Nous avons concrétisé un changement qui aidera les étudiants et les propriétaires de maison. Cela sera très bénéfique pour le pays.

Je ne peux que demander une chose à la députée: veut-elle qu'il y ait tout simplement encore plus de profits pour les grosses sociétés plutôt que d'abaisser les frais de scolarité, de créer des logements à prix abordable et d'assainir l'environnement?

•(1650)

**Le vice-président:** La députée est très populaire. Beaucoup de gens veulent lui poser des questions, mais nous n'avons plus de temps.

Nous allons maintenant passer au député de Hamilton-Centre.

**M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD):** Monsieur le Président, je vais poursuivre les propos de ma collègue et faire remarquer qu'une des raisons pour lesquelles les conservateurs éprouvent tant de difficultés est liée à la gaffe qu'ils ont commise lorsque le budget a été déposé ici, il n'y a pas si longtemps.

Qu'avons-nous vu? Avant, soulignez « Avant », que le ministre des Finances ait fini de lire le budget, le chef de l'opposition officielle s'est avancé devant les caméras et il a capitulé. Il a capitulé, et pas seulement à propos du budget. De l'avis du NPD, l'opposition officielle a abdiqué ses responsabilités d'assurer une opposition loyale en cet endroit. Nous n'avons pas besoin d'une opposition qui flanche, abandonne le combat et hisse le drapeau blanc. Le rôle de l'opposition, dans notre système parlementaire, est d'assurer l'opposition. Ces députés-là ne l'ont pas fait. Ils ont cédé.

Ce qui rend fous les conservateurs, c'est que le NPD a eu assez de bon sens et de présence d'esprit pour étudier le budget et dire: « Nous avons observé les libéraux pendant la dernière campagne électorale. Nous les avons écoutés attentivement et, dans les derniers jours de la campagne, ils parlaient beaucoup comme des néo-démocrates. » Ils parlaient de toutes les choses pour lesquelles nous avons combattu bec et ongles constamment dans notre histoire.

Les Canadiens ont réagi en permettant aux libéraux de demeurer au pouvoir. Ceux-ci se baladent encore dans leur limousines, mais ils n'ont pas le contrôle absolu de cet endroit. Le message des Canadiens était clair. Ils avaient entendu ce que les libéraux avaient à dire et cela leur plaisait. Toutefois, ils ont envoyé un gouvernement minoritaire à Ottawa pour s'assurer qu'il y aurait moyen de garder les libéraux sur la bonne voie, de leur faire rendre des comptes et de les amener à gouverner de la façon qu'ils avaient annoncée pendant la campagne.

L'opposition officielle a capitulé tout de suite, disant: « Nous donnons. Nous donnons. » Mais, d'entrée de jeu, nous, du NPD, avons dit que nous étions opposés au budget parce qu'il ne correspondait pas au mandat que les libéraux, en situation minoritaire, avaient reçu de la population canadienne. Nous avons décidé que, si l'occasion se présentait, nous nous servirions de l'effet de levier que nous procurent nos 19 sièges, en situation minoritaire, dans le seul but de forcer les libéraux à agir sur les questions qui tiennent à coeur aux Canadiens.

De quoi s'agit-il? Il s'agit du logement abordable. La ville d'où je viens, Hamilton, a désespérément besoin de logements abordables. Nous avons plus besoin de logements abordables dans le centre de Hamilton que de baisses des impôts des entreprises, sur lesquelles personne n'a fait campagne et pour lesquelles personne n'avait un mandat.

Pendant que j'y suis, j'aimerais préciser que le NPD a vu à ce que les réductions d'impôt prévues pour les petites et moyennes entreprises soient maintenues dans le projet de loi C-48, puisque ce sont là des investissements profitables. Nous savons tous que les grandes multinationales ne sont pas les plus importants créateurs d'emplois au pays. Ce sont surtout les petites et les moyennes entreprises qui créent de l'emploi. Nous tenons au maintien de ces réductions d'impôt parce qu'elles sont profitables pour les Canadiens.

*Initiatives ministérielles*

Les conservateurs ne tenaient pas à aider qui que ce soit d'autre que leurs amis du monde des affaires. Une fois ces derniers avantagés par le budget, leur travail s'arrêtait là puisque ce sont les gens qu'ils représentent. C'est très bien. Ils devraient toutefois faire preuve d'un peu plus d'honnêteté et le reconnaître, mais s'ils tiennent à tenter de faire croire qu'ils se préoccupent d'autre chose, ils peuvent le faire. Ils peuvent toujours le prétendre. Les Canadiens ne sont pas dupes. Les conservateurs ont agité le drapeau blanc à la vue de tous ces milliards de dollars des fonds publics offerts dans le budget et que personne n'avait eu le mandat de faire passer dans les bénéfices nets des entreprises. C'en était trop pour les néo-démocrates.

• (1655)

Grâce au budget mieux équilibré proposé par les néo-démocrates, notre budget sera équilibré. Nous accorderons des réductions d'impôts là où elles seront les plus profitables, c'est-à-dire pour les petites et moyennes entreprises. Nous verrons à ce qu'on rembourse une partie de la dette. Contrairement aux conservateurs, nous savons quelles sont les priorités des Canadiens. Nous avons vu à ce que les milliards de dollars que les conservateurs étaient prêts à donner aux Stronach de ce monde soient utilisés à bon escient.

J'ai mentionné qu'il manquait de logements abordables dans ma ville, Hamilton. Permettez-moi de souligner l'importance primordiale du transport en commun, de l'infrastructure, des chemins et des ponts. Quand je parle aux représentants de la Chambre de commerce de Hamilton, je me rends compte qu'ils se préoccupent tout autant de l'état des routes, des ponts et des systèmes d'égout que les autres, et peut-être même plus parce qu'ils comprennent combien c'est important pour l'économie locale.

Tous les habitants de Hamilton profiteront des sommes qui seront investies dans les villes, sauf peut-être des membres de la famille Stronach qui seraient établis à Hamilton. Cette nouvelle ne les a probablement pas transportés de joie, mais elle a été très bien accueillie par la plupart des habitants de Hamilton. Ces derniers veulent que l'on adopte ce budget.

Parlons des sommes pour nettoyer l'environnement. Ma collègue sait fort bien quels sont les défis à relever à Hamilton. La situation est semblable dans bien d'autres villes et agglomérations du pays. Investir de l'argent dans un plan de Kyoto efficace a un effet sur la vie des gens de Hamilton tout comme sur celle de tous les Canadiens. Nous en avons fait une priorité. Cela nous semblait plus important que de bonifier la réduction d'impôt de Frank Stronach.

Pour nous, les besoins des étudiants étaient prioritaires. À Hamilton, nous sommes fortunés, comme je l'ai déjà dit. Nous avons l'Université McMaster et le Collège Mohawk. Nous avons l'Université Redeemer. Nous avons un certain nombre d'institutions dont nous sommes très fiers. Cependant, pour que les étudiants de Hamilton puissent les fréquenter, il leur faut des moyens. Malheureusement, sous les libéraux, au cours des 12 dernières années, les compressions au financement de l'enseignement postsecondaire ont fait en sorte que bon nombre de jeunes de Hamilton qui souhaitent poursuivre leurs études à l'université ne pourront le faire à cause des ressources insuffisantes de leur famille, quels que soient leur talent, leur intelligence et leur ardeur au travail.

Nous parlons ici de l'une des forces secrètes du Canada. Nous avons su, ici, assurer le maintien et le respect de cultures venues du monde entier. Mais nous avons su également, par le passé, au fil des décennies, faire en sorte que nos jeunes, indépendamment de la fortune familiale, puissent fréquenter l'université ou le collège s'ils le souhaitent. Nous avons fort bien travaillé à cet égard, mais nous

vivons aujourd'hui des dividendes d'un investissement que nous avons cessé de renouveler.

Les libéraux n'ont pas de quoi être bien fiers lorsqu'ils parlent de ce qu'ils ont investi dans l'enseignement postsecondaire depuis 12 ans. Ce nouveau budget mieux équilibré que représente le projet de loi C-48, les néo-démocrates sont fiers de l'avoir négocié. Ce ne sera plus comme avant, et les étudiants de Hamilton et d'ailleurs au Canada auront plus de ressources financières pour réaliser leur plein potentiel. N'est-ce pas là la promesse...

• (1700)

**M. David Anderson:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les discours sont censés être pertinents par rapport à l'objet du débat. Le député dévie beaucoup du sujet. Il ne semble pas se rendre compte qu'il n'est pas question du projet de loi C-48. Nous débattons de la motion.

Monsieur le Président, c'est ce que j'aimerais faire comprendre au député.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Je remercie le député d'avoir invoqué le Règlement. Je crois que le député qui avait la parole a ouvert des parenthèses et qu'il est prêt à revenir au sujet.

**M. David Christopherson:** Monsieur le Président, permettez-moi de dire que mes commentaires sont pertinents par rapport à la motion dont nous sommes saisis. Je précise pourquoi le NPD est prêt à ce que la Chambre prolonge ses travaux, à contrer toutes les manigances visant à empêcher l'adoption du projet de loi et à remuer ciel et terre pour que le projet de loi C-48, qui prévoit l'investissement de milliards de dollars dans la nation et dans les familles canadiennes, soit adopté.

S'il était nécessaire que nous passions la nuit ici et que nous imposions le vote qui donnerait lieu ultimement à la promulgation de la loi, nous le ferions. Le NPD est ici pour faire une différence, pour aider les Canadiens et pour faire adopter des lois qui répondent à leurs besoins. C'est précisément ce que fait le projet de loi C-48 et c'est précisément pour cela que le NPD appuie la motion dont la Chambre est saisie.

**M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC):** Monsieur le Président, je rappelle au député que, même s'il siège très loin du fauteuil de la présidence, son microphone fonctionne toujours, et nous pouvons tous très bien l'entendre.

Son collègue, le député qui a actuellement les plus longs états de service ininterrompus aux Communes, a déjà participé à des débats sur la prolongation des travaux. Le député est-il d'accord sur ce que dit le député d'Elmwood—Transcona? La dernière fois qu'une motion semblable a été débattue, il a dit:

J'ai le devoir de dire, au nom des membres de ces deux comités de réforme dont j'ai fait partie et des députés présents et à venir, que si nous sacrifions le calendrier parlementaire au programme politique pré-électoral du gouvernement, car c'est bien de cela qu'il s'agit — il n'y a absolument aucune urgence...

En 1988, le député a donc prévu des situations comme celle-ci. Il a dénoncé la pratique qui consistait à modifier le Règlement pour faciliter l'application du programme politique du gouvernement. On en a beaucoup parlé. Il peut y avoir une dictature de la majorité. Nous pouvons déroger à tous les articles du Règlement si le gouvernement en a envie.

### *Sanction royale*

Imaginez que les libéraux se fatiguent des scandales quotidiens qui éclatent à cause de la corruption et des crimes auxquels ils sont mêlés et qu'ils trouvent la période des questions trop embarrassante. Ils pourraient décider de l'éliminer et proposer une motion à cet effet. L'opposition ne pourrait plus interroger les ministres. Nous risquons d'en arriver là, si nous acceptons ce qui est proposé aujourd'hui.

Les dispositions du Règlement sur le calendrier parlementaire sont tout aussi importantes que celles qui portent sur la période des questions, les déclarations de députés et toutes les affaires courantes, bref tous les articles du Règlement que nous devons respecter. Modifier ces dispositions est contraire à la démocratie, comme modifier les règles au milieu d'une partie de hockey. C'est antiparlementaire. Imaginez une partie de hockey où l'équipe qui tire de l'arrière déciderait de jouer une ou deux périodes de plus jusqu'à ce qu'elle ait compté quelques buts de plus. Elle mettrait fin à la partie lorsqu'elle est en avance. C'est exactement ce dont il s'agit ici. C'est antiparlementaire et contraire à la démocratie. Le collègue du député a dénoncé ces tactiques.

Le député est-il d'accord avec son collègue d'Elmwood—Transcona pour dire que ces tactiques sont antiparlementaires et contraires à la démocratie?

**M. David Christopherson:** Monsieur le Président, le député a oublié de mentionner que mon collègue est tout cela. C'est le doyen de la Chambre et un ancien leader parlementaire. Tous ces titres s'appliquent. Suis-je d'accord avec mon collègue, ancien leader parlementaire du NPD? Absolument. Quelle est sa position par rapport à la motion? Il est en faveur. Que pense-t-il du projet de loi C-48? Il est en faveur. C'est un membre fier de ce caucus. Il veut que le projet de loi budgétaire soit adopté.

J'aimerais aussi aborder la question du bruit. Certains quittent cette enceinte lorsque je parle, prétextant que je suis trop bruyant. Je ne suis pas si sûr que ce soit vrai. Ils pourraient trouver d'autres raisons. J'ai été élu pour venir ici et faire entendre la voix de Hamilton, et elle sera entendue que cela plaise ou non au député.

• (1705)

**L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, avant de poser une courte question, je veux m'assurer que tous ceux qui nous regardent, ainsi que les députés et leurs employés, savent qu'une activité très importante vient de commencer dans le foyer du Sénat. C'est une célébration dont chaque député est fier, celle de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador. Tous ceux qui peuvent y aller le devraient. Pour l'occasion, j'ai mis ma cravate arborant un inukshuk.

J'ai de la difficulté à comprendre les raisons pour lesquelles les deux autres partis s'opposent à la motion. Les conservateurs, en particulier, demandent plus de temps. Le député pourrait-il énoncer les arguments rationnels, raisonnables et logiques qu'ont fait valoir les conservateurs, qui ont eu beaucoup de temps jusqu'à présent pour débattre le projet de loi C-48? Si le député pense qu'il leur faut plus de temps, quels arguments logiques, rationnels et objectifs supplémentaires peuvent-ils invoquer?

**M. David Christopherson:** Monsieur le Président, je n'ai entendu aucun député de l'opposition dire qu'il est contre le logement abordable, le transport en commun ou l'affectation de fonds à l'infrastructure des villes. Je n'ai pas entendu de députés de l'opposition officielle dire qu'ils étaient contre l'assainissement de l'environnement ou le fait d'aider nos jeunes à accéder à des études postsecondaires.

Ils n'ont pas remis en question la teneur du projet de loi. Ils ont parlé de tout, sauf de la teneur du projet de loi. Cela constitue en général une bonne indication du fait qu'ils ne savent trop quelle position adopter sur la teneur d'un projet de loi donné et sur les questions de fond dont la Chambre est saisie. L'un des trucs parlementaires utilisés en pareil cas consiste à parler de la procédure.

Le député m'a demandé si je pensais que l'opposition officielle avait besoin de plus de temps. J'estime que les Canadiens savent que l'opposition officielle est en difficulté. La popularité du chef des conservateurs est en chute libre. Il y a quelques mois, les conservateurs semblaient voguer vers le pouvoir. Maintenant, ils semblent plutôt sombrer dans l'oubli, mais je doute que cela se produise.

Les conservateurs ont changé de mine du tout au tout en quelques semaines seulement. Ils sont si désespérés qu'ils ont choisi de jouer leur va-tout en s'opposant au projet de loi C-48 parce qu'il a été inspiré par le NPD, et que cela ne peut être une bonne chose. Par conséquent, ils parlent de la procédure.

La réalité, c'est que je n'ai pas entendu les députés de l'opposition officielle dire qu'ils ne croyaient pas que les mesures proposées dans le projet de loi étaient de bons investissements ni que c'était des investissements qu'ils ne voulaient pas. Je ne les ai pas entendus dire que les mesures proposées dans le projet de loi n'étaient pas une priorité pour notre pays, que prendre soin des habitants du pays ou assurer leur avenir n'étaient pas des priorités.

Le fait qu'ils parlent de la procédure signifie, à mon sens, qu'ils tentent désespérément de montrer qu'ils défendent des principes alors qu'en réalité ils ne font que de l'obstruction.

**M. James Lunney:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger la période réservée aux questions et observations en ce qui concerne ce député. Je suis certain que de nombreux députés aimeraient échanger avec lui.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Y a-t-il consentement unanime pour prolonger la période réservée aux questions et observations?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Non.

---

## SANCTION ROYALE

[Français]

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant: Résidence de la Gouverneure générale

Ottawa

23 juin 2005

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite aux projets de loi mentionnés à l'annexe de la présente lettre, le 23 juin 2005, à 16 h 10.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-secrétaire, politique, programme et protocole

Curtis Barlow



L'annexe dit que la sanction royale a été donnée au projet de loi C-9, Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec — Chapitre 26; au projet de loi C-56, Loi portant mise en vigueur de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador et de l'Accord sur le traitement fiscal des Inuit du Labrador — Chapitre 27; au projet de loi C-58, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2006 — Chapitre 28; et au projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada et la Loi sur les océans — Chapitre 29.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

●(1710)

[Traduction]

### LA PROLONGATION DES TRAVAUX

La Chambre reprend l'étude de la motion, ainsi que de l'amendement.

**M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC):** Monsieur le Président, si nous regardons le Règlement, il ne fait pas de doute que le calendrier de la Chambre est un élément assez important qui est approuvé par les leaders parlementaires.

Selon le Règlement, pendant les périodes d'ajournement où les députés sont dans leurs circonscriptions, la Chambre n'est pas rappelée à moins que ce soit pour donner la sanction royale à une mesure urgente. Dans ce cas, la Chambre peut être rappelée pour une brève période.

Le paragraphe 28(4) du Règlement dit ceci:

La Chambre se réunit au temps fixé, à cette seule fin, et, immédiatement après la sanction royale, le Président ajourne la Chambre jusqu'au moment initialement prévu.

Nous avons un calendrier et il faut le respecter. S'il faut interrompre un ajournement, une fois l'affaire réglée, la Chambre doit s'ajourner de nouveau. Il doit y avoir une raison importante pour que la Chambre soit rappelée.

La Chambre pourrait probablement être guidée par le paragraphe 28(3) du Règlement, qui autorise le Président à rappeler la Chambre à sa discrétion. Cette disposition dit ceci:

Si, pendant l'ajournement, le Président, après consultation avec le gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir avant le moment fixé par le Règlement ou par une motion d'ajournement, il peut faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction [...]

Par conséquent, il faut certains éléments de preuves qui convaincront le Président. Il doit y avoir des intérêts publics en jeu qui justifient une dérogation au calendrier de la Chambre.

Je serais porté à croire que la Chambre doit au moins respecter ces principes avant de pouvoir présenter une motion exigeant qu'elle prolonge ses travaux. Quel intérêt public est en jeu?

Nous avons entendu le débat sur le projet de loi C-48. Ce projet de loi ne sera pas mis en oeuvre avant l'an prochain. En fait, si on regarde la partie sur la mise en oeuvre, on voit que les fonds seront demandés ou examinés l'an prochain seulement. Qu'y a-t-il donc d'urgent dans ce cas? L'intérêt public n'est pas en cause. Ce projet de loi pourrait très bien être débattu l'automne prochain. On pourrait par ailleurs soutenir qu'il faudrait peut-être terminer l'étude du projet de loi C-43.

### Initiatives ministérielles

La Chambre des communes a terminé l'étude du projet de loi C-43, qui a été renvoyé au Sénat. Un sénateur conservateur affirme que lui et ses collègues sont prêts à adopter rapidement ce projet de loi d'exécution du budget, qui inclut l'Accord atlantique, mais les sénateurs libéraux refusent. Le sénateur conservateur affirme aussi que ses collègues sont disposés à accélérer la procédure normale pour que le projet de loi C-43 soit adopté rapidement.

Il a déclaré:

Des comités du Sénat procéderont aujourd'hui à l'étude article par article de deux projets de loi du gouvernement immédiatement après l'audition des témoins, mais le gouvernement libéral refuse que la même procédure soit suivie dans le cas du projet de loi C-43, ce qui risque de compromettre ce projet de loi si le projet de loi C-48, soit le projet de loi budgétaire néo-démocrate, est défait à la Chambre des communes au cours des prochains jours.

Nous venons juste d'apprendre que les deux projets de loi sont maintenant prêts à recevoir la sanction royale.

Comment le gouvernement libéral peut-il d'une part affirmer qu'il tient à ce que le projet de loi soit adopté afin que le versement des fonds puisse commencer, mais d'autre part refuser qu'il soit adopté rapidement, comme il pourrait l'être? Je pense que les libéraux jouent de petits jeux avec la Chambre des communes.

Voyons maintenant le projet de loi C-38, sur le mariage. Est-il dans l'intérêt public d'adopter ce projet de loi ou de faire siéger la Chambre à un moment où elle ne siégerait normalement pas? En quoi ce projet de loi sert-il l'intérêt public? En fait, un pourcentage respectable de Canadiens ne veulent pas que ce projet de loi soit adopté. Par conséquent, il n'est clairement pas dans l'intérêt public de rappeler le Parlement pour l'adopter et uniquement pour cela.

●(1715)

Qu'a fait le gouvernement? Il a tenté de réunir et de lier le projet de loi C-48 et le projet de loi C-38, sur le mariage, pour essayer de faire croire qu'il était dans l'intérêt public national de rappeler la Chambre. Or, ce n'est pas dans l'intérêt public. Tout cela est un subterfuge. Le gouvernement joue avec les règles pour parvenir à ses fins.

Le leader du gouvernement à la Chambre a dit plus tôt dans les médias qu'il était disposé à ne pas faire adopter le projet de loi C-38 si le projet de loi C-48 était adopté, puis il a changé d'avis, s'est braqué et a décidé de lier les deux et de rappeler le Parlement à cette fin.

Pourquoi tant de précipitation? Le projet de loi C-38 modifie entièrement la définition du mariage. Il change fondamentalement la société telle que nous la connaissons. Il faut suffisamment de temps pour en débattre et la population doit pouvoir se prononcer. Ce à quoi nous avons assisté à l'étape du rapport n'était que de la comédie.

*Initiatives ministérielles*

Pendant la période des questions, aujourd'hui, le député de London—Fanshawe a demandé si le fait de limiter le nombre de témoins au comité permettait vraiment à ce dernier d'accomplir son travail. Est-il convenable de donner aux témoins un avis de comparution de 24 ou 48 heures? Est-il convenable de changer la composition du comité? Est-il convenable de créer un comité distinct pour accélérer les audiences? Ces audiences auraient dû être les plus larges possibles dans toutes les villes du pays, et tous les Canadiens auraient dû pouvoir se prononcer devant le gouvernement avant que ce projet de loi ne franchisse l'étape du rapport.

Or, les libéraux le font adopter à toute vapeur, en dépit des préoccupations des Canadiens, en dépit de l'intérêt public et de l'intérêt national, parce que c'est ce qu'ils veulent. Ils ont confondu le programme national et l'intérêt public avec leur propre intérêt. Ils ont confondu le calendrier de la Chambre des communes, dans lequel il ne faudrait pas s'ingérer à loisir, avec leurs propres objectifs et leurs propres désirs.

Je trouve cela consternant. Il est consternant pour la démocratie et pour cette institution que le gouvernement aille jusqu'à présenter à la Chambre une motion qui limiterait le débat sur la question de savoir si les séances et les travaux de la Chambre devraient être prolongés. Comment se fait-il, dans notre pays libre et démocratique, que tous les députés ne puissent pas se prononcer sur la question de savoir si les conditions préalables existent pour que les travaux de la Chambre soient prolongés?

Il faut justifier l'existence de conditions préalables à la Chambre. C'est pour cela que le Règlement existe. C'est pour cela qu'il existe des garanties. On ne peut pas simplement décider d'adopter une motion qui aura pour effet de modifier le Règlement et de rappeler la Chambre parce que c'est ce que l'on souhaite. Il doit y avoir une raison pour cela, et cette raison c'est l'intérêt public, car c'est sur cela que vous devrez peut-être vous prononcer, monsieur le Président.

Les libéraux ont décidé de ne pas laisser tous les députés présents à la Chambre s'exprimer. Depuis quand un gouvernement décide-t-il qu'il faut recourir à la clôture à propos d'une question aussi importante que celle de savoir si la Chambre devrait siéger cet été pour se prononcer sur le projet de loi C-38, celui sur le mariage entre personnes de même sexe?

Il n'y a pas de crise nationale. Il n'y a pas de question d'intérêt public national qui nous oblige à faire cela. Le premier ministre et le gouvernement confondent leurs propres intérêts et ceux de notre pays.

Lorsque le premier ministre est apparu à la télévision, j'ai pensé qu'il allait parler d'une crise nationale, d'une question d'intérêt national, voire de la prorogation du Parlement ou du déclenchement des élections.

Quel était le but de cette allocution télévisée? À grands frais pour le Canada et les contribuables de notre pays, cette apparition à la télévision visait à sauver la peau du premier ministre et de son gouvernement, qui risquaient de perdre d'éventuelles élections. Le premier ministre s'est servi des médias et des ressources du gouvernement pour essayer de gagner des appuis dans la population et c'est une honte.

Même le chef du NPD l'a reconnu. Pendant la période des questions, il a dit ceci: « Je veux d'abord ajouter ma voix à celle de ceux qui sont préoccupés par le discours télévisé de ce soir. Il s'agit d'une crise libérale. Ce n'est certainement pas une crise nationale. » Le gouvernement confond ses propres intérêts et ceux de notre pays.

● (1720)

Dans la question suivante, le chef néo-démocrate est allé à la pêche pour voir s'il pouvait changer le budget du gouvernement. Il a dit: « Indépendamment de la question de corruption, [...] voyons voir si on peut m'acheter ». Comment a-t-il pu faire une telle chose? Il parlait du scandale des commandites et de tout ce qui s'est produit. Des gens ont été payés pour faire peu, voire rien, avec l'argent que bon nombre de contribuables canadiens ont très durement gagné et qu'ils ont versé dans les coffres de l'État. Certains Canadiens travaillent 12 heures par jour, six jours par semaine, simplement pour remettre la moitié de leurs gains au gouvernement qui doit les dépenser pour des projets et des programmes.

Toutefois, nous constatons que le gouvernement utilise ces fonds à mauvais escient en payant des agences de publicité pour peu de travail, voire pas de travail du tout, et qu'ensuite, il redirige une partie de ces fonds au parti libéral pour financer les élections. Le gouvernement a payé 250 millions de dollars par député pour acheter le vote des députés d'un autre parti et ainsi s'accrocher au pouvoir. De plus, il a offert des postes à certains députés pour qu'ils changent d'allégeance. Voilà le genre de pratiques qui n'ont pas leur place à la Chambre, mais la situation est pire encore.

La Chambre a soulevé une motion de défiance, si ce n'est directement, à tout le moins indirectement. À ce moment-là, d'un point de vue constitutionnel, le premier ministre et le gouvernement avaient l'obligation, envers les Canadiens et la Chambre, de soulever la question de confiance parce qu'ils n'avaient plus sa confiance. En fait, ils ne l'ont pas eue pendant une semaine.

La Chambre aurait dû être fermée à clé. Aucun ordre des travaux n'aurait dû être dressé tant et aussi longtemps que la question de la confiance n'avait pas été résolue. Pendant une semaine, il n'y avait pas de gouvernement à la tête du pays, et les libéraux n'étaient pas autorisés à exercer les pouvoirs du gouvernement, en actionner les leviers ou se servir de la position de gouvernement pour faire valoir leurs propres intérêts.

Cependant, pendant ce temps, le premier ministre et son Cabinet ont parcouru le Canada pour signer des accords, affecter des fonds, engager des dépenses, faire campagne aux frais des contribuables et agir d'une façon qui serait indigne même d'une dictature dans un pays du tiers monde.

Nous aurions dû fermer la Chambre à clé et monter aux barricades pour empêcher que cela se produise, car c'était une injustice. Le gouvernement tentait de légitimer sa position de façon illégitime. Il a attendu que les chiffres soient en sa faveur avant de présenter une question de confiance. C'est inacceptable.

Ce qui est inacceptable, c'est que le gouvernement confond ses propres intérêts et ceux du Canada.

Nous nous attendons à mieux. Nous voulons que le gouvernement ait une vision. Nous nous attendons à ce que le gouvernement soit prêt à essuyer une défaite, prêt à se sacrifier pour le pays, et qu'il fasse passer les intérêts du pays avant les siens, avant sa propre convoitise et ses propres tentations. Nous n'avons que faire d'un gouvernement qui tente de forcer l'adoption d'un projet de loi dont le public canadien ne veut pas.

Nous avons besoin d'un gouvernement qui ait du cran et le courage de perdre, s'il le faut. Des élections auraient dû être déclenchées et on aurait dû procéder à un vote de défiance. La population aurait décidé du sort du projet de loi C-38.

*Initiatives parlementaires*

Les libéraux tentent maintenant de le faire adopter à toute vapeur. Je ne serais pas étonné qu'ils imposent la clôture à l'égard des projets de loi C-38 et C-48 pour obtenir ce qu'ils veulent, en dépit de ce que les Canadiens veulent. C'est malhonnête et les Canadiens se feront entendre. Croyez-moi, cela ne se terminera pas dans cette session, ni cet été.

Je suis prêt à rester ici tout le mois de juillet et tout le mois d'août jusqu'en septembre pour protéger le droit démocratique des Canadiens de s'exprimer par l'entremise des députés au sujet du projet de loi C-38, parce que ce qui se produit actuellement est malhonnête.

On pourrait remettre en question mon objectivité. C'est pourquoi j'aimerais renvoyer les députés à un article paru dans le *Toronto Sun*. Chantal Hébert déclare, « L'affaire des enregistrements nous a appris qu'un rien sépare le premier ministre et une répétition du scandale des commandites. La culture est malsaine. Ce qui se dégage du gouvernement est malsain. La fin justifie les moyens. Peu importe comment nous nous y prenons, pourvu que nous arrivions à nos fins. Nous voulons rester au pouvoir et nous ferons ce qu'il faut. Nous ferons tous les tours de passe-passe nécessaires pour rester au pouvoir. »

On traite les motions de l'opposition une fois par semaine toutes les semaines et c'est à cette occasion qu'un parti, y compris le nôtre, aurait pu présenter une motion de défiance. Les libéraux ont supprimer ces jours de l'opposition et, de ce fait, la possibilité de présenter une motion de défiance jusqu'à la fin mai.

• (1725)

Pourquoi cela s'est-il produit? Chaque semaine, j'attendais que ce jour arrive. C'était une tradition, comme si cette pratique avait été inscrite dans la Constitution. Les libéraux y ont mis fin dans le seul but de prévenir un vote de défiance parce qu'ils savaient qu'ils perdraient. Ils ont reporté les journées de l'opposition à la fin de mai. Pourquoi? Parce qu'ils savaient que, si des élections étaient déclenchées, elles auraient lieu au beau milieu de l'été.

Ils voulaient pouvoir continuer d'acheter les gens, de distribuer de l'argent et de faire des promesses, de manière à se placer dans une position favorable pour gagner les élections au moment où ils les déclencheraient. Mais il y a quelque chose qui ne va pas du tout dans tout cela. Le pays est parti à la dérive. Il a besoin que quelqu'un reprenne les commandes, quelqu'un qui fasse preuve de volonté et qui ait l'épine dorsale assez solide pour trancher entre le bien et le mal et pour agir en conséquence, c'est-à-dire pour faire ce qui est bien coûte que coûte, plutôt que de poursuivre dans la même veine que ce que nous voyons actuellement.

**Une voix:** Il faut savoir respecter ses principes.

**M. Ed Komarnicki:** Nous avons besoin d'un gouvernement qui respecte ses principes et qui les place au-dessus de ses propres intérêts. Un bon chef de file se laisse guider par ses principes. Il est prêt à faire des sacrifices personnels pour le bien du pays, et c'est ce qui nous manque actuellement. L'intérêt du parti et l'objectif de s'accrocher au pouvoir l'emportent sur tout le reste.

Chantal Hébert a dit que s'il y avait une chose que la Commission Gomery ne pouvait pas faire dans son rapport, c'était de remédier au piètre sens moral du gouvernement. Lorsque le gouvernement n'a plus de sens moral, notre pays s'en va à l'abandon. La seule cure possible en pareil cas, c'est le remplacement du gouvernement. Nous y verrons en temps et lieu, tout comme le peuple canadien.

Madame Hébert a dit également:

Compte tenu des efforts considérables déployés par le premier ministre et son équipe afin de prolonger simplement la vie de leur gouvernement minoritaire pour

quelques mois encore, il y a tout lieu de se demander combien d'autres considérations morales ils seraient prêts à balayer du revers de la main si, à l'instar de Jean Chrétien, ils devaient, eux aussi, lutter contre le démembrement de la fédération canadienne.

Que se passerait-il s'il y avait une crise véritable? Que feraient-ils pour traverser une vraie épreuve? Comment réagiraient-ils devant la possibilité bien réelle d'essayer des pertes? Seraient-ils alors capables de faire face à la musique?

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Il reste une minute au député.

**M. Ed Komarnicki:** N'avais-je pas 20 minutes, monsieur le Président? Une minute? D'accord. J'aimerais parler un peu des permis de séjour temporaires. Les députés libéraux en ont accordé 72 sur 74 au cours des dernières semaines de la campagne. De quoi s'agit-il donc?

Chantal Hébert a écrit:

Après avoir écouté les offres faites par [le ministre de la Santé] au [député de Newton—Delta-Nord], peut-on être certain que le ministre de la Santé est plus respectueux des principes qu'Alfonso Gagliano? Ou encore que lui et ses collègues observent un code d'éthique plus rigoureux que les députés des cabinets antérieurs? Après avoir entendu Tim Murphy, le chef de cabinet du premier ministre, faire du charme en mettant en valeur le Parti libéral grâce à de futures perspectives gouvernementales, peut-on douter un instant que ce gouvernement ait pour seule règle que la fin justifie les moyens?

Voilà le problème. Voilà le problème qui nous attend. La clôture ne devrait pas être imposée lorsqu'un débat comporte un enjeu aussi fondamental que la possibilité de modifier la fibre morale de la nation par l'adoption d'un projet de loi, qui sera probablement lui aussi soumis à la clôture. Nous vivons dans un pays démocratique. Notre système prévoit que les députés prennent la parole et débattent, qu'ils fassent connaître leur point de vue et qu'ils représentent leurs électeurs sans devoir être limités d'aucune façon.

Comment se fait-il que le gouvernement était prêt à faire de l'obstruction à son propre projet de loi, à saisir la Chambre de questions sans pertinence aucune pour empêcher un vote de défiance, et perdre des jours et des jours, à la fin de mai, pour ensuite dire, aujourd'hui, que nous ne pouvons plus débattre un motion après 20 heures? Comment cela peut-il arriver au Canada? Comment est-il possible que nous puissions être empêchés de débattre à la Chambre? Je n'arrive pas à comprendre.

• (1730)

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Je tiens à aviser le député que, lorsque nous reprendrons à 18 h 30, il bénéficiera d'une période de dix minutes de questions et observations, s'il est présent à la Chambre.

Puisqu'il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

[Français]

**LOI SUR LES TRAITÉS**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 18 mai, de la motion portant que le projet de loi C-260, Loi relative à la négociation, à l'approbation, au dépôt et à la publication des traités, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

*Initiatives parlementaires*

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, cela me fait extrêmement plaisir de prendre la parole à propos du projet de loi C-260 qui, comme vous le savez, est un projet de loi que le Bloc québécois ramène en cette Chambre depuis de nombreuses années.

Au départ, cela a été l'initiative de notre collègue à l'Assemblée nationale, Daniel Turp, député de Mercier. Cela a été repris ensuite par la députée de La Pointe-de-l'Île qui, comme vous le savez, est notre porte-parole en matière d'affaires étrangères. Maintenant, le flambeau est tenu non seulement par la députée de La Pointe-de-l'Île, mais aussi par le député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia. Je veux le féliciter de cette initiative parlementaire.

Le projet de loi C-260 vise à ce que les traités majeurs signés par le Canada soient discutés par les parlementaires et pas simplement par l'exécutif du gouvernement. Dans cette perspective, c'est un projet de loi qui va dans le sens des grandes avancées de la démocratie moderne où on ne peut plus se contenter de traités négociés, ratifiés et signés en catimini derrière des portes closes. Comme vous le savez, nous sommes à une époque où non seulement on signe des traités conventionnels, mais également énormément de traités sur les plans commercial et environnemental. On peut penser à la Convention sur la diversité culturelle. Il s'agit aussi de traités qui touchent la culture.

Il faut espérer que dans l'avenir, la communauté internationale se donnera aussi des règles sur le plan social et sur le plan des normes du travail avec plus d'efficacité que ce que l'on connaît présentement.

C'est donc un projet de loi qui est vraiment tourné vers l'avenir. Toutefois, en même temps, il prend ses racines dans les grands combats qu'ont menés les démocrates un peu partout à travers la planète et que le Bloc québécois mène en cette Chambre. Encore une fois, je veux féliciter le député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia pour cette initiative.

Comme je le mentionnais, l'objectif du projet de loi est que les traités internationaux majeurs soient soumis à un vote à la Chambre avant la ratification par le gouvernement en place. Quand on parle de traités majeurs, il s'agit de traités qui nécessitent des modifications législatives. Je reviendrai sur ce sujet.

Cela permettrait, d'une part, d'instaurer plus de transparence. Vous savez que le Canada est lié par près de 3 000 traités bilatéraux et multilatéraux. Malheureusement, la plupart de ces traités sont déposés de façon sporadique, ou même parfois, ne sont pas déposés. Ce qui est proposé dans le projet de loi, c'est le dépôt et la publication régulière des traités signés par le gouvernement canadien, par le Canada.

C'est aussi un projet de loi qui instaure non seulement la transparence, mais également un processus démocratique qui devrait aller de soi. Les députés de la Chambre devraient être saisis des traités majeurs et, après un débat, il y aurait un vote sur ces traités. Je vous ai mentionné tout à l'heure comment on pouvait définir ces traités. Cela permettrait d'utiliser aussi les mécanismes de consultation que nous avons au Parlement. Par exemple, les comités parlementaires concernés par le traité en question étudieraient non seulement le traité, mais pourraient être mis à contribution en cours de négociation. Cela me semble extrêmement important.

Par exemple, nous menons actuellement une discussion sur l'énoncé de politiques internationales déposé par le ministre des Affaires étrangères. Je vous donne l'exemple d'un comité, mais cela pourrait être valable pour d'autres. Plusieurs experts nous ont dit que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international ne joue pas un rôle assez important ce qui fait que la

politique étrangère canadienne est une politique de partis. Actuellement, c'est le Parti libéral du Canada qui est au pouvoir — encore pour quelques semaines, quelques mois tout au plus — et c'est donc ce parti qui décide de la politique. Après leur prochaine défaite, le nouveau gouvernement aura une autre politique des affaires étrangères qui pourrait être diamétralement opposée de celle que nous connaissons présentement.

Si le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international jouait un rôle beaucoup plus important de consultation auprès du gouvernement — aussi bien sur le plan de la négociation que de la ratification des traités —, on aurait une politique étrangère beaucoup moins partisane que présentement. Ce serait une politique étrangère partagée largement par l'ensemble des partis en cette Chambre et l'ensemble des parlementaires, ce qui assurerait non seulement une cohérence, mais une continuité sur le plan des affaires étrangères. Je vous donne cet exemple, mais cela est vrai aussi pour l'environnement, pour les pêches, pour la culture, etc.

• (1735)

En donnant donc au comité parlementaire et aux parlementaires en cette Chambre non seulement le privilège, mais le devoir d'étudier scrupuleusement les traités, d'en débattre et de les adopter ou non après ce débat, on améliorerait énormément la vie démocratique en cette Chambre et dans l'ensemble de la société canadienne et québécoise.

Cela irait tout à fait dans le sens de ce que l'actuel premier ministre avait promis lorsqu'il était candidat à la chefferie du Parti libéral du Canada et lorsqu'il a fait campagne lors des élections de 2004, c'est-à-dire de réduire le déficit démocratique.

Tout le monde constate que le fait que l'exécutif ait seul le privilège de négocier et de ratifier des traités pose énormément de problèmes au plan de la transparence et au plan démocratique.

Vous allez me dire, monsieur le Président — et vous avez raison —, que dans le cas de Kyoto, la Chambre a voté. Cela est un fait, parce que le premier ministre a accepté que la Chambre débattre de ce traité. On n'est donc pas dans une situation où la Chambre a un droit. En effet, le premier ministre, dépendant de sa vision du moment, peut permettre ou non qu'un traité soit discuté dans cette Chambre.

Rappelons-nous, par exemple, la guerre en Irak. On avait voulu voter ici, mais ce vote n'a jamais eu lieu, car le gouvernement ne voulait pas. Heureusement, la décision qui a été prise allait dans le sens de la majorité de la population canadienne et québécoise. En tout cas, elle allait dans le sens de la position du Bloc québécois.

Si le projet de loi C-260 était adopté, cela permettrait aussi de respecter les compétences des provinces. Cela est extrêmement important. Lorsque le gouvernement canadien, le Canada, va négocier à l'Organisation mondiale du commerce les services ou l'agriculture, il négocie dans les champs de compétence qui sont soit mixtes, soit exclusifs aux provinces. Dans ce sens, les engagements que prend le gouvernement du Canada, au nom des Canadiens et des Québécois, engagent les provinces.

Cela est tellement vrai que dans le nouvel accord du GATT, signé en 1994, le gouvernement dit supérieur — on s'entend que cette terminologie n'a rien à voir avec la réalité — a l'obligation de prendre les moyens à sa disposition pour que les gouvernements locaux ou inférieurs se conforment aux ententes signées par le gouvernement central. Alors, ce qu'on nous disait n'est plus vrai.

*Initiatives parlementaires*

Dans le cas de l'ALENA, cela est exact. Une province qui ne veut pas, dans ses champs de compétence, appliquer un certain nombre de mesures contenues dans l'Accord de libre-échange Nord-américain, a le droit de le faire, car cela est prévu dans l'Accord. Par contre, avec le GATT, celui qui s'est transformé en Organisation mondiale du commerce, et le nouvel accord qui a été signé en 1994, il y a une responsabilité.

En effet, il pourrait très bien arriver qu'au bout du compte, le gouvernement du Canada signe un traité et que celui-ci ne soit pas respecté par une province ou par le Québec, car cela relève de ses champs de compétence.

Si on parle, par exemple, de l'Organisation mondiale du commerce, il pourrait y avoir des représailles de la part des autres pays. Ceux-ci nous diraient: « Écoutez, vous avez signé un traité et vous n'êtes pas capables de le faire respecter par vos gouvernements dits inférieurs. » Il est entendu que cette terminologie ne reflète pas du tout la réalité des niveaux de nos gouvernements respectifs.

Il y aurait donc un intérêt à ce que les provinces soient associées au processus de négociation pour ne pas arriver à des incohérences comme celles que je viens de mentionner.

Prenons l'exemple dans le cadre de la négociation de la Zone de libre-échange des Amériques, quand celle-ci se faisait. Actuellement, c'est sur la voie de garage, mais quand celle-ci se faisait, il existait un comité sur l'éducation. Le gouvernement canadien représentait le Canada, alors que c'est une compétence exclusive des provinces. Il y avait quelque chose d'un peu incongru à cet égard que de voir le gouvernement canadien négocier avec les gouvernements des 34 autres pays des Amériques — plutôt des 33 autres pays, car Cuba ne faisait pas partie de la négociation —, lui qui n'a aucune compétence dans le domaine de l'éducation, et être assis à la table de négociation avec les autres pays des Amériques.

Ce projet de loi permettrait d'adapter la pratique actuelle en matière de ratification des traités à ce qui se fait dans le reste du monde.

• (1740)

Certaines personnes avancent le fait que le privilège de l'exécutif est lié à la tradition britannique. C'est probablement vrai. Cependant, même en Grande-Bretagne, ils ont revu leur façon de fonctionner. Maintenant, à l'égard de bien des traités, le Parlement britannique a le devoir de les étudier et de procéder à un vote après débat.

Le projet de loi C-260 devrait faire consensus en cette Chambre et être adopté le plus rapidement possible, afin que l'on puisse faire un pas supplémentaire dans l'amélioration de notre vie démocratique.

[Traduction]

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-260.

Suite à l'intervention du député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, je souhaite poser les questions suivantes aux collègues de la Chambre.

Le processus du Canada aboutissant à la conclusion de traités est-il lacunaire, comme on l'a laissé entendre?

Ce processus doit-il être revu en profondeur, comme on le propose?

La pratique actuelle nous empêche-t-elle de défendre les intérêts des Canadiens sur la scène internationale?

Il me semble qu'il faut répondre à chacune de ces questions par la négative.

Notre pratique actuelle, qui est souple et qui assure l'adaptation au changement, nous permet de réaliser les objectifs de notre politique étrangère tout en tenant compte du rôle essentiel du Parlement et des provinces dans l'exécution des obligations issues de traités selon le partage des pouvoirs établis par notre Constitution.

Le projet de loi C-260 se répercute de diverses façons sur l'ordre constitutionnel et suscite de graves inquiétudes.

Si le Parlement acceptait ce que propose le projet de loi, à savoir l'habiliter à approuver les traités avant leur ratification, l'équilibre délicat qui existe depuis des décennies serait rompu. Voilà qui pourrait avoir de graves répercussions sur notre capacité de conclure des traités et de garantir des engagements internationaux exécutoires. Cela nuirait à la politique étrangère du Canada, qui est essentiellement vouée aux intérêts de l'ensemble des Canadiens.

Comme beaucoup l'ont déjà souligné, le projet de loi C-260 fait fi du rôle actuel du Parlement, essentiel au processus de conclusion des traités. Non seulement le Parlement prend-il actuellement une part active à la mise en oeuvre des traités, mais des consultations sur de nombreux traités importants ont actuellement lieu devant des comités parlementaires avant que le gouvernement ne prenne des mesures ayant force exécutoire.

Les dispositions du projet de loi C-260 laissent aussi entendre que les rôles respectifs des gouvernements fédéral et provinciaux dans le processus de conclusion des traités doit être clarifié et que des ententes négociées prévoyant des consultations fédérales-provinciales en matière de négociation et de conclusion de traités sont nécessaires pour améliorer la pratique canadienne.

Cette idée est erronée à ces deux égards, à mon avis, et ne tient pas compte du succès bien réel du Canada dans les affaires internationales.

En vertu du projet de loi C-260, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de la loi, le gouvernement du Canada serait forcé de conclure avec chacun des gouvernements provinciaux une entente portant sur la manière dont il consulterait le gouvernement provincial quant à la négociation et à la conclusion de traités dans un secteur de compétence législative provinciale exclusive ou partagée.

Ce projet de loi est-il nécessaire pour garantir des consultations avec les provinces à propos des traités ou des domaines de compétence provinciale?

La réponse est non.

De telles consultations ont lieu depuis 1937 et le gouvernement du Canada les prend au sérieux. Ces consultations se déroulent habituellement tout au long de la négociation d'un traité, parfois sur des années. Les consultations doivent être tenues et elles le sont. Nul besoin de réinventer la roue.

Le projet de loi C-260 n'invente rien dans ce domaine; par contre, on peut soutenir qu'il impose un carcan au gouvernement fédéral en matière de consultation de ses partenaires provinciaux.

L'obligation faite au gouvernement fédéral de négocier des ententes distinctes avec chacune des provinces dans un délai artificiel est non seulement inutile, mais elle pourrait également entraîner des dépenses exorbitantes et donner des résultats imprévisibles. Elle pourrait entraîner le remplacement d'un système efficace par un mécanisme moins souple et elle pourrait créer de l'incertitude là où il n'y en a pas à l'heure actuelle.

### Initiatives parlementaires

Le projet de loi C-260 soulève une autre préoccupation constitutionnelle importante, à savoir que ses dispositions, en l'absence de consultations avec les provinces, limiteraient le pouvoir du Canada de conclure des traités dans les secteurs de compétence fédérale exclusive.

En droit constitutionnel canadien, le pouvoir de négocier et de conclure des traités appartient exclusivement à l'exécutif fédéral. Ce pouvoir est essentiel pour que le Canada puisse parler d'une seule voix sur la scène internationale.

De plus, parmi les propositions mises en avant par le député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia dans le projet de loi C-260, il y en a une qui fait référence à ce que l'on nomme la prérogative royale que possèdent les gouvernements provinciaux quant à la négociation et à la conclusion de traités dans un secteur de compétence législative provinciale.

• (1745)

Il est important de souligner qu'il n'existe aucune prérogative provinciale de cet ordre.

Comme je l'ai mentionné précédemment, la prérogative en matière de négociation et de conclusion de traités internationaux appartient exclusivement au pouvoir exécutif fédéral du Canada. Sous ce rapport, le projet de loi C-260 porterait atteinte à la répartition constitutionnelle des compétences. Il convient de répéter qu'il n'existe rien de tel qu'un pouvoir provincial de négocier et de conclure des traités.

Pour apporter un changement de cette envergure au modèle constitutionnel canadien, il faudrait bien plus qu'un simple débat à la Chambre des communes et qu'une simple modification législative. Un tel changement aurait des incidences importantes, durables et fondamentales sur notre Constitution. Notre mécanisme actuel de conclusion de traités, dont l'adaptabilité est éprouvée et qui respecte l'ordre constitutionnel, est celui qui sert le mieux les intérêts des Canadiens. Je ne peux donc pas appuyer le projet de loi C-260.

Une partie du projet de loi vise à régler un problème de longue date en permettant au Parlement de jouer le rôle de partie à la ratification avant que les traités n'entrent en vigueur. Ce que propose le projet de loi aurait pour effet non seulement d'autoriser, mais d'obliger la Chambre à accorder l'approbation définitive au terme du processus de ratification.

Dans d'autres types de régimes gouvernementaux ou constitutionnels de par le monde, il existe peut-être des processus de ratification législative. Au Canada et dans d'autres démocraties constitutionnelles, la méthode usuelle, celle que nous utilisons actuellement et qui nous sert fort bien depuis nombre d'années, est celle qui consiste pour l'exécutif du gouvernement à négocier et à conclure des traités, avec ou sans consultations préalables. Le plus souvent, si des consultations sont nécessaires, elles ont lieu, notamment entre le gouvernement du Canada et les provinces.

Si une mesure législative doit être adoptée pour que le traité conclu soit mis en oeuvre, le Parlement intervient alors. Dans la mesure où le Parlement a un rôle à jouer dans les consultations préalables à la conclusion du traité, l'exécutif du gouvernement consulte le Parlement par l'intermédiaire de ses ministres.

L'ajout d'un processus de ratification parlementaire affecterait gravement l'intégrité du processus canadien de conclusion de traités et minerait la crédibilité dont le Canada jouit actuellement à l'étranger.

Lorsque notre gouvernement, notre exécutif, peu importe l'allégeance politique, conclut un traité, la communauté internatio-

nale sait que le Canada négocie comme il faut et qu'il n'a pas recours à des leurreurs, comme certains pays. L'exécutif de ces pays négocie un traité, retourne chez lui et s'arrange pour que l'assemblée législative décide de ne pas ratifier le traité. C'est une façon de faire des affaires, au niveau international, en utilisant des tours de passe-passe où l'on donne d'une main et on reprend de l'autre.

Le Canada ne négocie pas de cette manière. Nous négocions en toute sincérité. Lorsque nous signons, lorsque le gouvernement est prêt à conclure un traité, ce dernier est conclu.

Il est très important que les Canadiens sachent que, évidemment, le gouvernement, l'exécutif, qui négocie un traité doit continuer de bénéficier du soutien et de la pleine autorisation de la Chambre. Le gouvernement doit toujours pouvoir compter là-dessus. Sinon, il tombe. C'est certainement une préoccupation ces jours-ci étant donné que nous avons un gouvernement minoritaire.

Je termine en disant que le système actuel semble très bien servir les intérêts des Canadiens. Du point de vue des souverainistes, ce projet de loi, s'il était adopté, ne serait pas bénéfique pour les Canadiens, le Canada, le Parlement ou notre Constitution.

• (1750)

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de faire quelques commentaires au sujet du projet de loi d'initiative parlementaire à l'étude, le projet de loi C-260, Loi relative à la négociation, à l'approbation, au dépôt et à la publication des traités.

Bien que certaines dispositions du projet de loi me posent des difficultés ainsi qu'à mes collègues, je tiens à dire au départ que j'approuve sans réserve l'esprit dans lequel il est présenté. Je crois qu'il s'appuie sur de bonnes intentions et qu'il faut trouver une façon d'y donner suite.

On m'a dit que c'est la troisième fois en cinq ou six ans que le Bloc le présente. Bien qu'il ne soit pas identique aux autres qui l'ont précédé, je crois qu'il leur ressemble énormément. En présentant ce projet de loi, le député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia exprime la frustration que ressentent beaucoup de Canadiens et pas seulement au Québec.

Je crois que beaucoup de Canadiens d'un bout à l'autre du pays sont déçus de constater que le présent gouvernement ou n'importe quel autre gouvernement ne soit pas tenu d'inviter le Parlement et encore moins les Canadiens en général à s'exprimer au sujet de la signature des traités internationaux.

Je crois qu'il nous incombe de reconnaître que ce projet de loi découle au moins de cette question bien que seul le député qui l'a présenté puisse vraiment préciser si c'est effectivement le cas. Selon moi, il est raisonnable de croire que l'aspiration et non nécessairement l'inspiration du projet de loi concerne la volonté de rendre le processus de négociation des traités plus transparent, de faire en sorte que la signature des traités internationaux respecte le processus démocratique et qu'il y ait une plus grande reddition de comptes.

*Initiatives parlementaires*

Je crois que nous devons nous pencher sur le premier objectif exposé dans le projet de loi. Je tiens à préciser dès le départ que mes collègues et moi avons d'importantes réserves et que nous croyons que le projet de loi pourrait créer de graves problèmes s'il était adopté tel quel.

Le premier objectif traduit bien le sentiment que la signature de traités internationaux est une chose très importante et qu'il y a lieu de s'inquiéter du fait que notre capacité de vraiment défendre les intérêts nationaux risque d'être compromise par certains traités auxquels nous apposons notre signature.

En revanche, le deuxième but du projet de loi devrait nous préoccuper au plus haut point et appeler une extrême prudence de notre part. En fin de compte, nous devons obtenir l'assurance que l'autorité du gouvernement fédéral et du Parlement du Canada d'agir dans l'intérêt national demeurera intacte. On ne réglerait rien en créant un processus de consultation auprès des gouvernements provinciaux qui serait lourd et irréaliste et qui porterait atteinte à l'autorité du gouvernement d'agir dans l'intérêt national. On créerait un problème de plus.

Je crois qu'il y a lieu de poursuivre notre étude de ce sujet. Je suis donc encline à proposer que nous adoptions ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, moyennant des réserves, de manière à ce que le comité puisse se pencher sur la question et trouver des moyens d'assurer l'obligation de consultation tout en reconnaissant que les Canadiens craignent que la responsabilité démocratique de rendre des comptes ne s'érode si elle n'est assortie d'aucune obligation. Je crois pouvoir dire sans me tromper qu'à l'heure actuelle le dépôt des traités à la Chambre des communes n'est pas obligatoire.

• (1755)

La responsabilité démocratique de rendre des comptes est un sujet de préoccupation pour les Canadiens. Lors de la course à la direction de son parti, le premier ministre a répété à l'envi qu'il était l'homme qui comblerait le déficit démocratique. Il a alors dit que l'exécutif et le premier ministre détenaient des pouvoirs excessifs et que la mise en place d'un système de freins et de contrepoids s'imposait.

Nous devons reconnaître notre piètre rendement dans la recherche de solutions à ce problème. Nous devons reconnaître qu'il y a de nombreux ratés. Dans sa forme actuelle, le projet de loi pourrait donner lieu à de graves problèmes, car il pourrait miner l'autorité du gouvernement d'agir dans l'intérêt national. Le but de la mesure doit faire l'objet de discussions. Il importe de trouver des façons d'assurer la tenue d'un processus consultatif et une façon de susciter la participation non seulement du Parlement, mais aussi de la population dans le processus d'élaboration des traités.

Si nous n'empruntons pas cette voie, nous verrons le déficit démocratique se creuser. Si jamais des traités signés sans processus de consultation adéquat suscitent une vive opposition, cela pourrait provoquer un désenchantement généralisé qui ne servirait en rien l'intérêt d'un gouvernement plus démocratique, plus responsable et plus transparent.

• (1800)

[Français]

**L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, cela me fait plaisir de participer, aujourd'hui, au débat sur le projet de loi C-260. À la suite de l'intervention de l'honorable député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Mata-pédia, je suis amené à me poser la question suivante. Est-ce que la pratique canadienne d'intégrité est aussi mal en point que le laisse entendre le député? Bien sûr que non. Exige-t-elle un réaménagement radical tel qu'il le propose? Pas plus. Notre pratique actuelle

nous empêche-t-elle de jouer notre rôle et de défendre les intérêts des Canadiens et Canadiennes sur la scène internationale? Pas du tout.

Alors, j'ai du mal à comprendre la raison d'être de ce projet de loi. Je ne suis pas un de ceux qui préconisent la souveraineté, comme le député d'en face qui se dit séparatiste. S'il atteignait un jour son objectif qui est de séparer le Québec, peut-on conclure que, à l'intérieur de ce Québec souverain, ou séparé, il y aurait un partage des compétences au niveau international avec les municipalités, ou avec un État sous-national? Voyons! On sait bien que n'est pas ainsi que cela fonctionne.

Ce que le député nous dit n'est même pas ce qu'il voudrait pour lui-même, dans le concept qu'il veut et auquel je n'adhère pas du tout, de toute manière. J'ai donc un peu de mal à comprendre pourquoi il est même souhaité d'avoir un projet de loi de ce genre.

Bien sûr, je souhaite que cela n'arrive jamais, mais il pourrait y avoir un jour, par malchance, où quelqu'un lui montrerait son projet de loi du doigt et lui demanderait si c'est encore cela qu'il veut. Probablement que la réponse serait non.

La pratique canadienne actuelle permet déjà au Canada, par sa flexibilité et sa capacité de répondre aux changements, de remplir les objectifs de la politique internationale qu'il s'est fixés, tout en reconnaissant le rôle essentiel que joue le Parlement et les provinces en matière de mise en oeuvre des obligations issues des traités, en accord avec les répartitions des compétences établies par la Constitution du Canada.

Là aussi, il faut y revenir. Encore une fois, les mêmes députés nous disent de temps à autres — ils ont rarement raison —, que le gouvernement du Canada a tendance à s'accaparer certains pouvoirs provinciaux. Si c'est mal, comme ils le prétendent, comment se fait-il que l'opposé soit bien. Ils disent que nous devons respecter la Constitution, mais c'est seulement unidirectionnel.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Don Boudria:** C'est vrai, ils le disent constamment. Monsieur le Président, vous qui êtes totalement objectif, neutre et non partisan, vous avez entendu aussi souvent que moi dans le passé ces cancans de la part des bloquistes en cette Chambre. Ils disent que le gouvernement ne respecte pas les champs de compétence et refuse de donner telle chose qui appartient, selon eux, à l'instance provinciale. Ils le disent de temps à autre, rarement avec raison, mais ils le disent tout de même.

Alors dans ce cas-ci, il s'agit d'un pouvoir qui est totalement de compétence du gouvernement du Canada, tel qu'établi par la Cour suprême en 1937. On peut le redéfinir si cela est besoin. Que disent les bloquistes? Ils disent que cela ne fait rien. Même si c'est fédéral, ils veulent cela soit provincial, même si cela ne respecte pas la Constitution.

« Ne faites pas ce que je fais, faites ce que je dis ». C'est ce que disent aujourd'hui les députés du Bloc.

*Initiatives parlementaires*

Comme plusieurs l'ont déjà noté également, le projet de loi C-260 ignore le présent rôle joué par le Parlement dans la pratique des traités. Non seulement le Parlement participe activement à la mise en oeuvre des traités, mais encore, les consultations sur plusieurs de nos traités importants se déroulent maintenant devant les comités, avant que le gouvernement ne prenne les mesures exécutoires. Bien sûr, celles-ci appartiennent au gouvernement et non au Parlement. Il n'en demeure pas moins que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de cette Chambre a un rôle très actif et important.

On a vu une preuve de cela cette semaine lorsque certains projets de loi ont suscité une controverse.

●(1805)

Disons que le projet de loi a été mis en veilleuse, et son sujet ou sa matière fera l'objet d'une discussion au comité. Cela indique déjà que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international joue pleinement le rôle que je viens de décrire dans ce cas, s'agissant du pouvoir législatif.

Toutefois, on ne peut pas pour autant outrepasser l'autorité constitutionnelle qui appartient au gouverneur en conseil, c'est-à-dire au gouvernement, et y substituer les provinces.

Les dispositions du projet de loi C-260 suggèrent que les rôles respectifs des gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine de la conclusion des traités ont besoin d'être clarifiés, et que des accords négociés qui prévoient des consultations fédérales-provinciales à propos des négociations et de la ratification des traités s'imposent pour améliorer la pratique canadienne. Cette suggestion est nettement erronée sous ses deux aspects. Cela ne tient pas compte de la réalité, c'est-à-dire du succès dans les affaires internationales.

Il faut prendre un moment pour souligner le rôle important que joue le Canada dans le domaine international, ce grand respect dont nous jouissons partout sur la planète.

**Une voix:** C'est cela.

**L'hon. Don Boudria:** C'est tout à fait vrai. D'ailleurs, le secrétaire parlementaire vient d'entériner ce que je viens de dire, rendant cela encore plus vrai, si je puis m'exprimer ainsi.

Par conséquent, le rôle qu'on a joué, que ce soit lors de la Conférence d'Ottawa sur les mines antipersonnel — je m'étais engagé à faire adopter cette mesure par cette Chambre à l'époque où j'étais leader parlementaire —, est une grande initiative sur le plan mondial. Il y a aussi le rôle historique que joue le Canada dans toutes les missions de paix et le rôle important que notre pays a joué en prenant une position différente de celle de nos voisins immédiats et très puissants, d'ailleurs, que sont les États-Unis d'Amérique, dans le dossier de la guerre en Irak. Je pourrais citer exemple par-dessus exemple de cas où le Canada se distingue sur le plan international.

Dans tous ces traités, bien sûr, il s'agit d'un rôle exécutif. Il y a parfois des mesures législatives nécessaires pour la mise en oeuvre du traité. Toutefois, il ne s'agit pas de la même chose; il s'agit de tout autre chose. Bien sûr, lorsqu'il s'agit de mesures de mise en oeuvre, il est question d'un projet de loi de cette Chambre, habituellement d'un projet de loi du gouvernement, puisqu'il s'agit d'un traité signé par le gouvernement. D'ailleurs, souvent, il s'agit de toute manière de mesures nécessitant une recommandation royale. Par conséquent, le rôle du gouvernement est non seulement souhaitable, mais nécessaire lorsqu'il s'agit de la question de la recommandation royale.

Pour ma part, j'ai de graves préoccupations sur le plan constitutionnel. Ces dispositions du projet de loi limiteraient le

pouvoir du Canada de conclure les traités dans les secteurs de compétence fédérale en l'absence d'une consultation, comme le projet de loi le commanderait. Il est reconnu en droit constitutionnel canadien, et ce, depuis au-delà de 60 ans, comme je l'ai dit plus tôt, que le pouvoir de négocier et de conclure des traités appartient exclusivement à l'exécutif fédéral, au gouverneur en conseil. Ce pouvoir est octroyé essentiellement pour que le Canada puisse parler d'une seule voix sur la scène internationale, comme il se doit.

Par ailleurs, parmi les propositions mises de l'avant par le député dans le projet de loi, il en est une qui mentionne une prérogative royale exercée par les gouvernements provinciaux en ce qui a trait à la négociation et à la conclusion de traités dans les secteurs de compétence provinciale.

Pour toutes les raisons que je viens d'énoncer et pour plusieurs autres que je pourrais encore soulever, je n'ai pas l'intention de donner mon appui au projet de loi que nous propose l'honorable député d'en face.

●(1810)

[Traduction]

**Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi C-260 qui est parrainé par le député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia.

Le rôle que joue le Canada à l'échelle internationale est une grande source de fierté pour les Canadiens. Les initiatives adoptées par le Canada dans divers secteurs comme la sécurité humaine, le maintien de la paix, le développement international et d'autres sont trop nombreuses pour qu'on puisse les nommer toutes, et elles ont permis à notre pays d'acquérir une réputation inégalée. Au cours des dernières années par exemple, le Canada a joué un rôle de premier plan pour la négociation et l'adoption du Statut de Rome relatif à la Cour pénale internationale.

L'efficacité des pratiques du gouvernement du Canada en matière de négociation de traité a beaucoup aidé notre pays à jouer ce rôle. La négociation de traités, tant multilatéraux que bilatéraux, est au coeur même des programmes de coopération internationale et de la conduite des affaires étrangères. Les Canadiens sont fiers du rôle que le gouvernement du Canada a joué dans la négociation des ententes multilatérales et bilatérales qui ont profité à bon nombre de pays en développement.

La réalité moderne des relations internationales est marquée par les efforts constants en vue de créer des cadres juridiques, sous forme de traités, qui lient les États et donnent une certaine structure à l'ordre juridique international.

Dans cette optique, il est essentiel pour le Canada de pouvoir compter sur un système de conclusion de traités afin de pouvoir orienter efficacement sa politique étrangère dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens. En lisant le projet de loi C-260, on pourrait croire qu'on s'interroge sur les compétences du Canada à l'égard de la conclusion de traités, mais ce n'est pas le cas. Nos pratiques actuelles, qui sont suffisamment flexibles pour nous permettre de nous adapter aux situations changeantes, nous permettent déjà d'atteindre nos objectifs, tout en reconnaissant le rôle primordial du Parlement dans l'exécution des obligations découlant de traités.



*Initiatives parlementaires*

Bien que la loi constitutionnelle du Canada précise très clairement que la négociation et la signature d'un traité sont du ressort exclusif du pouvoir exécutif fédéral, il importe de rappeler que le pouvoir législatif joue un rôle essentiel dans le processus de conclusion de traités. En effet, seul le Parlement peut changer les lois actuelles ou adopter des nouvelles lois pour permettre la mise en oeuvre d'un traité.

Sans cette participation, le Canada ne serait pas en mesure de respecter ses obligations à l'échelle internationale. Non seulement le Parlement participe activement à la mise en oeuvre des traités, mais les consultations à l'égard de nos traités les plus importants se déroulent maintenant devant des comités, avant que le gouvernement ne prenne des mesures ayant force exécutoire.

En fait, nos pratiques actuelles mettent prudemment en équilibre le pouvoir constitutionnel de l'exécutif de conclure des traités et le rôle capital que joue le Parlement dans leur mise en oeuvre. Nos pratiques assurent la souplesse et l'efficacité de notre système. De façon générale, le gouvernement fédéral ne pourrait pas ratifier un traité s'il n'avait pas la certitude raisonnable que les obligations imposées par le traité seraient mises en oeuvre par le Canada.

C'est pourquoi, lorsque le Canada veut ratifier un traité touchant à des obligations provinciales, l'exécutif fédéral consulte les provinces ou les territoires en cause. Je tiens à faire remarquer que le gouvernement fédéral consulte les provinces depuis presque 70 ans au sujet des traités.

Je souligne en outre que des représentants des provinces et des territoires sont souvent invités à faire partie des délégations canadiennes qui négocient des traités portant sur des questions relevant de la compétence des provinces et des territoires afin qu'ils puissent défendre leurs points de vue et leurs intérêts.

• (1815)

Dans le contexte international difficile d'aujourd'hui, le Canada doit pouvoir compter sur un processus de conclusion de traités qui lui permette d'atteindre ses objectifs de politique étrangère et de faire face rapidement aux situations urgentes et changeantes. Les pratiques actuelles du Canada dans ce domaine, compte tenu de leur souplesse dont j'ai parlé plus tôt, répondent à ces impératifs.

En plus de ses autres failles, le projet de loi C-260 prévoit un processus beaucoup trop complexe et inefficace pour les consultations fédérales-provinciales en remplacement du processus de conclusion de traités qui, depuis de nombreuses années, sert bien le Canada et les Canadiens.

L'efficacité du Canada sur la scène internationale témoigne amplement de l'équilibre constitutionnel qui existe actuellement dans le processus de conclusion et de mise en oeuvre des traités, ainsi que du fait que nos pratiques bien établies sont les mieux adaptées aux besoins du Canada et qu'elles profitent à tous les Canadiens. En conséquence, je n'appuierai pas le projet de loi C-260.

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, je remercie la Chambre de cette occasion de participer à un débat sur les traités et les compétences qui interviennent lorsqu'il s'agit de conclure des traités. J'ai suivi le débat et j'ai l'impression de comprendre pourquoi le député a présenté le projet de loi.

Nombre d'entre nous ont dit ouvertement et clairement que les parlementaires souhaitaient participer davantage à l'élaboration des traités, être associés au droit de l'exécutif de conclure des traités bilatéraux, non seulement au stade de la ratification, mais aussi pendant l'élaboration. Beaucoup d'entre nous pensent que les traités de notre temps qui ont le plus d'influence auraient été bien meilleurs

s'il y avait eu une surveillance plus étroite et une participation plus poussée de la part des parlementaires avant qu'on n'appose une signature.

Je n'ignore pas que le jeu des compétences fédérales et provinciales prête aux complications. Il y a dans ce projet de loi des questions délicates qu'il faut aborder avec la plus grande prudence. Si nous voulons que les parlementaires participent davantage et aient davantage voix au chapitre, nous ne voulons pas pour autant gêner l'exercice des droits et pouvoirs du gouvernement fédéral, qui doit agir dans l'intérêt public. Nous ne voulons pas que notre intérêt nuise à l'intérêt commun de l'État-nation qu'est le Canada.

Nous savons que les traités sont des relations internationales. Celui auquel je pense le plus souvent depuis quelques années est le Traité des eaux limitrophes entre le Canada et les États-Unis. Il s'agit d'un des plus vieux traités conclus entre nos deux pays, et un des plus essentiels.

Comme nous le savons tous, à travers l'histoire, les droits relatifs aux eaux en aval se sont révélés d'une importance fondamentale dans le développement et le maintien des relations entre le Canada et les États-Unis. Même la Grande Charte, qui remonte à si longtemps, fait référence aux droits relatifs aux eaux en aval. Ils sont essentiels. De bons voisins doivent être attentifs aux droits et aux intérêts de leurs voisins en aval.

Des traités ont été établis. Plus récemment, des ententes commerciales ont été conclues sans que les parlementaires n'y aient grand chose à dire. Même compte tenu du processus de ratification, de nombreuses personnes estiment que nous pourrions tous bénéficier d'une plus grande participation des représentants élus, en plus de celle de l'exécutif.

Il appartient à l'État-nation du Canada de veiller à ce que ses provinces respectent les traités internationaux. Il est essentiel que les États-Unis surveillent de près leurs divers États afin qu'ils respectent les relations fondées sur les traités.

En ce qui concerne le Traité des eaux limitrophes de 1909, un État dissident, le Dakota du Nord, menace d'y contrevenir en détournant les eaux du lac Devils dans la rivière Sheyenne, qui se déverse dans la rivière Rouge et ensuite dans le lac Winnipeg. En plus de contrevenir aux lois de la nature dans la mesure ou l'échange d'eau entre bassins va à l'encontre du déroulement normal des choses et constitue un précédent dangereux, cette mesure est aussi une atteinte à notre souveraineté nationale.

Cette atteinte à nos droits relatifs aux eaux en aval a un effet dévastateur sur notre bien-être. Elle est aussi contre-nature. Elle aurait des conséquences catastrophiques sur l'environnement à cause des espèces invasives et du biote qui seraient introduits dans un tout autre écosystème, écosystème qui est distinct depuis la dernière période glaciaire. Des espèces uniques et distinctes ont évolué dans ces deux bassins hydrologiques.

• (1820)

Je ne saurais exagérer la gravité potentielle de cette catastrophe. Une fois qu'elles se trouvent dans le lac Winnipeg et le bassin hydrologique qui coule vers la baie d'Hudson, des espèces agressives, envahissantes pourraient aussi revenir en passant par toute la Saskatchewan et toute l'Alberta, car ce bassin hydrologique est un des plus grands au monde.

*Initiatives parlementaires*

Le bassin hydrologique qui coule dans toute la région de la baie d'Hudson pourrait être affecté par le biote, par les parasites qui, nous le savons, existent dans le lac Devils et n'existent nulle part ailleurs. Ce sont des parasites qui se collent par effet de succion sur les ouïes des poissons. Ce sont des parasites qui pourraient causer l'élimination de la plus grande zone de pêche en eau douce de toute l'Amérique du Nord. La plus grande zone de pêche en eau douce en Amérique du Nord, c'est le lac Winnipeg. Il est menacé. Si ce Traité des eaux limitrophes est violé, cela aura des conséquences environnementales et des conséquences économiques tout à fait réelles pour le Manitoba.

Aucune province ne devrait avoir trop de contrôle sur un traité national. C'est ce que je trouve critiquable dans le projet de loi dont nous débattons. Il y a de bonnes raisons pour qu'aucune province voyou et aucun État voyou ne puissent unilatéralement altérer ou compromettre des traités internationaux existant entre des États-nations. Il n'y a qu'un État-nation dont nous nous occupons au Parlement du Canada. C'est l'État-nation du Canada. Il n'y a rien d'autre. Je ne veux aucunement encourager ou prêter secours ou soutien à quiconque envisage un autre État-nation dans nos vénérables chambres.

Lorsque nous envisageons des traités, ce sont des traités entre l'État-nation du Canada et l'État-nation, dans le cas du Traité des eaux limitrophes, des États-Unis. Il se peut que l'illustration la plus éloquente des raisons pour lesquelles il ne devrait pas y avoir compétence provinciale sur les traités nationaux est ce qui se passe aujourd'hui au Dakota du Nord.

En voici un exemple. Cela nous arrive parce qu'un État voyou n'écoute pas son État-nation aux États-Unis. Dans l'État du Dakota du Nord, le gouverneur refuse avec entêtement de se conformer à un traité que son gouvernement national, qu'il devrait respecter, a conclu en 1909.

La question des traités n'est rien d'autre qu'une question de respect, dans le vrai sens du mot. Si nous respectons nos voisins, nous concluons un traité avec eux. C'est ainsi que les Autochtones en parlent, conclure un traité. Un traité n'est pas seulement un morceau de papier; conclure un traité, c'est un contrat. Ce n'est pas simplement un alignement de mots.

La manifestation concrète du traité est la plus petite partie de ce dernier. Le véritable élément d'un traité est la relation de confiance dans laquelle on s'engage. Il appartient au gouvernement fédéral de conclure ce traité au nom de toutes ses parties constituantes, les provinces. Cela dépend de la nation des États-Unis au nom de tous ses éléments constituants au sein d'un État fédéral.

Voilà pourquoi les États fédéraux sont ce qu'il y a de plus difficile à garder ensemble. Je suppose qu'il y a une bonne raison qui explique qu'il y ait moins de 20 États fédéraux, pays fédéraux dans le monde. Le fédéralisme est difficile dans le meilleur des cas. C'est un mélange de points de vue variés dans une coalition souple. Voilà ce qu'est le fédéralisme.

De mémoire récente, sur les 20 États fédéralistes, trois se sont éclatés: la Yougoslavie, l'Union soviétique et le Canada est venu très très près. Les fédérations sont des entités précieuses. Elles sont la réalisation d'une volonté collective de bâtir quelque chose de plus grand que la somme de ses parties. C'est quelque chose de précieuse que nous devrions tous traiter avec respect. Les traités devraient être respectés d'une nation à l'autre et on ne devrait pas permettre qu'ils soient diminués ou minés par une province ou un État voyou.

• (1825)

[Français]

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Le député qui a proposé la motion a un droit de réplique de cinq minutes pour clore le débat.

L'honorable député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia a la parole.

**M. Jean-Yves Roy (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ):** Monsieur le Président, en effet, j'aurais beaucoup à dire, car j'ai vraiment l'impression, à entendre les députés gouvernementaux et certains députés du Nouveau Parti démocratique, qu'ils n'ont pas lu le projet de loi. Je vous lis simplement l'article 3 du projet de loi C-260, qui contredit complètement la position du parti gouvernemental et du député de Winnipeg-Centre lorsqu'il vante le gouvernement fédéral:

Le gouvernement du Canada peut, sans consulter les gouvernements provinciaux [...]

Je répète:

Le gouvernement du Canada peut, sans consulter les gouvernements provinciaux, négocier et conclure un traité dans un secteur relevant exclusivement de la compétence législative du Parlement qui ne touche pas un secteur de compétence législative provinciale.

Nous n'avons jamais prétendu, dans ce projet de loi, contrairement à ce que j'ai entendu pendant une heure, empêcher le gouvernement fédéral de négocier et de conclure des traités qui sont de sa compétence. Ce que nous disons, c'est que lorsqu'il est question de compétences relevant exclusivement d'une province en vertu de la Constitution — je dis bien « en vertu de la Constitution » —, cette province ou ces provinces devraient avoir le droit de se prononcer.

Je vous donne un exemple très concret. Parlons de l'éducation. De qui relève l'éducation en vertu de la Constitution et de qui relève la culture en vertu de la Constitution, sinon des provinces?

Alors, on nous demande de donner au gouvernement fédéral le pouvoir de négocier des traités concernant l'éducation, la culture, la santé et d'autres domaines qui relèvent des gouvernements des provinces. Par conséquent, on n'a rien compris au projet de loi. Je demande donc qu'on le relise et qu'on le fasse de façon intelligente et non de façon partisane. Ainsi, on pourra revoir, comme cela est écrit dans ce projet de loi, ce que je viens de dire et de citer.

Nous n'avons aucune prétention quant au fait d'empêcher le gouvernement fédéral de signer des traités qui sont de sa compétence. Ce que nous souhaitons, c'est que les populations soient consultées et qu'il y ait une véritable démocratie. J'ignore dans quel monde certains députés vivent, mais qu'on se rende compte que, aujourd'hui, il est impossible d'avoir un traité secret et que la population ne soit pas consultée.

Je vous donne des exemples récents. On parle entre autres du traité de Maëstricht, de ce qui vient de se passer en France concernant la Constitution européenne. Les populations n'ont-elles pas été consultées? Oui, elles l'ont été. Que les Français et les Néerlandais aient répondu non, ce n'est que justice et démocratie. Voilà ce que c'est!

Comme je n'ai que cinq minutes, je voudrais conclure par une phrase. Tout ce que j'ai entendu de la part des députés de l'opposition — du gouvernement, excusez-moi, puisque je suis évidemment dans l'opposition.

**M. Pierre Paquette:** Les futurs députés de l'opposition.

*Initiatives parlementaires*

**M. Jean-Yves Roy:** Oui, les futurs députés de l'opposition, devrais-je dire. Je remercie mon collègue de Joliette.

Donc, tout ce que j'ai entendu de la part des députés du gouvernement, c'est que la démocratie est trop lourde; que c'est très difficile de consulter; et, en bon québécois, que cela peut nuire au secret du gouvernement fédéral. C'est ce que j'ai entendu. Toutefois, ne vit-on pas en démocratie? La population n'a-t-elle pas le droit d'être consultée? Ne serait-ce pas normal, lorsqu'on touche à la santé, à l'éducation et au portefeuille des citoyennes et des citoyens, que ceux-ci aient le droit d'être consultés. Il me semble que c'est cela, la démocratie et que c'est ce que le projet de loi nous demande de faire. Il me semble que c'est cela...

**Une voix:** C'est la monarchie absolue.

**M. Jean-Yves Roy:** Effectivement, cela ressemble à une monarchie absolue. C'est la cachette. C'est l'exécutif qui décide, qui négocie et qui, finalement, impose sa décision à toute la population.

Je vous donne un autre exemple dans la minute qu'il me reste. Dans les années 1980, je rappellerai aux députés d'en face que le gouvernement conservateur avait signé un accord de libre-échange. Il y a eu une campagne électorale portant sur cet accord. N'était-ce pas là une consultation de la population? Oui c'en était une.

Aujourd'hui, ce que je souhaite, c'est que nous ayons non pas des campagnes électorales portant sur les traités devant être signés, mais au moins une consultation et que cela aille même jusqu'au

référendum lorsque ce sont des traités qui touchent à l'ensemble de la population.

• (1830)

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** La période réservée au débat est expirée.

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mercredi 21 septembre 2005, juste avant la période prévue pour les affaires émanant des députés.

[Suite des délibérations au fascicule B]



## TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 23 juin 2005

<b>AFFAIRES COURANTES</b>					
<b>Les nominations par arrêtés en conseil</b>				M. Gauthier .....	7695
	M. LeBlanc .....	7687		M. Valeri .....	7695
<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>				M. Hill .....	7695
	M. LeBlanc .....	7687		Mme Davies .....	7695
<b>Les comités de la Chambre</b>				M. Bergeron .....	7696
<b>Transports</b>				M. Godin .....	7696
	M. Gallaway .....	7687		<b>Recours au Règlement</b>	
<b>Santé</b>				<b>Les remarques du député de Nepean—Carleton — Décision de la présidence</b>	
	M. Carrie .....	7687		Le Président .....	7696
<b>Pétitions</b>				M. Poilievre .....	7696
<b>Le mariage</b>				<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>	
	M. Lunney .....	7687		<b>La prolongation des travaux</b>	
<b>Les produits de santé naturels</b>				Motion .....	7696
	M. Lunney .....	7687		M. Boudria .....	7696
<b>L'autisme</b>				M. Hill .....	7697
	M. Lunney .....	7687		M. Jaffer .....	7697
<b>Le mariage</b>				M. Bagnell .....	7698
	M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands) .....	7688		M. Gauthier .....	7699
<b>Postes Canada</b>				M. Thibault (Nova-Ouest) .....	7701
	M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands) .....	7688		M. Hill .....	7701
<b>L'immigration</b>				<b>AFFAIRES COURANTES</b>	
	Mme Lavallée .....	7688		<b>Les comités de la Chambre</b>	
<b>Le Service correctionnel du Canada</b>				<b>Santé</b>	
	M. Vincent .....	7688		M. Carrie .....	7702
<b>Questions au Feuilleton</b>				Motion d'adoption .....	7702
	M. LeBlanc .....	7688		Adoption de la motion .....	7702
<b>Les comités de la Chambre</b>				<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>	
<b>Comptes publics</b>				<b>La prolongation des travaux</b>	
	M. Williams .....	7688		Motion .....	7702
<b>La prolongation des travaux de la Chambre</b>				Mme Davies .....	7702
<b>Motion portant que le débat ne soit plus ajourné</b>				M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	7705
	M. Valeri .....	7688		M. Lunney .....	7705
	Motion .....	7688		M. Gallaway .....	7706
	M. Hill .....	7688		M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands) .....	7707
	M. Komarnicki .....	7689		M. Devolin .....	7707
	M. Obhrai .....	7689		M. Bagnell .....	7708
	M. Watson .....	7689		M. Jaffer .....	7708
	M. Harris .....	7690		M. Szabo .....	7711
	M. Casson .....	7690		Mme Desjarlais .....	7712
	Mme Smith (Kildonan—St. Paul) .....	7690		M. Lunney .....	7712
	M. Fitzpatrick .....	7691		<b>DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS</b>	
	M. Stoffer .....	7691		<b>La Prestation nationale pour enfants</b>	
	M. Scheer .....	7691		Mme Boivin .....	7713
	M. Adams .....	7692		<b>La tournée estivale des barbecues</b>	
	M. Devolin .....	7692		M. Ritz .....	7713
	M. O'Brien .....	7692		<b>Les anciens combattants</b>	
	M. Warawa .....	7693		Mme Jennings .....	7713
	Adoption de la motion .....	7694			
<b>Initiatives parlementaires</b>					
<b>Un symbole pour la Chambre des communes— Décision de la présidence</b>					
	Le Président .....	7694			

<b>L'agriculture</b>	
M. Paquette.....	7713
<b>Le vol d'Air India</b>	
M. Malhi .....	7714
<b>La Fête nationale Historica</b>	
M. Vellacott .....	7714
<b>Le Club Lion de Blainville</b>	
Mme Bourgeois .....	7714
<b>Le vol d'Air India</b>	
M. Bains .....	7714
<b>Le congrès des producteurs de porc de l'Ontario</b>	
M. Schellenberger .....	7714
<b>Air India</b>	
Mr. Cullen (Etobicoke North).....	7715
<b>L'isolation à la Zonolite</b>	
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	7715
<b>La fête de la Saint-Jean-Baptiste</b>	
M. Lauzon .....	7715
<b>La fête nationale des Québécoises et des Québécois</b>	
Mme Guay .....	7715
<b>Le multiculturalisme</b>	
Mme Dhalla .....	7715
<b>Le vol d'Air India</b>	
M. Obhrai .....	7716
<b>Le vol d'Air India</b>	
Mme Fry .....	7716

## QUESTIONS ORALES

<b>Le budget</b>	
M. MacKay.....	7716
M. Valeri .....	7716
M. MacKay.....	7716
M. Goodale.....	7716
M. MacKay.....	7716
M. Goodale.....	7717
M. Hearn .....	7717
M. Goodale.....	7717
M. Doyle .....	7717
M. Goodale.....	7717
<b>La radiodiffusion</b>	
M. Gauthier .....	7717
Mme Frulla.....	7717
M. Gauthier .....	7717
Mme Frulla.....	7718
M. Kotto .....	7718
Mme Frulla.....	7718
M. Kotto.....	7718
Mme Frulla.....	7718
<b>La citoyenneté et l'immigration</b>	
M. Blaikie .....	7718
M. Volpe .....	7718
<b>Les anciens combattants</b>	
M. Blaikie .....	7718
M. Graham (Toronto-Centre).....	7718

<b>La citoyenneté et l'immigration</b>	
Mme Ablonczy .....	7719
M. Volpe .....	7719
Mme Ablonczy .....	7719
M. Volpe .....	7719
Mme Guergis .....	7719
Mme McLellan.....	7719
Mme Guergis .....	7719
Mme McLellan.....	7719
<b>L'agriculture</b>	
M. Bigras .....	7720
M. Dosanjh.....	7720
M. Bigras .....	7720
M. Dosanjh.....	7720
<b>L'industrie du textile</b>	
M. Crête .....	7720
M. Saada .....	7720
M. Crête .....	7720
M. Saada .....	7720
<b>La citoyenneté et l'immigration</b>	
Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells).....	7720
M. Volpe .....	7720
Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells).....	7721
M. Volpe .....	7721
M. Jaffer.....	7721
M. Volpe .....	7721
M. Jaffer.....	7721
Mme Stronach.....	7721
<b>L'agriculture</b>	
M. St. Denis.....	7721
M. Mitchell.....	7721
<b>Les transports</b>	
Mme McDonough.....	7721
M. Lapierre (Outremont).....	7722
Mme McDonough.....	7722
M. Lapierre (Outremont).....	7722
<b>Les anciens combattants</b>	
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	7722
M. Graham (Toronto-Centre).....	7722
<b>Partenariat technologique Canada</b>	
M. Rajotte.....	7722
M. Emerson.....	7722
<b>L'économie</b>	
M. Solberg .....	7722
M. Goodale.....	7722
M. Solberg .....	7722
M. Goodale.....	7723
<b>La justice</b>	
Mme Lalonde.....	7723
M. Cotler .....	7723
Mme Lalonde.....	7723
M. Cotler .....	7723
<b>La santé</b>	
M. Fletcher .....	7723
M. Graham (Toronto-Centre).....	7723
M. Fletcher .....	7723
M. Graham (Toronto-Centre).....	7723

<b>La défense nationale</b>	
M. Khan .....	7723
M. Graham (Toronto-Centre) .....	7724

<b>Le vol 182 d'Air India</b>	
Mme McLellan .....	7724
M. MacKay .....	7724
M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) .....	7725
M. Julian .....	7725

<b>Les travaux de la Chambre</b>	
M. Hill .....	7726
M. Valeri .....	7726

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>La Prolongation des travaux</b>	
Motion .....	7726
M. Simard (Saint Boniface) .....	7726
M. Williams .....	7729
M. Scheer .....	7729
M. Prentice .....	7730
M. Bagnell .....	7733
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands) .....	7734
M. Silva .....	7734
M. Epp .....	7735
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands) .....	7735
M. Bagnell .....	7736
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands) .....	7736

M. Epp .....	7736
Mme Wasylcia-Leis .....	7736
Mme Smith (Kildonan—St. Paul) .....	7737
M. Christopherson .....	7738
M. Scheer .....	7739
M. Bagnell .....	7740

### SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Proulx) .....	7740
--	------

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>La prolongation des travaux</b>	
Motion .....	7741
M. Komarnicki .....	7741

### INITIATIVES PARLEMENTAIRES

<b>Loi sur les traités</b>	
Projet de loi C-260. Deuxième lecture .....	7744
M. Paquette .....	7744
M. Lee .....	7745
Mme McDonough .....	7746
M. Boudria .....	7747
Mme Ratansi .....	7748
M. Martin (Winnipeg-Centre) .....	7749
M. Roy .....	7750
Report du vote sur la motion .....	7751

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**





CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 140 • NUMÉRO 122 • 1<sup>re</sup> SESSION • 38<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

Le jeudi 23 juin 2005  
Partie B

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 juin 2005

[Suite des délibérations consignées à la partie A]

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

#### LA PROLONGATION DES TRAVAUX

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Il restait la période des questions et observations au député de Souris—Moose Mountain.

● (1830)

**L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très heureux que le député ait inclus des remarques philosophiques dans son discours. J'aimerais paraphraser l'une d'entre elles. Il a essentiellement dit que, lorsqu'un parti de l'opposition travaille pour ses propres intérêts, lorsque celui-ci n'a ni vision ni plan, il n'existe plus d'opposition.

En un sens, beaucoup de gens sont d'avis que c'est le cas depuis six mois à la Chambre, tout au moins jusqu'à il y a deux semaines. Il n'y a pas eu, de ce côté là de la Chambre, une opposition qui posait des questions sur les ministères et les sociétés d'État. Il n'y a pas eu de questions sur les affaires étrangères, les anciens combattants, les mineurs, l'assurance-emploi, la défense nationale, les agriculteurs, la dette nationale, les réductions d'impôt pour les pauvres, le développement régional, le programme des sans-abri, le transport en commun, l'environnement, le rôle du Canada en tant que gardien de la paix, les gaz à effet de serre, les services correctionnels, le bois d'oeuvre, la culture, le budget, l'impôt, les pêches, les personnes handicapées, le Darfour, les troupes en Afghanistan, l'aide étrangère ou les peuples autochtones.

S'il est si important d'avoir une vision ou un plan, comment se fait-il qu'au cours des six derniers mois l'opposition conservatrice n'ait pas parlé des choses qui feraient partie de son plan ou de sa vision? Pourquoi l'opposition officielle n'a-t-elle pas parlé de choses qui sont importantes pour les Canadiens, afin qu'il y ait de nouveau une opposition de ce côté là de la Chambre?

**M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC):** Monsieur le Président, je ne sais pas d'où sort le député. S'il avait suivi, il aurait entendu toutes les suggestions pleines de bon sens qui sont venues de députés de notre parti.

Tout d'abord, un bon gouvernement qui gouverne avec prudence suit un plan; il sait où il va et ne dépense pas à tort et à travers. Un député de notre parti a fait remarquer hier que, aux yeux des libéraux, plus ils dépensent, plus ils ont grand coeur, peu importe où va l'argent.

J'aimerais poser une question. Les agriculteurs de la Saskatchewan traversent actuellement une des pires crises qu'ils aient jamais connues. Ils ne s'en sortent pas trop mal, en dépit de ce que le gouvernement n'a pas fait pour eux. Ils survivent en cumulant deux emplois. L'épouse travaille, le mari travaille, et les enfants travaillent. Ils ne pourraient pas y arriver autrement, parce que le gouvernement les a négligés.

Notre parti a fait savoir qu'il mettrait au point un programme à l'intention des agriculteurs. Quelle place fait-on aux agriculteurs dans le projet de loi C-43? C'est à peine si on les y mentionne. Quand ils ont été aux prises avec la crise de la vache folle et que la frontière a été fermée, ils se sont tournés vers le gouvernement pour que celui-ci les guide. Qu'a fait le gouvernement? Il espérait désespérément que la frontière rouvre comme par enchantement, sans qu'il doive lever le petit doigt.

Le gouvernement a concocté cette entente avec le NPD dans l'unique but de rester au pouvoir. Le projet de loi C-48 ne reflète aucune vision. Les libéraux ont demandé aux néo-démocrates ce qu'il faudrait pour acheter leur appui. Le coût a été de 250 millions de dollars pour chaque vote. Est-ce là faire preuve de vision? Est-ce là ce qu'on appelle une politique? Non. Qu'a-t-on fait de la crise agricole lorsqu'on a conclu cette entente? Quelle est la position du NPD en ce qui concerne les agriculteurs de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba? Leurs préoccupations sont-elles importantes?

Le gouvernement n'est pas guidé par une philosophie ou par des principes, mais bien par ce dont il a besoin pour s'accrocher au pouvoir. C'est aussi simple que cela. Quels que soient les moyens à prendre, quel que soit le coût, il n'hésitera pas. Ceux qui font ce genre de chose en secret s'exposent à des sanctions criminelles. Le gouvernement utilise des sommes d'argent énormes pour demeurer au pouvoir, et il le fait ouvertement, devant la Chambre.

Les agriculteurs de la Saskatchewan n'ont pas eu la vie facile. Il y a eu 46 ventes aux enchères en mars de cette année dans ma circonscription. Les agriculteurs sont acculés à la faillite. Un agriculteur de la cinquième génération qui a cinq filles a dû vendre sa ferme. Il n'a pas pu passer le flambeau à ses enfants à cause des pertes qu'il a subies dans le secteur de l'élevage bovin au cours des deux dernières années; il a perdu 100 000 \$ par année.

Le gouvernement n'a pas le courage de défendre les agriculteurs, de dire qu'il est prêt à les aider parce qu'ils ne sont pas à l'origine de cette crise. L'origine de cette crise va bien au-delà des frontières de la Saskatchewan et du Manitoba. Que faisait le gouvernement? Il était en train de concocter une entente avec le NPD pour sauver sa peau pendant que les agriculteurs de la Saskatchewan travaillaient 12 heures par jour. Tous les membres de la famille devaient travailler pour survivre.

*Initiatives ministérielles*

Nous ferions les choses différemment. Nous ferions en sorte qu'ils soient protégés. Ils bénéficieraient d'un soutien. En fait, lorsque la crise de l'ESB est survenue, que faisait le gouvernement? Il aurait dû faire signe au département d'Agriculture des États-Unis et lui dire que, du point de vue scientifique, il n'y avait aucune raison de fermer la frontière. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté ces preuves au département d'Agriculture américain? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas insisté pour que le département d'Agriculture explique ces motifs dans sa décision? En raison de l'absence de ces motifs et du manque de diligence raisonnable du gouvernement canadien, le juge du Montana a pu prendre la décision qu'il a prise. Rien ne pouvait l'empêcher d'accorder une injonction.

Ce groupe de libéraux faisait de la politocaille alors qu'il aurait dû faire preuve de diligence raisonnable et s'efforcer d'assurer l'ouverture de la frontière. S'il n'y était pas parvenu, il aurait dû investir des fonds dans le secteur secondaire, dans les abattoirs et dans la commercialisation et la transformation. C'est ce que nous ferions, et nous veillerions à ce que cela soit fait. Deux années se sont écoulées. Je demanderais au député de se rendre dans ma circonscription pour voir si la situation progresse, si des fonds ont été investis dans ce secteur. Il n'y a rien. Notre parti changerait cela.

Nous parlons de logement et de sans-abri. Selon un rapport, il y a plus de sans-abri aujourd'hui que lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir. Le gouvernement a dépensé 1 milliard de dollars et n'a pas construit une seule unité de logement abordable. Selon le ministre, cet argent a été investi dans l'entretien, ce qui est impossible à comptabiliser. Combien d'autres habitations ont été construites depuis le début?

• (1835)

Nous investirions des fonds dans des choses concrètes, qui ne sont pas du gaspillage. Les fonds que le gouvernement a investis sont de l'ordre de 60 000 \$ à 80 000 \$ par logement, alors que ce devrait être beaucoup moins.

Par exemple, lorsqu'on a interrogé le ministre à propos du budget sur le logement, il s'est dit disposé à dépenser les 2,6 milliards de dollars sans tenir compte du fait que le logement relevait des provinces. Peu importe si les provinces allaient de l'avant ou non, il allait les dépenser de toute façon. Il n'avait pas encore dépensé les 700 millions de dollars qui se trouvaient dans les coffres et qui avaient été prévus dans les budgets précédents. On aurait pu croire qu'il aurait au moins dépensé ces fonds comme il convient, avant d'être disposé à dépenser ces 2,6 milliards de dollars. Il est facile de dépenser de l'argent.

Si nous donnons à quelqu'un 2,5 milliards de dollars et que nous lui disons de les dépenser, il le fera. Atteindra-t-il un bon équilibre? Atteindra-t-il les résultats nécessaires avec ces fonds? C'est une autre question.

• (1840)

**M. Borys Wrzesnewskyj (Etoibicoke-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, j'assimile le discours du député d'en face à du révisionnisme conservateur.

Le député se demande ce que nous faisons. Que faisaient les conservateurs lorsque, au début, ils ont donné leur bénédiction au budget? Que faisait le chef de l'opposition lorsqu'il a quitté la Chambre, qu'il est allé rencontrer les représentants de la presse et qu'il était extrêmement optimiste? Le budget lui plaisait.

Ce qui lui plaisait dans le budget et ce dont il parlait constamment, c'étaient les baisses d'impôt à l'intention des sociétés. Que faisaient les conservateurs? Ils concluaient leur marché avec les sociétés

canadiennes. Ce qui les a réellement contrariés, c'est que cette somme de 4,5 milliards de dollars...

**M. David Anderson:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous prierais de demander au député de tenir des propos pertinents. Je sais que les libéraux ne sont pas intervenus de tout l'après-midi. Ils ne savent probablement pas que nous discutons de la motion n° 17, et non pas du projet de loi C-43, qui est déjà...

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Je remercie le député de rappeler cela à la Chambre. Je crois toutefois comprendre que le député d'Etoibicoke-Centre s'apprêtait à parler de la motion n° 17.

**M. Borys Wrzesnewskyj:** Monsieur le Président, j'allais justement le faire. Je répondais à une question du dernier intervenant qui se demandait ce que faisait le gouvernement.

Voici la question que je lui pose: Que faisaient-ils? C'est du révisionnisme conservateur. De toute évidence, cette préoccupation est nouvelle. À cause d'une anomalie dans les sondages, les conservateurs se sont ravisés et ont laissé tomber leurs amis, les dirigeants d'entreprises.

**M. Ed Komarnicki:** Monsieur le Président, je parlais des agriculteurs et de ce que vous avez fait ou n'avez pas fait pour eux. Vous étiez prêts à...

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne doit pas oublier qu'il doit s'adresser à la présidence.

**M. Ed Komarnicki:** Monsieur le Président, mon vis-à-vis a payé 250 millions de dollars par vote pour s'accrocher au pouvoir. C'est tout.

Pour ce qui est de la partie concernant les entreprises, je renvoie le député à ce que son propre ministre des Finances a déclaré lorsque le projet de loi a été étudié à la Chambre. Mais ce n'est pas de cela dont nous discutons aujourd'hui. Nous discutons d'une motion qui mettra fin au débat sur la question de savoir si nous devrions siéger plus longtemps oui ou non, et cela constitue un affront à la démocratie. Aucune urgence et aucune question d'intérêt public ne justifie que l'on fasse adopter les projets de loi C-48 et C-38 de force.

Le projet de loi C-48 ne sera pas mis en oeuvre avant août 2006. Où est l'urgence? Il n'y en a pas, mais les libéraux essaient de faire croire que le projet de loi C-48 est une question d'intérêt public alors que tout ce qu'ils veulent réellement, c'est nous forcer à adopter le projet de loi C-38, sur les mariages homosexuels, auquel personne au Canada ne tient particulièrement. Ils veulent tout simplement respecter leur partie de l'accord qu'ils ont conclu en pleine nuit avec le NPD afin de rester au pouvoir.

Je vous rappelle que, lorsque le chef néo-démocrate tâtait le terrain, le ministre des Finances a déclaré que l'on ne pouvait absolument rien changer au budget. Le chef néo-démocrate a alors demandé si le ministre changerait d'idée. Celui-ci a répliqué qu'il ne ferait que des modifications mineures à son projet de loi et qu'il n'y apporterait aucune modification de fond.

Le NPD a continué son travail exploratoire et a demandé au ministre des Finances s'il envisagerait de faire un peu plus. Les néo-démocrates ont mentionné les allègements fiscaux accordés aux entreprises afin de créer des emplois et de stimuler les investissements.

Voici ce que le ministre des Finances a répondu:

Monsieur le Président, cela équivaut à nous demander si nous sommes prêts à agir à l'aveuglette. Bien franchement, aucun ministre des Finances responsable ne répondrait à une telle question.

*Initiatives ministérielles*

Si le député a une proposition sérieuse à faire, je l'invite à m'en faire part. Je l'examinerai avec le soin qu'elle mérite. Toutefois, je tiens à lui dire que les changements apportés à l'impôt sur les sociétés visent à faire en sorte que les emplois restent au Canada.

Qu'est-ce qu'ils ont contre les emplois? Personne n'a rien contre le fait que des emplois restent au Canada.

• (1845)

**L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie les députés de leurs félicitations à l'occasion de mes fiançailles à Melissa Craig, du Yukon. Malheureusement, c'est probablement la dernière fois que les députés m'applaudiront ce soir.

Premièrement, je réponds à quelques questions que le dernier intervenant a soulevées. Le logement abordable est l'une de ces questions. Le député a laissé entendre que le gouvernement ne faisait rien dans ce dossier. Cependant, nous avons investi 1,9 milliard de dollars par année pour appuyer 640 000 familles qui occupent actuellement des logements sociaux.

En 2001, nous avons ajouté 680 millions de dollars sur cinq ans pour augmenter le nombre de logements abordables disponibles. Je ne dirais pas que ce n'est rien. Cette mesure a connu un tel succès que, en 2003, le gouvernement a injecté 320 millions de dollars additionnels. Il a également investi 128 millions de dollars dans des programmes de rénovation, qui, en passant, sont très populaires dans ma circonscription. Au chapitre du logement abordable, le gouvernement intervient activement depuis l'an 2000 et a investi près de 3 milliards de dollars.

La deuxième question que le député a soulevée est celle de l'agriculture. Je suis ravi qu'il en parle. À maintes reprises, les députés de l'opposition ont digressé lorsque le gouvernement parlait d'agriculture. Je suis convaincu que nombre de ces députés représentent des secteurs ruraux. Ils devraient comprendre les programmes que le gouvernement du Canada met à la disposition des agriculteurs.

Toutefois, certains de ces députés ont laissé entendre qu'il n'y avait absolument aucun programme, notamment le député ontarien. Je ne sais pas s'ils étaient absents lorsque le gouvernement a annoncé l'injection de 1 milliard de dollars, peu de temps après le dépôt du budget, précisément pour la collectivité agricole de la circonscription du député, en Ontario.

En 2005, nous avons versé 144 millions de dollars au titre du Programme de paiements relatifs au revenu agricole. En 2004, nous avons versé 137 millions de dollars dans le Programme d'aide transitoire à l'industrie. En 2003-2004, nous avons versé 192 millions de dollars à la suite de demandes présentées dans le cadre du programme d'Assurance-production. En 2004, nous prévoyions verser 45 millions de dollars aux producteurs. En 2004 toujours, nous avons versé des avances de fonds sans intérêt totalisant 236 millions de dollars dans le cadre du Programme d'avances printanières. Les 2 et 3 mars de cette année, nous avons pris la décision de permettre aux producteurs de retirer les fonds qu'ils avaient versés dans le PCSRA et qui dépassaient le tiers requis. Nous évaluons les montants retirés par les producteurs à 160 millions de dollars. Nous avons versé 53,6 millions de dollars dans le cadre du Programme d'aide aux producteurs de tabac.

Le 1<sup>er</sup> avril, nous avons annoncé le financement des activités de gestion de l'environnement à hauteur de 57 millions de dollars. Le financement annuel de la recherche dans le domaine de l'agriculture s'élève à 70 millions de dollars. Nous venons d'annoncer l'injection de 9,4 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans dans le volet science et innovation du CSA, et ce, seulement pour une province.

Les producteurs de partout au Canada ont également accès à la stratégie de repositionnement, dont le financement s'élève à 488 millions de dollars. Nous avons également versé 50 millions de dollars à la Canadian Cattlemen's Association.

S'ils veulent avoir une certaine crédibilité, les députés de l'opposition devraient reconnaître l'existence de programmes pour leurs électeurs et s'assurer qu'ils y ont accès. Ils pourraient se servir de cela comme point de départ pour critiquer et proposer des améliorations.

Nous sommes ici pour débattre la motion n° 17, qui vise à prolonger les travaux de la Chambre. Elle ne précise pas en quoi consisteront ces travaux, mais elle prévoit notre retour à la Chambre la semaine prochaine et la prolongation de nos séances jusqu'à minuit, comme cette semaine, afin que nous puissions régler d'importants dossiers.

Le leader parlementaire et notre whip ont dit très clairement que nos deux priorités sont le projet de loi C-38 et le projet de loi C-48. Ces deux projets de loi ont alimenté les discussions cet après-midi et à bien d'autres occasions.

J'aimerais faire un bref commentaire sur ce que signifierait l'adoption de la motion ce soir. Contrairement à notre retour à la maison, et je sais que nous aimerions tous retourner dans nos circonscriptions, où d'importants travaux nous attendent...

**Une voix:** Vous le premier.

**L'hon. Larry Bagnell:** Oui, moi en particulier. Cependant, nous avons des choses importantes à faire ici. J'interviendrai donc en faveur de la mesure, malgré le fait que j'aimerais mieux être à la maison avec ma fiancée.

• (1850)

L'opposition a laissé entendre que l'intérêt public n'est pas en cause et qu'il n'y a pas urgence justifiant que nous restions ici. Tout dépend de la perception qu'on a du projet de loi C-38. Tous les députés s'entendent, j'en suis sûr, sur le fait que le mariage entre personnes de même sexe fait l'objet d'un débat passionné au pays. Les tenants des deux côtés du dossier ont des opinions bien arrêtées. Tous les députés, à mon avis, ont des électeurs qui défendent l'une ou l'autre des deux positions et des électeurs qui ont des idées très tranchées à ce sujet.

Nous avons eu un long débat à la Chambre. Nous avons tous reçu énormément de correspondance de nos électeurs et nous avons tous discuté abondamment du dossier avec eux au cours de la dernière année. En fait, les conservateurs et le député indépendant d'en face nous ont parlé des nombreux témoignages reçus et du long débat tenu au comité.

Comme nous avons toute cette information, je ne crois pas qu'aucun député veuille maintenir l'actuelle division qui règne au pays. Nous avons tous entendu différents sons de cloche. Les députés ont parlé à ceux qu'ils voulaient parler et ils peuvent maintenant se prononcer. Nous devons boucler le dossier et permettre à tous de voter selon leur conscience d'après ce qu'ils ont retiré du débat.

La deuxième raison de ne pas attendre, selon moi, c'est que les décisions des tribunaux ont fait en sorte que certains ne sont pas traités comme les autres. Le projet de loi y mettrait bon ordre, car tous les Canadiens seraient traités de la même manière.

### Initiatives ministérielles

Ce n'est peut-être pas important pour ceux qui ne sont pas concernés, mais ce l'est pour ceux qui, par suite des décisions des tribunaux, estiment ne pas avoir droit à l'égalité. L'égalité est un principe très important dans notre pays. Je ne peux concevoir que l'opposition ne soit pas d'accord avec moi pour dire que tous les Canadiens doivent être traités également et que cela doit se faire le plus rapidement possible. Nous avons eu un long débat, nous sommes prêts à voter et nous devrions le faire.

Je ne suis pas le seul de cet avis. Dans l'*Ottawa Citizen* d'aujourd'hui, on lit ceci:

Les conservateurs ne nuisent qu'à eux-mêmes. Ont-ils perdu la tête? Ils devraient réclamer qu'on en finisse rapidement avec le projet de loi sur les mariages homosexuels. Il vaudrait mieux qu'ils entreprennent au plus tôt la tournée des barbecues et liquident ce dossier embarrassant au plus tôt, avant le déclenchement des élections. Ils devraient se taire et manifester leur opposition politique selon les usages démocratiques normaux: en votant contre le projet de loi à la première occasion.

Je voudrais maintenant dire un mot du projet de loi C-48. C'est probablement le premier projet de loi que la motion n° 17 nous permettra d'aborder à la Chambre. En fait, dès ce débat-ci terminé, nous en reprendrons l'étude.

Il ne faudrait pas que le public pense que nous n'avons pas eu un long débat sur ce projet de loi. Il comprend quatre éléments, notamment l'injection de fonds dans les transports en commun. Comme la Chambre le sait, les libéraux ont toujours favorisé les transports en commun, l'aide à l'étranger, le logement et l'éducation postsecondaire. Il y aura une injection de fonds qui ne représente que 1 p. 100 du budget, ce qui n'est pas très élevé.

Nous avons eu un long débat sur la question. Il ne faudrait pas faire croire le contraire, mais dire qu'il est temps de conclure. Je dirais que ces quatre éléments, dans n'importe lequel de nos budgets et celui sur lequel les conservateurs ont déjà voté, le projet de loi C-43, ne représentent pas plus de 1 p. 100. Le débat qui a déjà eu lieu a déjà duré autant que tous ceux que nous avons pu tenir sur 1 p. 100 d'un budget.

Le plus grand perdant dans tout cela, c'est le Bloc québécois. Sa position m'attriste et je ne suis pas certain d'en comprendre les raisons. Comment les députés du Bloc peuvent-ils être contre ce qu'ils appuyaient auparavant? Comment peuvent-ils se joindre aux conservateurs pour refuser des dépenses qu'ils trouvaient tout à fait acceptables auparavant?

Comment pourront-ils aller de maison en maison, lors de la prochaine campagne électorale, pour dire aux gens que le smog nous envahira toujours plus? Comment peuvent-ils dire aux gens qu'ils doivent prendre un vieil autobus ou payer un tarif plus élevé parce que le Bloc préfère qu'Ottawa garde l'argent destiné au transport en commun au Québec? Comment peuvent-ils voter contre ce projet de loi? Comment peuvent-ils dire aux gens qu'ils ont été très généreux lorsque le tsunami a frappé, mais que maintenant, le Bloc ne veut pas que le gouvernement du Canada accorde de l'aide extérieure? Comment peuvent-ils se joindre aux conservateurs pour refuser de dépenser de l'argent en aide extérieure?

Que diront les députés du Bloc lorsqu'ils se retrouveront dans un refuge ou dans un appartement et qu'une famille leur fera part de son souhait d'avoir sa propre maison? Comment pourront-ils dire à cette famille qu'Ottawa voulait accorder davantage d'argent pour le logement abordable, mais que le Bloc a dû malheureusement voter avec les conservateurs et que l'argent n'est donc pas disponible au Québec.

● (1855)

Lorsque les députés du Bloc se rendront dans une autre maison, où ils trouveront quelques adolescents souhaitant aller à l'université, ils leur diront que les frais de scolarité auraient pu être moins élevés. Ils leur diront que le gouvernement voulait fournir plus d'argent pour réduire les frais de scolarité, dans le projet de loi C-48, mais que le Bloc n'a pas pu se résoudre à appuyer ce projet de loi. Ils devront dire qu'ils ont choisi de voter avec les conservateurs pour qu'on ne consacre pas davantage d'argent à l'éducation postsecondaire.

Les députés du Bloc se sont montrés astucieux au cours du débat sur le projet de loi C-48, jusqu'à maintenant, puisqu'ils n'ont pas essayé de justifier leur opposition à ces mesures. Ils ont laissé les conservateurs faire flèche de tout bois, mais aujourd'hui, le leader parlementaire du Bloc, pour lequel j'ai un grand respect et qui est un grand orateur, l'un des meilleurs à la Chambre, a fait toutes sortes de contorsions. Il s'est efforcé d'inventer bien en retard des raisons justifiant l'opposition du Bloc à ces mesures.

Les conservateurs et les néo-démocrates ont au moins essayé de conclure un accord avec notre parti pour pouvoir voter pour le budget, mais les retardataires n'ont pu avoir d'influence et ils essaient, à la dernière minute, de fabriquer de toutes pièces des raisons pour justifier leur vote contre ces mesures.

J'encourage le Bloc à revoir les principes qui animaient un grand nombre des Québécois qui ont voté pour eux qui, à une certaine époque, étaient fiers de leurs députés. Je rappelle que ce n'est pas seulement moi qui le dis. Le premier ministre du Québec et un grand nombre de maires de la province ont demandé au Bloc québécois de voter pour le projet de loi C-48, compte tenu de ce qu'il apporterait au Québec.

J'aimerais donner lecture d'un passage d'un quotidien du Québec, *La Gazette de Montréal*.

Le Bloc s'oppose à un projet de loi qui prévoit injecter de l'argent au Québec. Pourquoi? Le problème, c'est que le Bloc s'est allié au Parti conservateur pour s'opposer à une partie de ce financement. C'est bizarre. Au moment où le Québec manque désespérément d'argent, un parti dont la seule raison d'être est de servir les intérêts de la province s'oppose bec et ongles à l'attribution de cet argent. Si Gilles Duceppe arrive à ses fins, ce financement supplémentaire ne se matérialisera jamais. Je ne comprends pas la logique du Bloc. S'il est adopté, le projet de loi C-48 permettra d'injecter de l'argent dans de nombreuses causes que le Bloc appuie, en plus des transports en commun, notamment le logement abordable et l'aide étrangère. Pourtant, le Bloc continue de s'opposer au projet de loi. Un coup de fil au bureau de Duceppe...

**M. Kevin Sorenson:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député siège depuis assez longtemps pour savoir qu'il ne peut utiliser le nom de Gilles Duceppe.

**L'hon. Larry Bagnell:** Je suis désolé, monsieur le Président.

Un appel au bureau du [chef du Bloc] ne nous a rien appris de plus.

Afin que les conservateurs ne se sentent pas oubliés, l'auteur de l'article les a aussi mentionnés:

Il vaut également la peine de parler de la logique des conservateurs. Selon eux, il n'y a rien dans le projet de loi C-48 qui avantagerait Montréal ou une autre ville canadienne. Cette affirmation est ridicule.

Je parlerai de l'ensemble du projet de loi C-48. Le député de Calgary-Centre a laissé entendre un peu plus tôt qu'il s'agissait de dépenses sans représentation. Nous allons voter ce soir pour décider si nous allons ou non poursuivre le débat sur ce projet de loi. Je ne comprends pas que des députés puissent prétendre que la représentation fait défaut à ce projet de loi, car il fera l'objet d'un vote au Parlement.

*Initiatives ministérielles*

Je tiens à parler de la façon dont le projet de loi C-48 a vu le jour. Comme tout le monde le sait, le gouvernement est minoritaire. Les Canadiens ont dit aux libéraux qu'ils pouvaient gouverner en partenariat avec un autre parti pour réaliser tout ce qu'ils voulaient faire. Ils ne nous ont pas donné le droit de tout faire par nous-mêmes. Nous avons dû convaincre un autre parti. C'est notre façon de faire.

À l'origine, les conservateurs ont voté en faveur du projet de loi C-43, qui contient un grand nombre de mesures. Forts de leurs 99 membres, les conservateurs avaient beaucoup d'influence et ils ont choisi de l'exercer. Par la suite, pour une raison quelconque, ils ont choisi de cesser d'appuyer le projet de loi, et nous avons donc dû solliciter l'appui d'un autre parti. Je conçois qu'ils puissent être légèrement contrariés d'avoir, avec leurs 99 voix, été déclassés par un parti qui ne compte que 19 députés. Il nous a fallu trouver la façon de faire adopter le projet de loi puisque la population du Canada nous avait signifié qu'il nous fallait l'accord de deux partis.

Le budget libéral d'origine correspondait à un plan, et nous avons élargi les dépenses dans certains domaines prioritaires. Il ne s'agit pas d'un plan conçu du jour au lendemain. Son élaboration a commencé au moment où le premier ministre actuel est devenu le chef du parti. Il a énoncé comme objectifs prioritaires les fondements sociaux, l'apprentissage continu, la place du Canada dans le monde et le programme des municipalités. C'est avec une grande intégrité qu'il a transposé ces objectifs dans le discours du Trône.

Le député de Calgary-Centre-Nord a demandé plus tôt aujourd'hui eu quoi le contenu du projet de loi correspondait à celui du discours du Trône. Tous ces éléments étaient dans le discours du Trône. Tout cela fait partie de notre philosophie. En toute intégrité, le premier ministre a transposé ces promesses dans le budget.

Il faut reconnaître au NPD le mérite de nous avoir incités à accélérer, dans ce plan particulier, les dépenses dans ces secteurs. Je le répète, ces postes de dépense ne représentent que 1 p. 100 du budget. Il s'agit d'objectifs prioritaires, et nous sommes heureux d'avoir la capacité financière de les appuyer davantage que nous ne l'avions prévu à l'origine tout en maintenant un excédent et en continuant à rembourser la dette.

Comme l'ont mentionné les députés d'en face, cette mesure budgétaire tient sur deux pages. Les députés de l'opposition laissent entendre qu'il y a là irresponsabilité financière, mais leurs insinuations ne tiennent pas la route compte tenu des bons résultats financiers du gouvernement. Nous avons hérité d'une lourde dette et nous avons renversé la tendance. Nous sommes en tête de peloton parmi les pays du G7.

Sans m'attarder sur le fait que nous sommes les chefs de file à l'échelle mondiale en matière de responsabilité financière, je vais tout de même aborder un aspect dont on n'a pas encore fait mention. Certains conservateurs ont laissé entendre que nous avions perdu la maîtrise des dépenses de programmes. Or, nos dépenses de programmes à l'heure actuelle et dans nos prévisions budgétaires sont très proches de 12 p. 100 du PIB. Dans les années de gouvernement conservateur, elles étaient à leur plus bas à 15 p. 100, et à leur plus haut, à 18 p. 100. Ainsi, nos dépenses de programmes sont moins élevées et nous les maîtrisons beaucoup mieux que jamais les conservateurs ne l'ont fait dans leurs budgets.

• (1900)

Une des observations que nous entendons souvent, c'est que le budget n'a que deux pages. J'ai deux choses à dire cet égard. D'abord, comme je l'ai dit, pour un si faible montant, 1 p. 100 du budget que les conservateurs ont appuyé, pour tout budget conservateur ou tout

budget en général, peut-être que deux pages, c'est assez à lire pour l'opposition.

Le député de Cypress Hills—Grasslands a pris la parole il y a quelques minutes en brandissant le projet de loi C-48. Il a dit qu'il n'y avait rien dans ce projet de loi au sujet du transport en commun et que le projet de loi ne tenait que sur deux pages. Il m'a demandé et a demandé à un autre député libéral qui avait pris la parole de s'excuser d'avoir soulevé la question du transport en commun. Permettez-moi de citer l'alinéa 2(1)a) du projet de loi: « [...] notamment pour les systèmes de transport en commun [...] ».

Dans les quelques instants qu'il me reste, je voudrais parler des autres raisons pour lesquelles les conservateurs estiment qu'ils ne devraient pas voter en faveur du projet de loi C-48 maintenant. Nous avons entendu dire que le monde s'effondrerait à cause des nombreuses dépenses prévues dans le projet de loi. Certains députés ont dit qu'il serait financièrement irresponsable de faire toutes ces dépenses.

Puis, le député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam et la députée de Winnipeg-Nord ont confirmé que cela ne représentait que 1 p. 100 du budget. Après avoir affirmé que les dépenses prévues dans le projet de loi C-48 allaient entraîner un désastre financier, les conservateurs ont fait volte-face et soutenu que les fonds ne seraient jamais affectés.

Aucun conservateur, ou presque, ne s'est opposé à ce que des fonds soient consacrés au transport en commun, à l'aide étrangère, au logement et à l'éducation postsecondaire. C'est tout à l'honneur des conservateurs. Peut-être que la meilleure chose pour le pays et les conservateurs, et la pire pour les libéraux, serait que les conservateurs votent en fait en faveur du projet de loi C-48. Cela montrerait que l'opposition croit aux mêmes choses que les Canadiens: l'assainissement de l'air, l'aide étrangère, le logement et l'éducation postsecondaire. Seul le Bloc voterait contre tout cela.

Cela insufflerait une nouvelle vie aux conservateurs, ce qui serait mauvais pour nous, mais cela serait favorable aux Canadiens et entraînerait la fin de l'alliance entre les conservateurs et les séparatistes, ce sur quoi une vaste majorité de députés seraient d'accord.

Pour toutes ces raisons, j'implore les députés de l'opposition de regarder dans leur âme et conscience, de songer à leurs principes et d'envisager de voter en faveur des éléments importants de ce budget.

• (1905)

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Yukon de ses paroles édifiantes. C'est toujours un plaisir d'entendre quelqu'un d'aussi cultivé que mon collègue de Yukon nous faire part de ses opinions avec tant d'éloquence.

J'aimerais qu'il nous fasse part de ses opinions à propos d'un aspect de ce qu'on appelle le budget mieux équilibré du NPD, aspect dont on ne parle pas assez souvent. Il s'agit de celui dont je suis le plus fier et qu'on ne trouve pas vraiment dans le projet de loi C-48, mais plutôt dans le projet de loi C-55: le fonds de protection des salaires.

Le fonds de protection des salaires des travailleurs faisait partie des négociations entre le NPD et les libéraux. Il s'agit d'un fonds spécial qui permettrait aux travailleurs dont l'employeur fait faillite de ne pas avoir à attendre, au même titre que les autres créanciers ordinaires, que le fiduciaire liquide les avoirs de la compagnie en faillite.

*Initiatives ministérielles*

C'est important parce qu'il arrive souvent, au Canada, que les entreprises qui font faillite doivent toujours des salaires, des vacances payées ou des contributions aux pensions à leurs anciens employés. Je pense que les deux partis principaux qui ont participé à la négociation de cette entente ont fait preuve de beaucoup de compassion en tenant compte de ces chômeurs à qui on doit des arrérages de salaire, etc. Cela fait l'objet du projet de loi C-55.

J'aimerais demander à mon collègue de Yukon s'il pourrait éclairer ma lanterne et me dire comment un parti qui se considérait à une époque un parti populaire peut renier les gens sans emploi, les mouvements populaires, les travailleurs qui n'ont pas touché leur salaire parce que leur employeur a fait faillite et qui, maintenant, le pourront. J'aimerais qu'il me dise comment un parti qui prétend défendre les travailleurs pourrait s'opposer au fonds de protection des salaires pour les travailleurs.

**L'hon. Larry Bagnell:** Monsieur le Président, le député apporte une importante contribution en posant cette question. Il a raison. Je n'ai pas souvenir que quelqu'un, de n'importe quel parti, ait abordé cet aspect au cours du long débat que nous avons eu sur le projet de loi C-48.

Le sujet des pensions me touche particulièrement. Lorsque je siégeais au Comité des transports, le comité a dû se pencher sur la situation des compagnies aériennes en difficulté. Les pensions représentaient un grave problème; les travailleurs risquaient de perdre la leur. Pour moi, il était inconcevable qu'une personne ayant travaillé toute sa vie puisse perdre sa pension, sous prétexte que le système canadien ne protège pas les pensions. Pour moi, les pensions étaient coulées dans le béton; elles devaient être là. Je pense que cette protection des travailleurs est très importante. C'est une question d'ordre humanitaire. Je suis certain que tous les partis qui appuient les travailleurs sont favorables à cette protection.

Je veux aussi revenir sur la remarque au sujet de ce qui était un parti populaire. Je dois dire que la transformation qu'a subie l'opposition ces deux ou trois dernières années m'a étonné.

Elle est survenue au moment où nous discutons de la possibilité de participer à la guerre en Irak. Les Canadiens se sont opposés massivement à cette mesure. Les députés se souviendront peut-être que j'avais demandé au chef de l'opposition, à la Chambre, pourquoi les députés de son parti continuaient à appuyer cette idée, sachant que les électeurs de leurs circonscriptions étaient contre. Ce parti avait adopté une toute nouvelle philosophie. Il disait qu'il fallait faire preuve de leadership. Peu importe l'opinion des électeurs, il fallait du leadership. Cela ne me surprendrait pas de la part d'un autre parti. Cependant, ce parti dit toujours qu'il faut prendre les décisions en fonction de la population.

Le second exemple a trait à la défense antimissile. La majorité des Canadiens s'y opposait, mais le parti autrefois à l'écoute de la population s'est mis à se dire en faveur.

• (1910)

**M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député par suite de l'annonce de ses fiançailles avec Melissa Craig du Yukon. Je remarque que bien qu'il appuie le projet de loi C-38, le projet de loi entre conjoints de même sexe, il a choisi une forme plus traditionnelle de mariage et nous l'en félicitons également.

Un nouvel amour est toujours important. Je dis nouveau et non jeune puisque le député du Yukon n'est plus un tout jeune homme, mais j'aimerais lui poser une question puisqu'il appuie la motion qui le forcera peut-être à rester à Ottawa pendant quelques semaines de plus au lieu de retourner au Yukon. Il semble que ses engagements à

l'égard du Parti libéral soient plus forts que ceux qu'il a envers sa nouvelle compagne. Comment pourra-t-il lui expliquer cela quand il rentrera à la maison?

**L'hon. Larry Bagnell:** Monsieur le Président, je serai bref pour que les députés du Bloc aient le temps de poser une question. Ma nouvelle compagne sera enchantée de la question du député parce que l'une des choses qui importent beaucoup à ma nouvelle compagne, Melissa Craig, c'est que le projet de loi sur le mariage entre conjoints de même sexe soit adopté. Elle a beaucoup insisté en ce sens. Je suppose que c'est parce que je suis tellement vieux qu'elle préfère me voir rester ici pour travailler à ce dossier que de rentrer au Yukon. Je remercie beaucoup le député de m'avoir posé cette question.

[Français]

**M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ):** Monsieur le Président, ce soir, à minuit, ce sera la fête nationale du Québec. Avant de m'adresser à mon collègue, je voudrais offrir mes vœux à tous les Québécois et les Québécoises à cette occasion.

En poursuivant les travaux ce soir jusqu'à minuit, en débattant un projet de loi dont nous connaissons d'avance les résultats, puisqu'il a déjà fait l'objet d'un vote, je pense que c'est une insulte pour le peuple du Québec qui est un des peuples fondateurs de ce pays. C'est un manque de respect flagrant pour les Québécois et les Québécoises de ne pas avoir ajourné les travaux au moins à 18 heures ce soir.

C'est un triste spectacle de voir les néo-démocrates, les conservateurs et les libéraux se liquer ensemble pour boycotter les fêtes au Québec ce soir.

En empêchant les élus du Québec de se rendre ce soir aux cérémonies officielles marquant la levée du drapeau, les parlementaires offrent un triste spectacle, principalement les députés libéraux du Québec qui restent silencieux dans un tel moment.

[Traduction]

**L'hon. Larry Bagnell:** Monsieur le Président, ce qui est bien triste, c'est que le Bloc québécois parle contre les habitants de l'Ouest. Il est 16 h 15 au Yukon, et il est totalement irrespectueux envers mes électeurs que le Bloc laisse entendre qu'ils devraient être privés des travaux de la Chambre à partir de 16 heures tout simplement parce que certaines personnalités obscures ne peuvent pas s'en aller. Pourquoi ne peuvent-elles pas s'en aller?

La fête de la Saint-Jean-Baptiste est demain. Pour moi, c'est une journée très importante. Je la célèbre chaque année. J'ai assisté à des célébrations avec l'Association franco-yukonnaise du Yukon, dont j'ai déjà fait partie. C'est une association fort dynamique. Ses membres constituent une partie très importante de notre culture, au Yukon. Ils représentent 3 p. 100 de notre population. Les Québécois possèdent une culture très dynamique et enrichissent la mosaïque culturelle du Canada. Cette diversité culturelle est extrêmement importante.

J'espère que les députés du Bloc québécois, car je remarque qu'aucun autre Québécois ne nous a fait de reproches, voudront reconnaître les autres cultures et les autres fuseaux horaires qui existent au Canada. Nous tous qui voulons célébrer la belle culture vibrante du Québec respectons également les habitants de l'Ouest du Canada.



*Initiatives ministérielles*

●(1915)

**M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, en réponse au député du Bloc, permettez-moi de dire que ce n'est pas le Parti conservateur qui a proposé la motion n° 17, mais le gouvernement. Celui-ci nous demande de siéger jusqu'à minuit chaque soir, y compris ce soir. Je suis d'accord avec le député, la célébration de la Saint-Jean-Baptiste devrait prendre beaucoup plus d'importance qu'un débat à la Chambre sur une motion jusqu'à minuit chaque soir la semaine prochaine.

L'un des éléments contenus dans cette motion du gouvernement qui nous amène à nous interroger sur les intentions réelles des libéraux est le suivant: le Parlement pourrait ne reprendre ses travaux que 95 jours après les avoir interrompus. Si on suppose que nous allons siéger toute la semaine prochaine, jusqu'au 30 juin, faisons le compte: il y a 31 jours en juillet, autant en août et 30 en septembre. Ce qui laisserait encore trois jours de séance en octobre. Or, en vertu de notre Règlement, nous sommes censés reprendre nos travaux le 19 septembre.

Le gouvernement a-t-il une intention secrète pour ne pas vouloir que nous siégions avant octobre? Si nous devrions siéger encore deux semaines, nous ne reviendrions pas avant le Jour d'Action de grâce. À mon avis, le gouvernement nous doit une explication au sujet de ces 95 jours. Il est étonnant de constater que les libéraux ont inséré dans la motion de petits subterfuges sans nous en expliquer la raison d'être.

Cette motion constitue une modification du Règlement. Or une telle modification, selon moi, nous devrions pouvoir la renvoyer au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre afin qu'elle soit étudiée sous tous les angles. Chaque parti pourrait faire valoir son point de vue. Le comité pourrait ensuite faire rapport à la Chambre avec une recommandation favorable ou non. Mais non, le gouvernement fait peu de cas du Parlement et de la démocratie. Il présente une motion avec l'aide de ses nouveaux amis néo-démocrates et il pense qu'il va nous l'imposer. Ce n'est pas démocratique.

Chose intéressante, nous recevons aujourd'hui le premier rapport annuel sur la réforme démocratique, le jour-même où le gouvernement se moque de la démocratie. Ce rapport ne dit pas beaucoup de choses. Il ne compte que 16 pages, y compris l'avant-propos et quelques pages blanches. Le premier paragraphe de l'introduction dit:

Lors de l'assermentation de son gouvernement, le 12 décembre 2003, le premier ministre a fait de la réforme démocratique une priorité et a déclaré: « Nous allons changer la façon dont les choses fonctionnent à Ottawa afin de relancer le dialogue politique avec les Canadiens et de réaliser des progrès concrets en ce qui concerne nos priorités. »

**Le rapport conclut:**

Le Leader du gouvernement à la Chambre des communes continuera de surveiller le volet parlementaire du Plan d'action pour la réforme démocratique et de travailler avec tous les parlementaires afin de faire en sorte que les députés puissent représenter efficacement leurs électeurs et continuer de jouer leur rôle en exigeant des comptes du gouvernement.

Ce rapport est publié le jour même où le gouvernement a recours à la clôture à la Chambre des communes. Peut-on faire la quadrature du cercle? Pas moi. Le jour même de la publication de ce rapport, on nous impose la clôture. Or, on dit bien dans ce rapport « afin de faire en sorte que les députés puissent représenter efficacement leurs électeurs ». Désolé, mais je suis plutôt déçu que le gouvernement présente ce rapport le jour même où il a recours à la clôture.

●(1920)

Nous avons parlé de l'introduction du rapport. L'une des rubriques s'intitule « Éthique et intégrité ». Il y a une page sur l'éthique et l'intégrité. Évidemment, cela se passe le jour même où le commissaire à l'éthique publie un rapport accablant sur l'ancienne ministre de l'Immigration. Le commissaire à l'éthique a refusé de faire enquête sur le premier ministre et son chef de cabinet, mais le rapport renferme une page sur l'éthique et l'intégrité, où l'on dit que le gouvernement fait de l'excellent travail dans ces domaines. Je ne crois pas que ce soit le cas.

Il y a aussi une page ou deux sur le rétablissement du rôle de représentation et de délibération des députés. C'est bien beau, mais cela ne pèse pas lourd le jour où le gouvernement décide d'imposer la clôture. C'est l'hypocrisie qui nous irrite lorsqu'on lit de telles choses. On parle aussi du rôle accru des comités pour ce qui est de façonner la législation. Pourtant, le gouvernement a passé outre le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Il n'a pas tenu compte du fait que cette motion aurait dû être envoyée au comité, mais qu'elle ne l'a pas été. Je pourrais continuer, mais à quoi cela servirait-il?

Le rôle des ministres et des secrétaires parlementaires suscite aussi des préoccupations. L'année dernière, la situation a été plutôt inhabituelle. Comme les députés le savent, je préside le Comité permanent des comptes publics. Il y a un an, donc, le comité faisait enquête sur le scandale des commandites. Il est arrivé que le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics intervienne lors de la période des questions pour répondre aux questions de l'opposition et défendre le gouvernement. Après la période des questions, nous sommes sortis de la Chambre et le comité a repris ses travaux. Le secrétaire parlementaire était alors censé faire enquête au nom du Parlement. Lui qui venait de défendre le gouvernement dans ses réponses aux questions de l'opposition reprenait sa place au sein du comité pour poursuivre « l'enquête ». Voilà le rôle des secrétaires parlementaires.

De toute façon, je crois que ce rapport passera sous silence. Il n'est pas très éloquent, car le déficit démocratique est de plus en plus grand. Voilà le problème, il grossit au lieu de diminuer. J'espère que nous pourrions bientôt aborder la question, que nous aurons des élections et que les députés d'en face passeront de ce côté-ci de la Chambre. Nous pourrions alors mettre en oeuvre une véritable réforme démocratique à la Chambre des communes.

La raison pour laquelle tout cela nous est imposé, c'est, bien sûr, l'épais projet de loi C-48 de deux pages. Il va permettre la dépense de 4,5 milliards de dollars sans aucun plan. Non seulement il va permettre de dépenser 4,5 milliards de dollars, mais la dépense va se faire rapidement. Cela va être dépensé cette année et l'an prochain. Nous disposons de 18 mois, car la première partie de l'année financière 2005-2006 est bien engagée. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005, trois mois se sont déjà écoulés. Ce n'est qu'après que le projet de loi aura été adopté ici puis au Sénat et que nous aurons ramené la Gouverneure générale — je suis sûr qu'elle va aller quelque part — pour lui faire signer cette loi, que nous commencerons à dépenser ces 4,5 milliards de dollars. Nous n'avons que 18 mois pour le faire. Cela fait beaucoup d'argent à décaisser, mais où va-t-il aller?

Plus tôt aujourd'hui, un député d'Assiniboine nous disait que le projet de loi C-48 était tout fait essentiel et urgent, et que ce budget était nécessaire. J'ai jeté un coup d'oeil sur ce document, qui est intitulé *Le Plan budgétaire de 2005*. Il compte plusieurs centaines de pages, 420 pages. C'est le plan budgétaire présenté à la Chambre par le ministre des Finances au nom du Parti libéral.

*Initiatives ministérielles*

Madame la Présidente, vous avez dit qu'il me restait combien de temps, seulement une minute? Il doit rester plus d'une minute. C'était une intervention de 20 minutes. Je commence à peine à me réchauffer. Je croyais que c'était 20 minutes, madame la Présidente.

**L'hon. Geoff Regan:** On a eu l'impression que cela faisait 20 minutes.

**M. John Williams:** Non, je commence à peine à me réchauffer.

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** C'est un discours de 20 minutes. D'après mon écran, vous avez parlé pendant dix minutes, mais nous ajouterons les autres dix minutes.

• (1925)

**M. John Williams:** Madame la Présidente, quoi qu'il en soit, le Plan budgétaire de 2005 ne mentionne rien de ce que nous retrouvons dans le projet de loi C-48. C'est apparu par magie, tout à coup.

Le projet de loi C-48 parle d'investir 900 millions de dollars dans l'environnement. Le gouvernement dit que c'est important, mais remontons au printemps dernier lorsqu'il a déposé le budget. Il a dit qu'il prévoyait dépenser cinq milliards de dollars sur cinq ans pour des projets environnementaux, un milliard pour le Fonds éco-net, 225 millions pour l'expansion de l'excellent programme ÉnerGuide de modernisation des maisons, 200 millions pour ceci et 200 millions pour cela. C'était ce budget que le Parti conservateur a appuyé.

Tout à coup, le gouvernement dit qu'il aimerait se faire un ami du NPD dont il achète l'amitié en acceptant de dépenser 900 millions de dollars de plus pour l'environnement. Le projet de loi C-48 n'est pas urgent. Ce n'est pas une question d'argent. Le projet de loi C-48 vient à la rescousse du Parti libéral, non de la population canadienne.

Puis il y a des choses comme l'éducation et l'aide à la formation. De quoi est-il question dans le gros document? D'éducation, d'investissements dans la capacité canadienne, d'investissements dans les gens, cinq milliards de dollars sur cinq ans pour jeter les bases d'un cadre national sur l'apprentissage et 120 millions sur cinq ans pour les enfants des Premières nations, 398 millions pour l'intégration, mesures que le Parti conservateur a appuyées. Ce n'est toutefois pas suffisant pour les députés néo-démocrates. Ils en veulent davantage.

Et le logement? Le ministre des Finances va s'occuper de la question du logement pour les Premières nations. Il va s'occuper de la question de l'aide au développement à l'étranger. À la page 236, on prévoit une augmentation de 3,4 milliards de dollars sur les cinq prochaines années pour que nous puissions nous acquitter de nos obligations envers les pauvres en Afrique et ailleurs dans le monde. C'est important. Le NPD veut enlever 500 millions de dollars de plus aux contribuables même si le Parti conservateur a appuyé ce budget prévoyant une augmentation de 3,4 milliards de dollars au titre de l'aide étrangère. C'est généreux. Maintenant on veut dépenser 500 millions de dollars de plus pour acheter l'appui du NPD. Cela n'a rien à voir avec la politique gouvernementale. Il ne s'agit pas ici d'aider les Canadiens. Il s'agit simplement de permettre aux libéraux de rester au pouvoir avec l'appui du NPD.

Il n'y a que 308 députés à la Chambre, dont la moitié de l'autre côté et la moitié de ce côté-ci. La Chambre est divisée également, comme nous le savons tous. Nous avons eu trop de votes serrés ici récemment.

Voilà ce qu'il en coûte aux contribuables canadiens pour acheter l'appui du NPD: 4,5 milliards de dollars. C'est plutôt malheureux.

Puis nous avons le projet de loi C-38, celui sur le mariage homosexuel. La Cour suprême a donné sa réponse au renvoi à ce

sujet en décembre dernier, si je me souviens bien. Et voici qu'il est soudainement urgent d'en finir avec ce projet de loi. Il y a deux semaines, le premier ministre a laissé entendre que cela pourrait attendre à l'automne, mais il a changé d'idée. Il veut que cela se fasse maintenant. Nous nous demandons pourquoi il veut que cela se fasse maintenant et pourquoi il veut que nous restions ici pour terminer l'étude de cette mesure même si un grand nombre de Canadiens, peut-être même la majorité, ont dit qu'ils n'en voulaient pas.

Tout le monde reconnaît que les couples homosexuels ont droit aux mêmes avantages que tout autre couple et tout le monde a accepté de leur accorder ces avantages. Cependant, le mot « mariage » est un mot sacré, un mot dont la signification n'a jamais changé au fil des siècles. Le gouvernement veut maintenant changer cette définition telle qu'elle figure dans tous les dictionnaires chez nous et même ailleurs dans le monde parce qu'il est prêt à capituler et à englober les couples homosexuels dans la définition du mariage.

• (1930)

Nous nous opposons à cela, comme au moins la moitié des Canadiens.

À mon avis, les libéraux ont découvert que les sondages ne leur sont pas favorables sur cette question. Ils ont donc voulu se débarrasser de cette question pour éviter que le ressentiment à ce sujet ne couve pendant l'été. Ils espéraient pouvoir naviguer en eaux calmes jusqu'aux prochaines élections. Eh bien, ce ne sera pas le cas, car nous veillerons à ce que ceux qui sont contre le mariage entre personnes du même sexe exercent leur droit de vote le jour du scrutin, s'expriment et disent qu'ils sont complètement dégoûtés par ce que le gouvernement a fait.

Je parlais à un de mes amis qui travaille dans une maison de sondages et il m'a dit que c'est une question à caractère intergénérationnel. Les jeunes ont tendance à être en faveur du mariage entre personnes du même sexe, alors que les plus vieux s'y opposent. Il est intéressant de noter que les gens qui ne voient rien de mal au mariage entre personnes du même sexe lorsqu'ils sont jeunes ont tendance à se raviser lorsqu'ils ont des enfants. Leurs enfants sont évidemment issus d'une union hétérosexuelle et d'aucune autre union, à ma connaissance. Lorsque ces gens-là ont des enfants, ils changent leurs couches et ils les élèvent comme le font tous les parents. Je le sais par expérience, parce que je suis moi aussi un père fier de sa progéniture. On se rend alors compte que l'union hétérosexuelle est non seulement l'union normale, mais qu'elle est aussi l'union légitime, celle qui doit être reconnue par la société, et c'est justement à cela que correspond le mariage.

Il y a lieu de se demander ce qui presse tant.

**Une voix:** Quelles sont les intentions secrètes, Paul?

**M. John Williams:** Les intentions secrètes? Il y en a quelques-unes. Les libéraux vont nous garder ici pour faire adopter le projet de loi C-48, le budget néo-démocrate, car le gouvernement est à la remorque de l'opposition.

Je ne vois rien au sujet du projet de loi C-48 dans le plan budgétaire de 2005. J'ai parcouru tous les documents, relu le discours du budget du ministre des Finances, passé en revue tout le budget, j'ai vu la mention d'une économie verte, j'ai vu l'engagement à renforcer nos fondements sociaux, à rendre notre économie productive et durable, j'ai vu le nouveau pacte pour les collectivités canadiennes et l'engagement à respecter nos responsabilités sur la scène internationale, tout cela se trouve dans le budget. Cependant, je n'ai pas vu un mot sur le contenu du projet de loi C-48.

Comment cette conversion au socialisme, ce budget de deux pages prévoyant des dépenses de 4,5 milliards de dollars, sans aucun détail sur les programmes de mise en oeuvre, ont-ils pu prendre tout à coup une telle importance? Les libéraux nous disent que nous devrions tout simplement dépenser l'argent, le jeter par les fenêtres sans aucun programme de mise en oeuvre.

Ils parlent de dépenser pour le logement. Nous ne sommes pas contre l'idée de consacrer davantage d'argent au logement, mais on lit dans le projet de loi:

un maximum de 1,6 milliard de dollars pour le logement à prix modique, notamment le logement pour les Canadiens autochtones.

En Alberta et partout ailleurs au Canada, nous construisons plus de 200 000 unités de logement cette année. Pour la quatrième année consécutive, plus de 200 000 unités de logement seront construites. L'industrie de la construction travaille à plein régime. Les travailleurs de la construction travaillent autant qu'ils le peuvent. Je voudrais agrandir ma maison, mais je ne trouve pas d'entrepreneur disponible parce qu'ils sont tous occupés. Comment réussissons-nous à ajouter 1,6 milliard de dollars dans le logement sans créer d'inflation dans le secteur du bâtiment? Les libéraux ne pensent pas à cela. Ils se disent simplement qu'il faut le faire si c'est ce qu'il faut pour obtenir l'appui des néo-démocrates.

On parle aussi d'améliorer l'efficacité énergétique des HLM. Nous avons déjà un programme pour cela. Il s'agit d'un secteur en pleine croissance. Nous ne pouvons pas tout simplement provoquer une expansion phénoménale de ce secteur du jour au lendemain, cela ne peut pas marcher. Je suis étonné que les députés néo-démocrates aient accepté cela, mais je ne suis pas étonné que les libéraux leur aient promis n'importe quoi.

Le budget ne sera pas un succès. Dans un an, la vérificatrice générale dira sans aucun doute que tout cela a déraillé.

• (1935)

Je suis contre la motion n° 17, qui vise à poursuivre les débats sur les projets de loi C-48 et C-38 parce que ces deux projets de loi devraient être jetés au panier. Si nous nous en débarrassions, nous pourrions nous occuper de ce qui est vraiment important pour le Canada.

**M. Borys Wrzesnewskij (Etobicoke-Centre, Lib.):** Madame la Présidente, je tiens à remercier le député d'Edmonton—St. Albert d'avoir souligné divers aspects du budget. Nous sommes fiers d'avoir tenu nos promesses dans bon nombre de dossiers sociaux. Il est vrai que ce budget est excellent, car il traite d'une économie verte, du logement et du doublement de l'aide étrangère consentie à l'Afrique. Il porte également sur certaines questions préoccupantes sur le plan de l'éducation postsecondaire.

Par contre, ce qui est fascinant, c'est que les députés d'en face n'ont constaté que récemment l'importance de ces dossiers sociaux. En fait, lors de la présentation du budget original, le chef de l'opposition s'est précipité hors de la Chambre pour vanter aux journalistes les vertus des réductions de l'impôt des sociétés.

Ce dont l'opposition se vantait, c'était de la réduction de l'impôt de ses clients corporatifs conservateurs. Il est fascinant d'observer que, dès que les sondages ont montré une légère hausse de leur popularité, les conservateurs ont renié leur parole. Ils ont retiré leur appui pour le budget que vante maintenant le député d'en face, qui parle de l'importance de ces dossiers sociaux.

S'ils sont si préoccupés par ces dossiers sociaux, et non par leurs clients corporatifs, pourquoi n'appuient-ils pas les 900 millions de

dollars qui s'ajoutent au budget? C'est qu'il y a le lobby du pétrole de l'Alberta.

Pourquoi n'appuient-ils pas l'injection de 1,6 milliard de dollars dans le logement? C'est que les gens dans la rue n'intéressent pas vraiment leurs clients corporatifs.

Pourquoi n'appuient-ils pas les 500 millions de dollars supplémentaires pour l'aide étrangère? C'est qu'il n'y a pas beaucoup de partisans conservateurs dans les pays en voie de développement.

J'aimerais simplement connaître les raisons de cette récente conversion. N'est-ce pas une question d'hypocrisie? Les conservateurs sont-ils vraiment intéressés par le fait que ces 4,6 milliards de dollars seront versés aux étudiants, à l'aide étrangère, au logement et à l'environnement, et non à leurs clients corporatifs?

**M. John Williams:** Madame la Présidente, oui, nous avons effectivement appuyé le budget. Il prévoyait une réduction d'impôt que les libéraux ont supprimée parce qu'il leur fallait de l'argent pour acheter le vote des néo-démocrates.

Cela me ramène à octobre 2000 lorsque le gouvernement nous a présenté un mini budget la semaine précédant le déclenchement des élections. C'est l'actuel premier ministre, à l'époque ministre des Finances, qui nous l'avait présenté. Son mini budget prévoyait des réductions d'impôt de 100 milliards de dollars. Il en était extrêmement fier. Les libéraux ont gagné les élections grâce à ces réductions d'impôt, parce que c'est ce que veulent les Canadiens.

J'ai déjà expliqué pourquoi l'industrie de la construction résidentielle ne peut absorber 1,6 milliard de dollars. C'est tout simplement parce qu'elle fonctionne déjà à plein régime. À la façon dont le premier ministre traite l'Alberta, il ne doit pas se rendre compte que la vice-première ministre est dans une situation fort incertaine. Nous sommes voisins à Edmonton, en Alberta; si le premier ministre continue à parler de la sorte, il peut lui dire au revoir parce qu'elle ne sera pas réélue.

**M. Jeff Watson (Essex, PCC):** Madame la Présidente, je félicite mon collègue de son exposé des plus complets.

J'aborde brièvement la question de ces réductions d'impôt aux entreprises. Les députés ministériels et, bien sûr, leurs partenaires de corruption du Nouveau Parti démocratique, semblent présenter cette réduction d'impôt comme une mesure visant uniquement les riches qui font des dons aux campagnes électorales ou quelque chose du genre.

Permettez-moi de commencer en présentant quelques-unes des nouvelles du jour: General Motors du Canada annonce des licenciements d'une durée indéterminée; certaines rumeurs laissent entrevoir la fermeture de l'usine de moteurs Ford dans le comté d'Essex près de Windsor et il est également question de supprimer un troisième quart de travail dans une usine d'assemblage de Windsor. Cette semaine, le Cabinet a été saisi d'une demande de fonds pour DaimlerChrysler. L'industrie a besoin d'aide, mais le gouvernement veut supprimer des réductions d'impôt qui pourraient aider les entreprises.

Mon collègue ne croit-il pas qu'il serait avantageux pour les travailleurs canadiens moyens, les collectivités et le gouvernement de conserver au Canada ces emplois bien rémunérés dans le secteur de l'auto, parce qu'ils rapportent des recettes fiscales? N'est-ce pas la vraie raison pour laquelle les réductions d'impôt sont importantes pour le Canada?

*Initiatives ministérielles*

• (1940)

**M. John Williams:** Madame la Présidente, il va de soi que les libéraux et les néo-démocrates viendront, à la première occasion, puiser dans les poches des contribuables, y compris les travailleurs de l'automobile, qui appuient le NPD.

Il est intéressant de rappeler que notre porte-parole en matières de finance a posé, ces derniers jours, des questions au ministre des Finances au sujet de la taxe sur la taxe sur l'essence, qui coûte maintenant 90¢ le litre. Pendant ce temps, notre industrie de l'automobile est en difficulté car, bien que certains Canadiens conduisent des VUS, il n'ont plus les moyens de les faire rouler, à cause de la taxe sur la TPS, de la taxe d'accise et des taxes libérales provinciales qui s'ajoutent au prix de l'essence. Sans ces taxes, l'essence serait abordable et les Canadiens pourraient conduire l'auto de leur choix. Cependant, l'imposition de toutes ces taxes jusqu'au moment où les gens n'en pourront simplement plus, explique comment le gouvernement a pu survivre jusqu'à maintenant.

Il est intéressant de noter que le projet de loi C-48 prévoit que tous les excédents au-dessus de la barre des 2 milliards de dollars devront être dépensés. Balançons le paquet, sans réaliser qu'il s'agit de l'argent que les contribuables nous ont confié et qui doit leur être rendu. Non, non, non. Il faut dilapider cet argent. Les libéraux et les néo-démocrates s'acoquent maintenant pour s'appuyer mutuellement, au détriment et non pas au service des Canadiens.

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.):** Madame la Présidente, il faut que je signale quelque chose au député qui a encore une fois rappelé la collaboration entre les néo-démocrates et les libéraux pour ce qui touche le budget et qui a fait allusion aux travailleurs de l'automobile. Le porte-parole en matière de finances de son parti a pris la parole à la Chambre aujourd'hui pour mentionner cette collaboration et parler de M. Buzz Hargrove et des travailleurs de l'automobile.

Il a demandé aux libéraux jusqu'où ils s'abaisseront. Les conservateurs devraient avoir honte de dénigrer ainsi le mouvement syndical de notre pays et de le qualifier de bas, alors que ce sont les syndicats qui ont bâti le pays tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Quelle honte. Si c'est leur vision de la société canadienne que leur porte-parole a décrite et à laquelle le député vient de faire allusion, je dis que c'est une excellente relation politique qui continuera de bien servir les Canadiens. Je sais que les députés d'en face n'aiment pas les gros chiffres. Ils ne sont pas heureux que nous ayons une économie d'un billion de dollars. Peut-être sont-ils incapables de comprendre ce que cela veut dire.

Parmi toutes les bonnes nouvelles concernant notre superbe bilan économique, et je sais que je ne lui apprends rien là, notons que nous n'avons pas affiché de déficit depuis huit ans. Nous avons réduit les impôts cinq années d'affilée et réduit les charges sociales en matière d'assurance-emploi huit années d'affilée, le taux de cotisation étant passé de 3,05 \$ à 1,95 \$. Nous avons remboursé plus 50 milliards de dollars de dette, si bien que la dette nationale est aujourd'hui de moins de 500 milliards de dollars, ce qui représente moins de 50 p. 100 du PIB.

Que pourrait-il bien trouver d'autre à reprocher à notre façon de gérer l'économie du pays? Pourquoi n'appuie-t-il pas ces projets de loi? Adoptons le budget. Pourquoi pas?

**M. John Williams:** Madame la Présidente, je suis content que le député ait demandé jusqu'où ils peuvent s'abaisser. Je ne suis pas convaincu que nous ayons encore trouvé la réponse à cette question. Prenons l'excédent de la caisse de l'assurance-emploi, qui se chiffre à 40 milliards de dollars. Cet argent a été volé aux travailleurs. Les

travailleurs de l'automobile qui ont voté pour le NPD et le Parti libéral ont été contraints de soutenir un Parti libéral assoiffé d'argent qui estime mériter le pouvoir en s'appropriant 40 milliards de dollars des travailleurs canadiens.

Voilà jusqu'où les libéraux et les néo-démocrates sont prêts à s'abaisser. Les Canadiens ne sont pas dupes, de sorte que libéraux et néo-démocrates mordront la poussière.

**L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Madame la Présidente, je suis heureux d'être le dernier, je suppose, à prendre la parole au sujet de cette motion que notre leader à la Chambre a dû proposer en raison du manque de collaboration des députés d'en face.

Évidemment, il est toujours regrettable pour un ministre d'être obligé de proposer soit la clôture, selon l'article 57 du Règlement, soit l'attribution de temps, selon l'article 78 du Règlement, mais le gouvernement a la responsabilité de bien gouverner le pays et c'est ce que le gouvernement libéral souhaite faire.

• (1945)

[Français]

Aujourd'hui, la Chambre a poursuivi le débat concernant une motion qui vise à prolonger les travaux au-delà de la date d'ajournement prévue le 23 juin, donc au-delà d'aujourd'hui. Bien sûr, cette motion est conforme aux précédents, et on le sait.

Le motif de l'opposition est simple. L'opposition officielle entrave l'adoption des projets de loi urgents dont la Chambre est actuellement saisie. Si, par hasard, quelqu'un ne croit pas cette déclaration, il n'a qu'à regarder ce qu'a fait l'opposition, particulièrement les conservateurs, au cours des derniers jours.

[Traduction]

Jour après jour, nous avons vu les conservateurs prendre la parole et proposer l'adoption de rapports de comités au lieu de s'en tenir à l'ordre du jour établi pour traiter les dossiers à l'étude. Pourquoi? Pour retarder tout ce que le gouvernement devait adopter avant l'ajournement.

Hier, nous avons assisté au triste spectacle du leader parlementaire de l'opposition qui nous a déclaré que le gouvernement avait tort de prolonger les travaux parce que l'opposition avait tenté de retarder la Chambre. Évidemment, si l'opposition...

**Une voix:** La Chambre a eu beaucoup de temps.

**L'hon. Don Boudria:** Je suis fier de voir que le député d'en face affirme que la Chambre a eu beaucoup de temps. J'ai siégé au comité législatif chargé du projet de loi C-38. Ce comité législatif devait entendre les témoins se prononcer sur des questions techniques. Le député de Provencher et d'autres députés d'en face ont insisté pour que nous entendions 62 témoins au sujet d'un projet de loi qui compte quatre articles.

Pourquoi ont-ils agi ainsi? C'est évident. Ils voulaient retarder l'adoption du projet de loi. Ils ne voulaient pas voter contre. Ils voulaient en retarder l'adoption. Ils ne voulaient tout simplement pas voter.

Les choses ne fonctionnent pas ainsi. Le gouvernement a le devoir d'agir, il a une responsabilité constitutionnelle à l'égard du pays et il s'en acquittera. Il ira de l'avant et fera adopter son programme législatif parce que les gouvernements doivent obtenir des résultats. C'est tout à fait normal.

*Initiatives ministérielles*

Si l'opposition retarde les travaux, et je ne dis pas que cela s'applique à tous, mais si l'opposition conservatrice retarde les travaux du gouvernement, il ne restera alors qu'une ou deux possibilités au gouvernement. Il pourra limiter le débat, c'est-à-dire déposer une motion d'attribution de temps pour les projets de loi, prolonger les travaux pour faire adopter les projets de loi, ou appliquer ces deux mesures, ce qu'il pourrait très bien devoir faire.

Ce n'est pas parce que le leader parlementaire du gouvernement et le gouvernement n'ont pas été efficaces. C'est parce que l'opposition ne sait pas ce qu'elle fait.

**Une voix:** Oh, oh!

**L'hon. Don Boudria:** L'opposition pensait qu'elle pouvait simplement retarder les travaux et qu'il n'y aurait pas de conséquence. Les choses ne fonctionnent pas ainsi. Je demanderais au député d'en face qui me chahute de bien vouloir écouter. Il pourrait apprendre quelque chose, mais peut-être pas non plus.

Écoutons ce que le leader parlementaire de l'opposition a déclaré hier après-midi vers 15 h 45. Il a dit:

Je ne parle pas uniquement pour le Parti conservateur du Canada et ses 98 députés, mais je crois parler pour les 308 députés. Je suis convaincu que nous avons tous accepté officiellement d'assister à certains événements. Dans certains cas, nous avons peut-être accepté des invitations depuis des mois en nous fondant sur le calendrier qui prévoyait l'ajournement d'été demain soir, à minuit, sans penser qu'il y aurait cette demande extrêmement anormale.

Bien entendu, il y a beaucoup de choses qui ne vont pas dans ces propos. Premièrement, si le leader de l'opposition savait depuis des mois, comme il le dit, qu'il aurait un certain nombre de choses à faire après le 23 juin, pourquoi a-t-il repoussé le vote sur le projet de loi de manière à retarder l'ajournement de la Chambre? Évidemment, il n'avait pas bien réfléchi à la question. Il s'est mis à envisager sérieusement les conséquences de cette obstruction uniquement lorsqu'il s'est rendu compte qu'il ne serait pas de retour à la maison le jour où il avait prévu de l'être.

Comme nous pouvons le constater, les conservateurs devraient faire leur mea-culpa pour s'être mal comportés. Les conservateurs n'ont qu'eux-mêmes à blâmer. Ils se sont mal comportés et maintenant, ils ne veulent pas en payer le prix. Lorsque vous et moi étions des enfants, madame la Présidente, et je sais que, dans votre cas, c'était il n'y a pas très longtemps puisque vous êtes si jeune, donc lorsque nous étions des enfants, si nous nous comportions mal, nous avions à en subir les conséquences.

● (1950)

Les députés d'en face qui se sont comportés de manière totalement irresponsable et puérile au cours des dernières semaines doivent maintenant en payer le prix. Ils ne peuvent pas sortir jouer dehors et profiter de la récréation. Ils ne peuvent pas rentrer chez eux pour jouer avec leurs billes. Ils doivent continuer à travailler jusqu'à ce qu'ils aient terminé, jusqu'à ce que leurs devoirs soient faits, parce que ce sont les règles. Les conservateurs ont refusé de jouer selon les règles.

Permettez-moi de continuer de citer le discours du leader de l'opposition. Il a dit:

Peut-être serez-vous surpris d'apprendre, monsieur le Président, tout comme nos téléspectateurs, que depuis que je suis arrivé à la Chambre il y a 12 ans, les partis que j'ai représentés, même s'il s'agissait de partis d'opposition, ont plus souvent appuyé les projets de loi gouvernementaux qu'ils ne s'y sont opposés et c'est toujours le cas.

Si le député nous dit qu'il avait l'habitude de se montrer coopératif, mais qu'il a cessé de l'être, ce n'est pas ainsi qu'il va se racheter. L'opposition officielle admet une fois de plus sa culpabilité. Voilà tout. Les conservateurs ne veulent pas que nous adoptions le projet de loi C-48. Je viens tout juste d'entendre un député...

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Don Boudria:** Ils applaudissent. Je tiens à souligner que les conservateurs applaudissent parce qu'ils ne veulent pas que l'on accorde une aide étrangère accrue et que l'on consacre plus d'argent au logement. C'est pour cette raison que les conservateurs applaudissent. Ils applaudissent parce qu'ils ne veulent pas accorder plus d'avantages aux Canadiens. C'est la raison pour laquelle ils applaudissent. Ils peuvent bien applaudir si tel est leur vœu, mais ce n'est pas mon cas.

Il n'y a pas longtemps, un député conservateur de l'Alberta a dit à la Chambre que nous ne pouvions aider les gens en leur fournissant des logements sociaux, parce que l'industrie du logement est en pleine ébullition, ce qui fait qu'il n'y aurait personne pour construire des maisons. Telle est la réponse fournie par le député d'en face. Si cette situation pose un problème quelque part, ce n'est pas dans ma circonscription.

Je pose la question aux députés du Cap-Breton. Existe-t-il dans leur région une telle pénurie de main-d'oeuvre qu'il serait impossible de construire de nouvelles maisons? Je ne pense pas. Qu'en est-il dans la région du député de l'Île-du-Prince-Édouard? Je ne crois pas que ce soit un problème là non plus.

Je me pose la question et je suis heureux de répondre qu'il est possible de construire d'autres maisons à Hawkesbury, dans ma circonscription. Il y a des gens qui ont besoin de logements à Hawkesbury, à St. Isidore, à Sarsfield et dans tous les autres villages de ma circonscription que je pourrais nommer.

Il faut considérer cette question comme une question de conscience sociale. Le député a dit qu'on ne peut construire des logements sociaux parce qu'il y a une pénurie de main-d'oeuvre dans sa circonscription. Quelle belle façon de se préoccuper du bien-être de la nation! C'est comme dire: « Moi, je me débrouille bien, Charlie. Pour ce qui est des autres... ». Je préfère ne pas finir la phrase, mais il est clair que le député ne se préoccupe pas du reste du pays, pourvu que les choses aillent bien pour lui.

C'est peut-être la façon des conservateurs de voir les choses, mais ce n'est pas celle des libéraux. Ce n'est pas la façon dont les néo-démocrates voient les choses avec ce projet de loi. Nous voyons...

**M. Maurice Vellacott:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député siège ici depuis longtemps, et il ne termine pas en beauté ces jours-ci. Il sait qu'il ne peut pas appeler un autre député Charlie. Il doit s'adresser aux autres députés en utilisant le nom de leur circonscription. J'aimerais que vous l'en informiez.

● (1955)

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Je remercie le député de son intervention. Toutefois, je crois qu'il est commun d'employer le nom Charlie. Je doute qu'il faisait référence à un député. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

*Initiatives ministérielles*

**L'hon. Don Boudria:** Madame la Présidente, je n'ai pas employé ce nom pour désigner le député qui vient de parler ni pour vous désigner. Je tiens à préciser que je n'appelais ni l'un ni l'autre « Charlie ».

En tous les cas, permettez-moi de continuer. Il y a la question du projet de loi C-38, sur lequel les députés d'en face affirment ne pas vouloir voter. Peut-être devrais-je attirer l'attention des députés sur un article qui figurait dans le *Quorum* d'aujourd'hui, je crois, et assurément dans un certain nombre de journaux. C'est un article du chroniqueur Don Martin, qui donne des conseils aux députés d'en face par rapport à ce projet de loi. Il écrit que, dans leur intérêt politique, ces députés devraient s'empresser de voter avant de se mettre davantage dans l'embarras, non seulement dans ce dossier, mais à bien d'autres égards.

Que les députés d'en face approuvent ou non le contenu du projet de loi, ils doivent savoir que la question est du domaine public depuis trois ans. Le comité législatif a entendu 62 témoins. Le projet de loi compte environ quatre dispositions. Les députés de l'autre côté de la Chambre ont tous pris la parole — enfin, ceux qui le voulaient — à l'étape de la deuxième lecture ainsi que lors du débat sur l'amendement, le sous-amendement et ainsi de suite.

Nous avons écouté ce qu'ils avaient à dire. La Chambre n'a vraiment pas besoin de nouveaux trésors de sagesse à ce sujet. De toute façon, si j'écoute les propos du leader de l'opposition à la Chambre, je constate que les députés n'ont pas vraiment besoin de plus de temps. C'est simplement qu'ils ne veulent pas faire un travail qui ne leur plaît pas.

Madame la Présidente est enseignante de formation. Les élèves peuvent-ils décider de ne pas faire leurs devoirs s'ils ne leur plaisent pas? Ce n'est pas un critère.

Voyez ce que le leader de l'opposition à la Chambre a dit aujourd'hui, 23 juin, après la période des questions, à la sortie de la Chambre des communes:

Nous avons toujours dit depuis le début que nous étions fermement opposés à ces deux projets de loi.

Très bien. Ils peuvent voter contre. Il a ajouté:

Il ne reste pas un seul Canadien sur terre qui ne le comprenne pas.

C'est certain: ils ont tous pris la parole deux ou trois fois. Nous comprenons tous leur position. Pas la peine de la préciser davantage.

Je continue à citer le leader de l'opposition à la Chambre:

Nous n'avons pas l'intention, et ce n'est pas notre rôle, à vrai dire, d'aider le gouvernement à faire adopter des projets de loi que nous réprouvons.

Et voilà. Ils n'aiment pas le projet de loi C-38. Ils n'aiment pas le projet de loi C-48. Ils n'aiment pas le fait que nous allons investir davantage dans les logements sociaux. Ils n'aiment pas le fait que nous allons accroître le budget de l'Agence canadienne de développement international pour venir en aide aux pauvres de la planète.

Quelle est leur solution? Voter contre ce qu'ils n'aiment pas? Non, c'est refuser de travailler. Refuser de travailler est leur façon de régler les problèmes.

Or, refuser de travailler n'est pas une option pour les Canadiens. Leurs électeurs et les miens ne le toléreront pas. Ils nous ont élus pour travailler.

Mettons nous à la tâche. Les députés disent qu'ils veulent rentrer chez eux. Bien sûr, c'est ce qu'ils veulent. Leur leader parlementaire l'a dit en leur nom et il a l'habitude de dire les choses telles qu'elles sont, en règle générale du moins. Quoi qu'il en soit, si leur leader parlementaire dit qu'ils veulent rentrer chez eux, je n'ai rien contre.

Nous allons mettre la motion aux voix ce soir. Nous avons jusqu'à minuit. Votons sur les deux projets de loi et rentrons chez nous. Les Canadiens diront, « Vous avez fait votre travail, monsieur le député ou madame la députée ». Nous aurons tous fait notre travail et nous pourrions rentrer chez nous pour faire tout ce que le leader parlementaire de l'opposition a dit que nous devrions être en train de faire.

J'en conviens, nous devrions rentrer chez nous, mais il faut d'abord faire notre travail parce que lorsque nous ne faisons pas notre travail nous devons demeurer en classe durant la récréation ou après les heures normales pour que le travail se fasse. Nous sommes censés travailler avant de partir. Ce sont là les règles.

Je tiens ces propos en présence d'une enseignante, la présidente suppléante, car je sais que l'enseignement a déjà été son gagne-pain et qu'elle a un point de vue objectif de ces choses.

• (2000)

J'invite tous mes collègues à faire front commun en votant en faveur de cette motion, puis une fois la motion adoptée à faire encore une fois front commun en votant en faveur des projets de loi. Accomplissons d'abord notre travail, ensuite nous pourrions rentrer chez nous, dans cet ordre. C'est ainsi que se font les choses.

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Comme il est 20 heures, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions nécessaires pour terminer l'étude de la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Convoquez les députés.

● (2035)

[Français]

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n° 141)

## POUR

## Députés

Abbott  
Allison  
Anders  
Batters  
Bezan  
Breitkreuz  
Carrie  
Casson  
Day  
Doyle  
Epp  
Fitzpatrick  
Forseith  
Goldring  
Gouk  
Guergis  
Harper  
Harrison  
Hiebert  
Hinton  
Jaffer  
Johnston  
Kenney (Calgary Southeast)  
Komarnicki  
Lauzon  
Luzon  
Lunn  
MacAulay  
MacKenzie  
McTeague  
Merrifield  
Mills  
Moore (Fundy Royal)  
O'Brien  
Obhrai  
Pallister  
Poilievre  
Preston  
Reid  
Richardson  
Scheer  
Schmidt (Kelowna—Lake Country)  
Smith (Kildonan—St. Paul)  
Sorenson  
Stinson  
Szabo  
Tilson  
Trost  
Van Loan  
Wappel  
Watson  
Yelich — 101

Ablonczy  
Ambrose  
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)  
Benoit  
Bonin  
Brown (Leeds—Grenville)  
Casey  
Chong  
Devolin  
Duncan  
Finley  
Fletcher  
Gallant  
Goodyear  
Grewal (Fleetwood—Port Kells)  
Hanger  
Harris  
Hearn  
Hill  
Hubbard  
Jean  
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)  
Kilgour  
Kramp (Prince Edward—Hastings)  
Lukiwski  
Lunney  
MacKay (Central Nova)  
Mark  
Menzies  
Miller  
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)  
Nicholson  
O'Connor  
Oda  
Penson  
Prentice  
Rajotte  
Reynolds  
Ritz  
Schellenberger  
Skelton  
Solberg  
Steckle  
Strahl  
Thompson (New Brunswick Southwest)  
Toews  
Tweed  
Vellacott  
Warawa  
Williams

## CONTRE

## Députés

Adams  
Anderson (Victoria)  
Angus  
Augustine  
Bagnell  
Bakopanos  
Beaumier  
Bell  
Bennett  
Bevilacqua  
Blaikie  
Blondin-Andrew  
Boivin  
Boshcoff  
Boudria  
Bourgeois  
Brisson  
Brown (Oakville)  
Bulte  
Cannis  
Carr  
Carroll

Alcock  
André  
Asselin  
Bachand  
Bains  
Barnes  
Bélangier  
Bellavance  
Bergeron  
Bigras  
Blais  
Boire  
Bonsant  
Bouchard  
Boulianne  
Bradshaw  
Broadbent  
Brunelle  
Byrne  
Cardin  
Carrier  
Catterall

## Initiatives ministérielles

Chamberlain  
Christopherson  
Cleary  
Comartin  
Côté  
Crête  
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)  
Cuzner  
Davies  
Deschamps  
Desrochers  
Dhalla  
Dosanjh  
Dryden  
Easter  
Emerson  
Faille  
Fontana  
Fry  
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)  
Gaudet  
Godbout  
Godin  
Graham  
Guay  
Holland  
Jennings  
Kadis  
Karygiannis  
Kotto  
Lalonde  
Lapierre (Lévis—Bellechasse)  
Lavallée  
LeBlanc  
Lemay  
Lévesque  
Loubier  
Malhi  
Marceau  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Martin (LaSalle—Émard)  
Masse  
McCallum  
McGuinty  
McKay (Scarborough—Guildwood)  
Ménard (Hochelaga)  
Minna  
Strahl  
Murphy  
Neville  
Pacetti  
Paradis  
Patry  
Peterson  
Phinney  
Pickard (Chatham-Kent—Essex)  
Poirier-Rivard  
Proulx  
Redman  
Robillard  
Rota  
Russell  
Sauvageau  
Savoy  
Scott  
Siksay  
Simard (Beauport—Limoulu)  
Simms  
St-Hilaire  
St. Denis  
Stronach  
Temelkovski  
Basques)  
Thibault (West Nova)  
Torsney  
Valley  
Volpe  
Wilfert

Chan  
Clavet  
Coderre  
Comuzzi  
Cotler  
Crowder  
Cullen (Etobicoke North)  
D'Amours  
Demers  
Desjarlais  
DeVillers  
Dion  
Drouin  
Duceppe  
Efford  
Eyking  
Folco  
Frulla  
Gagnon (Québec)  
Gagnon (Jonquière—Alma)  
Gauthier  
Godfrey  
Goodale  
Guamieri  
Guimond  
Ianno  
Julian  
Karetak-Lindell  
Khan  
Laframboise  
Lapierre (Outremont)  
Lastewka  
Layton  
Lee  
Lessard  
Longfield  
Macklin  
Maloney  
Marleau  
Martin (Winnipeg Centre)  
Martin (Sault Ste. Marie)  
Matthews  
McDonough  
McGuire  
McLellan  
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)  
Mitchell  
Myers  
Owen  
Paquette  
Parrish  
Perron  
Pettigrew  
Picard (Drummond)  
Plamondon  
Powers  
Ratansi  
Regan  
Rodriguez  
Roy  
Saada  
Savage  
Scarpaleggia  
Sgro  
Silva  
Simard (Saint Boniface)  
Smith (Pontiac)  
St. Amand  
Stoffer  
Telegdi  
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les  
Tonks  
Valeri  
Vincent  
Wasylycia-Leis  
Wrzesnewskyj

## Initiatives ministérielles

Zed— 197

## PAIRÉS

Aucun

**Le Président:** Je déclare l'amendement rejeté.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

• (2045)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 142)

## POUR

Députés

Adams  
Anderson (Victoria)  
Angus  
Augustine  
Bagnell  
Bakopoulos  
Bélanger  
Bellavance  
Bergeron  
Bigras  
Blais  
Boire  
Bonsant  
Bouchard  
Boulianne  
Bradshaw  
Broadbent  
Brunelle  
Cannis  
Carr  
Carroll  
Chamberlain  
Christopherson  
Cleary  
Comartin  
Côté  
Crête  
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)  
Cuzner  
Davies  
Deschamps  
Desrochers  
Dhalla  
Dosanjh  
Dryden  
Easter  
Emerson  
Faille  
Fontana  
Fry  
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)  
Gaudet  
Godbout  
Godin  
Graham  
Guay  
Holland  
Jennings

Alcock  
André  
Asselin  
Bachand  
Bains  
Barnes  
Bell  
Bennett  
Bevilacqua  
Blaikie  
Blondin—Andrew  
Boivin  
Boshcoff  
Boudria  
Bourgeois  
Brisson  
Brown (Oakville)  
Bulte  
Cardin  
Carrier  
Catterall  
Chan  
Clavet  
Coderre  
Comuzzi  
Cotler  
Crowder  
Cullen (Etobicoke North)  
D'Amours  
Demers  
Desjarlais  
DeVillers  
Dion  
Drouin  
Duceppe  
Efford  
Eyking  
Folco  
Frulla  
Gagnon (Québec)  
Gagnon (Jonquière—Alma)  
Gauthier  
Godfrey  
Goodale  
Guarnieri  
Guimond  
Ianno  
Julian

Kadis  
Karygiannis  
Kotto  
Lalonde  
Lapierre (Lévis—Bellechasse)  
Lavallée  
LeBlanc  
Lemay  
Lévesque  
Macklin  
Maloney  
Marleau  
Martin (Winnipeg Centre)  
Martin (Sault Ste. Marie)  
Matthews  
McDonough  
McGuire  
McLellan  
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)  
Mitchell  
Myers  
Owen  
Paradis  
Patry  
Peterson  
Phinney  
Pickard (Chatham-Kent—Essex)  
Poirier-Rivard  
Proulx  
Redman  
Robillard  
Rota  
Russell  
Sauvageau  
Savoy  
Sgro  
Silva  
Simard (Saint Boniface)  
Smith (Pontiac)  
St. Amand  
Stoffler  
Telegdi  
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)  
Thibault (West Nova)  
Torsney  
Valley  
Volpe  
Wilfert  
Zed— 191

Karetak-Lindell  
Khan  
Laframboise  
Lapierre (Outremont)  
Lastewka  
Layton  
Lee  
Lessard  
Loubier  
Malhi  
Marceau  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Martin (LaSalle—Émard)  
Masse  
McCallum  
McGuinty  
McKay (Scarborough—Guildwood)  
Ménard (Hochelaga)  
Minna  
Murphy  
Neville  
Paquette  
Parrish  
Perron  
Pettigrew  
Picard (Drummond)  
Plamondon  
Powers  
Ratansi  
Regan  
Rodriguez  
Roy  
Saada  
Savage  
Scott  
Siksay  
Simard (Beauport—Limoilou)  
Simms  
St-Hilaire  
St. Denis  
Stronach  
Temelkovski  
Valeri  
Vincet  
Wasylcyia-Leis  
Wrzesnewszky

## CONTRE

Députés

Abbott  
Allison  
Anders  
Batters  
Benoit  
Bonin  
Brown (Leeds—Grenville)  
Casey  
Chong  
Devolin  
Duncan  
Finley  
Fletcher  
Gallant  
Goldring  
Gouk  
Guergis  
Harper  
Harrison  
Hiebert  
Ablonczy  
Ambrose  
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)  
Beaumier  
Bezan  
Breitkreuz  
Carrie  
Casson  
Day  
Doyle  
Epp  
Fitzpatrick  
Forseth  
Galloway  
Goodyear  
Grewal (Fleetwood—Port Kells)  
Hanger  
Harris  
Hearn  
Hill



## Initiatives ministérielles

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (2050)

[Traduction]

## LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 juin, de la motion: Que le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, soit lu une troisième fois et adopté, ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

**L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que c'est la quatrième ou la cinquième fois que j'interviens dans le débat sur ce projet de loi. Apparemment, le message ne passe pas.

Les mérites du projet de loi sont évidents. Il prévoit des dépenses de l'ordre de 4,5 milliards de dollars dans quatre secteurs clés déjà reconnus par le gouvernement, qui y a fait d'importants investissements dans le passé. Ce sont: le logement abordable, l'éducation postsecondaire, l'aide étrangère et l'environnement.

Monsieur le Président, je connais votre intérêt pour ces quatre secteurs, tout particulièrement pour le logement abordable. C'est un secteur auquel nous consacrons déjà 1,9 milliard de dollars par année. Grâce à ces investissements, le gouvernement du Canada loge environ 640 000 familles. Le projet de loi propose d'ajouter 1,6 milliard de dollars à cette somme ce qui, évidemment, permettra de loger beaucoup plus de familles.

Nos vis-à-vis critiquent le projet de loi parce que nous n'avons pas précisé quelles maisons, villes ou collectivités recevront l'argent. Je tiens à souligner aux députés de l'opposition et aux Canadiens qui suivent le débat, que cet argent sera attribué de la même manière que tous les fonds prévus dans les autres documents budgétaires. À mon avis, le niveau de détail proposé dans des motions qui ont été présentées à la Chambre auparavant ne se retrouve habituellement pas dans les projets de loi budgétaires ou les projets de loi d'exécution du budget.

La situation est assez intéressante parce que, dès que le gouvernement a réussi à vaincre le déficit, un des premiers secteurs où il a investi c'est le logement abordable. Je sais que l'on s'est beaucoup intéressé aux sans-abri, particulièrement dans les circonscriptions urbaines. Dans mon cas, la circonscription de Scarborough—Guildwood se trouve à l'extrême est de Toronto. Jusqu'au moment de la construction de l'autoroute 401, c'était une des portes d'entrée de Toronto. Il y a donc beaucoup de motels le long du chemin de Kingston. Beaucoup de familles vivaient le long de ce chemin, dans des logements franchement insalubres.

Monsieur le Président, je tiens à vous faire savoir que je partagerai le temps dont je dispose avec le député de Hamilton-Est—Stoney Creek.

Hinton	Hubbard
Jaffer	Jean
Johnston	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)	Kilgour
Komaricki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon	Longfield
Lukowski	Lunn
Lunney	MacAulay
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Mark	McTeague
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	O'Brien
O'Connor	Obhrai
Oda	Pacetti
Pallister	Penson
Poillievre	Prentice
Preston	Rajotte
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Scarpaleggia	Scheer
Schellenberger	Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Skelton	Smith (Kildonan—St. Paul)
Solberg	Sorenson
Steckle	Stinson
Strahl	Szabo
Thompson (New Brunswick Southwest)	Tilson
Toews	Tonks
Trost	Tweed
Ur	Van Loan
Vellacott	Wappel
Warawa	Watson
Williams	Yelich — 108

## PAIRÉS

Aucun

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

## LE PROJET DE DÉVERSEMENT DES EAUX DU LAC DEVILS

**L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des consultations entre les partis. Je crois que vous constaterez qu'il y a un consentement unanime pour que je propose, conjointement avec trois comotionnaires, la motion suivante concernant le projet de déversement des eaux du lac Devils. Je propose:

Que cette Chambre, à l'unanimité, demande aux États-Unis d'accepter immédiatement une évaluation scientifique binationale, indépendante et limitée dans le temps du projet de déviation du lac Devils proposé par le Dakota du Nord, et ce, conformément au Traité des eaux limitrophes et au rôle de la Commission mixte internationale et que, d'ici la tenue de cette évaluation et la mise en oeuvre de mesures d'atténuation des risques relativement aux espèces envahissantes et à la qualité de l'eau, la décharge ne soit pas mise en opération.

[Français]

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de Elmwood—Transcona a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de présenter sa motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

### *Initiatives ministérielles*

Les sommes accordées dans le cadre de l'Initiative de partenariats en action communautaire se sont révélées très importantes dans ma circonscription et dans de nombreuses autres. Elles sont venues répondre au problème du logement à prix modique pour les sans-abri et ceux qui le sont presque. Le résultat est que, dans ma circonscription, le nombre de sans-abri est passé de 1 400 à 75 depuis un certain nombre d'années, ce qui veut dire que seules environ 75 personnes cherchent un abri tous les soirs, au lieu de 1 400. Le projet de loi C-48 s'inscrit dans le prolongement d'initiatives de la sorte.

● (2055)

De plus, monsieur le Président, je sais que vous vous intéressez à l'éducation postsecondaire. La question vous tient à coeur parce que vous venez de Kingston, où se trouve l'université où vous et moi avons obtenu notre diplôme, nommément, l'Université Queen's. Les 1,5 milliard de dollars prévus dans le projet de loi C-48, permettront aux étudiants d'accéder plus facilement à cette université et aux autres grandes universités canadiennes et de profiter ainsi de l'enseignement supérieur.

Comme les députés le savent, l'éducation postsecondaire et la formation améliorent la vie et le bien-être des gens qui veulent faire des études supérieures et qui y réussissent. Je prévois que cette somme, 1,5 milliard de dollars, viendra s'ajouter aux 15,5 milliards de dollars que le gouvernement du Canada investit actuellement dans l'éducation postsecondaire et d'autres programmes de bourses.

Cette somme est divisée presque également en argent et en points d'impôts. Il s'agira d'une injection importante d'argent dans le domaine. Comme je l'ai déjà dit, les étudiants de Queen's et d'autres universités partout au Canada profiteront des retombées de cet investissement important, qui s'ajoute aux investissements précédents du gouvernement du Canada.

À l'instar des autres députés, je sais aussi que, pour les Canadiens, l'environnement vient probablement, sinon au premier rang des priorités, certainement au deuxième rang, derrière les soins de santé. Comme l'a mentionné le député de Peterborough, il y a un lien entre la santé et l'environnement. On ne peut pas vraiment isoler les deux questions. On ne peut pas être en santé si l'on vit dans un environnement malsain; je m'attends donc à ce que les députés d'en face appuient avec enthousiasme l'investissement de 900 millions de dollars proposé à cet égard dans le projet de loi C-48.

Nous nous attendons à ce que ces fonds s'ajoutent au milliard de dollars prévu sur cinq ans pour le Fonds éco-net, aux 250 millions de dollars prévus pour le Fonds du partenariat, aux 225 millions de dollars prévus pour quadrupler, sur cinq ans, le nombre de maisons rénovées dans le cadre du programme ÉnerGuide, aux 200 millions de dollars prévus pour promouvoir l'utilisation de l'énergie éolienne, aux 300 millions de dollars prévus dans le projet de loi C-43 pour le Fond municipal vert, et à l'équivalent de 5 milliards de dollars sur cinq ans prévus pour le transfert d'une partie de la taxe sur l'essence.

Toutes ces mesures prévues dans le projet de loi C-43, le budget d'origine, et dans les budgets précédents ont été proposées par le gouvernement, elles ont été adoptées par la Chambre, et les contribuables canadiens ont jugé que c'était là une façon tout à fait acceptable et utile d'employer leur argent.

Des investissements sont aussi proposés au chapitre de l'aide étrangère. Le projet de loi C-48 propose des investissements supplémentaires de 500 millions de dollars au titre de l'aide étrangère. Le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'ACDI ont récemment rendu public l'Énoncé de politique internationale du Canada, qui présente une vision du Canada et de son rôle

au sein de la communauté internationale. Ce nouveau cadre de politique internationale donne suite à l'engagement du gouvernement d'investir dans notre rôle sur la scène internationale.

Nous avons accru notre aide étrangère de 3,4 milliards de dollars sur les cinq prochaines années et nous prévoyons doubler les niveaux d'aide de 2001-2002 d'ici 2010-2011. D'ici 2008-2009, nous comptons doubler nos niveaux d'aide à l'Afrique de 2003-2004.

Cela témoigne de l'engagement du gouvernement à réduire la pauvreté en Afrique. Cela témoigne de l'engagement du premier ministre et du ministre des Finances à régler ces problèmes efficacement.

● (2100)

Je m'attends à ce que les députés d'en face accueillent très favorablement ce projet de loi. Je ne peux pas m'imaginer qu'ils pourraient s'opposer à des investissements au chapitre de l'aide étrangère, du logement abordable, de l'environnement et de l'enseignement postsecondaire. J'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi C-48.

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC):** Monsieur le Président, je dois dire qu'en ce moment, très peu de choses distinguent les discours des députés libéraux de ce côté-là de la Chambre des discours des députés néo-démocrates, les socialistes, à gauche. Peut-être que rien ne les a jamais distingués et que je le remarque un peu plus qu'avant. Les discours de ces deux partis en particulier semblent être identiques. Je les ai écoutés tout l'après-midi et cela ne semble pas changer.

Le socialisme se porte bien dans ces partis. Je suppose que c'est un mantra qui vient du secrétaire parlementaire.

Le député parle d'initiatives en matière de logement abordable, mais, pour l'essentiel, cela est surtout de compétence provinciale et ça l'a toujours été. Le parti au pouvoir veut s'occuper des gens du berceau au tombeau. Le thème dominant de tout ce que les libéraux font et disent semble être d'écarter l'initiative privée. Au lieu de se concentrer sur l'économie, d'assurer la création d'emplois et de veiller à éviter la dépendance à l'égard de l'État, ils veulent s'occuper des gens de toutes les façons possibles et imaginables.

J'ai été policier dans une autre vie. Lorsque je me suis joint au service de police de Calgary, il y a longtemps, la question du logement abordable était déjà à l'ordre du jour, mais, à cette époque, la question se posait de manière complètement différente.

Aujourd'hui, je vois des ministres et des secrétaires parlementaires de l'autre côté de la Chambre courir pêle-mêle partout au pays, des chèques à la main pour diverses municipalités et pour les gouvernements provinciaux, et tout cela concerne de soi-disant projets de logement abordable. J'ai vu des mausolées être construits avec cet argent. Est-ce vraiment bénéfique pour la collectivité dans son ensemble? J'ai cette question à l'esprit chaque fois que je vois se dresser une nouvelle structure qui rend le logement abordable pour ceux qui sont peut-être moins fortunés.

*Initiatives ministérielles*

Au lieu d'aider les moins fortunés à se sortir de leur situation, ils créent cette dépendance. Ces gens n'ont aucun moyen de pouvoir dire un jour qu'ils possèdent une propriété. Cela ne se passe pas du tout ainsi. C'est une magnifique structure que les libéraux ont conçue comme leur solution à la pauvreté, alors qu'ils devraient chercher à créer des emplois et à aider les gens à se sortir de cette situation.

**L'hon. John McKay:** Monsieur le Président, je suis certain qu'il y avait là une question, mais je ne sais pas exactement quelle était cette question.

Premièrement, j'ai été décrit de bien des façons dans ma vie, particulièrement dans ma vie politique, mais jamais comme étant un socialiste. Certaines personnes qui me connaissent bien trouveraient probablement cela très difficile à croire à mon sujet.

Le député se plaint d'une intrusion dans les affaires provinciales. Je lui signalerai que c'est là une fausse dichotomie. Le gouvernement du Canada apporte une contribution importante dans le secteur du logement abordable. Par exemple, la Société canadienne d'hypothèques et de logement existe depuis de nombreuses années, et pratiquement personne ne s'en plaint parce qu'elle favorise la collaboration entre les secteurs public et privé.

Je vais donner un exemple dans ma circonscription. Le député craint qu'on enlève des initiatives au secteur privé. Dans ma circonscription, la SCHL aide à réduire le coût des hypothèques afin que les locataires qui veulent devenir propriétaires puissent le faire. En fait, c'est un très bon exemple d'une collaboration entre les secteurs public et privé qui aide les gens à améliorer leur sort, comme le député le souhaite.

Je ne peux imaginer ce qu'il y a de si répréhensible à essayer d'investir une somme importante dans une initiative que le député appuie.

Pour ce qui est de l'intrusion dans les compétences provinciales en matière d'environnement, franchement, l'environnement ne respecte pas les compétences. La rivière des Outaouais qui coule ici est-elle une rivière de l'Ontario, une rivière du Québec ou une rivière nationale, ou a-t-elle simplement besoin d'être nettoyée? Nous vivons dans le beau pays qu'est le Canada et nous vivons en fait dans une région où il y a chevauchement des compétences.

• (2105)

**L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi C-48, qui traite de plusieurs questions très importantes.

Comme les députés le savent, le projet de loi renferme un engagement de rembourser au moins 2 milliards de dollars par année sur la dette. Avec les fonds supplémentaires, nous investirons dans le logement abordable, dans le transport en commun, dans l'aide étrangère et dans l'enseignement postsecondaire.

Le projet de loi a été longuement débattu et différents points de vue ont été exprimés à son sujet. Cependant, j'estime qu'il est juste de dire que tous ces secteurs sont cohérents, complémentaires et suivent la même ligne de pensée que celle qui a été présentée dans le projet de loi C-43 et dans les budgets précédents, à savoir des investissements s'inspirant d'une stratégie financière raisonnable. Nous pouvons remonter au budget de 2003 et au budget de 2002.

Le projet de loi reflète également les priorités des Canadiens. Lorsque nous y regardons les exemples d'investissements qui sont prévus, nous y voyons un investissement dans le logement abordable. Dans les budgets précédents, le gouvernement a investi des sommes considérables dans le logement abordable. Qu'on songe

à l'importance du montant de 1,6 milliard de dollars qui sera investi dans le logement abordable et au fait que, dans ce cas-ci, ce montant n'est pas assujéti à des fonds de contrepartie et il vise également le logement pour les Autochtones.

Nous pouvons jeter un coup d'oeil à certains fonds qui ont été consacrés au logement abordable. Nous avions un programme dans lequel les provinces et d'autres entités versaient des fonds de contrepartie. Par conséquent, l'investissement que nous faisons dans le logement abordable avec le projet de loi C-48 s'ajoute aux investissements précédents que le gouvernement a faits dans ce secteur. Il est très important de veiller à ce que les Canadiens puissent avoir un logement et prospérer dans notre grand pays. Cet investissement s'ajoute également au montant de 2 milliards de dollars qui a déjà été engagé dans la lutte contre l'itinérance et dans le logement abordable au cours des dernières années.

Les investissements répondent à des difficultés et à des besoins précis au sein de la société. Par exemple, le projet de loi alloue des fonds supplémentaires qui permettront d'élargir l'accès à l'enseignement postsecondaire. Cet investissement de 1,5 milliard de dollars s'inscrit dans le prolongement de tout un train d'initiatives déjà lancées.

Qu'on pense aux budgets précédents, des budgets qui ont été qualifiés de budgets pour l'éducation, car ils renfermaient divers incitatifs visant à permettre aux Canadiens de poursuivre leur formation et d'entreprendre des études postsecondaires et prévoyaient l'accès à une aide financière. Les investissements dans la formation et l'enseignement donnent lieu à une amélioration de notre économie et ouvrent de meilleures perspectives d'avenir et de prospérité aux citoyens.

Il y a aussi les 900 millions de dollars investis dans le transport en commun et le programme d'amélioration du rendement énergétique des logements. Les investissements prévus à ces égards dans le projet de loi C-48 s'inscrivent dans le prolongement de tout un train d'initiatives annoncées dans le projet de loi C-43.

Enfin, il y a l'investissement de 500 millions de dollars dans l'aide étrangère, une priorité du gouvernement et une priorité à laquelle il continuera assurément de répondre dans l'avenir.

Ces investissements, avec ceux prévus par le projet de loi C-43, ont été rendus possibles non seulement par le rendement de l'économie, mais aussi par la gestion financière du ministre des Finances. Il a veillé à ce que nous soyons en mesure de rembourser la dette et de présenter des budgets équilibrés, ce qui est la pierre d'assise du processus budgétaire. L'approche du gouvernement est qu'il faut équilibrer notre budget.

Comme les Canadiens qui gagnent de l'argent et tentent de vivre selon leurs moyens, le gouvernement doit vivre selon ses moyens. C'est au cours des décennies précédant 1993 que les gouvernements vivaient au-dessus de leurs moyens et accumulaient une énorme dette, assortie d'intérêts, que les Canadiens doivent maintenant rembourser.

*Initiatives ministérielles*

La pierre angulaire des budgets que le gouvernement a présentés depuis 1993 est l'équilibre et le remboursement constant de la dette, pas seulement parce que le remboursement de la dette est une fin en soi, mais aussi parce que cela libère des fonds supplémentaires et allège le fardeau des générations futures. L'argent libéré peut être investi de façon intelligente, afin que notre pays puisse continuer de prospérer à l'avenir, que les Canadiens aient la possibilité de participer à la vie économique du pays et que le Canada se classe au premier rang des pays du G7.

● (2110)

Comme le ministre des Finances l'a dit plus tôt aujourd'hui, au cours de la période des questions, même si le Canada se classe au premier rang des pays du G7 sur le plan des budgets équilibrés et du processus budgétaire, nous devons maintenant nous concentrer sur l'augmentation de notre productivité, afin que le Canada mène aussi le G7 sur ce plan. Le ministre des Finances a pris des mesures à cet égard et en a parlé dans ses discours.

Je sais qu'à l'avenir, en collaboration avec les Canadiens et dans le cadre des travaux de la Chambre, nous aurons l'occasion d'échanger des idées et de nous pencher sur des initiatives et des programmes qui touchent la question de la productivité. En fin de compte, notre objectif est de faire en sorte que les Canadiens puissent prendre part à la vie économique, prospérer et créer de la richesse. Nous croyons que nous pourrions ainsi faire du Canada un pays encore meilleur.

Il est important d'offrir des possibilités aux Canadiens de toutes les classes socioéconomiques. Le gouvernement investit dans divers secteurs pour s'assurer que les Canadiens ont effectivement ces possibilités. Ce n'est pas uniquement une idéologie que prônent certains partis à la Chambre. C'est également une approche avantageuse pour les Canadiens. Ceux-ci ont besoin d'un gouvernement dynamique, d'un gouvernement qui les appuie et qui leur permet de participer à divers secteurs de l'économie. Cette participation doit comporter des avantages pour eux, pour leurs enfants et pour leurs petits-enfants.

J'ose espérer que les députés tiennent compte du but que vise cette mesure législative. J'espère qu'ils savent qu'elle sert et qu'elle fera avancer les intérêts des Canadiens.

Lorsque les députés ont l'occasion de se prononcer sur le projet de loi, j'espère qu'ils l'appuieront. Ils pourront ensuite passer l'été dans différents endroits du Canada où ils pourront dire à leurs concitoyens ce qui a été accompli grâce à l'adoption de cette mesure législative. Ils pourront parler des investissements que le gouvernement a prévus.

En conclusion, je signale qu'une entente est intervenue, conformément au paragraphe 78(2) du Règlement en ce qui concerne la troisième lecture du projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements. Je propose:

Que relativement au projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, au plus une heure de séance supplémentaire soit accordée aux délibérations à l'étape de la troisième lecture, et qu'à l'expiration du temps prévu dans cet ordre pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix et expédiée immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

● (2115)

**Le Président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le Président:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le Président:** Convoquez les députés.

● (2200)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 143)

## POUR

## Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	André
Angus	Asselin
Augustine	Bachand
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélangier
Bell	Bellavance
Bennett	Bergeron
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blais
Blondin-Andrew	Boire
Boivin	Bonin
Bonsant	Boshcoff
Bouchard	Boudria
Boulianne	Bourgeois
Bradshaw	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Brunelle	Bulte
Byrne	Cannis
Cardin	Carr
Carrier	Carroll
Catterall	Chamberlain
Chan	Christopherson
Clavet	Cleary
Coderre	Comartin
Comuzzi	Côté
Cotler	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Demers	Deschamps
Desjarlais	Desrochers
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanji
Drouin	Dryden
Duceppe	Easter
Efford	Emerson
Eyking	Faillie
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Galloway
Gaudet	Gauthier
Godbout	Godfrey
Godin	Goodale
Graham	Guarnieri
Guay	Guimond
Holland	Hubbard
Ianno	Jennings
Julian	Kadis
Karetak-Lindell	Karygiannis
Khan	Kotto

Laframboise  
Lapierre (Outremont)  
Lastewka  
Layton  
Lee  
Lessard  
Longfield  
MacAulay  
Malhi  
Marceau  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Martin (LaSalle—Énard)  
Masse  
McCallum  
McGuinty  
McKay (Scarborough—Guildwood)  
Ménard (Hochelaga)  
Minna  
Murphy  
Neville  
Pacetti  
Paradis  
Patry  
Peterson  
Phinney  
Pickard (Chatham-Kent—Essex)  
Poirier-Rivard  
Proulx  
Redman  
Robillard  
Rota  
Russell  
Sauvageau  
Savoy  
Scott  
Siksay  
Simard (Beauport—Limoulu)  
Simms  
St-Hilaire  
St. Denis  
Stoffer  
Szabo  
Temelkovski  
Basques)  
Thibault (West Nova)  
Torsney  
Valeri  
Vincent  
Wappel  
Wilfert  
Zed — 205

Lalonde  
Lapierre (Lévis—Bellechasse)  
Lavallée  
LeBlanc  
Lemay  
Lévesque  
Loubier  
Macklin  
Maloney  
Marleau  
Martin (Winnipeg Centre)  
Martin (Sault Ste. Marie)  
Matthews  
McDonough  
McGuire  
McLellan  
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)  
Mitchell  
Myers  
Owen  
Paquette  
Parrish  
Perron  
Pettigrew  
Picard (Drummond)  
Plamondon  
Powers  
Ratansi  
Regan  
Rodriguez  
Roy  
Saada  
Savage  
Scarpaleggia  
Sgro  
Silva  
Simard (Saint Boniface)  
Smith (Pontiac)  
St. Amand  
Steckle  
Stronach  
Telegdi  
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les  
Tonks  
Ur  
Valley  
Volpe  
Wasylycia-Leis  
Wrzesnewskij

## CONTRE

### Députés

Abbott  
Ambrose  
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)  
Benoit  
Brown (Leeds—Grenville)  
Casey  
Day  
Epp  
Fitzpatrick  
Forsyth  
Goldring  
Gouk  
Grewal (Fleetwood—Port Kells)  
Hanger  
Harris  
Heam  
Hill  
Jaffier  
Kenney (Calgary Southeast)  
Lukiwski  
MacKay (Central Nova)  
Menzies  
Miller  
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)  
Moore (Fundy Royal)  
Nicholson  
O'Connor  
Pallister  
Prentice  
Rajotte  
Richardson  
Scheer  
Skelton

Allison  
Anders  
Batters  
Bezan  
Carrie  
Casson  
Devolin  
Finley  
Fletcher  
Gallant  
Goodyear  
Grewal (Newton—North Delta)  
Guergis  
Harper  
Harrison  
Hiebert  
Hinton  
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)  
Lauzon  
Lunn  
MacKenzie  
Merrifield  
Mills  
O'Brien  
Obhrai  
Poilievre  
Preston  
Reid  
Ritz  
Schmidt (Kelowna—Lake Country)  
Smith (Kildonan—St. Paul)

## Initiatives ministérielles

Solberg	Sorenson
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Tilson	Toews
Trost	Tweed
Van Loan	Vellacott
Warawa	Watson
Yelich — 77	

## PAIRÉS

Aucun

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

## TROISIÈME LECTURE

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD):** Monsieur le Président, je suis honoré de partager mon temps de parole avec l'auteur de ce document, le budget du NPD.

● (2205)

[Traduction]

**M. Jim Abbott:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Si je comprends bien, aucun député conservateur ne pourra prendre la parole sur ce projet de loi ce soir. Par conséquent, le seul parti qui s'oppose à cette motion, le seul parti qui s'oppose au projet de loi C-48, se verra refuser le droit de prendre la parole et sera forcé au silence. C'est...

**Le Président:** Je crains que le député n'ait soulevé une question de débat. C'est le député de Burnaby—New Westminster qui a la parole.

**M. Peter Julian:** Monsieur le Président, je suis très fier de parler de cet important document parce que le document budgétaire équilibré du NPD apporte de l'espoir aux Canadiens.

Ces dix dernières années, le nombre de sans-abri a augmenté dans les villes du Canada. Nous avons vu augmenter le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté. Nous savons que le document budgétaire équilibré du NPD représente un début de solution à ces problèmes, car il prévoit 1,6 milliard de dollars pour aider à loger les familles pauvres.

Je suis fier d'appuyer ce document parce que nous savons qu'il prévoit 1,5 milliard de dollars pour l'éducation postsecondaire. Nous savons tous que ces dernières années, le coût des études a provoqué une véritable crise au Canada. Il faut abaisser les droits d'inscription. Il faut que l'éducation soit abordable pour nos jeunes et nos jeunes adultes. Le document budgétaire équilibré du NPD apporte là aussi une solution.

Je suis heureux de parler du projet de loi C-48 parce qu'il apporte aussi une solution à la crise environnementale que nous traversons. Une somme de 900 millions de dollars aidera à commencer à lutter contre les sources de pollution qui causent le smog, le réchauffement de la planète et le reste. Grâce au document budgétaire équilibré du NPD, 900 millions de dollars serviront à cette fin.

*Initiatives ministérielles*

Nous vivons dans un monde instable. Nous constatons qu'il y a de plus en plus de violence et d'instabilité. Nous savons qu'aujourd'hui, 29 000 enfants mourront de faim et de maladies évitables dans le monde. C'est une honte pour tous les députés qui siègent ici. Demain, 29 000 enfants de plus mourront des mêmes causes et 29 000 encore la journée suivante.

Le document budgétaire équilibré du NPD prévoit un demi-milliard de dollars en aide étrangère afin de commencer à régler le problème de l'instabilité par l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable, en aliments et en médicaments et l'amélioration des soins de santé. Nous savons très bien que ce n'est pas en fournissant davantage d'armes que nous atteindrons une plus grande stabilité sur notre planète, c'est plutôt en procurant à tous les habitants de la terre un approvisionnement sûr en eau potable, des aliments, des logements, des écoles et des services de santé.

Je suis également fier de parler de ce document parce que, depuis trop longtemps, les travailleurs se retrouvent au bas de la liste lorsque des entreprises font faillite. Dans bien des cas, nous avons vu des gens perdre les économies de toute leur vie. Le document budgétaire équilibré du NPD prévoit 100 millions de dollars pour protéger les travailleurs en cas de faillite.

Je suis très fier de parler de ce document, parce qu'il s'attaque à toute une série de problèmes que, depuis des années, les députés néo-démocrates veulent voir réglés. Ce soir, si nous adoptons ces mesures budgétaires, nous redonnerons espoir aux Canadiens d'un océan à l'autre. Les Canadiens ordinaires reconnaissent la nécessité d'investir davantage dans l'éducation. Ils savent qu'il faut offrir plus de logements pour régler le problème de la pauvreté et du nombre croissant d'enfants pauvres. Ils savent qu'il faut régler les problèmes environnementaux. Ils savent qu'il faut assurer une certaine stabilité dans le monde par l'octroi de fonds gouvernementaux. Le document du NPD qui propose un budget équilibré propose une solution à tous ces problèmes graves.

[Français]

Il faut dire aussi que ce document, qui donne espoir aux Canadiennes et Canadiens, est aussi un document qui correspond aux besoins des Québécois et des Québécoises. Cela est extrêmement important. Depuis que le NPD a proposé l'adoption de ce budget, des organisations à travers le Québec nous disent qu'il faut absolument adopter le projet de loi C-48. Le FRAPRU et d'autres organisations qui luttent contre la pauvreté demandent aux députés du Bloc québécois d'adopter ce budget. Les organisations pour personnes handicapées disent au Bloc qu'il faut adopter ce budget. Les municipalités au Québec et des organisations environnementales disent oui au budget du NPD. C'est extrêmement important.

Étant donné qu'on a des organisations, des Québécois et des Québécoises qui demandent sincèrement que les quatre partis de cette Chambre adoptent le budget du NPD, on espère bien qu'il aura l'appui des députés du Québec.

● (2210)

Nous savons qu'il y a des aspects extrêmement importants qui sont abordés dans ce document. Cependant, on sait aussi qu'il y a d'autres tâches sur lesquelles le NPD continuera à travailler. Nous sommes très préoccupés à sauver notre système de santé publique au Canada.

[Traduction]

Il y a quelques semaines, nous avons malheureusement assisté à une condamnation de la politique libérale en matière de santé. Il importe de mentionner que le jugement de la Cour suprême ne

préconise pas la privatisation. Je regrette de devoir le dire, mais il condamne la politique libérale en matière de santé.

Il faut faire davantage pour soutenir le système public de soins de santé. Il faut commencer à s'attaquer aux problèmes d'efficacité du système. Les députés de ce coin-ci de la Chambre ont demandé d'accroître l'efficacité du système de soins de santé. Nous avons proposé de réaliser des économies par rapport à la politique de modification progressive des produits pharmaceutiques. Au lieu d'enrichir l'industrie la plus rentable en Amérique du Nord comme nous le faisons actuellement, nous pensons pouvoir réaliser des économies en améliorant cette politique et en réorientant l'argent ainsi économisé vers les soins aux patients et la réduction des listes d'attente.

Nous continuerons aussi de faire pression en faveur d'une politique des soins à domicile parce que nous savons que chaque dollar investi à ce chapitre permet d'économiser 2 \$ ailleurs dans le système de soins de santé. Dans ce coin-ci de la Chambre, nous continuerons d'exercer des pressions en ce sens.

Nous allons également continuer de travailler à la création de bons emplois pour les Canadiens. Au cours de la dernière décennie, les Canadiens ont été témoins d'une baisse de la qualité des emplois. Nous l'avons vu dans l'étude de Statistique Canada rendue publique en janvier. Aujourd'hui, la majorité des emplois au Canada sont temporaires ou à temps partiel et n'offrent aucun régime de retraite ou aucun des avantages sociaux de base. Nous sommes conscients d'une baisse de la qualité des emplois et nous savons que le travailleur canadien moyen gagne 60 ¢ de l'heure de moins qu'il y a dix ans. C'est la raison pour laquelle nous, dans ce coin-ci de la Chambre, allons continuer de nous battre pour une politique d'emploi qui a du bon sens et qui crée de bons emplois pour les Canadiens et les familles canadiennes partout au pays. Nous allons continuer de travailler en ce sens.

Nous sommes également heureux ce soir d'avoir enfin l'occasion d'adopter le budget que le député de Toronto—Danforth a préparé, présenté et bâti pour améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Il règne un sentiment d'espoir au pays ce soir. Si nous adoptons ce budget, nous pouvons passer à d'autres questions sérieuses que les Canadiens aimeraient nous voir régler. Ils veulent une meilleure qualité de vie. Ils souhaitent de meilleurs soins de santé. Ils veulent une meilleure éducation. Ils réclament un meilleur accès à l'éducation et la baisse des frais de scolarité. Ils veulent que l'aide internationale augmente et que le nombre de pauvres et le nombre effarant d'enfants qui meurent chaque jour baissent. Ils souhaitent voir toutes ces choses se réaliser. À compter de ce soir, nous nous pencherons sur ces autres questions.

Nous espérons que la Chambre adoptera ce soir en troisième lecture le budget mieux équilibré proposé par le NPD et qu'elle donnera espoir aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

● (2215)

**L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, je veux d'abord implorer les députés de réfléchir à cet important projet de loi, alors que le moment du vote est tout proche. Je les implore de penser au transport en commun, à la qualité de l'air, à l'aide extérieure destinée aux enfants pauvres à l'étranger, aux logements pour les familles démunies, et à l'enseignement postsecondaire pour nos jeunes.

*Initiatives ministérielles*

J'implore tous les députés d'en face, notamment les bloquistes et les conservateurs, de songer individuellement à leurs électeurs et à ce qu'ils aimeraient accomplir au niveau des principes. Je les implore de voter en faveur du projet de loi, afin que, peut-être, ils puissent ensuite dormir en paix.

Avant de poser ma question au député, je voudrais rappeler depuis combien de temps ce plan est en place. Lorsque le premier ministre est devenu chef de notre parti, il a présenté sa vision, qui englobait le pays, la politique étrangère, la place du Canada dans le monde, la restructuration des fondements sociaux de notre pays, l'apprentissage permanent et un nouveau pacte avec les villes. Il a poursuivi ces objectifs avec intégrité dans le discours du Trône et dans les budgets. Puis, en vertu de cette entente avec le NPD, soit le projet de loi C-48, nous avons ajouté 1 p. 100 de plus à ce qui était prévu dans le projet de loi C-43, afin d'augmenter le financement de ces initiatives.

J'en arrive à ma question au député. Si nous perdions le vote, ce qui aurait évidemment pour effet d'entraîner le déclenchement d'élections, comment pense-t-il que les candidats du Bloc et du Parti conservateur se sentiraient en allant cogner aux portes des gens et en leur disant qu'ils ont provoqué des élections en votant contre l'amélioration de la qualité de l'air, contre l'aide extérieure destinée aux enfants à l'étranger, contre la construction de logements pour les personnes démunies et contre la diminution des frais de scolarité de nos enfants qui fréquentent l'université?

**M. Peter Julian:** Monsieur le Président, nous se saurons pas vraiment. Je ne crois pas que les députés conservateurs savent même ce que disent les Canadiens. Comme nous le savons, il y a quelques semaines, le chef conservateur ne voulait pas que ses députés parlent de la réaction des habitants des circonscriptions qu'ils représentent quant à la tenue possible d'élections. Il est dommage que la voix du public, que les députés sont tenus d'obtenir en faisant du porte à porte, en faisant des appels téléphoniques et en discutant avec les habitants de leur circonscription, n'ait pas pu être entendue dans le débat qui aurait dû se tenir au sein du caucus.

Je ne sais pas comment réagirent les électeurs des circonscriptions conservatrices, mais les sondages montrent clairement que les conservateurs sont engagés sur une pente descendante. Ils sont maintenant troisièmes en Ontario. Ils sont troisièmes en Nouvelle-Écosse. Dans bien d'autres régions du pays, leur appui s'éffrite.

J'espère que les députés du Parti conservateur réfléchiront au message que leurs électeurs leur envoient dans ces sondages, c'est-à-dire qu'ils ne veulent pas vraiment d'élections en ce moment. Ils veulent cependant que le budget plus équilibré du NPD soit adopté.

[Français]

À mon avis, je devrais aussi dire qu'il est très clair que les Québécois et les Québécoises ont indiqué à maintes reprises, au moyen de courriels, de lettres et d'appels téléphoniques que nous recevons d'organisations et de personnes de toutes les régions du Québec, qu'il est important d'investir dans le logement et l'éducation. Les Québécois et les Québécoises ont clairement exprimé, eux aussi, que ce qu'ils veulent en fin de compte, ce sont des investissements dans ces secteurs clés. Par conséquent, j'espère que les membres du Bloc québécois appuieront le budget équilibré du NPD.

[Traduction]

**M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC):** Monsieur le Président, le député prend la parole pour dire que les conservateurs s'opposent aux logements pour les sans-abri, ce qui est complètement faux et induit la Chambre en erreur. Ce dont le Parti conservateur se préoccupe, c'est de la longue liste de promesses faites et non tenues.

J'aimerais poser deux questions au député. Premièrement, la dernière fois que le gouvernement libéral a investi des milliards de dollars dans les logements pour les sans-abri et les plus démunis, ça n'a pas donné lieu à beaucoup de nouveaux lits. J'aimerais demander au député, avec 1,6 milliard de dollars, combien de lits compte-t-on offrir, au juste? D'après moi, les contribuables n'en ont pas beaucoup pour leur argent.

Deuxièmement, on a fait taire les voix de mes électeurs, ce soir, en invoquant ainsi la clôture, de façon calculée. Ma circonscription n'a pas droit de parole ce soir dans cette institution supposément démocratique. Que pense-t-il de ça? Voilà ce que j'aimerais demander au député.

• (2220)

**M. Peter Julian:** Monsieur le Président, le député vient de prendre la parole à la Chambre des communes. Je pense qu'il se contredit quelque peu.

Je pense qu'il est important de souligner le manque de responsabilité dont les conservateurs ont fait preuve dans le passé et le bilan financier du gouvernement Mulroney. Un déficit social s'est installé sous le règne des libéraux, et les néo-démocrates tentent d'y remédier, mais le gouvernement Mulroney, lui, a battu des records en matière de déficits financiers à l'échelle fédérale.

L'année dernière, le programme politique le plus onéreux de l'histoire canadienne a été présenté. Il s'élevait à 86 milliards de dollars, et ça, c'était avant que les conservateurs ajoutent leur porte-avion, le NCSM *Mulroney*. Ils l'ont ajouté sans avoir la moindre idée de la façon dont il serait financé. Ils ont fait toutes sortes de promesses.

Notre approche est décidément différente de celle des conservateurs. Nous croyons aux budgets équilibrés et à la suppression du déficit social. C'est ce que nous comptons faire ce soir avec le projet de loi C-48.

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, je suis honoré de parler ce soir de ce projet de loi budgétaire amélioré et de partager quelques réflexions à ce sujet.

Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des députés de mon groupe parlementaire de leur travail des derniers mois, depuis les élections, qui nous a permis de formuler les propositions contenues dans le projet de loi C-48. Je voudrais tout particulièrement remercier notre leader à la Chambre, notre porte-parole en matière financière, notre whip et notre leader adjoint, qui ont participé de près à l'ensemble de ce projet.

Mes remerciements ne s'arrêtent toutefois pas ici. En réalité, les propositions contenues dans le projet de loi C-48 ne viennent, selon moi, ni d'une seule personne, ni même d'un seul parti. Elles émanent des Canadiens.

Prenons, par exemple, le cas de l'éducation. Il faut remercier les associations étudiantes de l'ensemble du pays, les professeurs et les enseignants de tout le Canada, ceux qui se sont efforcés de nous faire comprendre à quel point l'éducation et la formation étaient critiques pour l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle, mais qui, pour l'essentiel, n'avaient pas été entendus pendant de nombreuses années. En effet, ce budget est une réponse à leurs revendications.

Il faut également remercier ceux du mouvement ouvrier qui nous ont fait valoir à quel point la formation était importante pour permettre aux travailleurs canadiens d'occuper les emplois du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est grâce à eux que le budget à l'étude aujourd'hui traite de cet aspect.

*Initiatives ministérielles*

Pour ce qui est des dépenses en logement, je pense certainement à Eugene Upp, cet homme qui est mort gelé tout près de l'endroit où j'habite. Son décès nous a fait constater avec honte que le Canada ne fournissait pas les logements nécessaires à ses citoyens. Depuis lors, des groupes se sont formés partout au Canada et ont incité tous les partis à agir et à relancer la construction de logements abordables.

On a pu parler d'une grande tragédie lorsque, au milieu des années 1990, le meilleur programme de logements abordables au monde, selon les Nations Unies, a été annulé. On a alors vu augmenter le nombre de sans-abri. Nous assistons aujourd'hui à un revirement. Le gouvernement fédéral s'apprête à investir dans la construction de logements abordables.

[Français]

Nous devons remercier les organisations comme FRAPRU qui, depuis longtemps, ont demandé des investissements pour le logement social. Nous avons maintenant des investissements grâce à des fonds avec lesquels on n'a pas du tout besoin de *matching funds*. Cela est donc important.

[Traduction]

Des organismes tels que le Toronto Disaster Relief Committee, la Fédération de l'habitation coopérative du Canada et la Fédération canadienne des municipalités nous ont tous demandé avec insistance de prendre de telles mesures.

On pourrait en dire autant de la taxe sur l'essence. Je me souviens de m'être entretenu avec le premier ministre, il y a nombre d'années, du temps où il était ministre des Finances et que cette question faisait l'objet de débats depuis belle lurette. Par l'entremise de la Fédération canadienne des municipalités, maires, dirigeants de commissions des transports et groupes environnementaux nous demandaient d'investir dans des solutions qui allaient nous aider à enrayer la pollution croissante qui tue nos concitoyens. Ce budget prévoit enfin les fonds nécessaires.

Il convient de remercier toutes ces personnes et tous ces groupes parce que, dans le fond, c'est en réponse aux demandes de nos concitoyens que nous agissons. Je pense que ce budget en est un bon exemple. Je remercie donc tous ces organismes.

Il y a ensuite le projet de remise en état de logements à prix modique, qui permettra tout à la fois de créer des emplois, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants et d'offrir du logement plus abordable. Des organismes tels que l'Association des éco-collectivités et le Better Buildings Partnership ainsi que les métiers du bâtiment ont tous insisté pour que nous prenions cette direction.

Ce n'est qu'un début. Nous pouvons et devons faire beaucoup plus, si nous voulons respecter les engagements que nous avons pris en vertu du Protocole de Kyoto. N'empêche que, s'il est adopté ce soir comme je le souhaite, ce projet de loi marquera un pas de plus dans la bonne direction.

Permettez-moi de revenir maintenant à toute la question de l'aide étrangère, qui est une préoccupation centrale ces temps-ci. Nous devons composer avec une réunion du G8 et avec une mobilisation mondiale sans précédent dans le cadre de la campagne « Abolissons la pauvreté ». Je pense que nous nous attendons tous à ce que le Canada joue un rôle de premier plan et, dans le contexte d'un budget équilibré, ce projet de loi dégage des sommes supplémentaires.

Au bout du compte, il ne suffira pas que le Canada tienne son engagement en matière d'aide extérieure, engagement défini par le premier ministre Pearson et confirmé par le premier ministre Trudeau. Les Canadiens ont pris un engagement. Pourtant, on est

en train de chercher des raisons pour expliquer au monde entier pourquoi le Canada, un des pays les mieux nantis de la planète, ne pourra pas donner suite à l'engagement qu'il a pris à l'endroit des plus démunis.

Nous nous éloignons du souhait des Canadiens. Je crois qu'ils veulent que nous atteignions cet objectif. Savent-ils que ce sera difficile? Savent-ils qu'ils auront une contribution financière à apporter? Je parle de fonds publics, des dollars qu'ils ont chèrement gagnés et qu'ils veulent que nous utilisions de façon avisée.

Je peux assurer aux députés que nous avons vu les Canadiens réagir au tsunami dans un élan de générosité sans précédent. Ils ont voulu que nous joignons nos efforts aux leurs. Ils veulent contribuer à l'éradication de la pauvreté au Canada et dans le reste du monde.

Les Canadiens nous poussent à agir une fois de plus. L'investissement d'un quart de milliard de dollars prévu dans le projet de loi C-48 est une réponse à l'élan moral des Canadiens, qui se savent privilégiés et qui veulent donner un peu de ce qu'ils ont reçu. Ils savent que nos ressources nous fournissent l'occasion de venir en aide aux moins bien nantis dans le monde entier.

Ce budget a été soigneusement élaboré. Nous estimions que les réductions d'impôt consenties aux grandes sociétés, qui n'avaient pas fait l'objet de discussions au cours de la campagne électorale et qui ont surgi dans la première mouture du budget, suscitant l'appui des conservateurs, bien sûr, ne pouvaient pas être accordées si nous voulions répondre aux véritables besoins des Canadiens. Nous avons proposé au premier ministre de remplacer la réduction du taux d'imposition des sociétés par des investissements judicieux, notamment un train de mesures de protection salariale destinées aux travailleurs se retrouvant victimes d'une faillite sans aucune responsabilité de leur part.

Nous avons fait ces propositions. Le premier ministre a pris le temps de discuter avec moi de la possibilité d'une telle modification du budget et il a décidé d'aller de l'avant. Je l'en remercie. C'est un travail de collaboration comme celui-là que les Canadiens aimeraient voir à la Chambre des communes de temps à autre, voire tout le temps, c'est sans doute trop demander, mais assurément plus souvent que ce n'est le cas à l'heure actuelle.

● (2225)

Rappelons-nous que, lorsque la première version du budget a été présentée, les conservateurs l'ont approuvée, ou du moins ils ne s'y sont pas opposés. Ils ont accueilli le budget favorablement en raison de l'importante réduction de l'impôt des sociétés qu'il contenait. Puis, le gouvernement s'est mis à faire de la politiciaille en annulant les journées de l'opposition et en bousculant les processus démocratiques. Cela a provoqué une réaction.

Nous avons proposé une stratégie pour aider le Parlement à atteindre des objectifs positifs avant les élections qui découleront inévitablement des conclusions de la Commission Gomery et d'autres affaires.



*Initiatives ministérielles*

Le Nouveau Parti démocratique a tenté de faire son travail. Nous avons tenu compte de ce que les gens qui nous ont élus voulaient. Ils souhaitaient des résultats, des initiatives qui répondent à leurs besoins et qui aient une incidence sur la vie de leur famille. Les Canadiens veulent que nous utilisions l'argent qu'ils ont si durement gagné et qu'ils ont versé en impôt pour bâtir une société meilleure au lieu d'aider les bien nantis.

C'est avec humilité que nous siégeons ici. Nous ne représentons manifestement pas le groupe le plus nombreux de la Chambre, mais nous avons tâché d'avoir l'effet le plus positif. Je suis très heureux que nous ayons pu faire avancer ce projet de loi et je me réjouis de savoir que des fonds seront alloués au transport en commun, à l'éducation et à la formation, à des mesures pour réduire la dette et les frais des étudiants, et à des logements abordables.

Si l'on construit des logements abordables — et on en construira sûrement grâce au projet de loi C-48 —, les néo-démocrates pourront dormir sur leurs deux oreilles. Nous saurons que nous sommes venus ici pour accomplir une mission, non pas dans notre intérêt, mais dans celui des Canadiens. Nous sommes venus ici pour que leurs fonds aient des conséquences, donnent des résultats. Nous avons voulu créer le genre de société dans laquelle les Canadiens croient, celle dont ils rêvent, celle pour laquelle ils travaillent, et celle qu'ils veulent que nous leur donnions.

• (2230)

[Français]

En conclusion, je tiens à dire que ce projet de loi a trait à un budget important, dans lequel il y a des investissements qui s'adressent aux besoins des gens. Nous espérons qu'il sera adopté ce soir.

[Traduction]

**M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC):** Monsieur le Président, je suis député depuis 12 ans et j'ai travaillé très fort pour représenter mes électeurs durant ces 12 années. C'est aujourd'hui le jour le plus triste que j'aie jamais connu à la Chambre des communes. Une petite heure de débat sera accordée à une mesure législative prévoyant des dépenses de 4,5 milliards de dollars. Il s'agit de l'argent de mes enfants et de l'argent durement gagné de ceux d'autres Canadiens.

Le plus important dans tout cela, c'est que, si le projet de loi C-48 est adopté lors du vote de troisième lecture qui se tiendra d'ici peu, cela aura pour effet que le projet de loi C-38, qui porte sur le mariage homosexuel, sera sûrement adopté lui aussi.

Il y a 30 députés libéraux qui ont dit qu'ils feraient tout pour empêcher l'adoption du projet de loi C-38. Ce sont les députés de Scarborough—Guildwood, de Lambton—Kent—Middlesex, de Mississauga—Sud, de Huron—Bruce et de Pickering—Scarborough—Est. Ils sont 30 en tout...

**L'hon. Larry Bagnell:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous débattons le projet de loi C-48 depuis une semaine, et c'est bien de cela qu'il s'agit en ce moment. Nous ne débattons pas le projet de loi C-38.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Je remercie le député de nous le rappeler, mais notre collègue en venait justement à cela.

**M. Leon Benoit:** Monsieur le Président, le député avait déjà fait le lien avec le projet de loi C-48. Les libéraux ne veulent pas en entendre parler, mais ils vont en entendre parler.

Comme ils n'en ont pas le courage, ces 30 députés libéraux ne voteront pas contre le projet de loi C-48, et ils ne renverseront pas le

gouvernement afin de permettre le déclenchement d'élections qui pourraient décider du sort du projet de loi sur le mariage. Comme ils n'auront pas le courage de le faire, le projet de loi C-38 sera certainement adopté. Bon nombre de députés ministériels n'auront même pas le droit de voter selon leur conscience à ce sujet. Il y a 30 députés qui ne prendront pas position au nom de leurs électeurs. Ces députés devront assumer la responsabilité de l'adoption des mariages entre conjoints de même sexe au Canada même s'ils disent être contre.

Les députés des deux premières rangées des banquettes ministérielles n'auront pas le droit à un vote libre. Ils n'auront pas le droit de représenter leurs électeurs. C'est ce qui permettra au projet de loi C-38 d'être adopté. Ils en seront responsables.

**L'hon. Jack Layton:** Monsieur le Président, ou bien le député est d'accord avec tout ce que j'ai dit puisqu'il n'a pas réellement formulé de question, ou il a délibérément choisi de parler d'une autre question dont nous ne sommes pas saisis.

Pour ce qui est de l'argent des contribuables, il est intéressant de constater que le Parti conservateur a choisi, avant même le début du débat sur la question, d'appuyer de très importants dégrèvements d'impôt pour les entreprises.

Nous avons notre façon de considérer l'argent durement gagné que les contribuables ont versé en impôt. Plutôt que de donner cet argent aux grandes entreprises, qui ont très bien réussi récemment puisque leurs profits ont atteint un sommet historique par rapport à notre rendement économique et que notre niveau d'imposition est inférieur à celui des États-Unis, nous étions d'avis qu'afin d'aider à bâtir l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle et à répondre aux besoins des Canadiens dans les collectivités, il était plus logique d'investir cet argent durement gagné par les contribuables dans les secteurs prioritaires que sont l'éducation, le logement, l'environnement, l'aide étrangère et la protection en cas de faillite.

• (2235)

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):** Monsieur le Président, de la façon dont le projet de loi est structuré, il y a une partie qui porte sur la réduction des frais de scolarité. En Ontario, par exemple, nous avons la récupération fiscale. Le résultat de cette récupération est que si un étudiant ayant des besoins élevés et un faible revenu a besoin d'aide, et si cette remise entre en vigueur, alors, parce que les crédits d'impôt ne s'appliquent pas, cet étudiant va se retrouver avec moins d'argent qu'il en aurait touché si ce budget n'avait pas existé. Inversement, un étudiant à l'aise financièrement verrait sa situation s'améliorer.

Comment le NPD justifie-t-il cela? Nous, du Parti conservateur du Canada, le défenseur des pauvres, nous voulons savoir comment le NPD peut justifier cela.

**L'hon. Jack Layton:** Tout le concept de la récupération fiscale a été mis au point par le Parti conservateur de l'Ontario. En fait, je n'ai jamais entendu les mots « défenseur des pauvres » accolés au Parti conservateur. Certainement pas au cours des dernières décennies. C'est un peu une énigme, compte tenu du fait que tout les faits donnent à penser que les politiques prônées et mises en oeuvre par le Parti conservateur ont aggravé la pauvreté et facilité la vie de ceux qui s'en tiraient déjà très bien. Franchement, la question est plutôt énigmatique et, donc, je vais m'en tenir à mon soutien pour le projet de loi C-48, et c'est d'ailleurs la position de la plupart des Canadiens.

*Initiatives ministérielles*

[Français]

**M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole ce soir, à l'occasion du dépôt du projet de loi C-48 qui prévoit des investissements accrus provenant d'un excédent de fonds imprévus.

Il n'y a pas si longtemps, il y a moins d'une année, les citoyens du Canada nous ont demandé de travailler en partenariat ici, au Parlement. En effet, ils nous ont demandé de nous assurer que le Parlement allait fonctionner et également de nous assurer de faire du bon travail.

Je veux tiens à mentionner que je partagerai mon temps avec le député d'Etobicoke-Nord dans quelques instants.

Comme je vous l'ai mentionné, nous avons travaillé comme les citoyens nous ont demandé de le faire. Ils nous ont dit de travailler en partenariat, et c'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons travaillé pour nous assurer que les citoyens et les citoyennes de ce pays pourront recevoir de très bons services. Nous avons aussi travaillé pour nous assurer que leur qualité de vie pourra s'améliorer.

Les assises sociales du Canada sont déterminantes pour notre identité canadienne. Le gouvernement du Canada a investi d'importants montants dans ces priorités sociales lors de budgets précédents.

Ce projet de loi est la suite logique de ces initiatives. Toutefois, avant d'aborder les mesures contenues dans le projet de loi, j'aimerais expliquer brièvement comment il se fait qu'un gouvernement est en mesure de faire ces importants investissements aujourd'hui.

Comme vous le savez, le Canada a dégagé un huitième excédent consécutif en 2004-2005, ce qui ne s'était pas vu depuis la Confédération. Je pense qu'il est très important de le souligner. Les gens de l'autre côté de la Chambre oublient souvent qu'ils nous ont placés dans une position de déficit pendant de nombreuses années, et c'est notre gouvernement qui a remis en place les excédents budgétaires du gouvernement du Canada. Pour qui l'ont-ils fait? Pour les citoyens du Canada.

En effet, le Canada est le seul pays du Groupe des Sept à afficher un excédent pour l'ensemble des administrations publiques au cours de cet exercice. La nette amélioration de la situation financière du gouvernement du Canada a permis au gouvernement d'investir d'importantes sommes dans les priorités des Canadiens et des Canadiennes.

Toutefois, nos perspectives financières n'ont pas toujours été si encourageantes.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, comme je l'ai mentionné il y a quelques instants, en 1993, nous avons dû relever le défi d'un déficit annuel de plus de 40 milliards de dollars. Ce n'est pas une dette de 40 milliards de dollars. Cela veut dire que durant une année précise, le gouvernement de cette époque s'est assuré de tomber dans le trou — comme on le dit chez nous — de 40 milliards de dollars. C'est inacceptable. En effet, cela a hypothéqué non seulement l'avenir de ma génération, mais aussi celui des générations à venir, comme celui de ma petite fille qui est née récemment et celui de millions de Canadiens et de Canadiennes. Il faut donc s'assurer de travailler dans le but de ne plus avoir de déficit. Ajoutons à cela un taux de chômage élevé, une faible croissance économique et la perte de confiance des entreprises et des consommateurs.

Nous avons constaté qu'il fallait agir pour assurer l'avenir des générations futures. Et nous avons agi. Le gouvernement a adopté

plusieurs mesures pour réduire les dépenses et assainir les finances publiques, ce qui nous a permis d'éliminer le déficit en 1997-1998.

Évidemment, comme le savent les athlètes, le succès exige des efforts. Nous avons fait des efforts. Les citoyens du Canada ont fait de très grands efforts. Les Canadiens ont fait des sacrifices pour aider le gouvernement à améliorer la situation financière. Ces efforts ont rapporté gros.

Le redressement financier opéré par le Canada est tout simplement remarquable et les pays qui nous citent en exemple des mesures à prendre ont certainement remarqué la façon dont nous l'avons fait.

C'est grâce à ces sacrifices de la part des Canadiens et des Canadiennes que les consommateurs et les entreprises ont repris confiance, ce qui a accéléré la croissance économique et, encore mieux, la création d'emplois ici, dans notre beau grand pays.

Ayant corrigé sa situation financière, le gouvernement a mis plus d'argent dans les poches des particuliers et des familles en instaurant la plus forte réduction des impôts fédéraux de toute l'histoire du Canada. Il a aussi fait d'importants investissements dans les priorités qui étaient importantes pour les Canadiens et les Canadiennes, entre autres les soins de santé. Comme nous le savons, notre gouvernement a investi la somme de 41 milliards de dollars pour s'assurer d'offrir de meilleurs soins de santé aux gens de notre pays. Aussi, nous avons travaillé dans les domaines de l'éducation, des infrastructures, de la recherche et de l'innovation, de la sécurité nationale et de l'environnement.

Le projet de loi que nous déposons aujourd'hui, et qu'en fin de compte nous voulons adopter aujourd'hui, pousse plus loin ces investissements dans certaines priorités clés des Canadiens, des priorités que le gouvernement partage.

● (2240)

Plus précisément, le projet de loi C-48 établit un cadre pour de nouveaux investissements dans des secteurs importants, comme entre autres le logement social, l'éducation postsecondaire, l'environnement et l'aide à l'étranger.

Je vous assure toutefois que ces mesures ne feront certainement pas tomber la vieille ornière des déficits budgétaires.

Lorsque l'on prend des décisions en tant que gouvernement, il faut s'assurer que nos décisions soient saines et équitables. Il faut être sûr aussi d'avoir un cadre financier qui nous permettra de ne pas retomber en déficit, comme on a pu le voir pendant de nombreuses années dans ce pays.

De plus, il faut s'assurer de payer notre dette, car pour chaque dollar de dette que nous avons, nous payons des intérêts. Pour chaque dollar d'intérêts que nous payons, nous offrons moins de services aux citoyens et aux citoyennes de notre pays.

Le gouvernement s'est engagé à investir 4,6 milliards de dollars dans ces domaines. Ces investissements seront financés au moyen des ressources financières qui totalisent plus de 2 milliards de dollars en 2005-2006 et 2006-2007. Selon les estimations, nous aurons aussi les moyens de continuer, comme je l'ai mentionné plus tôt, à rembourser notre dette nationale pour nous assurer d'offrir de meilleurs services aux générations à venir.

J'aimerais maintenant résumer les investissements que j'ai mentionnés précédemment et que nous proposons de faire pour le Canada de demain.

Premièrement, quand on regarde le logement abordable, qui est, si l'on peut dire, le logement social, il est question d'une somme de 1,6 milliard de dollars de nouvel argent.

*Initiatives ministérielles*

J'ai beaucoup de difficulté à imaginer les gens de l'autre côté de la Chambre venir dans ma circonscription, alors que nous avons fait des annonces très importantes concernant le logement abordable, et dire à nos gens de la circonscription de Madawaska—Restigouche, ainsi qu'à l'ensemble des citoyens du pays, qu'il n'est pas important que les familles aient leur logement. C'est très difficile d'imaginer qu'il y a ici des députés, et encore pire, des partis, qui pensent que les gens ne méritent pas de recevoir des logements abordables.

Nous, en tant que gouvernement responsable, nous travaillons pour nous assurer d'offrir à tous les Canadiens et Canadiennes, autant que possible, des services et des logements qui seront à la mesure de leurs capacités à mieux gérer leurs finances personnelles.

Deuxièmement, tel que mentionné plus tôt, le gouvernement reconnaît que les collectivités canadiennes représentent l'assise sociale et économique du pays. Qu'il s'agisse de grandes agglomérations urbaines, de villes ou de hameaux, les collectivités où les Canadiens et les Canadiennes choisissent de vivre ont une influence considérable sur leur qualité de vie et sur les possibilités de réussite socio-économique qui s'offrent à eux.

Cependant, la réalité, c'est que dans le centre et les quartiers défavorisés de nombreuses villes, la pauvreté alimente la demande de logements à prix abordables.

Ces dernières années, le gouvernement a consacré 2 milliards de dollars au problème de l'itinérance et du logement social. La mise en place de ces mesures se poursuit et, dans la plupart des cas, les fonds augmenteront encore au cours de la prochaine année.

Qu'avons-nous fait au juste? En 1999, le gouvernement a lancé l'initiative nationale pour les sans-abri, d'une durée de 3 ans. L'un de ces volets clés était l'Initiative de partenariats en action communautaire, qui a permis de verser 305 millions de dollars à des groupes communautaires locaux pour qu'ils offrent des services et des installations de soutien aux sans-abri. Le budget de 2003 a prolongé cette initiative pour 3 ans au coût de 135 millions de dollars par année.

En outre, le budget de 2001 a mis en place l'initiative pour le logement abordable doté d'un financement de 680 millions de dollars sur 5 ans pour aider à stimuler la création de logements abordables. Par la suite, les ententes bilatérales de partage des coûts ont été signées avec les 13 gouvernements provinciaux et territoriaux.

Comme il ne me reste que très peu de temps, je voudrais mentionner une chose en ce qui concerne l'éducation postsecondaire.

Je suis sorti de l'éducation postsecondaire et de l'université en 1997. Je continue, malgré tout, encore mes études pour m'assurer d'avoir un meilleur avenir quant à la formation.

Lorsque l'on arrive avec une aide pour les jeunes et les moins jeunes de notre société, on met en place des systèmes, de meilleurs endroits pour étudier, des facilités pour permettre à nos jeunes — non pas les plus riches — de recevoir une aide dont ils ont le plus besoin.

● (2245)

Le projet de loi C-48 s'assure d'offrir 1,5 milliard de dollars additionnels au niveau de l'éducation postsecondaire.

Pour conclure, j'invite l'ensemble des députés de cette Chambre à voter en faveur du projet de loi C-48, qui est dans le meilleur intérêt de nos citoyens afin d'améliorer leur qualité de vie.

[Traduction]

**M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC):** Monsieur le Président, le moment convient bien pour revoir rapidement comment

nous en sommes arrivés à la situation sinistre de ce soir, une situation qui nous est étrangère, je dirais.

Ce qui se passe ce soir est étranger à la plupart des Canadiens. Les libéraux et les néo-démocrates espèrent que les gens ne comprendront rien à cette mascarade. Ils savent qu'il n'y a pas de séance demain. Il y en aura peut-être une lundi, mais il faudra voir, et puis ce sera l'été. Il est possible que le gouvernement parvienne à faire oublier tout cela.

Il ne faut pas oublier que le gouvernement a présenté un budget que le projet de loi C-43 met en oeuvre. Nous l'avons alors étudié et nous y avons trouvé une foule de mesures que nous avons préconisées, par exemple la remise du produit de la taxe sur l'essence aux municipalités. C'est pourquoi nous avons donné une approbation tacite au C-43, le principal projet de loi budgétaire. Il nous a semblé que c'était un choix responsable.

Au même moment, le gouvernement coulait à pic dans les sondages. Les libéraux se sont lancés dans les dernières élections en s'attendant à un balayage. Ils comptaient remporter plus de 200 sièges. Grâce à l'excellent travail du chef de notre parti et de tous ces candidats d'un bout à l'autre du Canada, ils ont à peine survécu.

Donc, les libéraux sombraient dans les sondages, et chaque jour la Commission Gomery confirmait ce que la vérificatrice générale avait dit, soit que c'était le pire gouvernement, le plus corrompu de l'histoire du Canada. Et ils faisaient face à un vrai problème: comment survivre à un vote de méfiance à la Chambre?

Qu'est-ce que les libéraux ont fait? Au milieu de la nuit, ils sont allés dire en catimini aux députés néo-démocrates que la porte de la chambre était ouverte, s'ils voulaient bien s'y glisser, et ils leur ont demandé leur prix. Il en coûterait 4,6 milliards de dollars pour acheter 19 votes.

Le scandale de 350 millions de dollars au Québec...

**Des voix:** Oh, oh!

● (2250)

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais écouter la question en entier.

**M. Stockwell Day:** Les libéraux se sont rendu compte à ce moment-là qu'un vote de défiance était imminent et que leur gouvernement n'y survivrait pas. Ils ont dépensé 4,6 milliards de dollars provenant des impôts, sans consulter les contribuables, pour acheter 19 votes et se retrouver dans la situation actuelle.

Nous avons moins d'une heure pour parler de dépenses non prévues de 4,6 milliards de dollars, le même genre de dépenses engagées au cours des années Trudeau qui ont plongé le pays dans des déficits, des dépenses comme nous n'en avons jamais vues, desquelles le député de LaSalle—Énard a réussi à détourner l'attention en réduisant le pourcentage du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux de 34 p. 100, du jour au lendemain, en 1994, privant les provinces de transferts en santé et en éducation.

*Initiatives ministérielles*

Il y a 250 ans, une personne qui a contribué à poser les assises de la démocratie et des principes démocratique, et il faut que les députés d'en face se souviennent de cela, a prouvé que, un jour, la démocratie pourrait s'effondrer sous le poids des exigences de ses citoyens.

C'est ce que nous risquons, mais pas l'effondrement total de la démocratie. Nous avons été témoins d'un déficit démocratique. La démocratie survivra au Canada, car aucun régime ne dure éternellement. Les Canadiens se souviendront. Ils n'oublieront pas. On leur rappellera que ce projet de loi a été adopté à toute vapeur et que le projet de loi sur le mariage a été adopté à la hâte. On le leur rappellera. La démocratie régnera dans notre pays. Ce régime corrompu sera évincé, car la population se souviendra.

[Français]

**M. Jean-Claude D'Amours:** Monsieur le Président, justement, parlons de démocratie. Le 28 juin 2004, les citoyens du Canada ont voté pour un gouvernement minoritaire, pour un Parlement qui allait travailler de façon minoritaire. C'est exactement la démocratie que les citoyens et les citoyennes du Canada ont demandée, pas seulement au gouvernement libéral actuel, mais à l'ensemble des députés. Ils nous ont demandé de travailler de façon à s'assurer de faire avancer le pays. C'est la démocratie qui a parlé. Je crois que c'est cette démocratie que l'on devrait garder à l'esprit pour continuer de travailler ensemble.

On dit que le gouvernement est corrompu, je me demande alors pour quelle raison le député et les membres de son parti ont voté en faveur du projet de loi C-43. Si le gouvernement était si corrompu, pour quelle raison le projet de loi C-43 était-il si bon?

En bout de ligne, si on regarde le dossier de l'environnement, nous investissons 300 millions de dollars dans le Fonds municipal vert qui est justement un lien au niveau du retour de la taxe sur l'essence que ce parti accepte. Pourtant, l'amélioration pour nos municipalités, il ne l'accepte pas. Cette réalité est dure à comprendre.

[Traduction]

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-48. Je félicite mon collègue de Madawaska—Restigouche d'avoir fait ressortir des points très importants. Il a abordé plusieurs des points que j'allais soulever et il les a fort bien défendus. Je vais essayer de m'en remettre et de commenter certains aspects de ce budget. Je devrais peut-être commencer pas énumérer quelques faits connus qui servent de toile de fond au budget.

Tout d'abord, nous savons que les Canadiens ne veulent pas d'élections tout de suite. Ensuite, nous savons qu'ils ne veulent pas du Parti conservateur à la tête du pays. Enfin, nous savons que les députés conservateurs qui, à un moment donné, appuyaient le budget fédéral, le projet de loi C-43, ont changé leur fusil d'épaule après avoir pris connaissance des sondages et entendu les témoignages quotidiens dans le cadre de l'enquête Gomery, ce dont ils ont tenté de saisir la Chambre. Ils se sont dit que, en fin de compte, ils ne devraient peut-être pas appuyer le projet de loi sur le budget parce que cela leur donnait une excellente occasion d'essayer de précipiter la tenue d'élections.

Sachant que les Canadiens ne voulaient pas d'élections, le gouvernement s'est tourné vers le NPD pour voir si un consensus quelconque pourrait se créer autour de l'idée de concevoir un meilleur budget et voir comment on pourrait assurer le bon fonctionnement du Parlement. Les Canadiens tiennent à ce que le

Parlement fonctionne, indépendamment du cirque auquel se livrent les députés conservateurs d'en face.

Qu'es-ce qui a été accompli? Quelque chose de très important. Avec l'appui du NPD et contre la coalition du Parti conservateur et des séparatistes, nous avons réussi à faire adopter le projet de loi C-43 et nous sommes présentement en train de débattre, à l'étape de la troisième lecture, le projet de loi C-48, son deuxième volet.

Les députés d'en face parlent du gouvernement qui va de l'avant et ils disent combien cela finira par gruger les excédents. Ils semblent oublier que le gouvernement a déjà prouvé qu'il sait produire des excédents d'une année à l'autre, pour la huitième fois d'affilée cette année.

Les partis d'en face refusent de reconnaître que nous avons remis de l'ordre dans l'économie du Canada. Nous avons créé des conditions financières qui nous permettent de poursuivre dans la lignée de certaines initiatives que nous avons déjà amorcées en matière d'environnement, de logement abordable, d'aide étrangère, de formation et d'éducation post-secondaire.

Ces initiatives n'ont pas été inventées de toutes pièces, comme les députés d'en face aimeraient que les Canadiens le croient. Le projet de loi C-48 s'inspire des propres initiatives du gouvernement. Je suis très fier de notre réussite. Celle-ci s'explique par le fait que notre économie est vigoureuse et que la capacité financière du gouvernement est intacte malgré les nombreuses années de mauvaises performances, de déficits et la déplorable situation financière dont nous avons hérité après huit années de gouvernement conservateur.

Sans abuser de la patience de la Chambre, il pourrait être utile de parler un peu de la toile de fond de ce budget. Par exemple, j'ai mentionné que c'était notre huitième excédent budgétaire d'affilée. Parmi les pays de l'OCDE, le Canada fait figure de miracle économique. Nous avons connu une croissance économique stable d'environ 3 p. 100. Notre taux de chômage est de 6,8 p. 100, ce qui est le plus bas niveau des quatre ou cinq dernières années. Bien entendu, nous pouvons faire mieux et nous ferons mieux, mais il faut avouer que 6,8 p. 100 c'est déjà bien.

Nos taux d'intérêt sont restés peu élevés grâce à la politique monétaire judicieuse de la Banque du Canada, qui crée l'environnement propice pour le maintien de ces taux d'intérêts. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que le Canadien moyen peut maintenant acheter une maison et contracter une hypothèque. Nous pouvons l'observer, si nous voulons être honnêtes, dans chacune de nos circonscriptions. Les Canadiens quittent le logement qu'ils louaient et achètent leur première maison. C'est ça le rêve canadien et il est rendu possible parce que le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour remettre les finances du pays d'aplomb.

• (2255)

Qu'est ce que ce gouvernement a fait encore? Voici un autre fait. Grâce aux excédents budgétaires, nous avons été capables de réduire la dette nationale de plus de 55 milliards de dollars. Est-ce là une fin en soi? Bien sûr que non. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que, chaque année, pas juste aujourd'hui, nous économisons plus de 3 milliards de dollars en paiements d'intérêt sur la dette. Nous allons même faire encore mieux que cela. Notre gouvernement a fixé un objectif de 25 p. 100 pour ce qui est du rapport dette-PIB. Actuellement, ce dernier se situe à environ 40 p. 100, mais il était auparavant à environ 75 p. 100.

C'est ce qu'a fait notre gouvernement. Pendant que les Canadiens créaient le climat économique, nous avons mis en place les politiques nécessaires pour créer un climat propice à la croissance économique et à une situation financière et monétaire solide.

*Initiatives ministérielles*

Le rapport dette-PIB correspond au montant de la dette par rapport à la taille de notre économie, et c'est une donnée très pertinente. Notre pays affiche un rendement financier et économique solide. Le gouvernement est déterminé à poursuivre dans cette voie. C'est pourquoi nous pouvons proposer une mesure comme le projet de loi C-48. Elle n'a pas été rédigée sur une serviette de table dans une chambre d'hôtel. Elle vise à renforcer des initiatives à l'égard desquelles le gouvernement a déjà pris des engagements.

Je vais d'abord parler d'une d'entre elles, soit le logement abordable. Le gouvernement s'est engagé à dépenser de l'argent pour aider les gens à satisfaire leurs besoins en matière de logement.

Dans ma circonscription, Etobicoke-Nord, je visite des gens qui vivent dans des tours d'habitation. Ils me disent qu'ils doivent payer de 30 à 40 p. 100 de leur revenu, et parfois même 50 p. 100, pour un appartement dans un immeuble mal entretenu. Nous devons faire quelque chose à ce sujet, et c'est ce que nous faisons. Nous devons aussi faire quelque chose au sujet des sans-abri. Tout cela fait partie du programme déjà en place, que nous renforçons dans le projet de loi C-48.

Grâce à l'accord Canada-Ontario relatif au logement abordable, nous avons de nombreux projets en cours dans ma province et dans ma ville pour aider notamment les personnes âgées et les personnes à revenu faible ou modeste à se loger à prix abordable.

Puis, il y a l'environnement. Ce n'est pas un concept nouveau pour le gouvernement. Nous avons toujours travaillé à l'élaboration d'un programme axé sur notre rendement environnemental. C'est précisément ce que fait le projet de loi C-48 en investissant 900 millions de dollars dans le transport en commun et l'assainissement de l'air.

Je représente la ville de Toronto. Nous avons l'étalement urbain. Nous avons besoin d'une plus grande densité démographique pour le transport en commun. Nous devons assainir l'air, réduire le smog et lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

Il suffit de lire les journaux tous les jours pour connaître les effets des changements climatiques. Ceux-ci nuisent à nos agriculteurs et à nombre d'autres gens. Ils nuisent à la population du Nord. Nous devons nous occuper de cela. Nous ne pouvons plus faire l'autruche. Nous devons nous attaquer au problème des gaz à effet de serre.

Le budget consacre 1,5 milliard de dollars aux programmes de formation et à l'éducation postsecondaire. Toutefois, cela n'a rien de nouveau pour le gouvernement. Nous avons reconnu il y a longtemps que nous vivons à l'ère de la nouvelle économie, de l'économie de haute technologie. Nous devons faire en sorte que la population du Canada acquière les connaissances qui lui permettra de contribuer à l'économie.

Enfin, le budget consacre 500 millions de dollars de plus à l'aide étrangère afin de secourir ceux qui sont dans le besoin dans des régions comme l'Afrique. Nous allons continuer de venir en aide aux miséreux de ce monde.

Nous sommes déterminés à aider d'autres pays partout dans le monde, ceux qui s'emploient à pratiquer une bonne gouvernance. Nous allons les aider à montrer au monde qu'ils pratiquent une bonne gouvernance. S'ils le font, le Canada les aidera à édifier leur pays.

● (2300)

[Français]

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Comme il est 23 h 4, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix, sur-le-champ, toutes questions nécessaires pour disposer, à l'étape de la

troisième lecture, du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

● (2305)

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Le vote porte sur le sous-amendement. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Que tous ceux qui appuient le sous-amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Convoquez les députés.

● (2335)

[Français]

(Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n° 144)

## POUR

## Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Batters	Benoit
Bezan	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Carrie
Casey	Casson
Chong	Day
Devolin	Doyle
Duncan	Epp
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Forseath
Gallant	Goldring
Goodyear	Gouk
Grewal (Newton—North Delta)	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis	Hanger
Harper	Harris
Harrison	Hearm
Hiebert	Hill
Hinton	Jaffer
Jean	Johnston
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lauzon
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Mark
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	O'Brien
O'Connor	Obhrai
Pallister	Penson

*Initiatives ministérielles*

Poilievre	Prentice
Preston	Rajotte
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	Stinson
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Tilson	Toews
Trost	Tweed
Van Loan	Vellacott
Warawa	Watson
Yelich — 93	

## CONTRE

## Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	André
Angus	Asselin
Augustine	Bachand
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélangier
Bell	Bellavance
Bennett	Bergeron
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blais
Blondin-Andrew	Boire
Boivin	Bonin
Bonsant	Boshcoff
Bouchard	Boudria
Boulianne	Bourgeois
Bradshaw	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Brunelle	Bulte
Byrne	Cannis
Cardin	Carr
Carrier	Carroll
Catterall	Chamberlain
Chan	Christopherson
Clavet	Cleary
Coderre	Comartin
Comuzzi	Côté
Cotler	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Demers	Deschamps
Desjarlais	Desrochers
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanjh
Drouin	Dryden
Duceppe	Easther
Efford	Emerson
Eyking	Faille
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Galloway
Gaudet	Gauthier
Godbout	Godfrey
Godin	Goodale
Graham	Guarnieri
Guay	Guimond
Holland	Hubbard
Ianno	Jennings
Julian	Kadis
Karetak-Lindell	Karygiannis
Khan	Kotto
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Outremont)	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lastewka	Lavallée
Layton	LeBlanc
Lee	Lemay
Lessard	Lévesque
Longfield	Loubier
MacAulay	Macklin
Malhi	Maloney
Marceau	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	Matthews
McCallum	McDonough
McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
McTeague	Ménard (Hochelaga)

Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Neville
Owen	Pacetti
Paquette	Paradis
Parrish	Patry
Perron	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Plamondon	Poirier-Rivard
Powers	Proulx
Ratansi	Redman
Regan	Robillard
Rodriguez	Rota
Roy	Russell
Saada	Sauvageau
Savage	Savoy
Scarpaleggia	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Beauport—Limoilou)
Simard (Saint Boniface)	Simms
Smith (Pontiac)	St-Hilaire
St. Amand	St. Denis
Steckle	Stoffer
Stronach	Szabo
Telegdi	Temelkovski
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Thibault (West Nova)	
Tonks	Torsney
Ur	Valeri
Valley	Vincent
Volpe	Wappel
Wasylcyia-Leis	Wilfert
Wrzesnewskyj	Zed — 206

## PAIRÉS

Aucun

**Le Président:** Je déclare le sous-amendement rejeté.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur l'amendement.

**L'hon. Karen Redman:** Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre tous les partis et vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à la question dont la Chambre est maintenant saisie.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime?**Des voix:** D'accord.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n° 145)

## POUR

## Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Batters	Benoit
Bezan	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Carrie
Casey	Casson
Chong	Day
Devolin	Doyle
Duncan	Epp
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Forsyth
Gallant	Goldring
Goodyear	Gouk

*Initiatives ministérielles*

Grewal (Newton—North Delta)	Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Julian	Kadis
Guergis	Hanger	Karetak-Lindell	Karygiannis
Harper	Harris	Khan	Kotto
Harrison	Hearn	Laframboise	Lalonde
Hiebert	Hill	Lapierre (Outremont)	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Hinton	Jaffier	Lastewka	Lavallée
Jean	Johnston	Layton	LeBlanc
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Kenney (Calgary Southeast)	Lee	Lemay
Kilgour	Komarnicki	Lessard	Lévesque
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lauzon	Longfield	Loubier
Lukiwski	Lunn	MacAulay	Macklin
Lunney	MacKay (Central Nova)	Malhi	Maloney
MacKenzie	Mark	Marceau	Marleau
Menzies	Merrifield	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Miller	Mills	Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Sault Ste. Marie)
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)		Masse	Matthews
Moore (Fundy Royal)		McCallum	McDonough
Nicholson	O'Brien	McGuinty	McGuire
O'Connor	Obhrai	McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
Pallister	Penson	McTeague	Ménard (Hochelaga)
Poillievre	Prentice	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Minna
Preston	Rajotte	Mitchell	Murphy
Reid	Reynolds	Myers	Neville
Richardson	Ritz	Owen	Pacetti
Scheer	Schellenberger	Paquette	Paradis
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Skelton	Parrish	Patry
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg	Perron	Peterson
Sorenson	Stinson	Pettigrew	Phinney
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)	Picard (Drummond)	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Tilson	Toews	Plamondon	Poirier-Rivard
Trost	Tweed	Powers	Proulx
Van Loan	Vellacott	Ratansi	Redman
Warawa	Watson	Regan	Robillard
Yelich — 93		Rodriguez	Rota

**CONTRE**

## Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	André
Angus	Asselin
Augustine	Bachand
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélangier
Bell	Bellavance
Bennett	Bergeron
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blais
Blondin-Andrew	Boire
Boivin	Bonin
Bonsant	Boshcoff
Bouchard	Boudria
Boulianne	Bourgeois
Bradshaw	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Brunelle	Bulte
Byrne	Cannis
Cardin	Carr
Carrier	Carroll
Catterall	Chamberlain
Chan	Christopherson
Clavet	Cleary
Coderre	Comartin
Comuzzi	Côté
Cotler	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Demers	Deschamps
Desjarlais	Desrochers
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanjh
Drouin	Dryden
Duceppe	Easter
Efford	Emerson
Eyking	Faille
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Galloway
Gaudet	Gauthier
Godbout	Godfrey
Godin	Goodale
Graham	Guarnieri
Guay	Guimond
Holland	Hubbard
Ianno	Jennings

Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Martin (Sault Ste. Marie)
Mathews	Matthews
McDonough	McDonough
McGuire	McGuire
McLellan	McLellan
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Hochelaga)
Minna	Minna
Murphy	Murphy
Neville	Neville
Pacetti	Pacetti
Paradis	Paradis
Patry	Patry
Peterson	Peterson
Phinney	Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Poirier-Rivard	Poirier-Rivard
Proulx	Proulx
Redman	Redman
Robillard	Robillard
Rota	Rota
Russell	Russell
Sauvageau	Sauvageau
Savoy	Savoy
Scott	Scott
Siksay	Siksay
Simard (Beauport—Limoilou)	Simard (Beauport—Limoilou)
Simms	Simms
St-Hilaire	St-Hilaire
St. Denis	St. Denis
Stoffer	Stoffer
Szabo	Szabo
Temelkovski	Temelkovski
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Thibault (West Nova)	Thibault (West Nova)
Tonks	Tonks
Torsney	Torsney
Ur	Ur
Valeri	Valeri
Valley	Valley
Vincent	Vincent
Volpe	Volpe
Wappel	Wappel
Wasylycia-Leis	Wasylycia-Leis
Wilfert	Wilfert
Wrzesnewskyj	Zed — 206

**PAIRÉS**

Aucun

**Le Président:** Je déclare l'amendement rejeté.

Le prochain vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.**Des voix:** Non.**Le Président:** Que tous ceux sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.

*Initiatives ministérielles*

**Le Président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

● (2350)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 146)

## POUR

## Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélangier	Bell
Bennett	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carroll	Catterall
Chamberlain	Chan
Christopherson	Coderre
Comartin	Comuzzi
Cotler	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)
Cuzner	D'Amours
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanjh
Drouin	Dryden
Easter	Efford
Emerson	Eyking
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Galloway	Godbout
Godfrey	Godin
Goodale	Graham
Guarnieri	Holland
Hubbard	Ianno
Jennings	Julian
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Khan
Lapierre (Outremont)	Lastewka
Layton	LeBlanc
Lee	Longfield
MacAulay	Macklin
Malhi	Maloney
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
Matthews	McCallum
McDonough	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	McTeague
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Neville	Owen
Pacetti	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Powers	Proulx
Ratansi	Redman
Regan	Robillard
Rodriguez	Rota
Russell	Saada
Savage	Savoy
Scarpaleggia	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Saint Boniface)
Simms	Smith (Pontiac)
St. Amand	St. Denis
Steckle	Stoffer
Stronach	Szabo
Telegdi	Temelkovski
Thibault (West Nova)	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Valley
Volpe	Wappel

Wasylycia-Leis  
Wrzesnewskij

Wilfert  
Zed— 152

## CONTRE

## Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
André	Asselin
Bachand	Batters
Bellavance	Benoit
Bergeron	Bezan
Bigras	Blais
Boire	Bonsant
Bouchard	Boulianne
Bourgeois	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Cardin	Carrie
Carrier	Casey
Casson	Chong
Clavet	Cléry
Côté	Crête
Day	Demers
Deschamps	Desrochers
Devolin	Doyle
Duceppe	Duncan
Epp	Faille
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Forsyth
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gallant
Gaudet	Gauthier
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
Guergis	Guimond
Hanger	Harper
Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Jaffer	Jean
Johnston	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)	Kilgour
Komarnicki	Kotto
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Laframboise
Lalonde	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lauzon	Lavallée
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Marceau
Mark	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
O'Brien	O'Connor
Obhrai	Pallister
Paquette	Penson
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Poilievre
Poirier-Rivard	Prentice
Preston	Rajotte
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Roy	Sauvageau
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Simard (Beauport—Limoilou)
Skelton	Smith (Kildonan—St. Paul)
Solberg	Sorenson
St-Hilaire	Stinson
Strahl	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	



Thompson (New Brunswick Southwest)	Tilson
Toews	Trost
Tweed	Van Loan
Vellacott	Vincent
Warawa	Watson
Yelich — 147	

## PAIRÉS

Aucun

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

*Initiatives ministérielles*

[Traduction]

**L'hon. Karen Redman:** Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour considérer qu'il est minuit.

**Le Président:** La Chambre est-elle d'accord pour considérer qu'il est minuit?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** Comme il est minuit, la Chambre s'ajourne au lundi 27 juin, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement et conformément à l'ordre spécial adopté le jeudi 23 juin.

(La séance est levée à 23 h 51.)



## TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 23 juin 2005

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

#### La prolongation des travaux

Motion .....	7753
M. Bagnell .....	7753
M. Komarnicki .....	7753
M. Wrzesnewskyj .....	7754
M. Bagnell .....	7755
M. Martin (Winnipeg-Centre) .....	7757
M. Williams .....	7758
M. Plamondon .....	7758
M. Williams .....	7759
M. Wrzesnewskyj .....	7761
M. Watson .....	7761
M. Lee .....	7762
M. Boudria .....	7762
Rejet de l'amendement .....	7766
Adoption de la motion .....	7767

### AFFAIRES COURANTES

#### Le projet de déversement des eaux du lac Devils

M. Blaikie .....	7767
Motion .....	7767
Adoption de la motion .....	7767

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

#### Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements

Projet de loi C-48. Troisième lecture .....	7767
M. McKay .....	7767
M. Hanger .....	7768
M. Valeri .....	7769
Motion .....	7770
Adoption de la motion .....	7771
<b>Troisième lecture</b>	
M. Julian .....	7771
M. Bagnell .....	7772
M. Goodyear .....	7773
M. Layton .....	7773
M. Benoit .....	7775
Mme Gallant .....	7775
M. D'Amours .....	7776
M. Day .....	7777
M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	7778
Rejet du sous-amendement .....	7780
Rejet de l'amendement .....	7781
Adoption de la motion .....	7783
Troisième lecture et adoption du projet de loi .....	7783

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**